



Projet éolien d'Auzelon (03)

Fichier n° 4.7a – Concertation et communication
(PJ 4)

Mai 2025

BORALEX



Table des matières

1 NAISSANCE DU PROJET

1.1 Identification de la zone d'étude

1.2 L'appel aux développeurs de la commune de Saint-Angel

2 HISTORIQUE DE CONCERTATION

2.1 Concertation avec les élus

- 2.1.1 Les premiers pas du projet
- 2.1.2 Le comité de pilotage (COFIL)
- 2.1.3 Partage de la valeur
- 2.1.4 Les communes limitrophes
- 2.1.5 Les communautés de communes

2.2 Concertation avec les citoyens et riverains

- 2.2.1 Réseaux sociaux
- 2.2.2 Journaux de l'éolien
- 2.2.3 Le comité de suivi (COSUI)
- 2.2.4 Application numérique de dialogue territorial
- 2.2.5 Communication des élus auprès des citoyens
- 2.2.6 Permanences publiques
- 2.2.7 Réunion publique

2.3 Concertation avec le grand public

- 2.3.1 Publiédactionnels
- 2.3.2 Articles de presse, magazines et réseaux sociaux
- 2.3.3 Financement participatif

2.4 Concertation avec les services de l'Etat

3 CONCLUSION

ANNEXES

Table des figures

	Figure 1 - Extrait d'une partie de l'outils d'aide à la décision Boralex sur l'aspect biodiversité	1
1	Figure 2 - Zonage élaboré par la DREAL AuRA en décembre 2021 / Focus Allier	1
	Figure 3 - Extrait du profil ORCAE pour l'EPCI Commeny Montmarault Neris (page 45)	2
1	Figure 4 - Etat des lieux contexte EnR AuRA.....	2
	Figure 5 - Cartographie de la prospection du site sur Saint-Angel	2
2	Figure 6 - Site d'étude du projet éolien d'Auzelon.....	3
	Figure 7 - Photographie d'une réunion des membres du comité de pilotage.....	5
4	Figure 8 - Carte de localisation des points de vue retenus par le bureau d'étude.....	5
	Figure 9 - Photographie de l'atelier de réflexion mené sur les variantes d'implantation.....	6
4	Figure 10 - Extrait du compte-rendu de la séance du conseil municipal de Saint-Angel du 16/06/2023	6
4	Figure 11 - Exemple d'infographies de vulgarisation de l'investissement participatif	8
4	Figure 12 - Localisation des communes limitrophes aux communes d'implantation	9
7	Figure 13 - Courrier d'une habitante de Saint-Victor à la suite de l'envoi du JDE 1	11
9	Figure 14 - Visuels des trois dépliants journaux de l'éolien	12
10	Figure 15 - Photographie d'une réunion des membres du comité de suivi	13
	Figure 16 - Extrait du compte-rendu rédigé par le prestataire formateur	13
11	Figure 17 – Visite du pied de l'éolienne par le COSUI	14
11	Figure 18 - Article du bulletin municipal 2024 à propos des vœux du maire de Saint-Angel	15
11	Figure 19 - Article dans le bulletin municipal édition 2023 de Saint-Victor	16
12	Figure 20 - Article dans le bulletin municipal édition 2024 de Saint-Victor	16
15	Figure 21 - Article dans le bulletin municipal édition 2025 de Saint-Victor (page 12).....	16
15	Figure 22 - Article dans le bulletin municipal édition 2022 de Saint-Angel (page 9).....	17
18	Figure 23 – Article dans le bulletin municipal édition 2023 de Saint-Angel (page 7).....	17
18	Figure 24 - Article dans le bulletin municipal édition 2024 de Saint-Angel (page 7).....	17
	Figure 25 - Exemples de proposition de rencontre.....	18
19	Figure 26 – Publiédactionnel dans le journal La Montagne (demi-page, édition Allier) publié en avril 2023	19
19	Figure 27 - Publireportage dans la semaine de l'Allier publié en mai 2023 (encadré rouge : citation d'Auzelon).....	19
20	Figure 28 - Publiédactionnel dans le journal La Montagne (page entière, édition Montluçon).....	20
23	Figure 29 - Article de presse La Montagne Allier du 7 aout 2023	20
	Figure 30 - Extrait de l'article publié par le CAC sur les réseaux sociaux.....	21
24	Figure 31 - Extrait du support de présentation du COSUI 6 dans lequel a été présenté le photomontage	21
	Figure 32 - Photomontage réalisé par ENCIS, recadré au format "presse" à la façon du CAC	21
25	Figure 33 - Article de presse La Montagne Allier publié le 28 décembre 2024	22
	Figure 34 - Extrait du support de présentation du COFIL 7	23
1	Figure 35 - Frise chronologique récapitulative des éléments de concertation et de communication	25



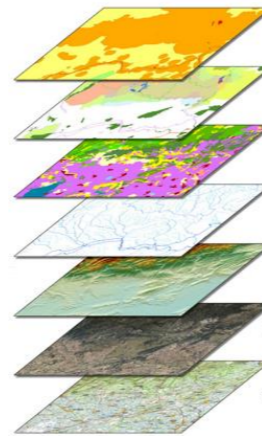
1 Naissance du projet

1.1 Identification de la zone d'étude

Les parcs éoliens dans l'Allier, tel que le parc éolien du Plateau de Savernat, possèdent de bonnes performances environnementales, une production électrique optimale ainsi qu'une bonne acceptabilité locale. En lien avec les objectifs français de transition énergétique, ces constats ont poussé Boralex à étudier l'opportunité de poursuivre son développement sur le département de l'Allier.

Identifié par Boralex en 2020 via la **méthode d'indice de potentialité**, et fort de plusieurs rencontres avec le conseil municipal de Saint-Angel, le projet voit le jour en 2022.

La démarche de choix du site est le point de départ du principe ERC avec l'évitement des secteurs géographiques les plus sensibles d'un point de vue environnemental et paysager. **La prospection par indice de potentialité** consiste à faciliter la prospection en écartant les zones à plus forts enjeux en travaillant sur 8 thématiques qui aboutissent à l'identification de plus de 70 enjeux. Dès l'initiation de la réflexion, un outil dynamique développé chez Boralex permet de qualifier l'opportunité et de débiter la démarche ERC par abandon des éventuels sites potentiels avant le lancement de l'état initial (cf Figure 1).



	Site d'étude	A moins de 5 km du site d'étude	A moins de 10 km du site d'étude	Ressources	Niveau de risque environnemental	
Flore Habitats et autre Faune						
APPB	-			Géoportail	RISQUE MOYEN	
NATURA 2000 (ZSC, SIC)	Oui			Cartes DREAL		
Zones humides inventoriées	-			Agrocampus Ouest		
+ de 30 Espèces de flore à statut	-			Conservatoires botaniques		
Chiroptères						
APPB avec chiroptères	-	-	-	Cartes interactives DREAL	RISQUE FAIBLE	
NATURA 2000 (ZSC, pSIC) avec chiroptères	-	-	-	INPN		
ZNIEFF avec chiroptères inscrits dans les "espèces déterminantes"	-	-	-	Géoportail		
Oiseaux						
APPB avec oiseaux	-	Oui	-	Cartes interactives DREAL	RISQUE FORT	
NATURA 2000 (ZPS)	Non	-	-	INPN		
RAMSAR	-	-	-	Liste route oiseaux UICN		
ZNIEFF avec oiseaux	-	-	-			
ZNIEFF avec oiseaux VU, EN ou CR	-	-	-			
ZICO	Oui	-	-			
Dortoir ou nid d'oiseaux						
Aigle de Bonelli - <i>Aquila fasciata</i>	Non	Non		Au cas par cas : - Suivis de parc en exploitation - Echanges avec BE, administrations		
Aigle royal - <i>Aquila chrysaetos</i>	Non	Non				
Alouette calandrine - <i>Melanocorypha calandria</i>	Non	Non				
Blongios nain - <i>Ixobrychus minutus</i>	Non	Non				
Faucon crécerellette - <i>Falco naumanni</i>	Non	Non				
Glaréole à collier - <i>Glaucopis pratensis</i>	Non	Non				
Grue cendrée - <i>Grus grus</i>	Non	Non				
Gypaète barbu - <i>Gypaetus barbatus</i>	Non	Non				
Milieu rural - <i>Milvus milvus</i>	Non	Non				

Figure 1 - Extrait d'une partie de l'outil d'aide à la décision Boralex sur l'aspect biodiversité

Sans la réalisation des études de faisabilité, cette analyse approfondie a permis que le projet d'Auzelon ait retenu l'attention de Boralex pour les raisons suivantes :

- Vitesse de vent convenable (retour d'expérience du plateau éolien de Savernat)
- En dehors des zonages de protection des milieux naturels (Natura 2000, ZNIEFF, etc.)
- En dehors des espaces aériens militaires et de l'aviation civile
- Éloigné du patrimoine culturel bourbonnais
- Respect de l'éloignement de 500 m aux habitations + possibilité de s'éloigner encore plus amplement afin d'optimiser le bridage acoustique
- L'occupation du sol est principalement en grande culture donc avec peu d'enjeu biodiversité

La méthodologie utilisée semble similaire à celle employée par la DREAL pour l'analyse des enjeux éoliens à l'échelle du département de l'Allier, comme le montre la figure ci-dessous.

A noter que les chartes et documents cadres locaux ont été finement étudiés et pris en compte avant le lancement de l'état initial de l'environnement sur le site d'étude. La zone étudiée se situe notamment en zone favorable du SRE Auvergne-Rhône-Alpes.

Le projet éolien d'Auzelon est issu d'une démarche itérative dans une zone classée « de moindre enjeux » par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (cf Figure 2). Cette analyse menée par la DREAL en décembre 2021 a été réactualisée en 2023 mais la dernière version n'est pas encore à la disposition des développeurs. Le secteur pré-identifié s'inscrit également comme « zone favorable au développement de l'éolien » dans l'Observatoire Climat Air Energie réalisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la communauté de commune de Commentry-Montmarault-Neris en septembre 2024 (cf Figure 3).

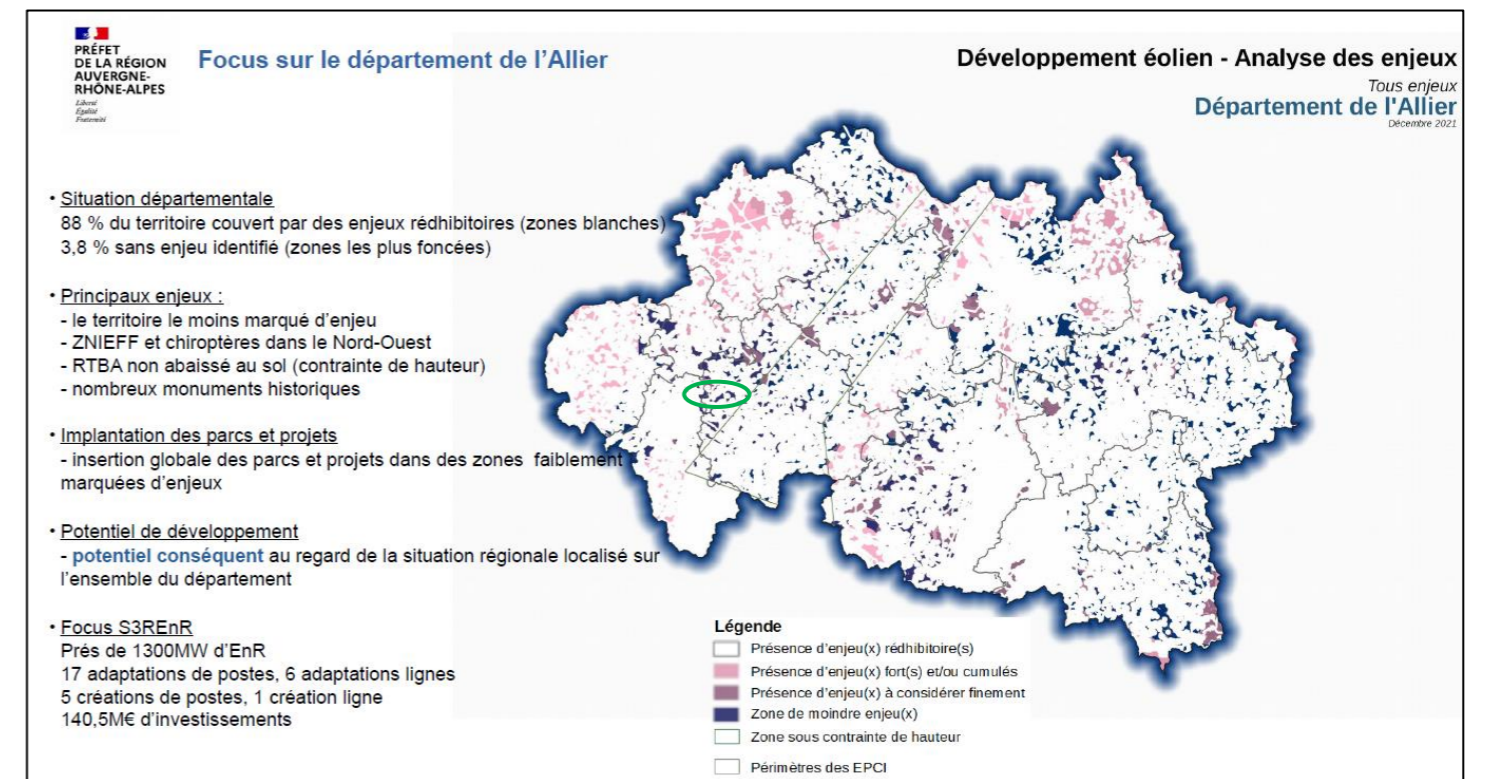


Figure 2 - Zonage élaboré par la DREAL AuRA en décembre 2021 / Focus Allier (entouré en vert le secteur du projet éolien d'Auzelon)

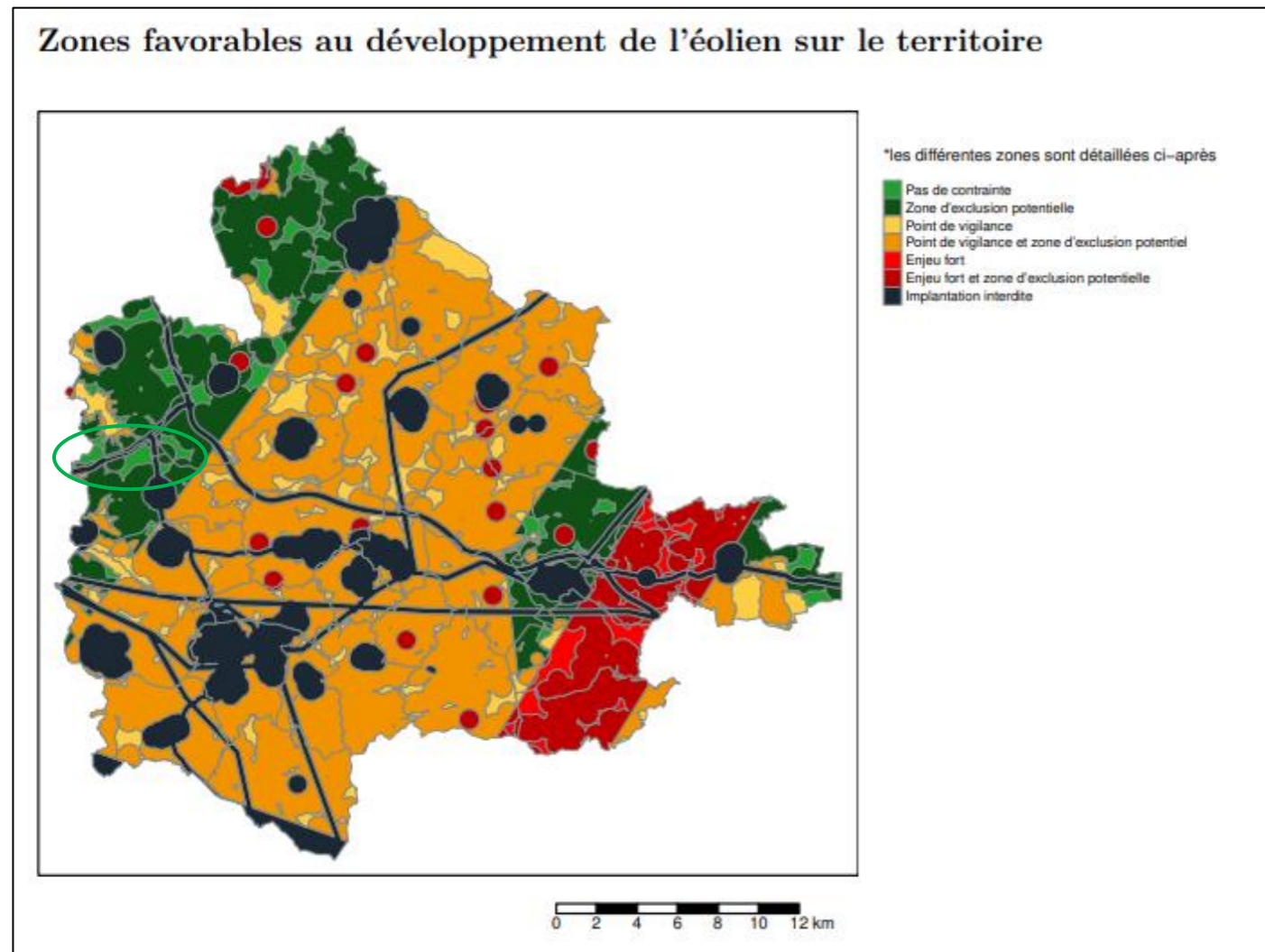


Figure 3 - Extrait du profil ORCAE pour l'EPCI Commentry Montmarault Neris (page 45) - Entouré vert le projet éolien d'Auzelon (Source : Profil_200071512.pdf (orcae-auvergne-rhone-alpes.fr))

L'étape suivante, prioritaire chez Boralex, avant d'entreprendre toute réflexion avancée, est de connaître l'acceptabilité de la filière éolienne au sein des collectivités.

1.2 L'appel aux développeurs de la commune de Saint-Angel

Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) adoptée en 2015, la France s'est fixée des objectifs pour le développement des systèmes d'énergies renouvelables. Elle prévoit de porter la part des énergies renouvelables à 32 % en 2030 et l'éolien occupe une place importante dans ces ambitions. Les déclinaisons régionales de ces objectifs se font à travers les différents schémas régionaux (SRADDET, SRCAE) et indiquent que la région Auvergne - Rhône Alpes est en retard sur ces prévisions.

Soucieux de participer à cette transition énergétique, la commune de Saint-Angel met en place une démarche de **co-développement de projet** avec un développeur éolien. En effet, la commune de Saint-Angel souhaite mettre à profit la partie Nord de son territoire (voir Figure 6) où se trouve une zone dénuée de contrainte rédhibitoire pour le développement d'un projet éolien. Ce secteur a toute sa pertinence pour y implanter un projet comme évoqué au 1.1 dans notre méthodologie d'identification de zones d'études. Un tel projet pourrait permettre d'alimenter en électricité près de 12 000 foyers et faire ainsi un pas de plus dans le développement des énergies renouvelables dans le département de l'Allier.

L'état des lieux du développement éolien de l'Allier étant nettement en dessous des objectifs fixés par la PPE et le SRADDET. L'Allier comptabilisant 53.8 MW d'éolien construit pour une moyenne nationale de 212 MW.

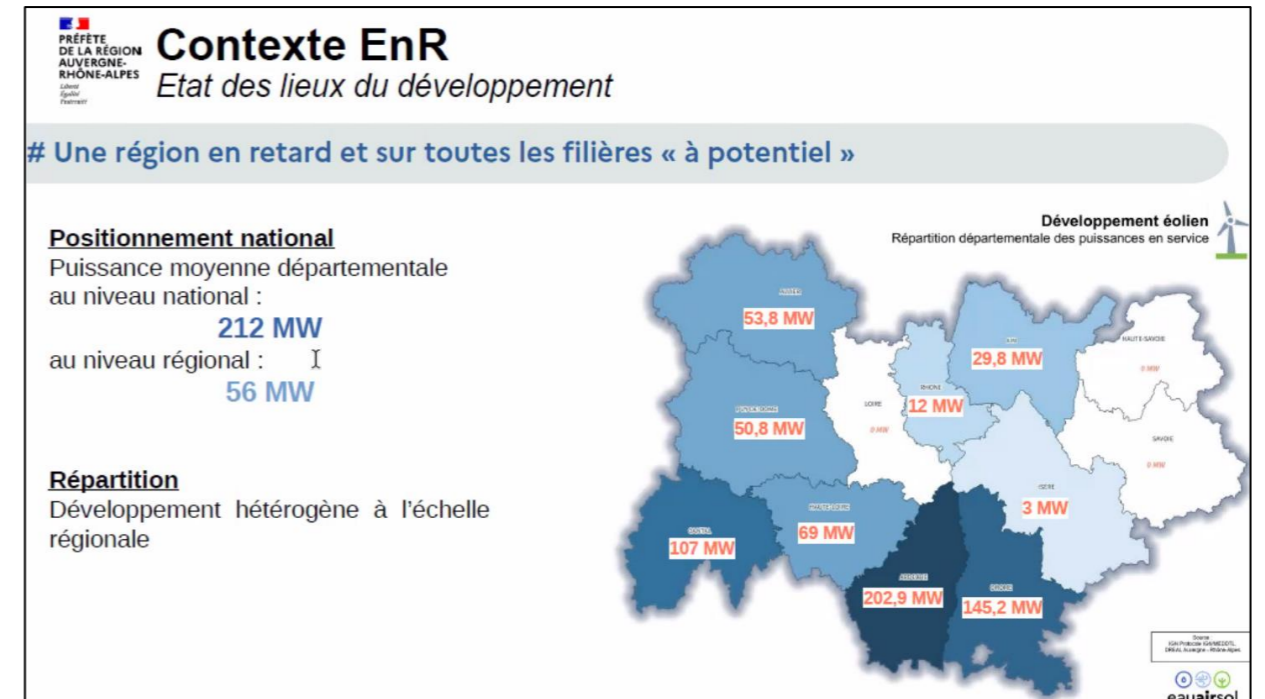


Figure 4 - Etat des lieux contexte EnR AuRA

La cartographie ci-dessous présente de manière globale la zone potentielle identifiée sur la commune de Saint-Angel. Des distances réglementaires seront à prendre vis-à-vis des infrastructures telles que l'autoroute et le réseau de gaz et des critères supplémentaires pourront être ajoutés en fonction des études et des choix de la commune.

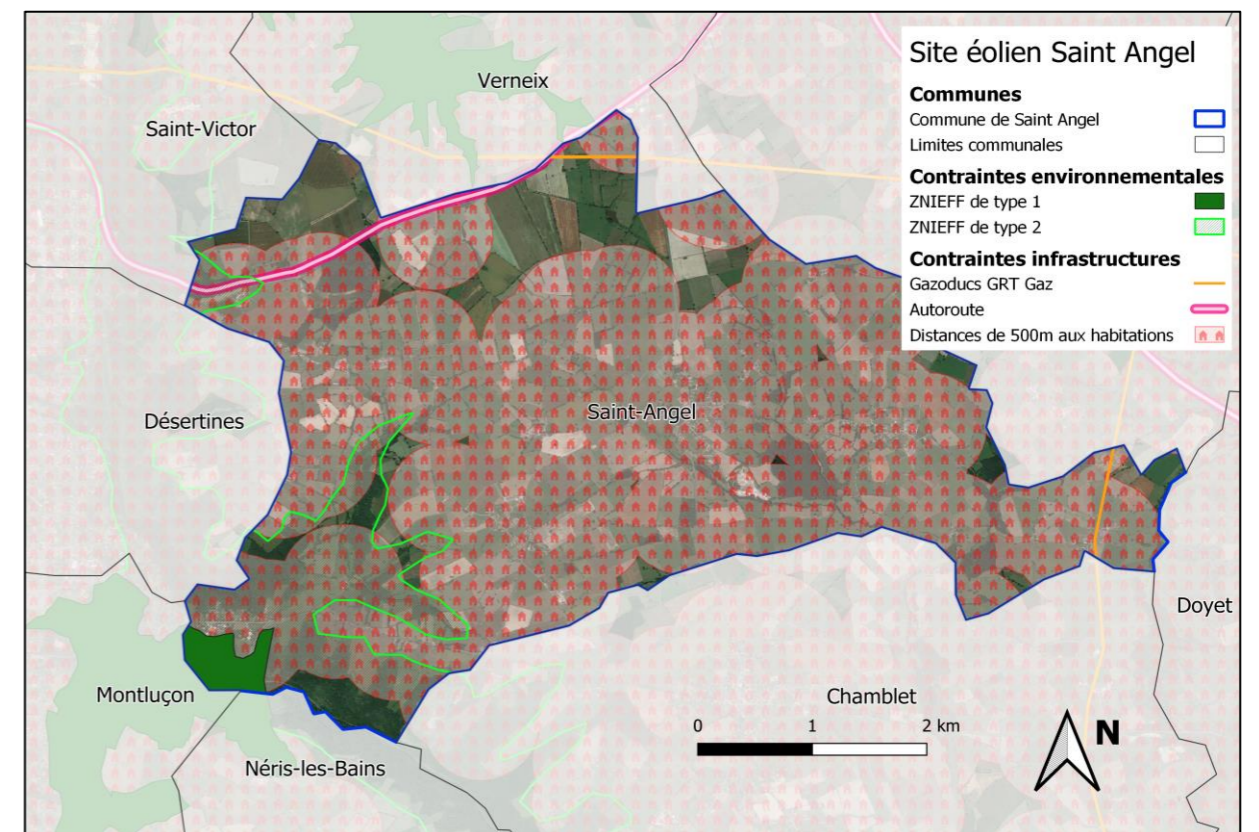


Figure 5 - Cartographie de la prospection du site sur Saint-Angel



En tant qu'**opérateur intégré**, présent durant toutes les étapes de vie d'un projet, BORALEX propose de travailler étroitement avec la commune de Saint-Angel afin de coconstruire un projet citoyen et solidaire intégrant toutes les parties prenantes du territoire.

Le dossier de candidature transmet le 21 mai 2021 (Annexe 1 - Dossier de Candidature de Boralex à l'AMI de Saint-Angel), comprend notamment les opportunités de développement et d'exploitation suivants :

- La fourniture d'électricité verte provenant du futur parc éolien de Saint-Angel pour les riverains de la communauté de communes Commeny Montmarault Néris Communauté.
- Un partage des retombées économiques pour les propriétaires et exploitants
- L'organisation d'un partenariat pédagogique sous la forme de visite du parc
- La mise en place d'un sentier de randonnée pédagogique à proximité du site composé de balises d'information et de sensibilisation. L'organisation de portes ouvertes avec des associations et/ou groupes scolaires
- Des retombées économiques intéressantes pour la commune de Saint-Angel, notamment à travers les retombées fiscales, une convention pour l'utilisation des chemins publics
- L'ouverture au financement et/ou à l'investissement participatif permettra aux citoyens et/ou collectivités de prêter ou d'investir de l'argent dans le parc éolien

L'ensemble de ces propositions n'ont pas forcément été réalisées par la suite du développement du projet (par exemple, au regard des contraintes d'implantation et biodiversité, il n'est finalement pas possible de proposer un parcours pédagogique sur l'ensemble du projet éolien)

Après trois oraux en présence du conseil municipal, la commune de Saint-Angel retient BORALEX comme lauréat de sa mise en concurrence en mars 2022. (Annexe 2 - Courriers de la commune de Saint-Angel)

Début 2022, la commune de Saint-Victor, voyant l'intérêt porté à BORALEX par la commune voisine, et ayant elle aussi une réflexion avancée de projet éolien sur sa commune souhaite rejoindre le projet éolien d'Auzelon.

Le conseil municipal de Saint-Angel délibère **le 5 mai 2022** et donne **un avis favorable** à l'unanimité (13 voix pour, 1 abstention) au lancement des études de faisabilité du projet éolien (Annexe 3 - Délibération du Conseil Municipal de Saint-Angel).

La zone d'étude est dessinée telle que présentée dans la carte ci-après.

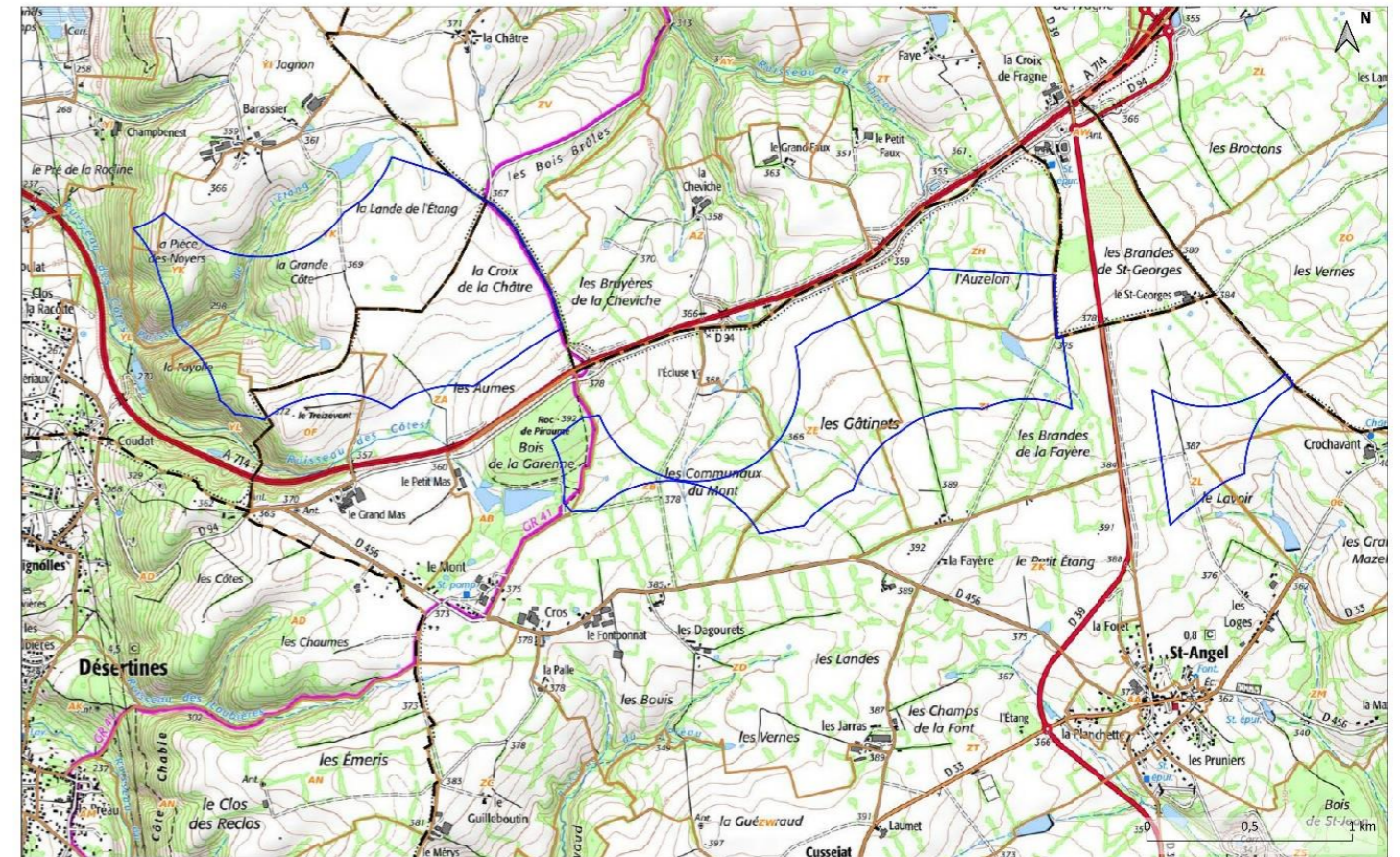


Figure 6 - Site d'étude du projet éolien d'Auzelon

Un mât de mesure est installé en septembre 2022 tandis que les études de terrain sont lancées à l'été 2022 pour une durée d'un an : Études naturalistes, acoustiques, paysagères, mesure de vent, etc. Un courrier du Maire de Saint-Angel a ainsi été envoyé au bureau d'étude donnant autorisation de lancer les inventaires de terrain (Annexe 2 - Courriers de la commune de Saint-Angel)

L'ensemble des états initiaux ont été finalisés fin d'année 2023 et révèlent la possibilité de faire un parc éolien.

La présente annexe au dossier de Demande d'Autorisation Environnementale restitue l'ensemble des actions de concertation menée par la société BORALEX, les élus de Saint-Angel et les élus de Saint-Victor en faveur du projet éolien d'Auzelon durant la phase de développement du projet.



2 Historique de concertation

2.1 Concertation avec les élus

2.1.1 Les premiers pas du projet

Après l'appel à candidature remporté, une concertation solide s'est formée avec les élus de Saint-Angel et de Saint-Victor.

La première rencontre de BORALEX avec le conseil municipal de Saint-Victor s'est déroulée en mars 2022, pour présenter le projet porté sur la commune voisine de Saint-Angel. La commune de Saint-Victor portant déjà une réflexion de projet éolien se positionne rapidement en faveur du projet éolien d'Auzelon et retient par la suite BORALEX comme développeur éolien et accepte que la zone d'étude du projet éolien d'Auzelon soit étendue jusqu'au hameau de Barassier. En mai 2022, les élus de Saint-Victor et de Montluçon Communauté sont conviés pour une visite sur le parc éolien du Plateau de Savernat, sur la commune de Quinssaines, au sein de cette même communauté de communes.

Avant le lancement des études, plusieurs étapes de communication à l'échelle intercommunale ont été menées. Notamment une rencontre quadripartite entre Saint-Angel, Saint-Victor et les deux EPCI, dans l'objectif de présenter leur portage du projet. L'absence de BORALEX à cette rencontre a été une volonté du conseil municipal de Saint-Angel. Par la suite, BORALEX rencontre le service Transition énergétique et écologique de l'EPCI Montluçon Communauté pour présenter la démarche et le projet éolien.

Une présentation de l'installation du mât de mesure et du lancement des études naturalistes est présentée en conseil municipal de Saint-Angel le 7 avril 2022. La commune prendra **délibération favorable à l'unanimité** (1 abstention) le mois suivant en faveur du lancement des études de faisabilité du projet éolien d'Auzelon (cf Annexe 3 - Délibération du Conseil Municipal de Saint-Angel)

Une fois les études lancées, une seconde rencontre en conseil municipal de Saint-Victor le 8 juin 2022 a permis de mettre en situation les études en cours et les prochaines étapes du projet. Par la suite, les élus de Saint-Victor prendront **délibération favorable** au projet et en faveur du passage en zonage Aéol du PLUih en cours d'élaboration le secteur concerné (cf Annexe 4 - Délibération du Conseil Municipal de Saint-Victor du 17/06/2022)

Plusieurs réunions de travail, avec certains élus du conseil municipal de Saint-Angel, ont eu lieu durant l'été 2022 pour monter en compétence sur le projet éolien et axer les premières volontés des élus quant aux décisions conjointes.

Le tableau suivant synthétise les principaux échanges et principales actions énumérés dans les premiers mois de développement du projet (jusqu'au lancement des études de terrain).

Dates	Action au lancement du projet
15 mars 2022	■ BORALEX rencontre les élus de Saint-Victor lors d'une réunion de travail
21 mars 2022	■ Rencontre quadripartite sans BORALEX avec les conseils communautaires (Saint-Angel, Saint-Victor, les deux EPCI). Volonté des conseils municipaux des deux communes.
23 mars 2022	■ BORALEX rencontre le Service transition écologique et énergétique de l'EPCI Montluçon Communauté
7 avril 2022	■ Premier conseil municipal avant le lancement des études et la pose du mât de mesure, présentation du projet avec un calendrier macro.
5 mai 2022	■ Délibération favorable à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Angel pour le lancement des études de terrain
19 mai 2022	■ Réunion de travail avec les élus de Saint-Angel
23 mai 2022	■ Visite du parc éolien de Savernat avec Saint-Victor et Montluçon communauté
8 juin 2022	■ Présentation du lancement des études en conseil municipal de Saint-Victor
17 juin 2022	■ Délibération favorable du conseil municipal de Saint-Victor pour le lancement des études et zonage PLUi

2.1.2 Le comité de pilotage (COPIL)

En parallèle de ces nombreuses interactions en conseil municipal et en conseil communautaire, un comité de pilotage a été créé et s'est rencontré une première fois en septembre 2022. Ce comité permet de rassembler régulièrement les différents acteurs du projet (élus, experts) pour assurer une communication fluide et une coordination efficace du projet. Il permet également d'inscrire le projet d'Auzelon dans une démarche globale et durable, avec une vision long terme des diverses retombées écologiques et économiques du projet. En réunissant des experts et des parties prenantes, le comité peut analyser les enjeux et prendre des décisions basées sur des données concrètes, réduisant ainsi les pertes d'informations.

Ce dernier est composé de :

- François PALMIER, société BORALEX, Responsable Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour la société BORALEX
- Charlotte VERDIER, cheffe de projets éolien pour la société BORALEX
- Lionel CHARLAT, développeur territorial Allier pour la société BORALEX
- Guy FABRE, conseiller municipal de Saint-Angel, adjoint à la transition énergétique
- Olivier GARCEZ, conseiller municipal de Saint-Angel
- Patrick BRAUD, conseiller municipal de Saint-Victor, adjoint à l'urbanisme (a rejoint le COPIL en janvier 2023)
- Mathieu RAINHA, conseiller municipal de Saint-Victor (a rejoint le COPIL en janvier 2023)
- Damien GRANGER, conseiller municipal de Saint-Angel (a quitté le COPIL en janvier 2023)



Le tableau suivant date l'ensemble des rencontres du comité de pilotage :

Dates	Réunion de concertation COPIL
7 septembre 2022	■ Comité de pilotage 1 en mairie de Saint-Angel
20 octobre 2022	■ Comité de pilotage 2 en mairie de Saint-Victor
11 janvier 2023	■ Comité de pilotage 3 rejoint par deux élus de Saint-Victor en mairie de Saint-Angel
27 mars 2023	■ Comité de pilotage 4 en mairie de Saint-Victor
26 mai 2023	■ Comité de pilotage 5 en mairie de Saint-Angel
28 septembre 2023	■ Comité de pilotage 6 en mairie de Saint-Victor
14 novembre 2023	■ Comité de pilotage 7 en mairie de Saint-Angel
7 mars 2024	■ Comité de pilotage 8 en mairie de Saint-Victor
30 juillet 2024	■ Comité de pilotage 9 en mairie de Saint-Angel
09 janvier 2025	■ Comité de pilotage 10 en mairie de Saint-Angel



Figure 7 - Photographie d'une réunion des membres du comité de pilotage

Pour chaque comité de concertation, un ordre du jour, un support de présentation et un **compte rendu** sont mis à disposition des élus afin qu'ils puissent retranscrire les éléments discutés auprès de leurs conseils municipaux respectifs. Certains éléments présentés par BORALEX en comité ont des notions de confidentialité (inventaires, localisation des espèces, budgets, etc.). Aussi, ces éléments ne sont pas communiqués dans le présent document ou sont floutés dans les annexes (cf. Annexe 7 - Comptes-rendus des comités de pilotage (COPIL 1 à 10)) .

D'autres rencontres sont à venir durant toute la phase de développement du projet. Des réunions de concertation pourront également être organisées en phase construction et exploitation en fonction des besoins des élus et des habitants.

Ci-après quelques orientations du projet et volontés diverses du comité de pilotage et les actions qui ont été engendrées par nos rencontres.

Définition des actions de communication

- Création de pages internet et applications numériques (cf. 2.2.1) ;
- Élaboration d'une maquette 3 pans pour des communications semestrielles auprès des citoyens : Des journaux de l'éolien (cf. 2.2.2) ;
- Mise en place d'un comité de suivi et listing des acteurs locaux, citoyens, riverains pouvant le rejoindre (cf. 2.2.3); élaboration d'une charte que tous les participants devront signer afin de cadrer les orientations du comité et les objectifs (cf Annexe 13), décisions de chaque ordre du jour et thématiques de ces comités. Création de réunion de rattrapage pour les nouvelles personnes ayant rejoint le comité de suivi plus tard ;
- Envoi de courriers divers aux citoyens en fonction des étapes et besoins du projet (cf. 2.2.5) ;
- Élaboration des rédactions des divers publiédactionnels dans les journaux locaux et rédaction de leurs contenus (cf. 2.3.1) ;
- Mise à disposition de documentation en mairie dans l'objectif de renseigner les habitants venant poser des questions en mairie (flyers France Renouvelables, livrets de l'ADEME, etc.) ;
- Discussion sur les grandes orientations de la future campagne de financement participatif (budget, quel secteur, quel plafond de participation, etc.)
- Mise en place d'un financement participatif (cf. 2.3.3)

Études de faisabilité

- Présentation à chaque réunion des avancées des études de terrain, des projections pour une prise d'avis ;
- Recommandation d'ajouter 3 points de vue dans la liste de prise de vue prévue par le bureau d'étude :
 - Saint-Angel : Hameau de Les Theix, vers la D 456 (point 2)
 - Saint-Angel : Hameau de Cussejat (point 3)
 - Saint-Victor : Vallée à proximité du château d'eau (point 1)

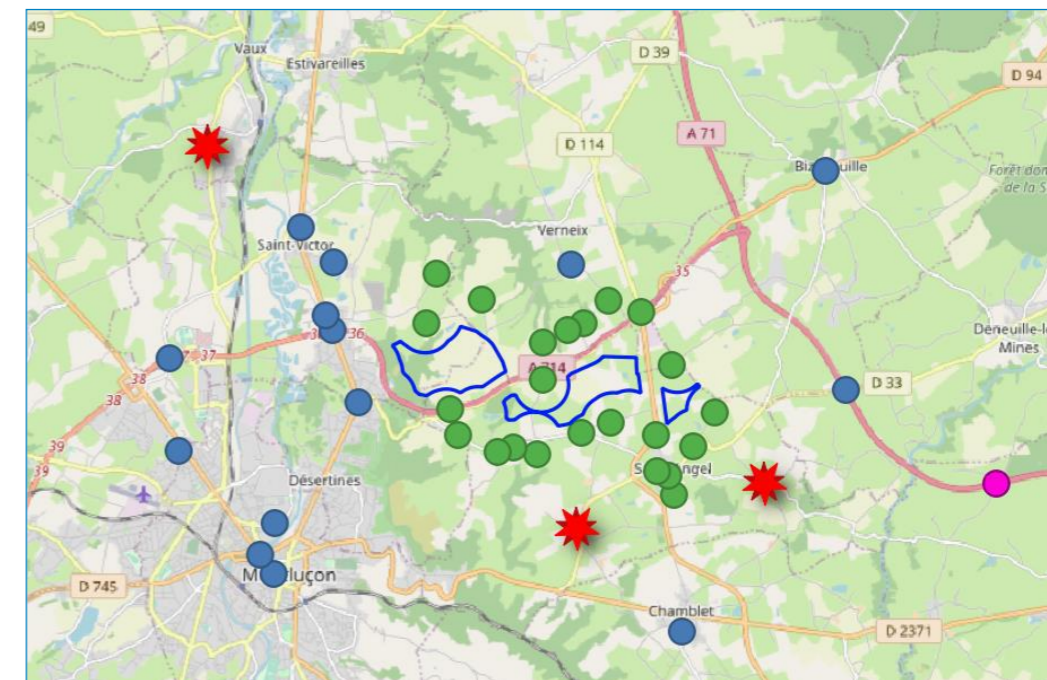


Figure 8 - Carte de localisation des points de vue retenus par le bureau d'étude, en rouge les 3 points de vue supplémentaires ajoutés par le COPIL



- Atelier de réflexion sur les variantes d'implantation avec des supports imprimés illustrant les diverses contraintes aéronautiques, environnementales, paysagères, techniques et des gommettes d'éoliennes à positionner.



Figure 9 - Photographie de l'atelier de réflexion mené sur les variantes d'implantation

- Décision de critères de faisabilité supplémentaires conditionnant l'implantation finale :
 - Éoliennes distantes d'au moins 600 mètres des habitations
 - Éoliennes de maximum 200 mètres en bout de pâle
 - Projet global de 8 turbines maximum
- Choix des points de vue stratégiques pour la réalisation des photomontages sur les variantes d'implantation, choix de la sélection de photomontages qui seront présentés en comité de suivi par la suite ;

Actions municipales diverses

- Décision de passer le projet en zone d'accélération des énergies renouvelables pour les deux communes, mise en place de registres en mairie ;
- Actions pour que le site éolien soit classé et conforme aux deux PLUi qui ont été élaborés pendant le développement du projet par les communautés de communes.
- Rencontres diverses locales : Le COPIL a rencontré des élus des communes voisines, sénateurs, députés pour présenter le projet éolien ;
- Les membres du COPIL, pilotes du projet, ont pour mission un partage des informations auprès de leurs conseils municipaux respectifs.
A titre d'exemple ci-dessous un extrait du compte-rendu du conseil municipal de Saint-Angel dans lequel il est fait mention d'un point d'avancement du projet éolien d'Auzelon et des divers usages dont pourrait être fait les recettes de la location de la parcelle communale pour le mât de mesure.

Point sur l'éolien : Guy FABRE a fait une synthèse de l'avancée des réunions des 2 comités (COPIL et COSUI), un point sur l'avancement des études (mesures de vent, mesures de bruit...), un point sur la communication avec le journal de l'éolien, la prochaine plate-forme « nos riverains », la plate-forme internet et newsletter...

Un courrier annonçant la position de la commune vis-à-vis du projet éolien sera distribué courant juin.

Autre point abordé également : l'utilisation des ressources Boralex. La mise en place du mât a permis de recevoir 11 300 €. En cohérence avec la délibération, il est utile que cet argent soit bien lié au projet (même si ce dernier n'est pas acté). Il faut profiter de cet argent pour, dans le timing actuel [présence du mât, des rencontres de riverains (PBE, sonomètres), échanges de l'association Natur'Allier], de montrer le bon usage de ces crédits.

Les échanges lors du conseil ont permis de finaliser plusieurs pistes :

- Une lettre destinée aux habitants où, sous la signature du maire, on explique la démarche et on invite les gens qui le souhaitent à prendre contact pour échanger (réunion en groupe par Guy et Boralex) – coût 300 €
- Avec un audit énergétique des bâtiments de la commune et de logements particuliers (à la demande des riverains le souhaitant) – il faut aussi montrer que c'est pour tous. L'offre s'adresserait à tous et on prendrait des critères ensuite de priorités pour cette première

enveloppe 2023 (passoires thermiques avant tout) – 150 à 200 € par bâtiment soient pour 10% de l'habitat : 4 500 €

- Mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie sur école et bâtiments communaux : les échanges ont permis de proposer une capacité de 20 m³ – coût 6 500 €
- Diagnostic énergétique du centre socio-culturel (et de la mairie) – coût 2 000 € - reporté sur 2024.

Guy FABRE se charge de proposer le dossier pour les audits énergétiques par drone et pour la mise en place du récupérateur d'eau de pluie.

- **Petit rappel :** Que chaque conseiller fasse remonter ce qu'il peut entendre sur le projet (en bien ou en mal, le type de questionnement...) C'est important pour la qualité et sérénité des échanges à venir.

Figure 10 - Extrait du compte-rendu de la séance du conseil municipal de Saint-Angel du 16/06/2023

Toutefois, les équipes de Boralex ont fait plusieurs interventions complémentaires en conseil municipal de Saint-Victor dans l'objectif de communiquer sur des étapes clés auprès de l'ensemble des élus :

- **Le 26 mai 2023 :** Présentation des premiers résultats de terrains et des retombées économiques pour la commune, de l'accompagnement de Boralex en phase exploitation d'un parc éolien. Explication sur les conventions de voiries nécessaires pour la phase construction et exploitation.
- **Rencontre à venir :** Présentation finale du projet après le dépôt en préfecture. Présentation des photomontages, et d'un modèle financier complet.

En complément de l'ensemble de ces comités, Des **contacts réguliers** téléphonique et courriels avec les élus du COPIL ont permis de construire le projet éolien d'Auzelon de A à Z en parfaite concertation.



2.1.3 Partage de la valeur

En parallèle, les élus de la commune de Saint-Angel ont été rencontrés à de nombreuses reprises durant toute la phase de développement pour réfléchir à une entrée au capital de la société de projet de la commune de Saint-Angel. Ce souhait de la commune de Saint-Angel, partagé par Boralex, a été manifesté dès l'initiation du projet et une offre a été formulée par Boralex lors de la candidature à l'AMI (Annexe 1 - Dossier de Candidature de Boralex à l'AMI de Saint-Angel). On recense les étapes et rencontres suivantes :

- **20 octobre 2022** : Envoi d'une esquisse de pacte d'actionnaire synthétique pour permettre aux élus d'initier une réflexion
- **08 décembre 2023** : Présentation en mairie des grandes notions de l'investissement participatif et des montages d'un financement de projet éolien pour comprendre ou s'inscrire le projet d'investissement de la commune. Ci-après quelques figures présentées lors de cette réunion de travail.
- **22 février 2024** : Réunion de travail en mairie en présence de l'équipe Financement Participatif de Boralex et présentation de scénarios d'investissement chiffrés pour permettre aux élus de réfléchir à plusieurs options. Parmi les scénarios sont proposées :
 - Des simulations où la commune prendrait part en phase développement et sortirait par une vente de ses parts au moment de la construction.
 - Des simulations où la commune reste investisseur de Boralex durant toute la phase d'exploitation.
- **23 mai 2024** : Envoi de nouvelles projections financières à la commune à sa demande afin d'affiner le choix des élus
- **09 décembre 2024** : Nouvelle réunion de travail en mairie afin de présenter les grandes lignes du pacte d'actionnaire. Le Pacte définit les règles applicables dans les relations entre les Associés ainsi que leurs obligations respectives, en complément des Statuts de la société.
- **03 février 2025** : Délibération du conseil municipal de Saint-Angel en faveur d'une prise de part au capital du projet éolien d'Auzelon et de sa société de projet, donnant pouvoir à M. le Maire de signer le pacte d'actionnaire (Annexe 8 - Délibération Saint-Angel partage de capital).
- **Au cours du mois de juin** : Pacte d'actionnaire signé



Flux de trésorerie annuels pour Boralex durant l'exploitation d'un parc éolien

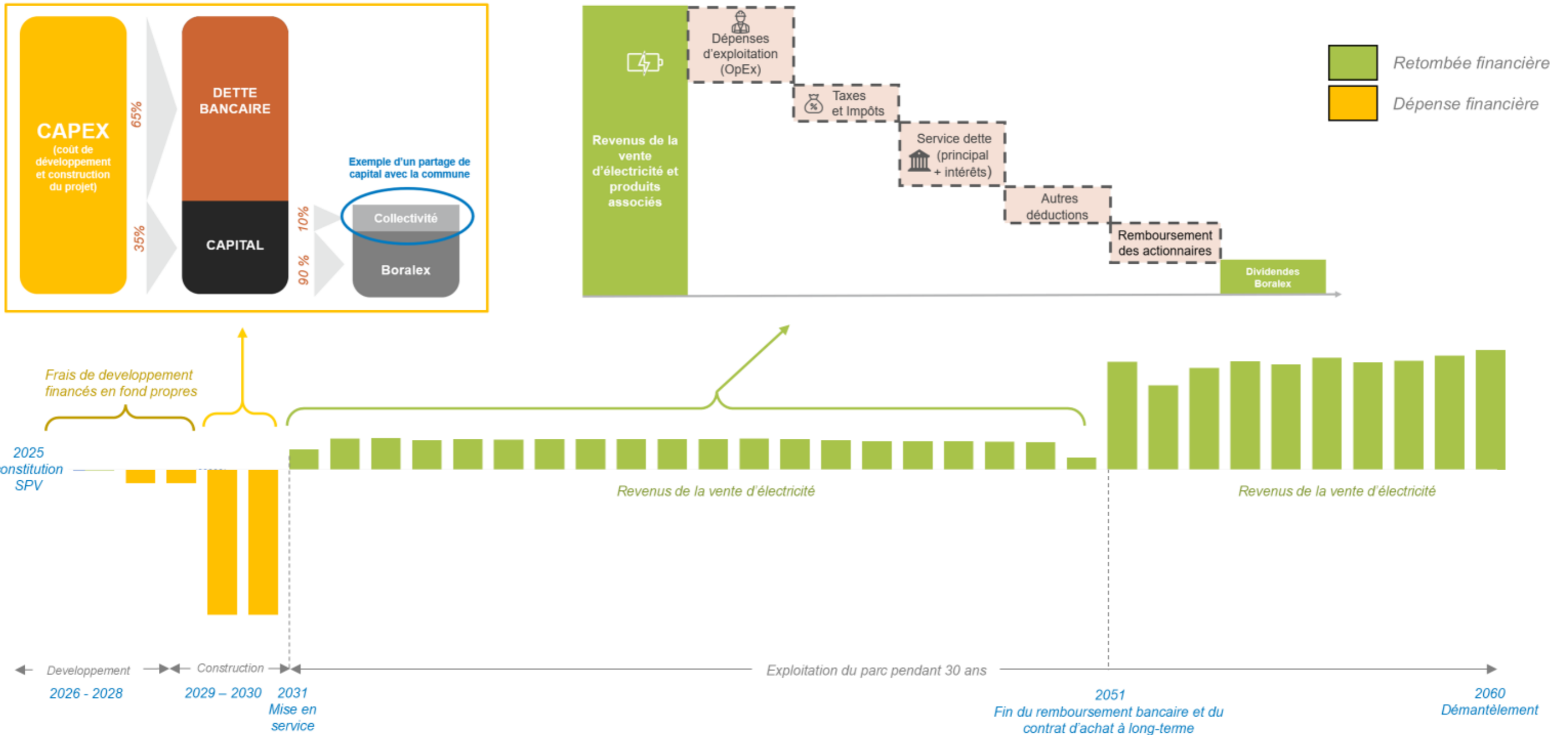


Figure 11 - Exemple d'infographies de vulgarisation de l'investissement participatif



2.1.4 Les communes limitrophes

Les 13 communes qui seront amenées à prendre une délibération sur le projet durant la phase de consultation du public sont les suivantes :

- Les deux communes d'implantation du projet
- Les communes jusqu'à 6 kilomètres autour des localisations d'éoliennes. Pour ce projet, ces dernières sont équivalentes aux communes limitrophes des communes d'implantation du projet.

La carte ci-dessous précise les localisations desdites communes.



Figure 12 - Localisation des communes limitrophes aux communes d'implantation

La commune de Verneix, la plus proche du projet éolien après les deux communes d'implantation a été rencontrée à plusieurs reprises pour partager l'avancement du projet :

- **13 novembre 2023** : Rencontre de M. le Maire et des adjoints de la commune de Verneix. Présentation du projet éolien et du contexte de son développement.
- **12 février 2024** : Seconde rencontre de M. le Maire afin de lui présenter l'implantation prévisionnelle des éoliennes et la nécessité de contractualiser une convention de voirie avec la commune de Verneix pour les chemins communaux qui sont en mitoyenneté avec la commune de Saint-Angel et Saint-Victor.

M. le Maire a accepté que la convention de voirie soit présentée en conseil municipal pour signature dès lors que les autorisations administratives du projet seront obtenues (cf. Annexe 9 - Courrier de la commune de Verneix sur les conventions de voiries)

Le comité de pilotage avait également fait le choix d'avoir un membre du Comité de Suivi qui soit du conseil municipal de Verneix afin de pouvoir rapporter les éléments importants du projet auprès des élus de Verneix. M. Jardoux, adjoint au Maire, a ainsi rejoint notre comité de concertation.

Résumé non Technique

L'ensemble des communes de l'enquête publique ont reçu le Résumé Non technique, pièce du dossier réglementaire qui doit être envoyée 30 jours avant le dépôt en préfecture. Cette pièce reprend de façon synthétique les éléments essentiels, la méthodologie et les conclusions de la demande d'Autorisation Environnementale (DAE) pour l'ensemble des rapports d'étude.

Proposition de rencontre

Conformément à la décision du comité de pilotage (COPIL 10), Un courrier a été corédigé entre Boralex et les deux Maires de Saint-Victor et Saint-Angel pour proposer aux communes voisines une rencontre en amont du dépôt en préfecture (cf. Annexe 10 - Courrier cosigné à l'attention des communes limitrophes).

L'objectif était de présenter le projet éolien d'Auzelon et de répondre à leurs questionnements afin de donner aux élus toutes les informations nécessaires à une délibération éclairée sur le projet.

Le courrier a été déposé en mairie de chaque commune le 11 février 2025, accompagné des 3 « journaux de l'éolien » qui ont été édités par Boralex dans la phase de développement du projet. Sur les 11 communes, deux ont décliné notre proposition de rencontre, les autres n'ont pas formulé de réponse.

Comité de projet

La loi d'accélération des énergies renouvelables promulguée en mars 2023 précise qu'un comité de projet doit être mis en place lorsque le projet est en dehors des zones d'accélération. Malgré la volonté des communes de Saint-Angel et Saint-Victor de passer le site éolien d'Auzelon en zone d'accélération, les zones n'ont, à date de rédaction, pas été approuvées par le Préfet. Considérant la pertinence du comité de projet comme un élément de complétude aux actions de concertation déjà menées, le comité de pilotage a souhaité réaliser un comité pré-dépôt :

- **12 mars 2025** : Envoi des invitations en LRAR à l'ensemble des 13 communes, des 2 EPCI, de la sous-préfecture de Montluçon et à RTE et Enedis
- **02 avril 2025** : Réalisation du comité de projet en présence des communes de Verneix, Estivareilles, Chamblet, Bizeneuille, Saint-Angel, Saint-Victor, de l'EPCI de Montluçon Communauté et de Enedis. Cette rencontre a permis aux communes voisines de prendre connaissance de l'historique du projet, de son implantation finale, des études menées, des photomontages et des retombées positives (cf. Annexe 11 - Compte-rendu du comité de projet du 02/04/2025 Annexe 11 -). Le compte rendu et le support de présentation ont été transmis à l'ensemble des personnes conviées au comité, qu'elles aient été disponibles ou non.



2.1.5 Les communautés de communes

Les deux communautés de communes qui seront amenées à prendre une délibération sur le projet durant la phase de consultation du public sont **la Communauté de communes de Commeny-Montmarault-Neris (CMNC03)** et **Communauté d'agglomération de Montluçon Communauté (CA Montluçon)**. Tout au long du développement du projet éolien, elles ont été sollicitées à plusieurs reprises par les communes concernées.

Le maire de Saint-Angel, M. Olivier LABOUESSE, conseiller départemental à la CMNC03, et le maire de Saint-Victor, M. Jean-Pierre GUERIN, conseiller départemental à la CA Montluçon, se sont proposés auprès du comité de pilotage pour assurer une communication régulière sur le projet auprès de leurs EPCI respectives.

Par ailleurs, lors de l'élaboration de la liste des membres du comité de suivi, il a été décidé d'inviter un représentant de chaque EPCI. Ainsi, M. Michard, chargé de mission énergie à la CMNC03, et M. Faure, son homologue à la CA Montluçon, ont participé à l'ensemble des réunions du comité de suivi.

En complément des communes limitrophes, le COPIL a également souhaité transmettre les Résumés Non Techniques aux deux communautés de communes. De plus, elles ont été conviées au comité de projet organisé le 2 avril 2025.



2.2 Concertation avec les citoyens et riverains

Dès l'initiation du projet, le comité de pilotage (COPIL) a souhaité mettre en place une stratégie de concertation durable et fonctionnelle avec les riverains. Plusieurs options ont été débattu afin de choisir celles qui nous paraissaient les plus fonctionnelles :



2.2.1 Réseaux sociaux

Cette option a été retenue par le comité de pilotage et des pages internet dédiées au projet éolien ont été créées sur chacun des sites internet de Saint-Angel, Saint-Victor et Boralex. Ces pages sont mises à jour et agrémentés des divers journaux de l'éolien qui ont été distribués. La commune de Saint-Angel dispose d'une newsletter sur laquelle les riverains ont informé dès lors que la page projet est modifiée.

- Site internet de Boralex : [Auzelon, projet de parc éolien en France | Boralex](#)
- Site internet de Saint-Angel : [Projet d'éoliennes à l'étude – Saint-Angel 03](#)
- Site internet de Saint-Victor : [Mairie de Saint-Victor : Eoliennes](#)

2.2.2 Journaux de l'éolien

Cette option a été retenue par le comité de pilotage, le format a été validé avec le Comité de pilotage afin qu'il soit le plus possible adapté au territoire une fréquence de publication a été réfléchi afin que les informations importantes soient communiquées au bon moment.

A la date de rédaction du présent document, 3 journaux de l'éolien ont été publiés :

- Février 2023 : **Journal de l'éolien n°1** (JDE 1) envoyé à l'ensemble des habitants des deux communes d'implantation. Il portait sur les thématiques suivantes :
 - L'installation du mât de mesure sur la commune de Saint-Angel
 - La campagne acoustique à venir
 - L'historique de lancement du projet (avec une carte)
 - Le B.A.-BA de développement d'un projet éolien

A la suite de chaque envoi, nous sollicitons le Comité de pilotage (cf. chapitre 2.1.2) afin de savoir s'il y a eu des questionnements des citoyens auprès des secrétariats de mairie. Nous n'avons pas eu de questionnements, seul un courrier a été envoyé à Boralex :

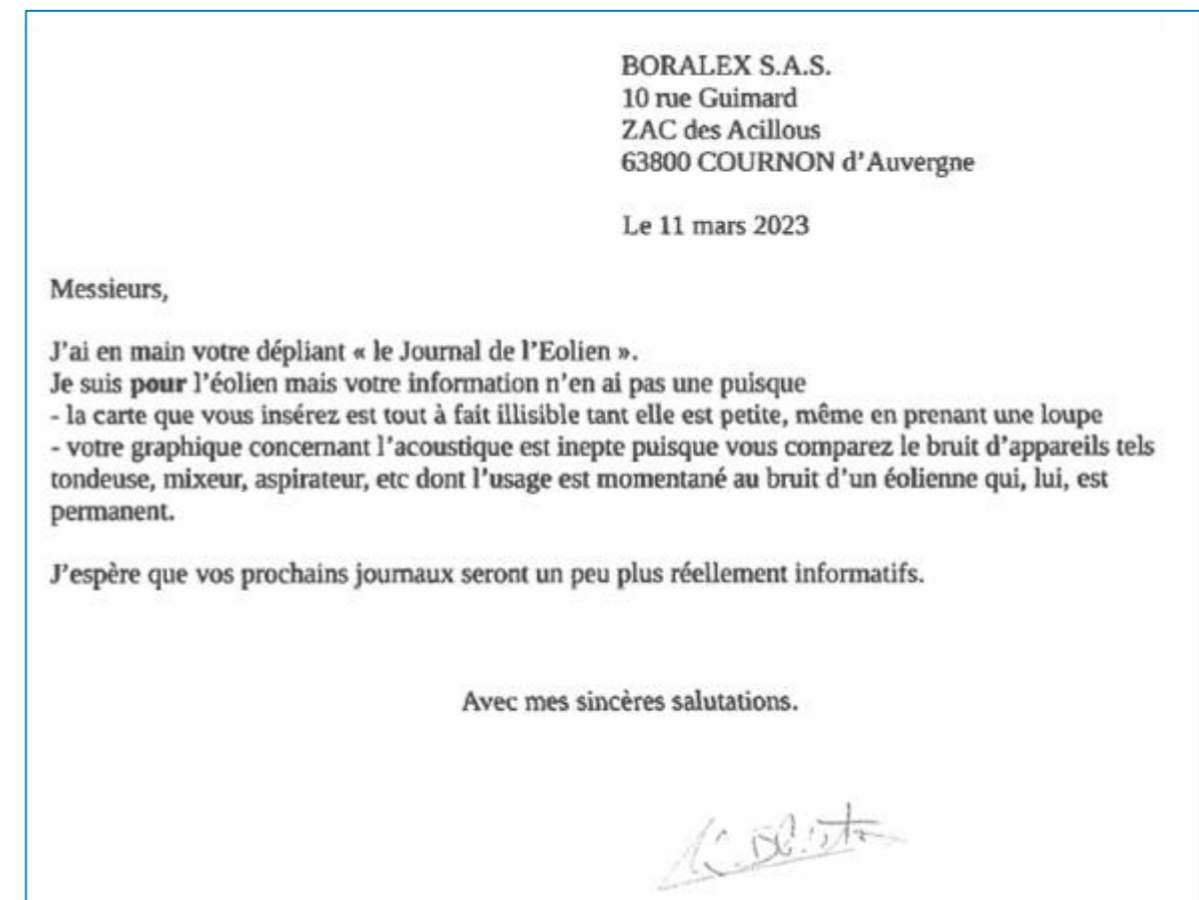


Figure 13 - Courrier d'une habitante de Saint-Victor à la suite de l'envoi du JDE 1

- Septembre 2023 : **Journal de l'éolien n°2** (JDE 2) envoyé à l'ensemble des habitants des deux communes d'implantation. Il portait sur les thématiques suivantes :
 - Explication de quelques mauvaises idées reçues (90% d'une éolienne est recyclable, une éolienne tourne en moyenne 85% du temps) à la demande du comité de suivi (cf chapitre 2.2.3)
 - Une frise précise sur la temporalité du projet
 - Une grande carte plus précise sur fond IGN afin que les habitants puissent mieux visualiser la localisation du projet suite au courrier en Figure 13



➤ Septembre 2024 : **Journal de l'éolien n°3** (JDE 3) envoyé à l'ensemble des habitants des deux communes d'implantation ainsi qu'à la commune de Verneix, pour donner suite à notre proposition auprès du maire de Verneix. Il présentait les thématiques suivantes :

- Pour cette édition, le comité de pilotage a souhaité partager les photomontages les plus représentatifs du projet d'Auzelon. Les 3 points de vue choisis ont été validé également avec le comité de suivi pour avoir le ressenti des citoyens et acteurs locaux.
- Les chiffres clés du projet (nombre d'habitants alimentés, CO2 évités par an, puissance du parc)
- Un aparté sur la loi d'accélération des énergies renouvelables
- Des rubriques sur les ombres portées et sur la valeur immobilière à la demande du comité de suivi

Tous les journaux de l'éolien publiés à ce jour sont accessibles sur les sites internet des communes et de Borex. Des exemplaires supplémentaires sont également disponibles dans les deux mairies pour les personnes intéressées n'ayant pas bénéficié de la distribution dans leur commune. Les visuels des journaux de l'éolien sont consultables en annexe. (cf Annexe 12 - Journaux de l'Eolien (n°1 au n°3, recto-verso)).

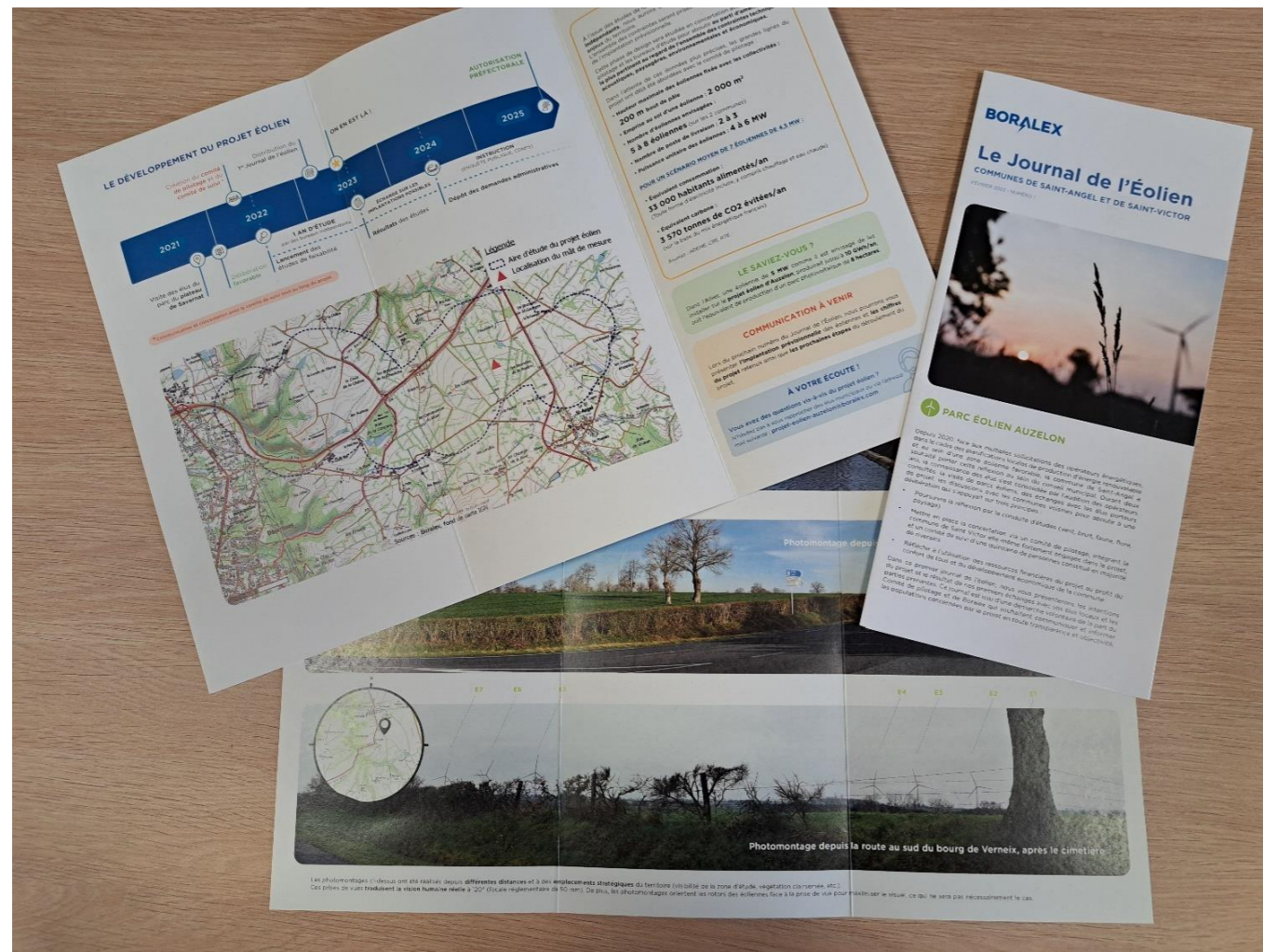


Figure 14 - Visuels des trois dépliants journaux de l'éolien

Les Journaux de l'éolien se sont imposés comme un outil de communication clé, permettant d'informer régulièrement et de manière pédagogique l'ensemble des habitants. Leurs contenus, construit en lien étroit avec les comités de pilotage et de suivi, reflètent une volonté d'adapter le message au territoire et de répondre aux attentes des citoyens. Cette démarche contribue à renforcer la transparence du projet, tout en encourageant une appropriation progressive des enjeux liés à l'éolien.

2.2.3 Le comité de suivi (COSUI)

La création d'un comité réunissant des acteurs locaux et riverains vise à encourager l'implication des citoyens et à renforcer la confiance ainsi que la transparence dans les processus décisionnels. Le comité de pilotage a souhaité mettre en place cette instance dès le lancement du projet, afin d'assurer une communication claire et ouverte dès les premières étapes. En associant riverains et parties prenantes, le comité de pilotage peut non seulement diffuser les informations relatives au projet, mais aussi recueillir les attentes et préoccupations des habitants. Cette démarche permet de limiter les pertes d'information et de corriger d'éventuelles perceptions erronées du projet.

A l'initiative du comité de pilotage, une liste d'une vingtaine de membres a été constituée pour ce comité. Elle est constituée de personnes volontaires, sollicitées pour leur rôle au sein des communes d'implantation, communes limitrophes, ou des EPCI ou au sein du tissu associatif et économique du territoire. L'objectif est que ce comité soit un panel représentatif des parties prenantes du territoire, qu'elles soient favorables ou non au projet, tout en garantissant **un espace de dialogue constructif**, où l'écoute et le débat sont possibles malgré les divergences d'opinion. Une charte a été élaborée et signée par l'ensemble des membres pour encadrer le fonctionnement du comité (cf. Annexe 13 - Charte du comité de suivi).

Ce dernier est composé de :

- Membres du comité de pilotage (deux élus de Saint-Victor, deux élus de Saint-Angel, deux membres de BORELEX)
- 1 autre élu de Saint-Angel
- 1 adjoint au maire de Verneix
- 1 représentant de l'EPCI de Montluçon Communauté (Animateur TEPOS)
- 1 représentant de l'EPCI Commentry Montmarault Neris (chargé d'étude transition énergétique)
- 1 propriétaire foncier et représentant du club de chasse
- 6 habitants de Saint-Angel (dont 2 riverains du projet)
- 3 habitants de Saint-Victor (dont 2 riverains du projet)

Les réunions du comité de suivi se tiennent à l'initiative du comité de pilotage **une à trois fois dans l'année** en fonction de l'avancée du projet éolien et de l'actualité locale. Le tableau suivant date l'ensemble des rencontres :

Dates	Réunion de concertation COSUI
27 octobre 2022	■ Comité de suivi 1 en mairie de Saint-Angel
25 janvier 2023	■ Comité de suivi 2 en mairie de Saint-Angel
1 avril 2023	■ Comité de suivi 3 : Formation transition énergétique et visite du parc éolien du plateau de Savernat (03)
14 juin 2023	■ Réunion de pré-COSUI avec deux nouveaux membres (2 habitants de Saint-Victor) en mairie de Saint-Victor
22 juin 2023	■ Comité de suivi 4 en mairie de Saint-Angel
28 novembre 2023	■ Comité de suivi 5 en mairie de Saint-Angel
30 avril 2024	■ Comité de suivi 6 au restaurant Le Saint-Angel
20 février 2025	■ Comité de suivi 7 en mairie de Saint-Angel



Figure 15 - Photographie d'une réunion des membres du comité de suivi

Pour chaque comité de concertation, un ordre du jour, un support de présentation et un **compte rendu, produit avec le comité de pilotage** sont mis à disposition des membres afin qu'ils puissent retranscrire les éléments discutés auprès de leurs familles, voisins, etc. Les animateurs des réunions sont les membres du comité de pilotage. L'ensemble des éléments communiqué en comité de suivi est public et peuvent être largement diffusé. Les comptes-rendus sont consultables en annexe (cf. Annexe 14 – Comptes-rendus des réunions du comité de suivi (COSUI 1 à 7)).

D'autres rencontres seront organisées tout au long de la phase de développement du projet. De plus, le comité de suivi a vocation à se poursuivre durant les phases de construction et d'exploitation, en fonction des besoins des élus et des habitants. La commune de Saint-Angel souhaite en effet maintenir la communication engagée et présenter sur le long terme ses intentions en matière d'investissements en faveur de la transition énergétique.

Les ordres du jour des comités ont été présentés comme suit :

- **État des lieux** des énergies renouvelables en France, en région et dans l'Allier ;
- Réponse aux éventuels questionnements et observations de la dernière session ;
- **Avancement du projet éolien** : En fonction des étapes du projet, c'est l'occasion de faire un aparté (initiation, phase d'étude, phase d'élaboration de l'implantation (design), phase d'impacts&mesures, phase de dépôt).
- **Les actions mises en œuvre par la commune de Saint-Angel** avec les premières retombées financières par la location de la parcelle communale pour l'installation du mât de mesure de vent (**Exemple** : campagne de diagnostic de déperdition thermique des maisons par drone, installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales des bâtiments publics à des fins d'arrosages des parterres floraux, etc.)
- Temps d'échanges sur d'éventuel retours de terrains et/ou questionnements

Ci-après quelques actions, décidées en comité de pilotage, en faveur des membres du comité de suivi :

- Il a été identifié un **besoin de formation généraliste** pour ce groupe, pas seulement concernant le projet éolien lui-même ni même sur la filière éolienne en général, mais sur la transition énergétique dans sa globalité, afin de permettre aux membres du groupe de situer leurs questionnements dans un panorama plus général concernant les enjeux énergétiques et climatiques, et les solutions permettant d'y faire face. Aussi, proposition a été faite d'une **formation indépendante sur les enjeux de la transition énergétique** par le formateur et consultant en énergie et climat M. Frédéric Bazzoli (en l'absence de l'équipe de Boralex) dans l'objectif que chacun puisse s'exprimer librement et mieux appréhender ces enjeux globaux.

Le plan prévu pour la formation était le suivant :

Activités et Sujets traités	Durée (min)
Tour de table	15
Quiz transition énergétique	15
Les bases pour bien comprendre le sujet de l'énergie	10
Enjeux énergie et climat au niveau mondial et français : ressources fossiles et changement climatique	15
Scénarios de transition	10
Quels choix pour la production énergétique ?	15
Atelier de groupe	40

Réception de la formation par les participants

Les participants se sont montrés dans l'ensemble très intéressés par la formation et y ont participé activement. **Des niveaux de connaissances très hétérogènes** ont été constatés :

1. Citoyen sans qualification particulière qui s'intéresse au sujet,
2. Élus en charge de la thématique ou d'une thématique connexe
3. Professionnels ou ex-professionnels de l'énergie (chargé de mission plan-climat, ADEME, etc.).

Des avis divergents ont également été constatés sur la plupart des sujets :

- Certaines personnes sont convaincues des changements nécessaires pour réaliser la transition énergétique ;
- **d'autres sont ouvertes à la plupart des sujets mais n'ont pas une connaissance approfondie des enjeux, des mécanismes et des dynamiques en cours ou à venir.** Cette catégorie était majoritaire dans le groupe ;
- **D'autres encore étaient relativement opposées à la plupart des sujets présentés comme étant importants pour la transition énergétique** : sobriété, production d'énergie renouvelables, etc. Ce cas était manifeste notamment chez l'un des participants. Tout en étant relativement ouvert au dialogue, ce type de participants avait tendance à mettre en doute et à questionner régulièrement les éléments présentés par le formateur et à avancer des arguments ou exemples parfois caricaturaux.

Figure 16 - Extrait du compte-rendu rédigé par le prestataire formateur



- Un **temps d'échange avec Monsieur le Maire de Quinssaines**, pour mieux apprécier les méthodes de développement d'un projet éolien par Boralex (également en l'absence de Boralex)
- Une **visite du parc éolien du Plateau de Savernat** à Quinssaines, avec ouverture du pied de l'éolienne E8 par un technicien de maintenance de Boralex (agence de Cournon-d'Auvergne) pour visualiser au mieux l'installation et le poste de livraison.



Figure 17 – Visite du pied de l'éolienne par le COSUI

Le comité de suivi joue un rôle actif dans la définition des axes de communication autour du projet, en identifiant les thématiques clés à aborder dans les articles (JDE, presse, ect.), notamment pour contrer les idées reçues liées au bruit, à l'impact sur l'immobilier, aux arrêts des turbines, à la production ou encore au potentiel éolien dans l'Allier. Ce comité a vocation à éclairer le comité de pilotage et à faire le lien avec la population.

Les échanges menés permettent également d'enrichir le programme de développement de la collectivité en lien avec les retombées économique du projet.

Pour conclure, la pérennisation de ces rencontres a généré plusieurs retombées positives : une montée en compétence sur les enjeux de la transition énergétique, une compréhension plus nuancée et objective des projets éoliens, une meilleure appréciation du développement de projet et de sa contribution au développement local, ainsi qu'un regard éclairé sur la filière dans son ensemble. Ces échanges ont surtout permis une culture du dialogue, avec une capacité à débattre et à écouter malgré des avis parfois divergents.



2.2.4 Application numérique de dialogue territorial

Le comité de pilotage a retenu cette option et a mis en place un contrat d'un an (2023) avec l'application mobile et PC « NosRiverains »¹. Cet outil avait pour but de diffuser régulièrement des informations sur le projet éolien, ainsi que des articles et des lois liés aux énergies renouvelables et à la transition énergétique. Les membres des comités de pilotage et de suivi, ainsi que l'ensemble des élus des deux conseils municipaux, ont eu accès à cette plateforme.

Après un an d'utilisation, le comité de pilotage a constaté que cette approche ne répondait pas aux attentes du public ciblé. Les publications suscitaient peu d'intérêt et étaient peu consultées. Il a donc été décidé d'opter pour une communication papier plutôt que numérique afin d'ajuster au mieux la communication sur le projet au territoire.



2.2.5 Communication des élus auprès des citoyens

Dès lors que les études de terrain ont confirmé la faisabilité d'un projet éolien sur Saint-Angel, le Maire de Saint-Angel, en concertation avec le comité de pilotage, a rédigé un **courrier d'information aux citoyens de Saint-Angel** (cf. Annexe 2 - Courriers de la commune de Saint-Angel)

Un courrier à l'attention des riverains qui ont accepté de recevoir un sonomètre pour l'étude acoustique a également été envoyé pour les remercier de leurs implications (cf. Annexe 6 - Courrier de remerciement campagne acoustique)

Parallèlement, depuis le lancement du projet, les maires de Saint-Angel et Saint-Victor ont présenté chaque année l'avancement du projet éolien lors de **la cérémonie des vœux**, traditionnellement organisée en début d'année.

A titre d'exemple ci-dessous l'article de presse dans le bulletin municipal de Saint-Angel de janvier 2024 à la suite des vœux du Maire ou le projet éolien d'Auzelon est cité.

SAINT-ANGEL (vendredi 12 janvier 2024)

C'est devant une large assemblée qu'Olivier Labouesse, le maire, a présenté ses vœux vendredi soir en présence de tous ses conseillers. L'année 2024 sera marquée par la réalisation de plusieurs projets dont l'un d'entre eux est issu du programme de Reconquête des Centres-Villes Centres-Bourgs (RCVCB) : « Comme vous avez peut-être pu le constater, le panneau de la future construction de 4 logements locatifs vient d'être installé sur le terrain à côté de la mairie » a précisé Olivier Labouesse, le Maire. Evoléa en est le porteur de projet. L'année 2024 verra également l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Le Maire précise que cela donnera lieu à une enquête publique.



Vœux : Le maire, olivier Labouesse, était entouré de son équipe pour la présentation des vœux.

Points importants : L'environnement au cœur de l'action communale : Un récupérateur d'eau de pluie d'une capacité de 20 000 l sera installé proche des ateliers municipaux. « Il permettra, notamment en période de restriction d'eau, de pouvoir continuer les arrosages des plantations et le lavage du matériel ». Une étude thermique par thermographie aérienne par un drone va se dérouler cet hiver pour les habitations du bourg afin de détecter les déperditions énergétiques et thermiques.

Ces deux actions ont pu être mises en place grâce aux recettes dégagées dans le cadre du projet éolien en cours sur la commune (installation d'un mât de mesure par la Sté BORALEX). Concernant les projets « énergies renouvelables », la population sera également invitée à porter à connaissance ou commenter dans un registre ouvert au titre de la loi d'accélération des EnR.

Une population qui augmente légèrement : le maire s'est félicité de l'arrivée de nouvelles familles sur la commune.

Olivier Labouesse a félicité toutes les associations communales qui animent la commune tout au long de l'année. Deux d'entre elles ont été mises à l'honneur : Bourbonn'ailes avec Anne-Gaëlle Amizet, la présidente, qui a présenté son projet de distribution de fournitures dans certains pays de l'Europe de l'Est (Roumanie, Albanie...) prévu en août prochain. Le Téléthon, avec Robert Limoges, le Président de Chamblet Téléthon (Bizeneuille, Chamblet, Deneuille-les-Mines, Saint-Angel et Verneix) qui ont récolté 38 220 € dont 10 400 € sur la commune de Saint-Angel, tout cela, grâce à des bénévoles très actifs.

Le Maire a également remercié le personnel communal pour son travail et les élus des communes avoisinantes pour leur présence.

Figure 18 - Article du bulletin municipal 2024 à propos des vœux du maire de Saint-Angel

A ce propos, la communication par l'intermédiaire **des bulletins municipaux** produits annuellement a également contribué à une bonne communication auprès des habitants des communes. Ci-dessous des extraits des bulletins municipaux des communes des éléments sur le projet éolien d'Auzelon et notamment des infographies qui ont été partagés à la fois dans les journaux de l'éolien ou lors des comités de suivi.

¹ [NosRiverains - Le CRM de la relation environnementale https://www.nosriverains.com/](https://www.nosriverains.com/)



Les Eoliennes

La Commune de Saint-Victor, partie prenante du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et du Territoire à Energie Positive Communautaires (TEPOS), est la seule commune au sein de Montluçon Communauté possédant un site compatible avec les zones de moindre contrainte aérienne et desservie par les vents dominants susceptibles d'accueillir les mâts éoliens.

D'autres projets d'implantation du même type pouvant voir le jour sur les communes avoisinantes, ont conduit le conseil municipal à confirmer la compatibilité des dits terrains avec l'implantation d'éoliennes.

Les études sur les vents, sur la faune et la flore ont commencé et vont durer au moins un an. A l'issue, la commune saura si la zone présente un intérêt ou non.

La décision appartient maintenant aux propriétaires qui sont en relation avec les développeurs.

Figure 19 - Article dans le bulletin municipal édition 2023 de Saint-Victor

Environnement

Les Eoliennes

L'an dernier, vous avez été informés dans le bulletin municipal du projet éolien sur notre commune et sur Saint-Angel. Les études naturalistes, paysagères, acoustiques et de vent se sont déroulées sur toute une année depuis juin 2022. Nous disposons aujourd'hui des premiers résultats produits par les bureaux d'études experts et indépendants. L'ensemble des contraintes ont été évaluées et permettent d'entrevoir la faisabilité d'un projet éolien. Des premières implantations d'éoliennes ont été réfléchies en concertation avec le comité de pilotage, groupe de travail composé de deux élus de Saint-Angel, deux élus de Saint-Victor et deux collaborateurs de Boralex.

Un comité de suivi, qui compte parmi ses membres le comité de pilotage, des habitants des deux communes (2 personnes de Saint-Victor) et autres acteurs locaux du territoire, a aussi été mis en place afin de suivre l'évolution de ce projet et de répondre aux éventuelles questions.

Vous êtes informés deux fois par an à travers une gazette « Journal de l'éolien » que les élus mettent dans vos boîtes aux lettres. La prochaine vous permettra d'entrevoir les premières implantations et photomontages du projet. Si vous avez des questionnements, n'hésitez pas à contacter les membres du comité de pilotage dont vos deux élus de Saint-Victor Patrick BRAUD et Mathieu RAINHA.

Patrick BRAUD, Adjoint chargé de l'Urbanisme et Cadre de Vie

Figure 20 - Article dans le bulletin municipal édition 2024 de Saint-Victor

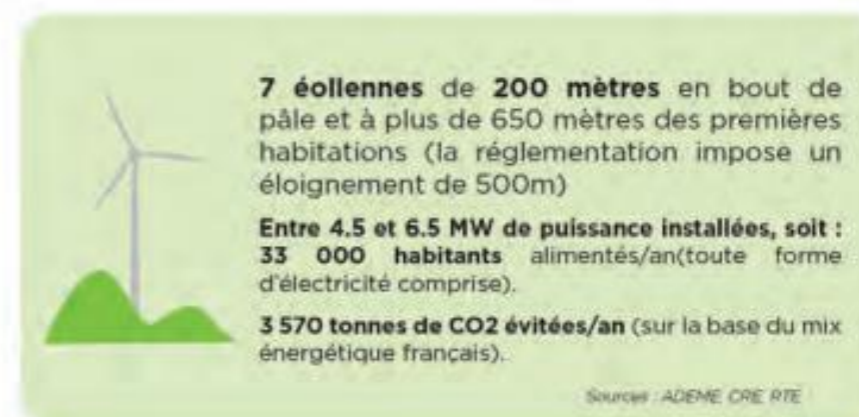
La vie communale

Projet éolien d'Auzelon

Avancée majeure en 2025

Le projet éolien continue d'avancer dans sa phase de développement et prend forme.

Après les études approfondies et les concertations menées en 2024, il prévoit l'installation de 7 éoliennes, dont 1 sur le territoire de Saint-Victor. Un troisième numéro de la gazette « Journal de l'éolien » a été distribué en septembre-octobre 2024. Celui-ci présentait l'implantation finale des éoliennes ainsi que des photomontages permettant de visualiser l'intégration du projet dans notre paysage ; des exemplaires sont disponibles en mairie.



Dans les mois à venir, le projet franchira une étape majeure avec le dépôt de la demande d'autorisation environnementale auprès de la préfecture. Cette étape importante ouvre une phase de consultation du public (anciennement appelée enquête publique) durant laquelle chaque citoyen de Saint-Victor et de l'Allier aura la possibilité de s'exprimer via un registre dématérialisé qui sera mis à disposition pour recueillir vos avis et observations.

Si vous avez des questionnements, n'hésitez pas à contacter les membres du comité de pilotage, dont vos deux élus de Saint-Victor Patrick BRAUD et Mathieu RAINHA.

Figure 21 - Article dans le bulletin municipal édition 2025 de Saint-Victor (page 12)



Une réflexion sur l'implantation d'éoliennes

Dans le contexte énergétique actuel et comme la commune relevait d'un cadre favorable, le conseil municipal a décidé de prolonger sa réflexion conduite depuis janvier 2020 par des études de terrain (13 voix pour et une abstention). Etudes sur la faune, la flore mais aussi sur les potentiels de vents sur la commune. Ainsi un mât de mesure de 104 mètres a été dressé sur un terrain communal qui mesurera, sur 2 à 3 ans, les vents locaux (puissance, fréquence, orientation, ...). Un comité de suivi d'une quinzaine de personnes (*) a été composé : il participera à cette réflexion en apportant ses commentaires et questions tout au long de ces travaux d'études. Il donnera également son éclairage et avis, comme indiqué dans la délibération, sur l'utilisation de la ressource financière potentielle à :

- Aider chaque foyer de Saint-Angel sur sa facture énergie,
- Alimenter un programme de développement économique local (au service des habitants pour l'amélioration de leur confort et cadre de vie).

Dans ce cadre, un programme de communication sera élaboré et une première campagne de financement participatif sera lancée pour supporter le coût de ces premières études.

(*) : 3 élus du conseil, 2 élus des communes voisines (Saint Victor et Verneix), 2 techniciens de collectivités intercommunales, 2 représentants de l'opérateur énergétique Boralex et 9 habitants de Saint Angel




Figure 22 - Article dans le bulletin municipal édition 2022 de Saint-Angel (page 9)

Le projet éolien : où en est-on ?

Toutes les études préalables (présence d'oiseaux, nids, migration, les habitats d'amphibiens, insectes, la présence de chauve-souris, la flore patrimoniale et habitats d'intérêt communautaire, les secteurs d'intérêt paysager, patrimoniaux, le relief, l'acoustique et les servitudes diverses) ont été réalisées et permettent d'affiner la zone et de lui définir des contraintes éventuelles. Les analyses de vents montrent le diagramme d'orientation - SW/NE et une vitesse moyenne de 5,7 m/s. Les emprises foncières communales (terrains et chemins) sont conventionnées et les privées négociées : **la consolidation des études et ces accords fonciers potentiels sont suffisants pour assoir la faisabilité du projet.**

Communication—information

- **Journal de l'éolien** : 2 numéros ont été distribués sur les 2 communes (et communiqués à Verneix) - 3ème pour février 2024,
- **Les membres des COPIL et COSUI (*)** : à la disposition des habitants pour transmettre les informations partagées en comité,
- Les vœux du maire 2023 et 2024, une lettre aux administrés en juillet 2023,
- **Site internet de la commune** : la reprise des JDE, des articles publiés rédactionnels - un espace dédié à l'éolien.
- **Des rencontres/permanences** avec les élus à organiser avec ceux qui en font la demande—inscription en mairie
- **Un registre** à disposition en mairie dans le cadre de la concertation au titre de la Loi d'Accélération des projets EnR.

(*) Pour le pilotage du projet :
Un Comité de Pilotage avec 6 membres : 2 élus de Saint-Angel, 2 élus de Saint-Victor et 2 membres de l'équipe Boralex – 7 réunions tenues – dernière en date du 13/11/2023.
Un Comité de Suivi qui regroupe 20 personnes, le COPIL, 1 élu de Verneix, 1 personne de la CA de Montluçon, 1 de la CC de Montmarault-Commentry-Neris et 10 riverains (2 de Saint Victor, 8 de Saint Angel) - 5 réunions tenues.

Flèches bleu-clair : lignes d'implantation possible

Scénario 1

Scénario 2

Le conseil dans sa délibération avait décidé que les recettes de ce projet financeraient des actions « environnement ».
A ce jour et délibéré :

- Un récupérateur d'eau de 20 m3 pour un reste à charge de la commune de 4 998 € HT
- Une campagne de thermographie IR pour un coût de 5 860 € TTC
- Le routage des JDE 250 € TTC

La recette 2023 (fermage pour le mât) a intégralement couvert le coût de ces opérations.

Bleu-foncé : limite de zone d'étude
Orange : limites de commune

Retrouvez toute l'actualité sur <http://saintangel03.fr>

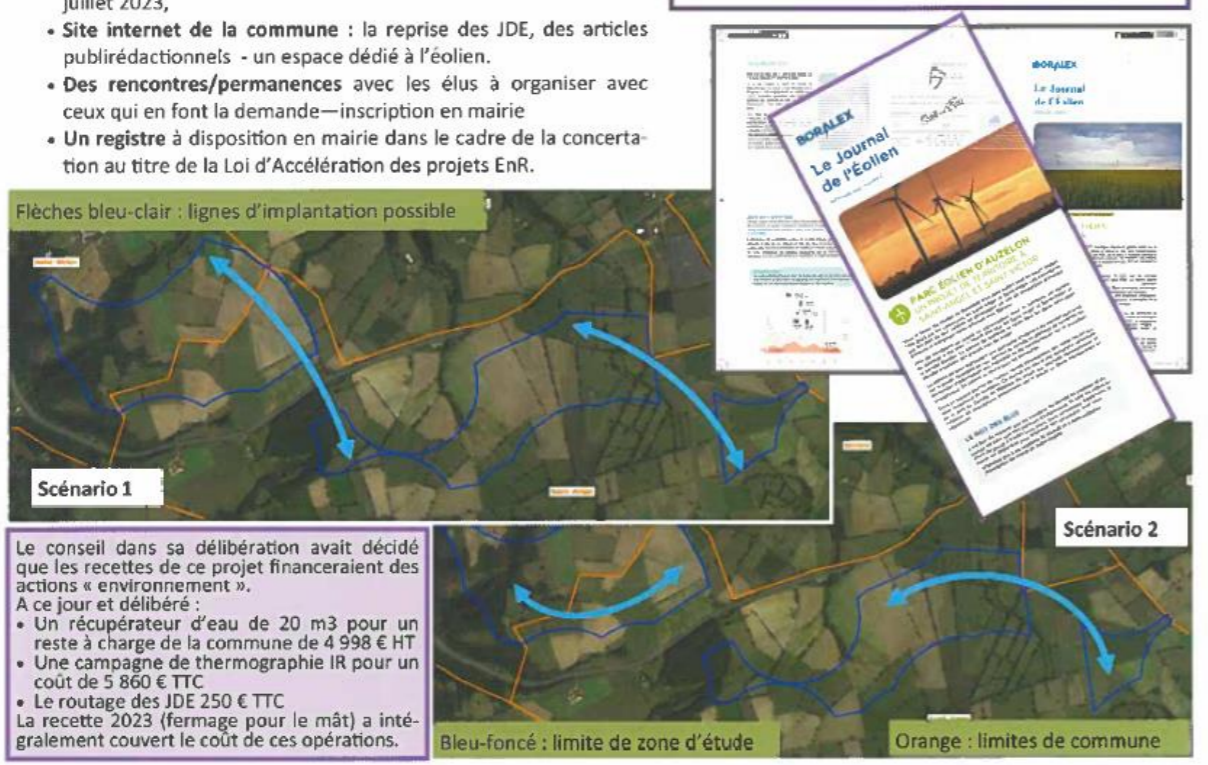


Figure 23 – Article dans le bulletin municipal édition 2023 de Saint-Angel (page 7)

TRAVAUX - ACQUISITIONS - PROJETS (2/2)

Reconquête des Centres Villes et Centres Bourgs (RCVCB) : Quels projets ?

La communauté de communes de Montmarault-Neris-Commentry a engagé 2 ans d'études territoriales impliquant les élus et la population des communes. A l'issue de ce travail, certaines communes ont arrêté un programme d'actions pour 5 ans.

Pour Saint-Angel, la réflexion est engagée pour :

- Finaliser le programme de 4 logements sociaux sous le pilotage d'Evolea,
- Lancer les études pour convertir des locaux récemment acquis (14 à 16 route de Villefranche) en vue d'accueillir de nouvelles activités,
- Restauration de l'enveloppe de l'église,
- Améliorer les conditions de circulation sur les axes principaux du centre bourg, à proximité de l'école.





Le projet éolien : où en est-on ?

Toutes les études préalables (présence d'oiseaux, nids, migration, habitats d'amphibiens, insectes, présence de chauve-souris, flore patrimoniale et habitats d'intérêt communautaire, secteurs d'intérêt paysager, patrimoniaux, relief, acoustique, zones humides et servitudes diverses) ont été réalisées et permettent d'affiner la zone et de lui définir des contraintes éventuelles. Les emprises foncières communales (terrains et chemins) sont conventionnées et les privées négociées : **la consolidation des études et ces accords fonciers potentiels sont suffisants pour assoir la faisabilité du projet.**

Le projet est entre les mains des services instructeurs de l'Etat.

(*) rappel : pour le pilotage du projet :

- Un Comité de Pilotage (COPIL) avec 6 membres : 2 élus de Saint-Angel, 2 élus de Saint-Victor et 2 membres de l'équipe Boralex – **11 réunions tenues.**
- Un Comité de Suivi (COSUI) qui regroupe 20 personnes, le COPIL, 1 élu de Verneix, 1 personne de la CA de Montluçon, 1 de la CC de Montmarault - Commentry - Neris et 10 riverains (2 de Saint Victor, 8 de Saint Angel) - **7 réunions tenues.**

Communication—information

- **Le Journal de l'éolien** : 3 numéros ont été distribués sur les 2 communes (et communiqués à Verneix),
- **Les membres des COPIL et COSUI (*)** : à la disposition des habitants pour transmettre les informations partagées en comité,
- Les vœux du maire 2023, 2024 et 2025, une lettre aux administrés en juillet 2023,
- **Le site internet de la commune** : la reprise des JDE, des articles publiés rédactionnels - un espace dédié à l'éolien.
- **Des rencontres/permanences** avec les élus à organiser avec ceux qui en font la demande—inscription en mairie
- **Un registre mis** à disposition en mairie dans le cadre de la concertation au titre de la Loi d'Accélération des projets EnR.

Le conseil dans sa délibération avait décidé que les recettes de ce projet financeraient des actions « environnement ».

A ce jour après délibération, ont été réalisés sur 2024 :

- Un récupérateur d'eau de 20 m3 pour un reste à charge de la commune de 2.725 € HT (subventionné par le Département)
- Deux campagnes de thermographie IR pour un coût de 8.735 € HT
- La réalisation et le routage des 3 journaux de l'éolien pour 1.040 € HT

Les recettes 2023-2024 (fermage pour le mât) ont intégralement couvert le coût de ces opérations.

Retrouvez toute l'actualité sur <http://saintangel03.fr>

3 des photomontages réalisés et présentés dans le JDE n°3



Un point sur un projet éolien dans l'Allier

AUZELON

2 derniers journaux de l'Eolien



Figure 24 - Article dans le bulletin municipal édition 2024 de Saint-Angel (page 7)



2.2.6 Permanences publiques

Les élus de Saint-Angel se sont proposé pour accueillir les riverains par petit groupe en salle municipale afin de les renseigner au besoin sur l'avancement du projet. A date de rédaction, un seul groupe de 3 ou 4 s'est présenté en mairie de Saint-Angel pour obtenir des informations complémentaires. Il a été rappelé à plusieurs reprises la possibilité de venir interagir sur ce sujet en mairie (lors des vœux du maire, par les journaux de l'éolien, par les publidédactionnels dans la presse, etc.).

A VOTRE ÉCOUTE

Vous avez des questions sur le projet éolien ?

N'hésitez pas à vous rapprocher des élus municipaux et plus particulièrement du comité de pilotage du projet éolien constitué d'élus des communes de Saint-Angel et de Saint-Victor, ainsi que d'experts de l'entreprise Boralex, via l'adresse suivante :

projet-eolien-auzelon@boralex.com

Pour en savoir plus :

[France Energie Eolienne – Porte-parole de l'énergie éolienne \(fee.asso.fr\)](http://fee.asso.fr)

[Journal de l'Éolien : le magazine 100% Éolien \(journal-eolien.org\)](http://journal-eolien.org)

[Info éolien – L'éolien en question \(info-eolien.fr\)](http://info-eolien.fr)

[PAROLES_ELUS_2021_v1a.pdf \(fee.asso.fr\)](#)

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

Vous avez des questions sur le projet éolien d'Auzelon ? N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus municipaux et plus particulièrement du comité de pilotage du projet éolien constitué d'élus des communes de Saint-Angel et de Saint-Victor (une prise de rendez-vous en secrétariat de la mairie de Saint-Angel), ainsi que d'experts de l'entreprise Boralex, via l'adresse suivante : projet-eolien-auzelon@boralex.com

Pour plus de renseignements, vous pouvez également consulter le site internet de la commune de Saint-Angel et la page dédiée au projet sur le site internet de Boralex, rubrique Sites et Projets.

Figure 25 - Exemples de proposition de rencontre sur le site de la commune de Saint-Angel et sur un publidédactionnel La Montagne

2.2.7 Réunion publique

Le comité de pilotage a décidé de **ne pas organiser de réunion publique** avant le dépôt du projet en préfecture. Cette décision s'appuie sur le retour d'expérience des élus et de Boralex, qui ont constaté que ce format de communication s'avérait peu productif, favorisant une mobilisation excessive de l'opposition au détriment d'un échange constructif avec les citoyens. Néanmoins, à chaque demande de réunion publique formulée par des riverains, les élus ont tenu à rappeler leur disponibilité en mairie pour des permanences, afin de répondre à leurs questions.



2.3 Concertation avec le grand public

2.3.1 Publiédactionnels

Entre 2022 et 2025, Boralex a mené plusieurs campagnes de publiédactionnels dans divers journaux bourbonnais. Ces publications ont parfois permis d'évoquer le projet éolien d'Auzelon, offrant ainsi différentes occasions de rappeler son existence et son développement auprès du grand public.

- **1^{er} semestre 2023** : 4 Publiédactionnels BORALEX publiés dans le journal *La Montagne* entre janvier et avril dont un dans lequel le Maire de Saint-Angel et un conseiller municipal, membre du COPIL, sont interviewés pour aborder leur choix d'un projet éolien sur leur commune.

Publiédactionnel INTERVIEW

Énergies renouvelables

3 questions à des élus qui ont choisi l'éolien

Olivier Labouesse et Guy Fabre sont élus (respectivement maire et conseiller municipal) des communes de Saint-Angel et Saint-Victor dans l'Allier. Ils développent, aux côtés de Boralex, un projet éolien sur leurs communes.

Pourquoi la commune se lance-t-elle dans les énergies renouvelables ?
Guy Fabre : Face à la crise énergétique, personne ne doit rester passif. Nous pouvons tous contribuer à réduire nos consommations et notre dépendance aux ressources extérieures. La commune, en s'appuyant sur ses ressources locales, peut apporter sa pierre à l'édifice. Les énergies renouvelables, et l'éolien, font partie de ces potentialités. Grâce aux recettes liées à la production d'énergie, la collectivité pourra agir sur les engagements de la France sur la scène européenne vis à vis du changement climatique mais aussi avoir un impact positif sur la facture énergétique de ses administrés.

Olivier Labouesse : Devant les nombreuses sollicitations des opérateurs après les élections municipales, il fallait qu'on s'y intéresse de près. J'ai demandé à Guy, élu du conseil, un topo sur les énergies en général, dont l'éolien. Le conseil a ensuite décidé (13 pour, 1 abstention) de poursuivre la réflexion sur cette énergie qui nous a conduit, 2 ans et demi après à la phase d'études.

Comment la commune s'implique-t-elle dans le développement du projet ?
OL : Pour impliquer au maximum la population, un comité de pilotage impliquant les communes voisines et un comité de suivi composé d'une dizaine d'habitants ont été créés. Des outils d'information généraux et périodiques sont aussi en place (lettres d'information, espace dédié sur le site de la commune, plate-forme d'échange, etc.). Le comité de pilotage et le comité de suivi ont pour rôle d'orienter notre réflexion et celle de Boralex, porteur du projet éolien.

GF : Le conseil municipal s'est engagé dans cette réflexion sous 2 conditions : que les études soient conduites avec transparence et concertation, et que les ressources financières liées au projet reviennent au développement économique de la commune et aux administrés. Le comité de suivi éclairera la municipalité en fonction de l'actualité et des thèmes sensibles.

Comment Boralex vous accompagne-t-elle dans votre démarche ?
OL : Nous tenions à être proactif vis-à-vis des opérateurs énergétiques, plutôt que de subir leurs démarchages et ensuite agir sous contrainte lorsque la facture devient trop lourde.

GF : Nous avons pendant une année auditionné 7 développeurs, et avons choisi Boralex pour porter notre projet. Toute cette démarche doit être experte, les idées reçues doivent être démontées, les expériences partagées, les témoignages relayés et les interrogations, ou craintes, débattues. C'est la raison pour laquelle la commune est aidée dans ce projet par des connaissances scientifiques, des visites, des retours d'études et enquête que les équipes de Boralex relayent auprès de nous.

BORALEX
 10, rue Hector-Guimard
 63800 Cournon-d'Auvergne
 04 78 92 68 70 - www.boralex.com

Allier

Figure 26 – Publiédactionnel dans le journal *La Montagne* (demi-page, édition Allier) publié en avril 2023

- **4 mai 2023** : Publiédactionnel dans le journal *La Semaine de l'Allier* dans lequel le projet éolien d'Auzelon est cité (cf. Figure 27 ci après)
- **9 octobre 2024** : Publiédactionnel dans le journal *La Montagne* dans lequel le projet éolien d'Auzelon est à l'honneur (cf. Figure 28 Figure 27 en page suivante)

L'ALLIER UN AVENIR EN VERT | Jeudi 4 mai 2023 | La Semaine de l'Allier | XI
 Publireportage

BORALEX

"L'éolien peut contribuer durablement à la vitalité du territoire bourbonnais"

Les études les plus sérieuses* le confirment. Pesant pour près de 50% dans notre mix de consommation, les énergies fossiles doivent passer à environ 35% d'ici 2030. Sur la production d'électricité, la part du nucléaire évoluerait de 70% à moins de 50%. Les ENR, ou énergies renouvelables, ont donc un rôle majeur à jouer pour compenser ces baisses, tant sur le mix énergétique qu'électrique. Tous les scénarios, qu'ils soient majoritairement nucléaires ou non, se rejoignent pour pointer la nécessité d'un développement rapide et massif de toutes les énergies renouvelables.

À l'heure d'un nouveau choix, il faut capitaliser sur les atouts de chaque énergie en exploitant les perspectives offertes. L'éolien peut apporter sa pierre à l'édifice. Quels sont ses atouts ? Réponse avec Damien Bouilly, Responsable Régional AURA BFC Boralex.

1000 foyers, soit 2300 habitants. En étant répartie sur le territoire, l'éolienne contribue à relocaliser la production d'énergie en valorisant les ressources.

Plus directement, le développement de l'éolien peut-il réduire ma facture d'énergie ?
 Concrètement, il le fait déjà par le financement du bouclier tarifaire qui permet d'amortir la hausse des coûts de l'électricité et du gaz pour le particulier. Pourquoi et comment ? Au début de son développement, l'énergie solaire ou éolienne coûtait plus cher à produire que certains modes de production historique. Avec l'augmentation croissante du prix des ressources fossiles et la crise énergétique, c'est désormais l'inverse, elles produisent de l'électricité à un coût bien inférieur aux prix de marché. Ainsi, grâce à une production d'électricité compétitive, le solaire et l'éolien rapportent plus de 30 milliards d'€ à l'Etat en 2022 et 2023. Le bouclier tarifaire s'élève quant à lui à 45 milliards d'euros en 2023. Des groupes comme L'Oréal, Orange, Auchan ou encore Métro se tournent désormais vers notre entreprise pour acheter directement de l'énergie verte. Nous cherchons actuellement des solutions auprès d'autres acteurs du territoire afin notamment de maintenir la compétitivité des entreprises qui créent des emplois localement. Nous avons beaucoup de projets d'énergies renouvelables mais ils doivent avancer plus vite pour répondre à leurs demandes.

Quel est le bilan carbone d'une éolienne par rapport aux autres énergies ?
 Une éolienne terrestre émet entre 12 et 14 grammes de CO₂ par kWh produit alors que la moyenne d'émission du mix électrique français se situe entre 50 gCO₂eq/kWh et 80 gCO₂eq/kWh. L'électricité provenant du secteur éolien est l'une des plus décarbonées. Un parc de 5 éoliennes nouvelle génération installé dans l'Allier permet d'éviter l'émission d'environ 2 000 tonnes de CO₂ par an soit l'équivalent des émissions d'environ 1000 véhicules ou 1000 allers-retours Paris-New York en avion.

Éolien, solaire, nucléaire, gaz vert. Difficile d'y voir clair. Pourquoi vous, en tant que citoyen, père de famille, ami, vous croyez en l'éolien ?
 Si nous voulons réussir le défi de la transition

écologique et sécuriser notre souveraineté énergétique, chaque énergie est importante et complémentaire. À titre d'exemple, l'éolien produit beaucoup l'automne et l'hiver, le solaire lors des pics de consommation d'électricité vers midi. Je suis ingénieur énergétique de formation, j'ai tout de suite été attiré par la production d'électricité utilisant des sources d'énergie respectueuse de l'environnement : l'éolien, mais aussi le solaire que nous développons aussi chez Boralex. Je pense tout simplement qu'il faut donner du sens à notre énergie. Pendant très très longtemps, nous avons ignoré d'où elle venait car la plupart du temps, produite loin de chez nous. Aujourd'hui, nous devons faire face. Or la construction d'une éolienne nous confronte aussi à cette responsabilité que nous avons, en tant que consommateurs. Pour moi, produire de l'électricité, c'est penser plus largement que la simple production d'électrons. Les énergies renouvelables sont une opportunité pour les collectivités et citoyens qui veulent devenir consommateurs. C'est pourquoi notre entreprise fait le choix de se montrer, d'ouvrir ses portes et d'aller le plus souvent à la rencontre des gens. Chez Boralex, nous privilégions dès la phase de développement une vision à long terme afin de favoriser l'appropriation de ses parcs de production d'électricité verte par les territoires sur lesquels ils sont implantés. L'avenir de notre production d'énergie doit se décider dans les territoires et avec eux.

*Pour aller plus loin, la rédaction vous conseille la lecture du rapport qui fait référence sur le sujet : "Futurs énergétiques 2050 - RTE publie des analyses approfondies qui confirment les résultats et enseignements diffusés le 25 octobre 2021 (RTE/fr-france.com)"

LES FAITS : DES OBJECTIFS DE DÉPLOIEMENT NON ATTEINTS POUR L'INSTANT
 La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de la transition énergétique, a attribué en 2020 des objectifs pour la filière éolienne.
 Pour l'éolien terrestre, la puissance installée devait atteindre 24,1 GW à fin 2023. À l'horizon 2028, ce seront 33,2 GW pour une option basse, et 34,7 GW pour une option haute, qui devront être implantés en France métropolitaine.
 En France, la puissance éolienne totale raccordée était de 20 916 MW au 31 Décembre 2022. L'ensemble de cette puissance est constitué de parcs éoliens terrestres.
 Sur la base de ces chiffres établis par le Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDIES) du ministère de la Transition écologique et solidaire, la filière a réalisé 72 % de son objectif 2023 et entre 50 et 52 % de ses objectifs 2028.

BORALEX
 • 13 agences et centres de maintenance en France
 • de 270 collaborateurs
 • Près de 70 sites en exploitation en France
 • Une capacité de production de 1,2 GW par an soit l'équivalent de la consommation de plus d'un million d'habitants

BORALEX DANS L'ALLIER
 • A Quinssaines, L'amaïds et Saint-Martinien, Boralex exploite 8 éoliennes de 16 MW soit la consommation de 17 600 habitants par an.
 • Plusieurs autres projets éoliens sont en cours de développement : Deux-Chaises, Le Thell, Chazemais, Blomard, Saint-Bonnet de Four, Saint-Angel, Saint-Victor
 • Un projet de centrale photovoltaïque est également en préparation à Montilly

Figure 27 - Publireportage dans la semaine de l'Allier publié en mai 2023 (encadré rouge : citation d'Auzelon)



PUBLIREDACTIONNEL

Le point sur un projet éolien dans l'Allier

AUZELON

Le projet éolien d'Auzelon a été initié en 2020 par les élus de la commune de Saint-Angel qui ont souhaité prendre la main sur les sollicitations des opérateurs énergétiques. Durant 2 ans, ils sont montés en compétence sur le sujet pour mieux maîtriser tous les enjeux de cette zone favorable au développement de l'énergie éolienne. Engagés fermement pour la transition énergétique, toutes les étapes sont menées en concertation avec les administrés. Boralex, lauréat de l'Appel à candidature, est en charge du projet et fait le point sur l'avancement du projet.

L'énergie éolienne est une énergie renouvelable qui ne nécessite aucun carburant, n'émet pas de gaz à effet de serre. Elle contribue à la lutte contre le changement climatique grâce à une production d'électricité décarbonée et compétitive.

Pour cela, l'implantation d'un parc éolien ne se fait pas à la légère. Le choix du site d'étude est déjà orienté dès le début par des contraintes militaires, patrimoniales, ou encore par des zonages environnementaux réglementaires. Le secteur nord de Saint-Angel et Saint-Victor est un secteur propice qui permet d'envisager un projet éolien. Des études de terrain ont ainsi été lancées en 2022 pour confirmer la faisabilité du projet.

Le choix du positionnement des mâts résulte de l'analyse de l'ensemble des études menées sur le terrain par des experts indépendants durant une année complète. C'est l'implantation du moindre impact global qui est retenue et qui respecte les enjeux identifiés : préservation de la faune, de la flore et des zones humides, éloignement des habitations et des monuments historiques, etc.

Afin de garantir un impact résiduel le plus faible possible, des limitations de fonctionnement des turbines peuvent être mises en place en complément des mesures d'éloignement et d'évitement prévues lors de la conception des plans. Ces limitations consistent à ralentir, voire arrêter les éoliennes à des moments très précis. Chaque turbine est bridée indépendamment des autres pour que la mesure soit parfaitement adaptée à chacune d'elles, tout en maintenant la viabilité « économique » du projet.

Un projet basé sur la communication et la concertation

Afin de construire un projet en concertation avec le territoire, un comité de pilotage a été créé, réunissant des élus de Saint-Angel ou de Saint-Victor et la société Boralex. Chaque décision ou étape clé est prise en concertation avec les élus.

Parallèlement, un comité de suivi, composé principalement des habitants du secteur concerné par le projet permet au comité de pilotage de recueillir les demandes d'information des habitants et de communiquer tant sur le projet que sur la transition énergétique.



Mieux informer pour mieux connaître grâce aux journaux de l'Éolien

“ Le projet est issu d'une concertation entre de nombreux acteurs ”

Les membres du comité de pilotage et du comité de suivi sont des porteurs d'information

« La production d'électricité en France représente un enjeu crucial pour l'avenir proche. Notre pays prend des décisions stratégiques et structurelles en tenant compte des équilibres géopolitiques et économiques, dans un contexte d'urgence climatique. Les collectivités locales peuvent également contribuer à cet effort grâce aux énergies renouvelables, avec l'objectif d'améliorer la qualité de vie sur leur territoire et pour leurs administrés. Cette réflexion doit être menée avec une communication forte, d'où la création des comités de concertation. »

Guy FABRE, membre du comité de pilotage et conseiller municipal de Saint-Angel

Le projet en grandes étapes

Les études de terrain sont arrivées à leur terme et permettent aujourd'hui de confirmer la faisabilité d'un projet de 7 éoliennes sur la zone d'étude. Dans un premier temps, le permis de construire du projet éolien d'Auzelon sera déposé fin 2024 en préfecture de l'Allier. L'instruction pourra commencer. Une enquête publique se tiendra au courant de l'année 2025. L'obtention de l'ensemble des autorisations relatives à la construction du parc est estimée à 2026.

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

Vous avez des questions sur le projet éolien d'Auzelon ? N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus municipaux et plus particulièrement du comité de pilotage du projet éolien constitué d'élus des communes de Saint-Angel et de Saint-Victor (une prise de rendez-vous en secrétariat de la mairie de Saint-Angel), ainsi que d'experts de l'entreprise Boralex, via l'adresse suivante : projet-eolien-auzelon@boralex.com

Pour plus de renseignements, vous pouvez également consulter le site internet de la commune de Saint-Angel et la page dédiée au projet sur le site internet de Boralex, rubrique Sites et Projets.



SAINT-ANGEL
SAINT-VICTOR
BORALEX

projet-eolien-auzelon@boralex.com

2.3.2 Articles de presse, magazines et réseaux sociaux

7 août 2023 : Publication d'un article dans le journal *La Montagne* par suite de la présence d'un correspondant presse lors du conseil municipal de Saint-Victor le 26 mai 2023.

SAINT-VICTOR ■ Il était à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal

Le futur parc éolien très suivi

De cinq à sept éoliennes étant prévues sur le parc d'Auzelon, dont une ou deux sur le territoire de la commune de Saint-Victor, le dossier était à l'ordre du jour de la dernière réunion du conseil municipal.

Pour un conseil municipal de vacances, son ordre du jour était tout de même bien chargé. De la convention pour l'utilisation des chemins dans le cadre du projet de parc éolien initié par la commune de Saint-Angel aux travaux de voirie rue du Beauvet, les élus ont planché avant la prochaine rentrée.

Concernant le parc éolien d'Auzelon, outre l'acceptation de la convention avec la société Boralex d'occupation du domaine de la commune pour les droits de passage, de survol et de tréfonds, le projet « est toujours en phase de mesures acoustiques, d'études paysagère et naturalistes » selon Patrick Braud, maire-adjoint en charge du suivi du dossier pour la commune.



DÉVELOPPEMENT DURABLE. De cinq à sept éoliennes sont prévues sur le parc d'Auzelon, dont une ou deux sur le territoire de la commune de Saint-Victor. PHOTO D'ILLUSTRATION BORALEX

Visiblement le porteur du projet lancé en 2020 y porte une attention toute particulière. « On communique beaucoup sur le sujet pour battre en brèches les contre-vérités émises ici ou là », avait insisté Charlotte Verdier cheffe de projet chez Boralex jointe par ailleurs au téléphone. En effet, lors d'une précédente réunion du conseil municipal, elle avait présenté l'avancée du projet et la stratégie de communication de l'exploitant.

Un comité de pilotage constitué d'élus des deux communes et d'experts de Boralex a été mis en place afin de co-développer le projet et de prendre les décisions ensemble. Un comité de suivi d'une quinzaine de personnes, constitué en majorité de riverains se réunit également régulièrement pour consolider leurs compétences dans la transition énergétique, afin de pouvoir communiquer sur le projet.

Travaux de voirie. Les aménagements de voirie de la rue du Beauvet s'élèvent à 163.630 €. Deux lampadaires sont prévus rue de la Cure.

Tarifs de la cantine. Le prix du repas à la cantine municipale passe de 2,80 € à 2,90 € pour les élèves dont les parents demeurent à Saint-Victor et de 3,10 € à 3,20 € pour les extérieures.

Subvention. Une somme de 300 € a été attribuée à l'association Sucré Vert. ■

Figure 29 - Article de presse *La Montagne Allier* du 7 août 2023

29 juin 2023 : Publication d'un article dans la newsletter de l'AMRF suite à l'interview des élus de Saint-Angel : [SAINT-ANGEL \(03\) SOUHAITE IMPLANTER UN PARC ÉOLIEN – AMRF](#)

Figure 28 - Publiredactionnel dans le journal *La Montagne* (page entière, édition Montluçon) publié en octobre 2024



➤ **25 février 2024** : Publication en février 2024 d'un article sur les réseaux sociaux du collectif *Allier Citoyen* suite à la diffusion au salon du Patrimoines Bourbonnais: [Le CAC au salon des Patrimoines Bourbonnais - Allier Citoyen](#)

Ce salon a été une occasion unique pour les associations membres du CAC d'échanger avec de nombreuses personnes, venues de tout le département, sur les projets éoliens en cours. Les Montluçonnais ont été particulièrement sensibles aux photomontages du projet de St Angel / St Victor de 4 éoliennes de 200m, très visibles du centre ville.

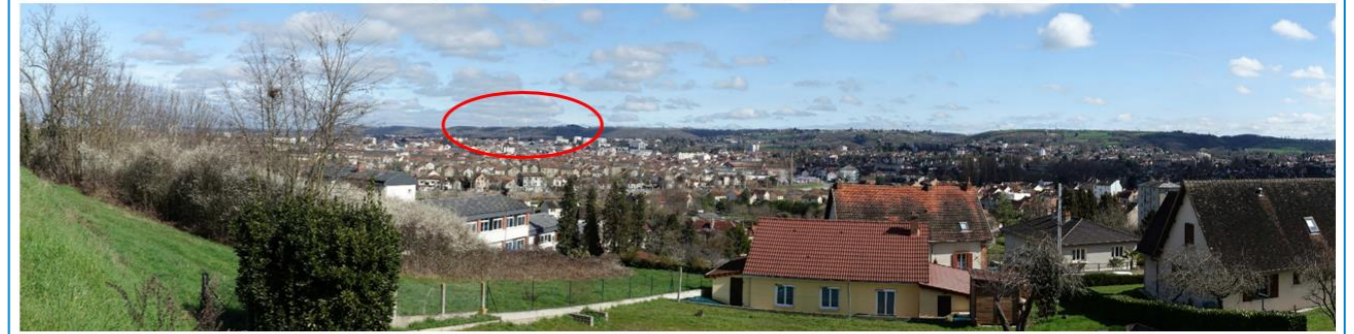


Figure 30 - Extrait de l'article publié par le CAC sur les réseaux sociaux

Suite à la diffusion de ce visuel erroné, recadré et zoomé au format « presse », alors même que l'implantation prévisionnelle des éoliennes était encore confidentielle, et peu représentatif d'un véritable photomontage du projet éolien d'Auzelon, le comité de pilotage s'est réuni.

Il a été décidé de réaliser un photomontage au format réel, restituant au plus juste la vision humaine (120°), depuis le même point de vue, en collaboration avec le bureau d'études en charge de l'étude paysagère du dossier (ENCIS Environnement), afin d'éviter la propagation d'idées reçues. La présentation de ce photomontage en comité de suivi et en conseil municipal a également permis d'expliquer les principes géométriques spécifiques à l'étude paysagère nécessaire à la bonne appréciation d'un photomontage.

Format « réel », vue humaine, 120° (focale réglementaire – 50 mm)



Depuis cette prise de vue, à 7,3 km de la zone d'implantation, une éolienne de 200m vue en totalité et à niveau atteint 1,63° du champ de vision.

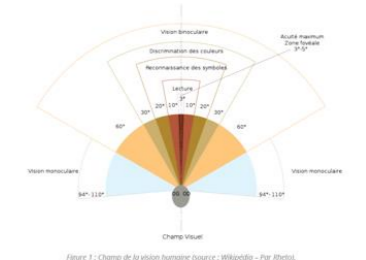
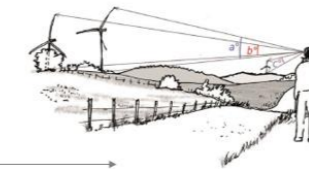


Figure 1 : Champ de la vision humaine (source : Wikipedia – Par Albert)

Figure 31 - Extrait du support de présentation du COSUI 6 dans lequel a été présenté le photomontage



Figure 32 - Photomontage réalisé par ENCIS, recadré au format "presse" à la façon du CAC (source : Etude paysagère)



- **28 décembre 2024** : Article paru dans le journal *La Montagne* traite du projet éolien d'Auzelon, faisant suite à une interview téléphonique de BORALEX, des élus de Saint-Angel et des opposants. Malgré un titre accrocheur et à charge, le contenu de l'article se concentre principalement sur un échange d'arguments entre les élus et les opposants, sans nuire véritablement au projet éolien. Bien que certaines erreurs de compréhension soient présentes, notamment sur le nombre d'éoliennes, le comité de pilotage (COPIL) a choisi de ne pas réagir à cette publication.

- 19 décembre 2024** : Webinaire organisé par l'AMRF dans lequel est présenté le projet éolien d'Auzelon, un exemple de partage de capital réussi avec une commune.

ÉNERGIE ■ Les communes de Saint-Angel et Saint-Victor pourraient voir un parc éolien sortir de terre en 2026

Des géants d'acier qui sèment la division

L'entreprise Boralex envisage d'implanter six éoliennes. Cinq à Saint-Angel, une à Saint-Victor. Un projet qui ne plait pas à certains riverains.

Martial Delachue
martial.delachue@montagneallier.com

Ce jour-là, une fine bruine arrose la commune de Saint-Angel. Chaudement couverts, Marie et Jean-Yves Decabane sortent de leur maison, traversent la rue qui passe juste devant leur domicile et pointent du doigt, à quelques centaines de mètres de là dans un champ appartenant à la commune, un mât métallique. Installé depuis deux ans à l'initiative de la mairie, il permet, entre autres, de mesurer la vitesse et la direction des vents ainsi que l'activité de la faune volante. Un préalable à l'installation d'un parc éolien.

Un projet que le couple ne voit pas d'un bon œil. « La décision a été prise en mairie sans en parler à la population. Il n'y a pas eu de communication avant d'avoir signé l'accord avec l'opérateur », s'indigne Jean-Yves Decabane, membre de Natur'Allier, une association opposée à l'implantation d'éoliennes.

Treize candidats sur la ligne de départ pour n'en garder qu'un : Boralex

Maire de Saint-Angel depuis 2014, Olivier Labouesse se défend d'avoir agi dans son coin. Un comité de suivi du projet intégrant des citoyens a été créé, explique-t-il. Avant de mettre en avant la procédure mise en place. « En janvier 2021, après avoir consulté le conseil municipal, nous avons réuni dans la salle des fêtes, en pleine période de Covid, treize entreprises susceptibles de présenter un projet », explique-t-il. Treize candidats sur la ligne de départ pour, au final, n'en garder qu'un : Boralex, une entreprise canadienne créée en 1990, un des poids lourds du secteur.

À l'heure actuelle, le projet prévoit l'installation de six éoliennes. Cinq sur la commune de Saint-Angel et une sur celle de Saint-Victor. Une perspective que Marie et Jean-Yves Decabane n'envisagent pas. « Si le projet se concrétise, notre maison sera invendable. L'immobilier va forcément perdre de sa valeur. C'est prouvé sur tous les sites où il y a de l'éolien. Sans parler du manque d'attrait pour la commune », dénoncent-ils.

Un argument qui ne convainc pas Guy Fabre, conseiller municipal et retraité de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). « Toutes les études qui ont été menées, notamment dans le nord de la France où la densité en éoliennes est la plus forte, démontrent que sur certaines zones, quand la baisse est de 5 %, c'est un grand maximum. Et certaines études montrent même que c'est un atout économique et un atout foncier. »

Propriétaire d'une maison et d'un gîte situés à proximité des terrains concernés par le projet, Alain Damet ne veut pas en entendre parler. « La pose d'une éolienne, ce n'est pas que l'objet en lui-même. Il y a des travaux à effectuer, des milliers de tonnes de béton à couler et il faut savoir que pour accéder au chantier, il faut des accès de sept mètres de large. Clairement, on défonce tout », s'inquiète-t-il. Avant d'évoquer les incidences qu'un tel projet pourrait avoir sur les finances de la commune. « De nombreuses municipalités qui ont accepté de l'éolien sont aujourd'hui endettées parce qu'elles pensent faire rentrer de l'argent via la production d'électricité et font des investissements hors de propos. Elles vivent à crédit. »

Vents contraires

Aucun risque, selon le maire de Saint-Angel qui assure que « la totalité des sommes perçues seront consacrées à la politique environnementale ». Et d'évoquer la possibilité de mettre en place des chèques énergie pour les habitants.

Et le risque d'endettement ? « On nous dit souvent qu'en cas de faillite de l'opérateur, c'est la commune qui devra rembourser le démantèlement. C'est faux. La réglementation a évolué. Aujourd'hui, tout opérateur qui installe un parc éolien doit verser un chèque de caution auprès de l'État pour assurer le démantèlement de l'installation », répond Guy Fabre.

Pas de quoi convaincre Alain Damet qui affiche clairement ses doutes sur l'opportunité d'un tel projet : « Les études sont catégoriques. Ici, il n'y a pas assez de vent pour la production d'électricité. D'où nos interrogations ». Une posture qui interpelle les partisans du projet : « S'il n'y avait pas assez de vent, est-ce que vous pensez sincèrement que treize opérateurs se seraient déplacés jusqu'à Saint-Angel ? » Prochaine étape, l'enquête publique. La préfecture pourrait ensuite annoncer sa décision fin 2025. ■

LOCALISATION. Une des six éoliennes du projet de l'Auzelon devrait être érigée derrière le maison du couple Decabane à environ 600 mètres de l'habitation. PHOTOS HORMAN SAUTIER

Boralex en terrain connu dans l'Allier

EXPÉRIENCE. Dans une réponse à notre courriel, Boralex met en avant le fait « d'être au cœur du territoire bourbonnais depuis plus de dix ans avec le parc éolien de Quinssaines ». Une porte d'entrée qui permet, selon l'entreprise, de « présenter notre savoir-faire ». Et d'expliquer ensuite que le projet de l'Auzelon, tel qu'il est conçu actuellement, produirait l'équivalent de la consommation annuelle de près de 35.000 habitants. Concernant les conséquences du chantier sur le paysage, Boralex assure que « les accès qui devront être renforcés dans le cadre de l'acheminement des matériaux ne feront que cinq mètres de large » et que « la plupart des voies de passage font déjà cette dimension ».




Figure 33 - Article de presse *La Montagne Allier* publié le 28 décembre 2024



2.3.3 Financement participatif

Le financement participatif est un mode de collecte de fonds permettant à de nombreux citoyens de contribuer financièrement à un projet, souvent via une plateforme en ligne, tel qu'Enerfip dans notre cas. L'objectif est de mobiliser les habitants et les acteurs locaux pour faire connaître le projet et leur offrir une opportunité d'investissement.

Le lancement d'une campagne de financement participatif a fait l'objet de nombreuses discussions avec le comité de pilotage et le comité de suivi. Tous partageaient la volonté de choisir le bon moment, de définir des montants adaptés et de déterminer la stratégie de communication la plus efficace pour garantir son succès. L'objectif principal est de donner la priorité aux habitants locaux.

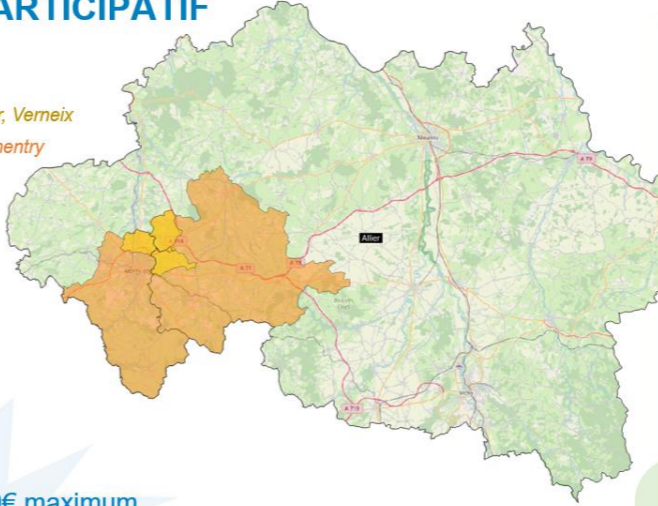
Pour assurer une meilleure compréhension du public, il a été décidé de lancer la campagne après le dépôt en préfecture, permettant ainsi aux participants d'avoir accès à des informations concrètes (chiffres clés, photomontages, etc.).

Après présentation en comité de suivi, une campagne d'un mois, structurée en trois phases, a été proposée et validée par les membres présents :


- **Phase 1 (15 jours)** : Saint-Angel, Saint-Victor, Verneix
- **Phase 2 (7 jours)** : CA Montluçon, CC Commentry
- **Phase 3 (7 jours)** : Département de l'Allier

FINANCEMENT PARTICIPATIF


3 phases (Campagne de 1 mois) :
Phase 1 (15 jours) : Saint-Angel, Saint-Victor, Verneix
Phase 2 (7 jours) : CA Montluçon, CC Commentry
Phase 3 (7 jours) : Département de l'Allier



- ❑ Investissement de 5000€ maximum
- ❑ Fonds bloqués pendant 3 ans
- ❑ Possibilité d'intérêts annuels d'environ 7%




Éolien terrestre



• FERME
Helfaut

○ Obligations simples ● 250 000 € collectés
 ✕ 7%/an sur 3 ans ■ Fermé depuis 11/2024



Le parc éolien d'Helfaut (62), projet comparable à Auzelon, a bénéficié d'un Financement en septembre 2024, a été un succès.

Figure 34 - Extrait du support de présentation du COPIL 7

Un lancement de la campagne est prévu pour **le second trimestre 2025**.



2.4 Concertation avec les services de l’Etat

- Dès le lancement du projet, les services de l’état et autres organismes ont été contactés sous forme de **préconsultation** afin de connaître les diverses servitudes locales. La synthèse des consultations et réponses des services est retranscrite dans la pièce du dossier 4.7b_Consultations.
- Le 4 juillet 2023, Boralex a rencontré la DREAL AuRA pour présenter l’activité de BORALEX en région, et également pour évoquer les difficultés pouvant être rencontrées par BORALEX durant la phase d’instruction. Il est alors proposé que le projet d’Auzelon soit le **projet test** avec la DREAL pour présenter notre façon d’étudier ensemble les contraintes et les possibilités d’implantation.
- Le 13 juillet 2023, BORALEX a réalisé une pré-consultation du **pôle climat air énergie** de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, c’est une procédure facultative mais appréciable pour évaluer dès l’initiation du projet les premiers enjeux qui pourraient être identifiés par le conseil à émergence. Par courrier du 12 octobre 2023, le conseil à émergence indique qu’il n’y a pas d’enjeu incompatible avec le développement de l’énergie éolienne sur ce secteur.
- Dès la réception des états initiaux de l’environnement, le comité de pilotage a exprimé le souhait de solliciter un **cadre préalable auprès de la préfecture de l’Allier** et les élus ont manifesté leur volonté d’assister à cette rencontre avec BORALEX. Un courrier recommandé avec accusé de réception a ainsi été envoyé le 19 décembre 2023. En réponse, la DREAL nous a informé que la préfecture a pour position de ne pas recevoir de développeur éolien. Il a été suggéré, en alternative, de constituer un pré-dossier amont afin que les services de la DREAL puissent formuler leurs premiers avis. Ce pré-dossier a été transmis le 31 janvier 2024, et des retours des services biodiversité et paysages ont été émis. La majorité des recommandations ont pu être intégrées dans la poursuite de l’élaboration du dossier, parmi lesquelles la relance d’un inventaire complémentaire spécifique au milan noir.
- BORALEX a sollicité une **réunion de travail auprès du service biodiversité de la DREAL** pour présenter les résultats des inventaires complémentaires. Cette réunion a eu lieu le 24 septembre 2024 et a permis d’initier au mieux la phase de rédaction des impacts et des mesures ERC.
- BORALEX a également sollicité **une visite de site avec le service Police de l’Eau de la DDT** afin de qualifier les enjeux sur les zones humides et d’adapter les qualifications attribuées aux cours d’eau et fossés au sein de la zone d’étude. Cette réunion du 16 octobre 2024 a permis d’initier au mieux la phase de rédaction des impacts et des mesures ERC.

- BORALEX a également eu l’occasion de présenter le projet éolien d’Auzelon lors d’une **conférence** organisée par le pôle Climat Air Énergie de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, le 19 décembre 2024. France Renouvelables y était invitée à mettre en avant **un projet exemplaire en matière de concertation** et de communication durant sa phase de développement. À cette occasion, Guy Fabre, membre du comité de pilotage (COFIL) et conseiller municipal de Saint-Angel, a été invité à témoigner sur le bon déroulement du projet.

La concertation avec les services de l’État, engagée dès les premières étapes du projet, a permis d’initier un dialogue constructif autour des enjeux locaux. Les retours obtenus, notamment de la DREAL et de la DDT, ont contribué à ajuster le projet pour mieux prendre en compte les contraintes environnementales et réglementaires. Cette démarche, bien que perfectible, a renforcé la cohérence de l’étude et témoigne d’une volonté de transparence et d’anticipation dans le développement du projet d’Auzelon.



Figure 35 - Cours d’eau à écoulement temporaire qualifié par la DDT lors de la visite de site



3 Conclusion

Le projet éolien d'Auzelon est un **projet de territoire** qui œuvre pour la transition énergétique, porté par et pour le territoire. Il est né d'une mise en concurrence de plusieurs développeurs par la commune de Saint-Angel, initiée dès 2020, il illustre une approche structurée du développement éolien, intégrant expertise technique, concertation citoyenne et adaptation aux enjeux territoriaux.

Le projet a bénéficié d'un soutien remarquable des élus des communes de Saint-Angel et Saint-Victor, dont témoigne la qualité des échanges et des réunions de concertation menées tout au long du projet. Cette concertation, fondée sur la transparence et l'écoute, a permis d'associer étroitement les acteurs du territoire à chaque étape, garantissant ainsi une information claire et une prise en compte effective des attentes et préoccupations locales. Grâce à la diversité des dispositifs mis en place, le dialogue s'est construit de manière progressive et constructive, favorisant une meilleure compréhension du projet et instaurer un climat de confiance.

La frise chronologique suivante synthétise l'ensemble des actions de concertation réalisées depuis le lancement des études, illustrant ainsi l'engagement constant dans une démarche participative et une approche concertée du développement éolien.

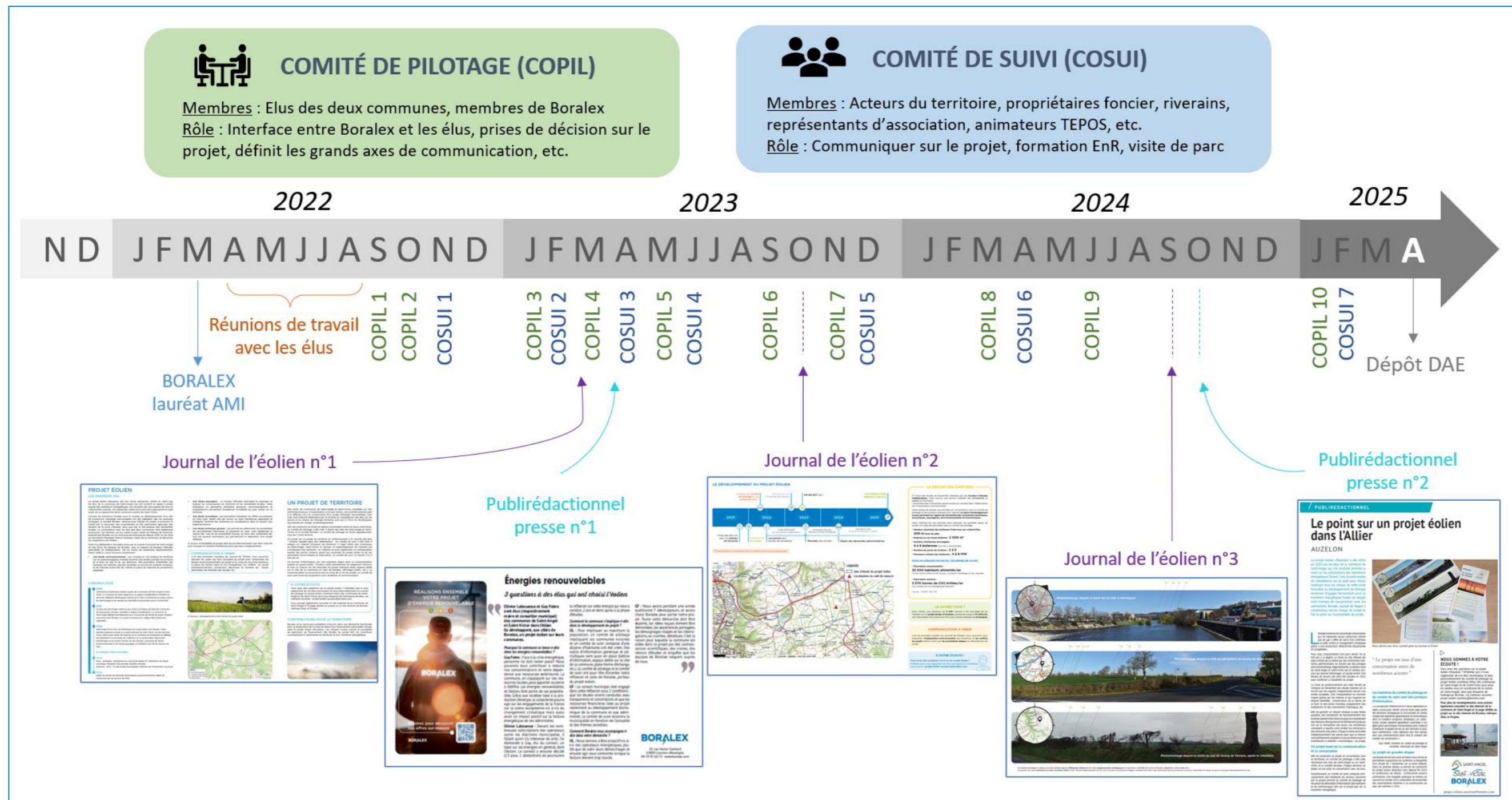


Figure 36 - Frise chronologique récapitulative des éléments de concertation et de communication du projet éolien d'Auzelon

Annexes

Annexe 1 - Dossier de Candidature de Boralex à l'AMI de Saint-Angel

Annexe 2 - Courriers de la commune de Saint-Angel

Annexe 3 - Délibération du Conseil Municipal de Saint-Angel

Annexe 4 - Délibération du Conseil Municipal de Saint-Victor du 17/06/2022

Annexe 5 - Courrier du maire de Saint-Angel à l'attention des propriétaires fonciers

Annexe 6 - Courrier de remerciement campagne acoustique

Annexe 7 - Comptes-rendus des comités de pilotage (COPIL 1 à 10)

Annexe 8 - Délibération Saint-Angel partage de capital

Annexe 9 - Courrier de la commune de Verneix sur les conventions de voiries

Annexe 10 - Courrier cosigné à l'attention des communes limitrophes

Annexe 11 - Compte-rendu du comité de projet du 02/04/2025

Annexe 12 - Journaux de l'Eolien (n°1 au n°3, recto-verso)

Annexe 13 - Charte du comité de suivi

Annexe 14 – Comptes-rendus des réunions du comité de suivi (COSUI 1 à 7)

BORALEX

Dossier de candidature pour le projet éolien de Saint-Angel (03)

21 Mai 2021



Table des matières

Synthèse de la proposition de BORALEX.....	3
1 BORALEX, votre partenaire.....	4
1.1 Historique et activité	4
1.2 Partenaires de BORALEX	6
1.3 Références et exemples de réalisations	7
1.3.1 Renouvellement du parc éolien de Cham Longe (07)	7
1.3.2 Parc éolien du Plateau de Savernat (03)	8
1.3.3 Parc éolien d'Ally-Mercœur (43)	9
1.3.4 Parc éolien et solaire d'Avignonet-Lauragais (31)	10
2 Le projet sur Saint-Angel	11
2.1 Contexte de la consultation	11
2.2 Description de la conduite du projet	12
2.2.1 Les étapes de développement	12
2.2.2 Concertation et communication	14
2.2.3 Calendrier	17
2.2.4 Équipe projet.....	19
3 Accompagnement du projet et variété de l'offre économique.....	21
3.1 Des propositions fortes pour un projet citoyen.....	21
3.2 Variété des retombées économiques pour la commune de Saint-Angel	23
4 Annexes	26
4.1 Solidité financière de la structure.....	26
4.1.1 BORALEX acteur compétitif sur le marché des énergies	26
4.1.2 Chiffres d'affaires sur les 3 derniers exercices	26
4.1.3 Capacités d'investissement	27
4.2 Qualifications et Certifications	28

Synthèse de la proposition de BORALEX

BORALEX en un clin d’œil

- **Premier acteur indépendant** de l’éolien en France.
- **Développeur, constructeur, financeur et exploitant** de parcs éoliens et solaires.
- **100% propriétaire** de plus de **1 GW** d’actifs éoliens en opération en France.
- Plus de **228 salariés** au sein des **13 agences** réparties en France.

La concertation & communication

- **Co-développement** : Mise en place d’un **comité de pilotage** avec les élus
- **Implication** : Ouverture au financement et à l’investissement **participatif**.
- **Communication**: page web, journal éolien, permanences d’information.
- **Organisation d’événements** : visite du parc éolien Plateau de Savernat, inauguration et journée portes ouvertes.

Planning de développement et de vie du projet



Propositions d’accompagnement

- Offre de **fourniture d’électricité verte** locale et compétitive pour les habitants de Saint-Angel.
- Ouverture au financement et/ou à l’investissement **participatif**.
- Mise en place d’un **sentier pédagogique** et de **partenariats** avec des écoles locales.
- Dynamisation du tissu économique local en favorisant les **emplois locaux** (interne & externe).

Retombées économiques

Type	Au bénéfice de :		Description
	commune	riverains	
Rémunération du foncier mobilisé	X	X	Répartition des installations : partage équitable des retombées et foncier communal favorisé Partage équitable entre propriétaires et exploitants Environ [redacted] pour la commune
Convention de voirie	X		Environ [redacted] pour le passage et le tréfond
Retombées fiscales	X		Environ 55 000 €/an

1 BORALEX, votre partenaire

1.1 Historique et activité

BORALEX est une **société productrice d’électricité** spécialisée dans le développement, la construction, l’exploitation, la maintenance et le démantèlement de sites de production d’énergie renouvelable. BORALEX se distingue par son **expertise diversifiée** sur toute la durée de vie d’un projet, et **sa solide expérience** dans le développement et l’exploitation de parcs d’énergies renouvelables ainsi que l’internalisation de la maintenance de ses parcs de production :

- Quatre types d’énergie : **éolien**, solaire, hydroélectrique et thermique (récupération de chaleur), ainsi que le développement de systèmes de stockage par batterie ;
- **100 % propriétaire** de ses actifs de production (hors projets recourant à de l’investissement participatif), BORALEX gère ses parcs en bon père de famille sans recours à des actionnaires tiers ;
- Deux centres de contrôle à distance, au Québec et en France, qui permettent de superviser et piloter et exploiter l’ensemble des actifs en temps réel en lien avec les différents centres de maintenance proche des territoires ;
- Plus de **485 employés** à l’échelle du groupe ;
- **30 ans d’expérience** dans l’exploitation et le développement de sites énergétiques.



Figure 1 : Site d’énergie mixte (éolien/solaire) d’Avignonet-Lauragais, Source : BORALEX

A l’heure actuelle, BORALEX INC. (société mère) exploite une base d’actifs totalisant une puissance installée de **plus de 2 455 mégawatts (MW)** en France, au Canada et aux États-Unis. La filiale française BORALEX SAS, créée en 1999, comptabilise environ la moitié des activités de l’entreprise avec **1 040 MW** de capacités de production renouvelable installées et exploitées.

Avec une **expérience de plus de 20 ans en France**, BORALEX est un acteur incontournable des énergies renouvelables en France et le **premier acteur indépendant de l'éolien français**. Forte d'un portefeuille de projets en développement d'environ 3 000 MW, la société vise à devenir le leader des énergies renouvelables en France à moyen terme.

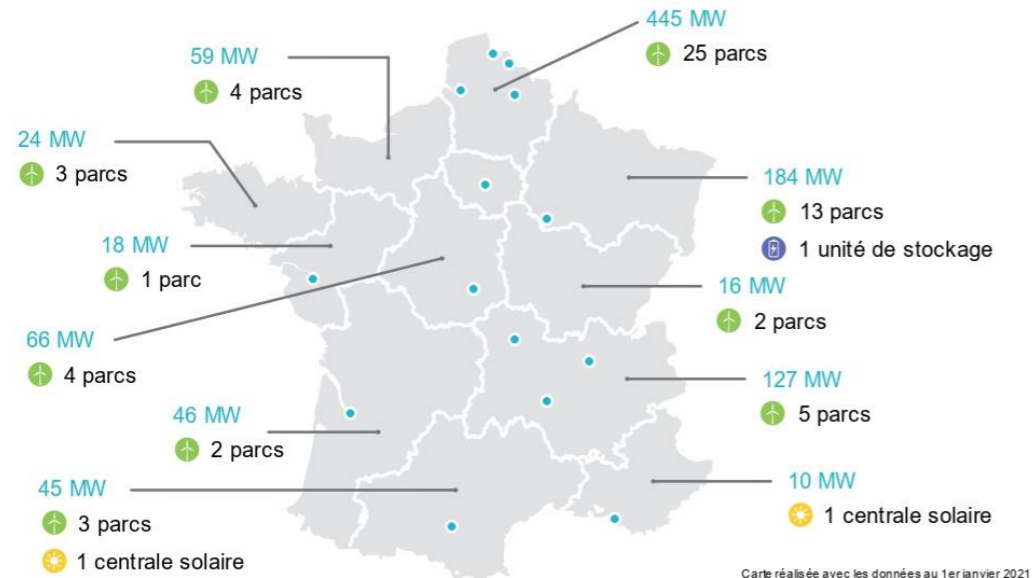


Figure 2 : Puissance des parcs EnR en exploitation par région et agences (point bleu)

En ce qui concerne **l'énergie éolienne**, BORALEX exploite et est propriétaire de plus de **1 000 MW** d'actifs éoliens en France ce qui en fait le **premier** acteur indépendant de l'éolien terrestre en France. Le développement de parcs éoliens reste l'activité principale de BORALEX et est l'un des axes stratégiques de l'entreprise. Le développement d'un parc éolien sur la commune de Saint-Angel est donc une **opportunité pleine de sens pour BORALEX**, puisqu'elle s'inscrit pleinement dans cet objectif.

L'une des singularités de BORALEX consiste à proposer au grand public et aux collectivités de devenir acteurs de la transition énergétique en leur offrant la possibilité de participer à des projets d'énergie renouvelable sous la forme de **financement ou d'investissement participatif**.

Entre 2016 et 2019, la société BORALEX a mis en place 4 financements participatifs :

- Refinancement [du parc éolien d'Ally-Mercœur](#) (43) pour un montant de 386 500 €.
- Financement des dernières phases de chantier du [parc éolien de Calmont](#) (31) pour un montant de 220 250 €.
- Refinancement du [parc éolien Les Eparmonts](#) (52) pour un montant de 106 400 €.
- Financement du [repowering du parc éolien de Cham-Longe](#) (07) pour un montant de 430 490 €.

En 2021, BORALEX a finalisé son premier investissement participatif dans le solaire avec le [parc photovoltaïque La Clé des Champs](#) pour un montant de 844 000 €.

BORALEX mise également sur **l'innovation et l'optimisation de ses actifs**. Le stockage de l'énergie, le renouvellement de parcs éoliens, la mise en service en 2021 du troisième site photovoltaïque flottant en France sont autant d'axes de croissance innovants qui mobilisent les équipes.

1.2 Partenaires de BORALEX

Depuis 20 ans, BORALEX a développé un **réseau robuste de partenaires techniques et financiers** répartis sur le territoire national et qui concentre l'ensemble des expertises requises pour le développement de projets éolien et solaires.

Les prestataires sont sélectionnés notamment sur le critère de l'ancrage territorial pour s'assurer qu'ils maîtrisent les subtilités et enjeux locaux ainsi que sur leur engagement en matière de **Santé, Sécurité et Environnement**.

Ci-dessous sont présentés deux exemples de partenariats autour des enjeux environnementaux et paysagers.



BORALEX a conclu en 2019 un partenariat avec **France Nature Environnement** (FNE), premier réseau d'associations environnementales en France, pour la création de l'**Eoloscope**. Cet outil permet aux citoyens, aux collectivités ou à tout autre acteur de comprendre les enjeux environnementaux de l'énergie éolienne, évaluer la performance environnementale d'un projet de parc éolien, participer à sa gouvernance ou à la concertation autour de celui-ci. Fort de cette collaboration, BORALEX s'est associé à **l'ADEME** pour soutenir le développement du **Photoscope**, outil similaire pour les projets solaires au sol exemplaires. Sa publication est prévue pour mi-2021.

BORALEX a conclu en 2018 un partenariat avec **l'École Nationale Supérieure du Paysage** (ENSP). Le partenariat s'inscrit dans le cadre de la **Chaire Paysage et Énergie** pour les trois années universitaires (2018 à 2021) et de la formation post-master Paysage et transition(s) lancée à l'automne 2018 par l'ENSP. Il porte notamment sur l'organisation d'expérimentations de terrain liées aux actions de **BORALEX**, sous la forme d'ateliers pédagogiques, de workshops, de stages et d'événements publics organisés par l'ENSP. Dans ce cadre, BORALEX et l'ENSP ont collaboré pour la réalisation d'une **étude visant à appréhender les enjeux patrimoniaux et paysagers de l'Allier** afin de favoriser l'intégration paysagère des parcs éoliens. BORALEX disposera du rendu de l'étude complète dans le courant de l'été 2021.



1.3 Références et exemples de réalisations

BORALEX a un savoir-faire dans le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens depuis plus de 20 ans. Ci-dessous sont présentées quelques-unes de nos plus belles réalisations.

1.3.1 Renouvellement du parc éolien de Cham Longe (07)

Infos clés	<ul style="list-style-type: none"> ○ Puissance installée : 39,95 MW ○ Nombre d'éoliennes : 14 éoliennes ○ Année de mise en service : 2005 ○ Année de repowering : 2020 ○ Type de rémunération : Obligation d'Achat (2005-2020), Complément de rémunération (2020-2040)
-------------------	---

Cham Longe est le parc éolien le plus haut de France (1457 mètres d'altitude). Mis en service en 2005 sur une ligne de crête de la Montagne Ardéchoise, sa scénographie spectaculaire le fait se confronter à un climat rude et à un gisement de vent puissant. En 2020, BORALEX décide d'optimiser le parc éolien en démantelant 12 de ses 14 éoliennes pour les remplacer par autant d'éoliennes mieux adaptées à l'environnement du site. Ce projet est le 1er renouvellement de BORALEX et à date le **renouvellement le plus important de la filière de l'éolien en France**.



Figure 3 : Photo du parc éolien Cham Longe

Le site de Cham Longe, classé Natura 2000, abrite des micro-tourbières, habitat d'intérêt communautaire rare en Ardèche. Ces micro-tourbières abritent une flore et une faune spécifiques, dont la Drosera, petite plante carnivore protégée.

Depuis le projet initial du parc éolien jusqu'à son renouvellement actuel, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre pour que **l'exploitation éolienne n'ait aucun impact sur ces habitats de grand intérêt**. A contrario, l'exploitation éolienne permet de préserver le site naturel face à l'évolution spontanée des habitats et du paysage alentours.

De courtes vidéos sur le renouvellement du parc de Cham Longe sont consultables aux liens suivants : [lien 1](#) et [lien 2](#).

1.3.2 Parc éolien du Plateau de Savernat (03)

Infos clés	<ul style="list-style-type: none"> ○ Puissance installée : 16 MW ○ Nombre d'éoliennes : 8 éoliennes ○ Année de mise en service : 2016 ○ Type de rémunération : Obligation d'Achat (2016-2031)
-------------------	---

Situé dans le département de l'Allier, sur les communes de Lamaids, Quinssaines et Saint-Martinien, le parc éolien Plateau de Savernat s'inscrit dans une **logique de développement territorial**. Les 2 phases regroupées, le site accueille un total de 8 éoliennes.



Figure 4 : Photographie du parc éolien du Plateau de Savernat

D'autre part, un **parcours pédagogique** a été réalisé en partenariat avec l'office de tourisme de la Vallée du Cœur de France et la société BORALEX. Ce parcours long de près de quatre kilomètres est favorable à la randonnée familiale et permet de découvrir la biodiversité préservée à travers le bocage ainsi que les données techniques utiles à la culture personnelle de randonneurs. L'inauguration de ce parcours marque la conclusion de l'engagement de BORALEX avec les communes dans le cadre de la construction de ce parc.

Enfin, des **mesures environnementales en faveur des chiroptères** ont été mises en place sur ce parc éolien avec un bridage spécifique aux chiroptères, la création de 2 mares et de 270 mètres de haie. Ces mesures permettent d'offrir un abri aux chauves-souris pour se reproduire et se protéger tout en leur créant une zone de chasse. Il est important de noter que ces actions ont aussi des répercussions positives sur d'autres espèces comme les amphibiens, les petits mammifères, les reptiles et les insectes.



1.3.3 Parc éolien d’Ally-Mercœur (43)

Infos clés

- Puissance installée : 39 MW
- Nombre d'éoliennes : 26 éoliennes
- Année de mise en service : 2005
- Type de rémunération : Obligation d’Achat (2005-2020), Corporate PPA (2021-2025)

La ferme éolienne d’Ally, située dans les communes d’Ally et de Mercœur en Haute-Loire était le plus grand parc éolien de France lors de sa mise en service. D’une capacité totale installée de 39 MW avec 26 éoliennes, le site d’Ally-Mercœur permet une production annuelle d’électricité estimée à 67 GWh.



Figure 5 : Photographie du parc éolien d’Ally-Mercœur

Le parc éolien d’Ally-Mercœur fait également l’objet d’un circuit touristique mis en place en collaboration avec la commune d’Ally. BORALEX a participé à la rénovation de différents moulins (moulin rustique, moulins gîtes, moulin panoramique…) et la mise en place d’une offre pédagogique et touristique animée par une association locale. Le parcours permet de visiter les mines, d’effectuer des activités de chars à voiles, de fabrication de cerfs-volants et de comprendre les rouages des moulins de l’époque et des éoliennes de BORALEX. Ce parcours est visité en moyenne par environ 10 000 visiteurs payants par année.



Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2021, la totalité de la production du parc d’Ally-Mercœur est revendue et fournie à Orange pour une durée de 5 ans. Ainsi, Orange acquiert toute la production du parc afin de renforcer son programme Green ITN pour réduire son empreinte carbone. Ce contrat est le premier PPA signé par Orange en France.

1.3.4 Parc éolien et solaire d’Avignonet-Lauragais (31)

Infos clés

- Puissance éolienne installée : 13 MW
- Nombre d'éoliennes : 12 éoliennes
- Année de mise en service : 2002
- Type de rémunération : Obligation d’Achat (2002-2017), Vente directe sur le marché de l’énergie (à partir de 2017)

Jumelé au parc solaire du même nom, totalisant 5 MWc, il s’agit du premier et du seul site à énergie mixte (éolien/solaire) à avoir été mis en service en France. Il bénéficie d’un centre de maintenance et d’exploitation sur place, regroupant notamment 4 techniciens de maintenance (ferme réhabilitée au sud du parc solaire).



Figure 6 : Photographie du parc mixte solaire et éolien d’Avignonet-Lauragais

BORALEX a, par ailleurs, financé la création d’un bâtiment d’exposition panoramique, traitant de thématiques autour de la production d’énergie décarbonée et permettant l’observation des parcs éolien et solaire, désormais rétrocédé à la commune d’Avignonet-Lauragais qui s’occupe de sa gestion.



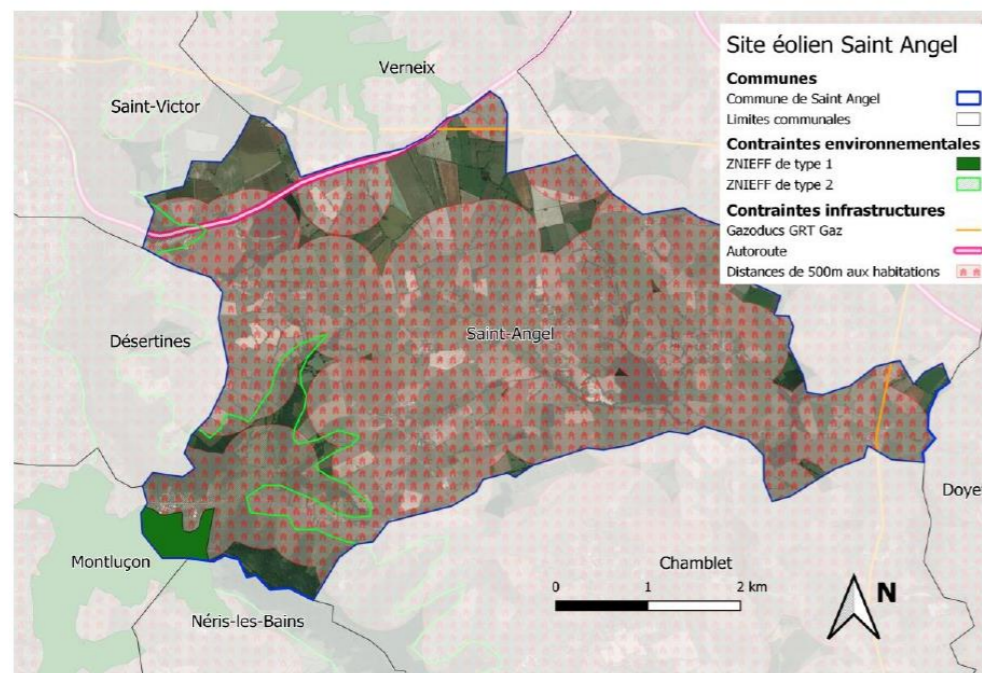
De plus, BORALEX a mis en place des mesures environnementales qui ont permis le retour d’espèces de flore messicoles patrimoniales dans un milieu marqué par la culture intensive. Cette valorisation écologique a été rendue possible grâce au concours des agriculteurs locaux qui ont réduit, voire supprimé, l’utilisation de produits phytosanitaires au sein et aux abords du site, et mis en place une gestion raisonnée de l’eau.

2 Le projet sur Saint-Angel

2.1 Contexte de la consultation

Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) adoptée en 2015, la France s'est fixée des **objectifs** pour le développement des systèmes d'énergies renouvelables. Elle prévoit de porter la part des énergies renouvelables à 32 % en 2030 et **l'éolien occupe une place importante dans ces ambitions**. Les déclinaisons régionales de ces objectifs se font à travers les différents schémas régionaux (SRADDET, SRCAE) et indiquent que la région Auvergne - Rhône Alpes est en retard sur ces prévisions.

Soucieux de participer à cette transition énergétique, la commune de Saint-Angel met en place une démarche de **co-développement de projet** avec un développeur éolien. En effet, la commune de Saint-Angel souhaite mettre à profit la partie Nord de son territoire (voir Figure 7) où se trouve une zone dénuée de contrainte rédhibitoire pour le développement d'un projet éolien et qui a toute sa pertinence pour y implanter un projet **de 5 à 7 éoliennes**. Un tel projet pourrait permettre d'alimenter en électricité près de **12 000 foyers**¹ et faire ainsi un pas de plus dans le développement des énergies renouvelables dans le département de l'Allier.



¹ En prenant pour hypothèse un projet moyen de 6 éoliennes de 4 MW et une consommation annuelle par foyer de 400 kWh/an.

La cartographie ci-dessus présente de manière globale la zone potentielle identifiée sur la commune de Saint-Angel. Des distances réglementaires seront à prendre vis-à-vis des infrastructures telles que l'autoroute et le réseau de gaz et des critères supplémentaires pourront être ajoutés en fonction des études et des choix de la commune.

En tant qu'expert de l'éolien sur toutes les étapes de vie du projet (développement, construction, financement, exploitation), BORALEX propose de travailler étroitement avec la commune de Saint-Angel afin de coconstruire un **projet citoyen et solidaire** intégrant toutes les parties prenantes du territoire.

« **Quand nous arrivons sur un territoire, nous devenons voisins. Restons-le.** » Cette citation de notre Vice-Président et Directeur Général BORALEX Europe représente la philosophie de l'entreprise lorsqu'elle développe un projet sur un territoire. Notre objectif est de développer ce projet éolien **avec et pour la commune de Saint-Angel** afin de converger vers des intérêts communs pour les élus ainsi que les riverains.

Le développement de ce projet se fera donc dans une concertation permanente entre la commune de Saint-Angel et BORALEX. Le portage politique du projet par les élus de la commune et une touche **citoyenne et solidaire** permettront de favoriser l'acceptabilité du projet auprès des riverains et des communes alentours. A terme, les retombées économiques du projet qu'elles soient directes via la fiscalité, les loyers et la prise de capital dans le projet ou indirectes via les mesures d'accompagnements permettront d'améliorer les services et le cadre de vie sur Saint-Angel.

2.2 Description de la conduite du projet

2.2.1 Les étapes de développement

Expert des projets éoliens depuis plus de 20 ans en France, BORALEX possède une méthodologie de conduite de projet qui a fait ses preuves sur des dizaines de projets, tous différents les uns des autres. Cette méthodologie a su évoluer à travers le temps pour s'affiner et s'adapter aux réglementations changeantes des projets éoliens et aux besoins des territoires. Et parce que chaque projet est unique, **cette méthode continue de s'adapter pour répondre aux attentes des collectivités et de l'environnement**. L'essence même de notre conduite de projet est d'allier en parallèle le développement technique et la concertation territoriale afin de coconstruire un projet qui répond au mieux aux attentes du territoire.

BORALEX propose son expertise technique afin d'accompagner la commune de Saint-Angel dans le **développement** de ce projet dont les principales étapes sont présentées dans la Figure 8.

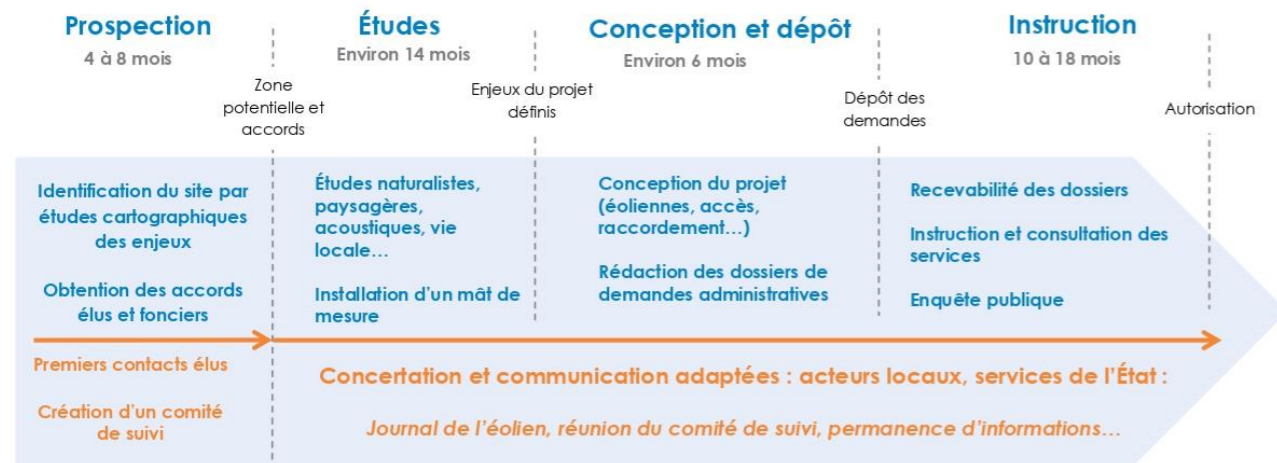


Figure 8 : Étapes de développement d'un projet éolien

Le développement se décompose en 4 phases :

- La **prospection** est la première phase d'un projet. C'est durant la prospection que nous améliorons l'évaluation des enjeux et que nous délimitons les zones avec du potentiel éolien. La **première démarche** est d'obtenir un accord de la commune. La mise en place d'un comité de pilotage permet de définir les grandes lignes du projet et la zone d'études en concertation avec les élus. La **seconde phase** de la prospection peut ensuite débiter : la rencontre des propriétaires et exploitants des terrains de la zone afin de sécuriser le foncier. Sur la partie Nord de la commune de Saint-Angel, le parcellaire est peu morcelé et contient de grandes parcelles : la signature de promesses de bail emphytéotique d'une **dizaine de parcelles** permettra le lancement des **études**.
- Les **études** peuvent ensuite être lancées en concertation avec la commune de Saint-Angel. Elles consistent à évaluer à l'échelle locale les enjeux naturels, patrimoniaux, paysagers et humains. Des experts indépendants étudient de façon exhaustive pendant près d'un an l'ensemble des caractéristiques du site. Ces études sont complétées par l'installation d'un mât de mesure sur la zone d'étude afin de valider le potentiel éolien du site et de qualifier les enjeux chiroptères. Il s'agit du premier signal visible du lancement d'un projet éolien sur le territoire.
- La **conception du projet et le dépôt en préfecture**. A l'issue des études de l'état initial de l'environnement, le comité de pilotage du projet se réunit afin de réfléchir à l'implantation du projet (nombre, gabarits et emplacement des éoliennes...) qui permettra de construire le projet le plus cohérent possible. En concertation avec les bureaux d'études et en appliquant la doctrine ERC, Éviter – Réduire – Compenser, l'implantation est ensuite validée et l'ensemble des dossiers d'études d'impacts est constitué afin de déposer en préfecture une demande d'autorisation environnementale.
- L'**instruction** est la phase durant laquelle les services de l'état évaluent la qualité des dossiers et donnent leur avis sur chacun des volets. Une **enquête publique** orchestrée par une commission d'enquête permettra au préfet de connaître l'avis des riverains sur le projet et des communes alentours. Avec toutes ces informations en main, ce dernier pourra décider d'octroyer l'autorisation environnementale au projet.

2.2.2 Concertation et communication

➤ Implication des collectivités

Dans le but de favoriser l'implication des élus et des riverains dans le développement du projet éolien de Saint-Angel, BORALEX propose donc de mettre en place un **comité de pilotage** qui sera **une des clés de la réussite du co-développement** de ce projet permettant de se concerter aux étapes clés du développement du projet et de maintenir une fréquence de communication régulière entre BORALEX et les élus de St Angel.

Le périmètre précis de ce comité sera défini avec le conseil municipal de Saint-Angel. Néanmoins, à ce stade de consultation, BORALEX propose le périmètre détaillé ci-après construit à partir de son expérience en développement de projets éoliens :

Ce comité de pilotage, composé d'élus de la commune de Saint-Angel, permettra d'adapter les choix du projet en fonction des enjeux locaux et des souhaits de la commune à chaque étape. Il se réunira notamment pour les **décisions majeures** telles que :

- La définition de la zone d'implantation potentielle (ZIP) et des critères restrictifs comme la distance aux habitations ou aux lieux de vie par exemple ;
- La sécurisation du foncier ;
- Le lancement des études ;
- Les résultats des études ;
- Les propositions d'implantation en fonction des enjeux ;
- La validation de l'implantation finale.

Afin de bien communiquer sur les choix effectués par le comité de pilotage sur le projet, un **comité de suivi** composé d'élus de la commune de Saint-Angel, de certains riverains impliqués représentant les volontés et idées des citoyens du territoire, et d'élus des communes limitrophes pourrait être mis en place si la commune de Saint-Angel le souhaite.

Une concertation sera aussi menée auprès de la communauté de commune de Commentry Montmarault Nérès Communauté et afin d'assurer la bonne intégration du projet d'un point de vue urbanisme (liens entre PLUi et SCoT notamment)

➤ Implication des parties prenantes

Le développement d'un projet d'énergie renouvelable bien accepté par le territoire nécessite d'aller au-delà des obligations réglementaires et de mettre en place une **information régulière et accessible à tous**. Chez BORALEX, la concertation fait partie intégrante des projets, elle démarre dès le lancement du projet et dure jusqu'à l'exploitation, en passant notamment par les phases d'autorisation et de construction.

Chez BORALEX, les services **développement** et **développement territorial** travaillent main dans la main pour construire des projets proches des territoires. Pour chaque projet, des outils tels que le PESTEL et des GRID territoriaux sont utilisés afin d'identifier à l'échelle locale les acteurs qui sauront définir les enjeux locaux et influencer pour la réussite du projet. Le PESTEL est une méthode d'analyse permettant d'identifier les acteurs ou enjeux **Politiques, Économiques, Sociaux, Technologiques, Environnementaux** et **Légaux** autour d'un projet et ainsi d'appréhender au mieux toutes les personnes qui auront un rôle dans le développement du projet. Le GRID territorial est quant à lui une manière de visualiser ces acteurs et leurs

relations via une grille. Cette façon d'étudier le territoire et ses acteurs nous permet d'intégrer à la réflexion les personnes et entités pertinentes pour le développement.

En plus de la mise en place d'un comité de pilotage présenté en Section 2.2.2, BORALEX propose, en accord avec la commune, une campagne de **financement participatif** (dette) dès la phase de développement ainsi que l'ouverture du capital de la société de projet aussi appelé **investissement participatif** (capital), dans des conditions équilibrées à définir. Ces deux systèmes permettent d'impliquer concrètement dans le projet les riverains, collectivités et acteurs économiques du territoire. Ces solutions aboutissent à une réelle appropriation, au propre comme au figuré, d'un projet de territoire citoyen et solidaire gage de son acceptation par le plus grand nombre.



➤ Modalités de communication et d'information

En partenariat avec les élus locaux, BORALEX sensibilisera et informera l'ensemble des parties prenantes et notamment les habitants de la commune de Saint-Angel et des communes alentours à travers un dispositif de communication autour du projet éolien. Ainsi, **BORALEX s'engage à :**

- **Diffuser annuellement un journal de l'éolien** dans chacune des boîtes à lettres des habitants de Saint-Angel pendant les phases de développement et de construction du parc. Les journaux de l'éolien sont des lettres d'informations distribuées sur tous nos projets afin d'informer les populations des avancées du développement. Retrouvez par exemple [ici](#) le troisième journal de l'éolien du projet de Trizac dans le Cantal.
- **Organiser des visites du parc éolien** du Plateau de Savernat (03) ouvertes à tous. Le parc se situant à seulement 25 km de Saint-Angel, des trajets en cars seront organisés par BORALEX et la journée de visite permettra de découvrir les éoliennes de près, de se balader sur le parcours pédagogique et d'échanger avec nos techniciens de maintenance. La fréquence de ces visites sera discutée avec les élus de Saint-Angel dès les premiers comités de pilotage et sera adaptée en fonction des demandes émanant du territoire.
- **Mettre en ligne une page d'information** du projet éolien sur notre site internet. Cette page internet permettra à toutes les personnes intéressées d'obtenir un résumé de

l'avancement du projet et des prochaines étapes à venir. Retrouvez par exemple [ici](#) la page du projet éolien de Trizac dans le Cantal.

- **Organiser des permanences d'information** au sein de la commune de Saint-Angel. Ces rencontres sont des lieux d'échanges avec les riverains et administrés de la commune et des communes limitrophes. Elles permettent de mieux appréhender les questionnements des habitants et d'y répondre de façon pédagogique. Elles se tiennent en général sur une demi-journée et dans un local communal (salle des fêtes, mairie...), en fonction de l'évolution du contexte sanitaire, elles seront mises en place dans le respect des consignes gouvernementales.
- **Organiser une inauguration** du parc lors de sa mise en service avec des associations et/ou des groupes scolaires locaux. Cet événement est l'occasion de découvrir les explications techniques au sujet du parc éolien.

Avec ces différents vecteurs de communications, l'ensemble de la population sera informé de l'avancée du projet à chaque nouvelle étape. BORALEX s'engage à valider en amont l'ensemble des **contenus de communication avec le conseil municipal** afin d'avancer ensemble dans le développement et la communication. Il est en effet essentiel que la **communication soit maîtrisée par l'ensemble des porteurs du projet**.

BORALEX reste ouvert à toute proposition de moyen de communication qui diffuseront efficacement l'information sur le territoire. Des propositions additionnelles de la part de la commune de Saint-Angel sont tout à fait les bienvenues, telles que les outils suivants testés sur certains projets de BORALEX : le **porte-à-porte** afin d'aller à la rencontre des riverains pour leur présenter le projet et avoir un sondage exhaustif de la population sur le projet, une **application mobile** interactive permettant aux riverains d'accéder en temps réel aux informations du projet et de poser des questions.

2.2.3 Calendrier

Fort de son expérience dans le développement de projet éolien et de l'expertise technique de ses collaborateurs, BORALEX propose un **calendrier** de projet ambitieux :



Figure 9 : Calendrier prévisionnel de développement du projet éolien de Saint-Angel

Le calendrier prévisionnel proposé en Figure 9 récapitule les étapes clés du développement du projet de Saint-Angel et permet de donner de la visibilité sur les dates des jalons importants. On y retrouve les 4 grandes phases de développement d'un projet présentées en (Section 2.2.1) ainsi que la phase de construction et la mise en service :

- Dès que BORALEX sera sélectionné pour accompagner la commune de Saint-Angel dans le développement du projet, un **comité de pilotage** sera constitué afin de définir les grandes lignes du projet et les démarches auprès des propriétaires et exploitants pourront être entamées.
- Le planning ci-dessus présente une phase de **prospection** rapide, sur 4 mois, cela est possible grâce à l'anticipation de BORALEX :
 - BORALEX a envoyé depuis le mois de mars 2021 des demandes de vérification de servitudes auprès des services de l'Armée et de la **Direction Générale de l'Aviation Civile**. En effet, ces demandes de confirmation d'absence de contrainte réhibitoire peuvent prendre quelques mois et l'anticipation de l'envoi de ces courriers nous permet de réduire la durée de la prospection.
 - La pré-identification de servitudes (Autoroute, Gazoduc, réseau hertzien...) a permis à BORALEX d'analyser le territoire d'un point de vue foncier et d'identifier d'ores et déjà des parcelles intéressantes pour le projet.
 - BORALEX a fait le choix de renforcer ses moyens humains sur ce projet en collaborant avec le cabinet de Nicolas Demoly (ACT'ER Synergie) expert des projets à fort ancrage territorial, qui assurera la **prospection foncière** auprès des propriétaires et exploitants.

➤ Cette anticipation permettra ainsi un lancement de la phase **d'études** à l'automne 2021. La durée des expertises est incompressible car elle nécessite l'étude du territoire sur une année glissante (notamment pour l'avifaune : période nuptiale, migrations...), elle s'achèvera donc à la fin de l'année 2022.

➤ A l'issue de cette dernière, la **conception** du projet pourra débuter en collaboration entre BORALEX et la commune de Saint-Angel et en fonction des enjeux identifiés. Ces échanges sur l'implantation et la rédaction des études d'impacts occuperont les premiers mois de l'année 2023 et un dépôt de demande d'autorisation environnementale sera possible dès l'été de cette même année.

➤ L'**instruction** des dossiers par la préfecture, les demandes de compléments d'informations de certains services de l'état ainsi que l'enquête publique durent au total environ 14 mois. In fine, l'autorisation du préfet pourra être délivrée dès la fin de l'année 2024.

➤ Une durée de **construction** standard par nos équipes de construction dure en moyenne un an pour un projet de 5 à 7 éoliennes ce qui permet d'envisager une construction durant l'année 2025. Ce projet étant porté par le conseil municipal actuel de Saint-Angel, la construction durant le mandat 2020-2026 est importante pour le projet.

Comme mentionné dans la frise Figure 8 et dans les parties précédentes, la communication et la concertation interviendront tout au long du processus de développement. Ces moyens de communication et d'implication des parties prenantes détaillés en Section 2.2.2 n'ont pas été tous détaillés ici afin de favoriser la lisibilité du planning.

Comme pour tout projet éolien, il convient de considérer le risque d'un contentieux qui peut retarder la construction, ce risque étant toujours possible malgré une concertation appuyée et une large adhésion des acteurs du territoire

2.2.4 Équipe projet

BORALEX accompagne le territoire et ses partenaires sur toute la durée de vie d'un projet, de la conception jusqu'au démantèlement, grâce à son panel de compétences en interne. La proximité des agences et bases de maintenance, implantées au plus près des sites d'exploitation et des projets, permet une **meilleure réactivité** et une **exploitation optimale des actifs**. Plus de **220 personnes** sont réparties dans **13 agences**. La Direction de BORALEX est hébergée dans l'agence de Lyon (69) qui regroupe plus de 60 collaborateurs.

Ce sont l'équipe de développement de Lyon et l'équipe de maintenance située à Gannat (03), proches de Saint-Angel, qui porteront ce projet. Ces équipes font partie de la même entité juridique, à savoir **BORALEX SAS** qui portera l'ensemble des ressources, du développement, construction, financement jusqu'à exploitation nécessaire à la réalisation du parc éolien de Saint-Angel.



Figure 10 : Localisation des actifs et agences en région Auvergne Rhône-Alpes

A titre indicatif, les principaux responsables de la conduite du projet éolien de Saint-Angel sont issus de différents départements de BORALEX et sont présentés ci-après :

Développement



Damien BOULLY
Responsable
Régional
Est

Diplômé de l'**École Nationale Supérieure d'Électricité et de Mécanique**, Damien totalise plus de **12 ans d'expérience** dans le développement de projets énergétiques, en particulier solaires et éoliens. En 2018, il devient Responsable Régional Développement en Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-France-Comté ainsi que Délégué Régional pour France Éolienne sur ces 2 régions.



Samy ESSABAR
Chef de projets

Diplômé de l'**École Centrale de Lyon**, avec une spécialisation en systèmes de production électriques, Samy est un **chef de projets** actif dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et basé à Lyon, il allie compétences techniques et humaines pour faire en sorte que les projets développés deviennent des projets de territoire pour tous.



Damien COLLE
Développeur
territorial

Diplômé des universités Lyon 2 et Lyon 3 avec pour spécialité le développement territorial et l'aménagement du territoire, Damien possède **10 ans d'expérience** dans le développement de projet de territoire et sait appréhender les particularités de chaque commune

Ingénierie



Philippe LOISEAU
Responsable du
Bureau d'études
Ingénierie

Philippe possède une **expérience professionnelle de plus de 25 ans à la direction technique de projets** au sein de plusieurs bureaux d'études et centres de R&D. Il est responsable, depuis plus de 7 ans, du bureau d'études d'ingénierie et fait partie de l'équipe support au développement de l'innovation au sein de BORALEX.



Kioé CHAUVIGNE
Chargée d'études
de productible et
acoustique

Diplôme d'**ingénieur** en Mécanique des Fluides – Énergétiques en 2012 de l'INSA Hauts de France
9 ans d'expérience en estimation de ressource renouvelable, en design de parcs éoliens et études acoustiques.



Nicolas GHESQUIERE
Chargé d'études
environnementales

Nicolas dispose de **4 années d'expériences** au sein de collectivité et société de développement d'énergies renouvelables pour la prise en comptes des enjeux écologiques.



Chantal OUDIN
Chargée d'études
paysagères

Chantal possède une **expérience professionnelle de près de 13 ans en études paysagères**. Son expertise permet de prendre en compte les enjeux paysagers et patrimoniaux dès le début du développement du projet.

Construction



Benoît AIRIAU
Directeur
Service
Construction

DUT en **Génie Civil** à Saint-Nazaire
5 ans d'expérience au sein des équipes construction de BORALEX



Alexis GLANDIERES
Responsable
Construction

BTS Electro-technique et Licence Énergies Renouvelables à Aubenas
12 ans d'expérience au sein des équipes construction de BORALEX

Exploitation et Maintenance



David DUFIX
Directeur Adjoint
Opérations

David a rejoint l'équipe BORALEX en février 2007. Superviseur de sites en 2010, il a été nommé Directeur Adjoint des Opérations de la zone du Sud de la France en 2013 puis de la zone Centre en 2018. Depuis d'avril 2019, David **gère l'ensemble des responsables opérations**.



Guillaume BOULON
Responsable
opérations

Au sein de l'agence de Gannat, Guillaume a développé une expertise pointue dans les opérations de maintenances et d'exploitation. Guillaume a plus de 13 années d'expérience au sein des équipes opérations de BORALEX.

Ces équipes seront également épaulées de leur direction respective, ainsi que les autres fonctions support présentes en interne : achats, finance, juridique, contrôle de gestion, comptabilité, communication et informatique.

Le développement du projet se fera aussi avec l'assistance de Nicolas Demoly, consultant indépendant (cabinet ACT'ER SYNERGIE) pour l'accompagnement dans les démarches foncières et la collaboration avec les collectivités :



Nicolas DEMOLY
ACT'ER
SYNERGIE

Titulaire d'un master Espace Rural et Environnement de l'université de Dijon, et disposant de **près de 20 ans d'expérience** au service des opérateurs et des collectivités pour des projets à fort ancrage territorial.

3 Accompagnement du projet et variété de l'offre économique

Soucieux de développer ses projets de la façon la plus transparente possible et en respectant le contexte réglementaire strict appliqué aux projets de territoire, BORALEX s'appuie sur l'expertise de son équipe juridique afin de proposer un accompagnement au plus près du territoire tout en respectant scrupuleusement les réglementations empêchant ainsi tout risque pénal pour les collectivités. BORALEX, signataire de la [charte nationale AMORCE pour le développement concerté des projets éoliens](#) redirige ainsi vers la note [Éolien : éviter le risque pénal pour les élus et agents](#) réalisée en partenariat avec l'ADEME.

D'autre part, BORALEX s'appuie sur son [Savoir-Faire](#), le [Savoir-Être](#) de ses collaborateurs et de son équipe dirigeante, et élabore des [projets Sur-Mesure](#). La flexibilité de BORALEX permet de répondre aux exigences des territoires et des élus qui les représentent. Ainsi, les propositions faites dans la réponse à cette consultation devront être revues, affinées et adaptées avec le comité de pilotage pour répondre au mieux aux attentes du territoire.

3.1 Des propositions fortes pour un projet citoyen

Dans le cadre de ses activités, BORALEX se positionne comme un [accompagnateur des collectivités](#) qui accueillent ses parcs d'énergies renouvelables : réhabilitation d'anciens moulins à vent, sponsoring d'activités sportives et d'événements culturels, création de parcours de randonnée, organisation touristique autour des sites en exploitation (audioguide, parcours pédestre), etc.

Dans le cadre plus particulièrement du développement du projet éolien sur la commune de Saint-Angel, BORALEX s'engage à proposer plusieurs mesures à mettre en place au bénéfice de la collectivité et de ses riverains :

- La [fourniture d'électricité verte](#) provenant du futur parc éolien de Saint-Angel pour les riverains de la communauté de communes Commentry Montmarault Néris Communauté. Le périmètre de l'offre d'électricité verte sera validé avec la commune de Saint-Angel. BORALEX s'associera à un fournisseur local d'électricité renouvelable (tel qu'Enercoop, Ilek, Planète OUI...) afin de proposer cette offre qui permettra aux riverains d'accéder à une électricité verte, locale et compétitive.
- La [signature d'une charte](#) validant la volonté de Saint-Angel et de BORALEX d'ouvrir le parc au [financement et / ou à l'investissement participatif](#) tel que présenté en Section 2.2.2. Ces instruments financiers répondent à une attente de transparence, de circuit court, donnent du sens à l'épargne et permettent d'accroître les retombées économiques pour le territoire et les riverains. En fonction des souhaits de la commune de Saint-Angel, à travers cette charte BORALEX pourra aussi s'engager à permettre à la commune de Saint-Angel d'investir dans les projets de BORALEX dans l'Allier.²

² Une charte de ce type a été signée par BORALEX et les communes de Blomard, Saint Bonnet de Four et Deux-Chaises permettant à ces communes d'investir dans les projets éoliens des communes voisines.

- Un [partage des retombées économiques pour les propriétaires et exploitants](#) de parcelles sur la zone d'études. BORALEX s'engage à favoriser un partage équitable des retombées économiques liées à l'implantation des éoliennes et autres servitudes. Le choix de l'implantation, en concertation avec le comité de pilotage et en fonction des enjeux techniques et environnementaux du site intégrera entièrement dans ses critères la nécessité de répartir autant que possible les installations sur des parcelles de propriétaires et d'exploitants différents afin de donner une véritable dimension [solidaire](#) au projet. Une priorité sera faite pour les parcelles communales pour maximiser les retombées pour la commune de Saint-Angel.
- L'organisation d'un [partenariat pédagogique](#) sous la forme de visite du parc avec un ou plusieurs groupes scolaires proposant des formations technologiques en lien avec l'énergie et l'électrotechnique, ou bien sous la forme d'interventions en classe des plus jeunes pour évoquer le sujet des énergies renouvelables.
- L'organisation de [portes ouvertes](#) du parc avec des associations et/ou des groupes scolaires locaux. BORALEX étant un producteur d'électricité, elle développe le projet et en reste propriétaire. Elle tient donc à garder un lien de proximité avec le territoire.
- La mise en place d'un [sentier de randonnée pédagogique](#) à proximité du site composé de [balises d'information et de sensibilisation](#). Le thème des balises d'informations sera défini en collaboration avec la commune de Saint-Angel (par exemple : Les enjeux de la transition énergétique / L'éolien et les enjeux paysagers en partenariat avec la Chaire Paysage Energie / Les enjeux environnementaux avec une association locale...). Ce parcours pédagogique sera mis en avant sur des plateformes en ligne telles que [wesavoirfaire](#) qui recense les entreprises régionales proposant des circuits de visites insolites ou sur des applications telles que VisoRando.



Figure 11 : Inauguration du sentier pédagogique du parc éolien du Plateau de Savernat détenu par BORALEX

3.2 Variété des retombées économiques pour la commune de Saint-Angel

Les mesures présentées dans la section précédente permettront de **générer des retombées pour le territoire et les citoyens** : la fourniture d'électricité verte fournira de l'énergie locale compétitive aux riverains et le circuit pédagogique favorisera les retombées touristiques sur la commune et la mise en valeur du parc.

En plus de celles-ci, le territoire recevra également des **retombées financières directes** grâce au projet éolien :

- D'une part, la commune de Saint-Angel, la communauté de communes Commeny Montmarault Nérès Communauté et le département de l'Allier bénéficieront de **recettes fiscales** provenant directement du parc éolien. Le tableau indicatif ci-dessous récapitule l'ensemble des retombées fiscales annuelles estimées pour un parc de 5 à 7 éoliennes sur Saint-Angel. Les retombées pour la commune proviendront de la Taxe Foncière ainsi que de l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux. Elles sont de l'ordre de **55 000 € / an**.

Tableau 1 : Tableau des retombées fiscales estimatives pour un projet de 5 à 7 éoliennes

	Saint-Angel	CC Commeny Montmarault Nérès Communauté	Allier
Taxes foncières	~ 16 000 € / an 350 000 € sur 20 ans	~ 1 000 € / an 20 000 € sur 20 ans	-
Cotisation foncière des entreprises	-	~ 18 500 € / an 400 000 € sur 20 ans	-
Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseaux	~ 39 000 € / an 850 000 € sur 20 ans	~ 96 000 € / an 2 100 000 € sur 20 ans	~ 58 000 € / an 1 200 000 € sur 20 ans
TOTAL	~ 55 000 € / an 1 200 000 € sur 20 ans	~ 115 500 € / an 2 500 000 € sur 20 ans	~ 58 000 € / an 1 200 000 € sur 20 ans

Hypothèses:

Taux votés en 2019 à Saint-Angel
Valeur de l'IFER à 7650 € / MW en 2020
Intercommunalité en fiscalité unique
Projet de 6 éoliennes de 4 MW
Revalorisation annuelle des taxes de 1% par an

- L'utilisation des chemins et des accès du domaine public et privé de la commune de Saint-Angel sera aussi une source de retombées financières pour la commune. En effet, tous les accès qui seront nécessaires pour accéder au parc feront l'objet d'une **convention de voirie** dans laquelle BORALEX rémunérera annuellement la commune **pour chaque kilomètre de voirie utilisée**. De plus le transport de matériel lourd nécessite souvent l'élargissement et le renforcement de certaines routes et voies d'accès et ces travaux, financés entièrement par BORALEX, bénéficieront à tous les riverains.

Tableau 2 : Tableau des loyers touchés par Saint-Angel pour l'occupation des domaines privé et public pour un projet de 5 à 7 éoliennes

	Montant annuel	Total
Droit de passage		
Droit de tréfonds		
Total		

- Lors de la préqualification des enjeux environnementaux et techniques du site, nous avons pu identifier que **des parcelles communales se trouvent sur la zone identifiée**. Afin de maximiser les retombées pour la commune, BORALEX s'engage, en collaboration avec le **comité de pilotage à favoriser au maximum l'utilisation du foncier appartenant à Saint-Angel** pour l'installation d'éoliennes, la création d'accès ou pour certaines servitudes (dans la mesure du possible en fonction des enjeux environnementaux et techniques du site). Chacune de ces utilisations engendrera des retombées pour la commune dès la construction.

Tableau 3 : Tableau des retombées pour Saint-Angel pour l'utilisation des parcelles communales

	Montant	Total
Eoliennes		
Poste de livraison		
Indemnités d'immobilisation**		
Total		

*La position stratégique des deux parcelles communales identifiées (ZL 0080 et ZI0002) permet d'envisager le positionnement d'une éolienne sur chacune d'entre elles et d'un poste de livraison (à confirmer suite aux études)

** Une indemnité d'immobilisation sera versée pour la signature des parcelles communales. Son versement en 3 étapes au cours du développement pourra permettre à la commune de Saint-Angel d'avoir un budget pour investir dans le parc.

- L'ouverture au **financement et/ou à l'investissement participatif** permettra aux citoyens et/ou collectivités de prêter ou d'investir de l'argent dans le parc éolien en étant rémunérés avec une rentabilité comprise [] Nous proposons que l'installation du mât de mesure soit accompagnée du financement participatif, et soit portée par les riverains de Saint-Angel et des communes limitrophes. D'autre part, l'investissement participatif, et donc l'ouverture du capital de la société de projet, fera l'objet d'échanges dès lors que BORALEX sera sélectionné comme partenaire. En effet, l'entrée au capital de la collectivité peut intervenir dès le départ du projet ou seulement

lorsque le projet a sécurisé ses chances de réussite. Ensuite, la collectivité peut rester au capital de la société de projet selon différentes conditions.

- Enfin, le projet éolien favorisera le développement des **emplois locaux** avec le recrutement de personnes additionnelles dans l'équipe de maintenance de BORALEX de Gannat (03) afin d'exploiter également le futur parc de Saint-Angel. De plus, la sélection d'**entreprises locales** sera privilégiée pendant toutes les phases du projet, tels que les bureaux d'études environnementaux et les entreprises de maîtrise d'ouvrage pour les lots de voiries et câblages pendant la construction.

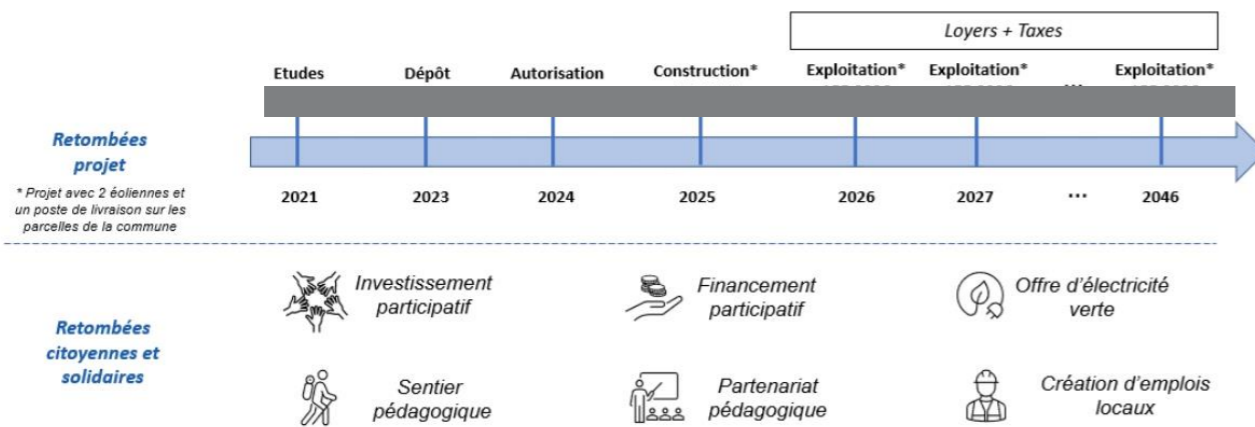



Figure 12 : Frise synthèse des retombées au cours du projet

Les élus de Saint-Angel pourront décider de flécher tout ou partie des retombées spécifiquement sur des projets en lien avec la transition énergétique du territoire par la réduction des consommations (isolation thermique du patrimoine communal, éclairage public,...) ou le développement d'autres sources d'énergies renouvelables

Sur de nombreuses communes accueillant des parcs éoliens de BORALEX, les retombées permettent le maintien et le développement de certains services, l'amélioration du centre bourg, l'ouverture de nouvelles infrastructures et engendrent ainsi une amélioration de la commune et de son attractivité. Par exemple, le témoignage du maire de Saint Etienne de Lugdarès (07) expliquant comment les retombées du projet éolien BORALEX ont permis à sa commune d'améliorer ses services est disponible [ici](#).

Boralex Lauréat de l'AMI

Département de l'Allier
Saint-Angel, le 1^{er} mars 2022



MAIRIE
DE
SAINT-ANGEL

BORALEX
SKY 56
18, rue du général Mouton Duvernet
CS 43858
69 487 LYON Cedex 3

Nos réf. : IC/2022-08
A l'attention de Damien Bouilly
Objet : Consultation d'opérateurs éoliens sur la commune

Monsieur,

A l'issue du travail de sélection d'opérateurs en capacité de conduire un projet éolien sur le territoire de la commune de Saint Angel, il a été décidé de retenir le bureau d'études Boralex.

Le conseil municipal a pu, durant cette année de consultation, prendre les informations nécessaires sur la faisabilité tant technique qu'économique sur le territoire. Il a pu également mesurer toute l'importance qui doit être donnée à la conduite d'un tel projet, devant impliquer toutes les parties prenantes dans un souci prégnant de concertation. Il lui reste à positionner cette réflexion et ce projet dans le contexte local (sensibilité des collectivités territoriales, existence d'autres projets, PLUI, ...) en vue d'une délibération conforme sur la suite à donner.

Durant cette période, il est demandé à Boralex de ne mener aucune démarche de réservation foncière ou de communication sur ce projet non décidé.

Par contre, avec l'accord de la municipalité, Boralex pourra conduire des études de type « naturalis » sur la période propice qui s'annonce en vue d'affiner la faisabilité technique d'un tel projet. Pour cela des autorisations seront à délivrer par les propriétaires fonciers avec l'accord de la mairie. La même précaution de communication sera demandée à Boralex durant ces investigations.

Cette lettre ne vaut en rien engagement de la commune pour la mise en œuvre du projet, mais doit permettre à Boralex d'accompagner ce projet quand et s'il est décidé par le conseil municipal.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire




Olivier LABOUESSE



1 place de la mairie - 03170 SAINT-ANGEL
☎ 04 70 07 80 16 télécopie : 04 70 07 29 08 e-mail : mairie-saint-angel03@wanadoo.fr site internet <http://saintangel03.fr>

EXEN Lancement des études

Département de l'Allier
Saint-Angel, le 12 août 2022



MAIRIE
DE
SAINT-ANGEL

Madame Marie FRAIKIN
Ecologue
RD 64, route de Buzeins
12310 VIMENET

Dossier suivi par Isabelle CORRE
Nos réf. : IC/2022 -39
Objet : Etudes faunes et flores

Madame,

L'actualité sur le changement climatique et sur les tensions sur le marché de l'énergie font que toutes les solutions de production énergétique pour constituer le meilleur mixte énergétique méritent d'être étudiées. L'éolien, dans les zones de développement potentiel, fait partie des filières renouvelables pertinentes. Après 18 mois d'échanges sur les avantages et contraintes de l'éolien et d'écoute des différents opérateurs le conseil municipal de Saint Angel souhaite poursuivre cette réflexion pour mieux participer à cette actualité :

- Par la conduite d'études locales (sans engagement financier de la commune) sur la faisabilité d'un tel projet
- Par la réflexion à mener pour utiliser cette ressource financière potentielle à aider chaque foyer de Saint Angel sur sa facture énergie et à alimenter un programme de développement économique (au service des habitants pour une amélioration du cadre de vie

Aussi, les membres du conseil municipal ont donné :


- un avis favorable à la poursuite de la réflexion sur un projet éolien sur la commune de Saint Angel,
- un avis favorable au lancement des études de faisabilité du projet éolien (études naturalistes, acoustiques, paysages...).

Ils se sont également engagés à constituer un comité de pilotage et un comité de suivi du projet éolien.


Ainsi, le bureau d'étude EXEN a été mandaté pour conduire des études « faune et flore ». Ce travail s'appuiera en partie sur des échanges avec votre association. De la qualité des discussions dépendra la fiabilité et la pertinence des conclusions et orientations du bureau d'étude afin d'éclairer au mieux la suite de la réflexion et de la faisabilité du projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire



Olivier LABOUESSE



1 place de la mairie - 03170 SAINT-ANGEL
☎ 04 70 07 80 16 télécopie : 04 70 07 29 08 e-mail : mairie-saint-angel03@wanadoo.fr site internet <http://saintangel03.fr>

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 5 mai 2022

*_*_*_*_*_*

Le 5 mai 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier LABOUESSE, Maire.

PRESENTS : Olivier LABOUESSE, Isabelle RICHARD, Olivier GARCEZ, Christophe VEYSSET, Pascal CHABOT, Guy FABRE, Armando GOMES, Damien GRANGER, Daniel LAMARQUE, Nelly MAUME

Excusé(s) : Sylvie COUDERT, Katie BISMARA, Serge BOUSSANGE, Georges FLACHON

Pouvoir(s) : Sylvie COUDERT donne pouvoir à Olivier LABOUESSE

Katie BISMARA donne pouvoir à Olivier GARCEZ

Georges FLACHON donne pouvoir à Pascal CHABOT

Serge BOUSSANGE donne pouvoir à Isabelle RICHARD

Absent(s) : Elisabeth BIONDI

Monsieur Guy FABRE a été nommé secrétaire

Le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal a été approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- Décision sur le projet éolien
- Sortie scolaire

● **DEL20220505_023 visée par la Sous-préfecture le 17/05/2022**

Lancement d’études « terrain » préalables à un projet éolien sur Saint-Angel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l’Urbanisme ;

Vu le Code Rural ;

Considérant la politique de maîtrise de l’énergie et de promotion des énergies renouvelables en France ;

Considérant l’intérêt porté par la commune de Saint Angel pour la production d’énergies à partir de sources renouvelables ;

Considérant les précédents échanges internes au conseil municipal et les réflexions conduites depuis 18 mois sur 2021/2022 ayant permis de mûrir ce projet en son sein ;

Considérant les nombreux atouts des éoliennes : production d’énergie propre et sans danger pour l’environnement, moyen de production électrique économiquement et énergétiquement efficace, retombées financières pour les collectivités et leurs administrés, diversification énergétique, ...

Considérant que la commune de Saint Angel est située dans une des zones favorables identifiée lors du travail régional de la DREAL ;

Considérant les atouts du site et du projet (potentiel éolien suffisant, proximité des réseaux routiers, impacts sur l’environnement limités, zone potentielle distante aux habitations supérieure à 500m, respect des contraintes et servitudes publiques, ...);

Au regard de la facture énergétique pesant sur les budgets de chaque foyer, du contexte actuel de l’énergie et de l’urgence climatique ;

Considérant que pour assurer la continuité du projet et notamment conduire les études préalables à la demande d’autorisation environnementale, les conseillers municipaux de Saint Angel, ont été convoqués ;

Après discussion, les membres du conseil municipal souhaitent poursuivre cette réflexion pour mieux participer à cette actualité :

- Par la conduite d’études locales « terrain » sur la faisabilité d’un tel projet,
- Par la réflexion à mener pour utiliser cette ressource financière potentielle à :
 - Aider chaque foyer de Saint Angel sur sa facture énergie,
 - Alimenter un programme de développement économique (au service des habitants pour une amélioration du cadre de vie) ;

Aussi, les membres du conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention :

- ✓ Donnent un avis favorable à la poursuite de la réflexion sur un projet éolien sur la commune de Saint Angel,
- ✓ Donnent un avis favorable au lancement des études de faisabilité du projet éolien (études naturalistes, acoustiques, paysages...),
- ✓ Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l’ensemble des documents nécessaires au lancement de ces études : les promesses et actes de bail, de constitution de servitudes et conventions d’occupation et d’utilisation du domaine communal
- ✓ S’engagent à constituer un comité de pilotage du projet éolien :

Le comité de pilotage aura pour but, durant cette période d’études, de poursuivre la réflexion sur l’éolien et ses différentes étapes clés et de participer aux réunions d’échanges.

● **DEL20220505_024 visée par la Sous-préfecture le 16/05/2022**

Voyage scolaire école de SAINT-ANGEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du mail reçu le 11 avril 2022 du Directeur de l’école, M. CHARNY, et concernant un voyage scolaire avec une nuitée au Vert Plateau à Bellenaves les 4 et 5 juillet 2022 pour l’ensemble de l’école.

M. CHARNY demande s’il est possible que le personnel communal affecté habituellement à l’école puisse les accompagner lors de ce voyage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le personnel communal, Mme Béatrice LAFAYE et Mme Aurore CALVO-SANCHEZ épouse ARAUJO à participer au voyage scolaire les 4 et 5 juillet 2022.

Plus rien à délibérer, la séance est levée à 20h30.

REPUBLIQUE FRANCAISE		EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
DEPARTEMENT ALLIER		DE LA COMMUNE de SAINT VICTOR 03410	
Date :	Séance du 17 JUIN 2022		
Numéro :	L'an Deux mil vingt deux et le Dix sept à 18H 30		
NOMBRES DE MEMBRES			
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
17	19	18	
Date de la convocation			
13 juin 2022			
Date d'affichage			
13 juin 2022			
Objet de la Délibération			
Eoliennes : avis sur la perspective d'un projet à Saint-Victor (Délibération n°2022-06-009)			
Vu le programme d'actions territoire à Energie Positive (TEPos) de Montluçon Communauté,			
Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Montluçon Communauté adopté par le conseil communautaire réuni le 30 novembre 2021,			
Vu la page 126 du powerpoint sur les OAP et les STECAL présenté au comité de pilotage (COPIL) de Montluçon Communauté réuni le 7 juin 2022,			
Afin que Montluçon Communauté puisse continuer à avancer sur le volet éolien de son projet de PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'Habitat), monsieur le maire expose aux conseillers municipaux qu'il serait opportun que le conseil municipal se prononce sur cette question :			
« Conformément au document présenté au COPIL de Montluçon Communauté le 7 juin 2022, êtes-vous pour ou contre que soit définie comme zone Aeol du PLUiH, correspondant à un secteur agricole dans lequel les parcs éoliens seraient admis sur ce périmètre positionné au sud-est du lieu-dit Barassier à Saint-Victor ».			
<p>Présents : GUERIN. LESPIAUCQ. BRAUD. FERANDON. MARRET. CHANAL. MAGNAUX. AUCOUTURIER. LECOMTE. CENDRE. TAILHARDAT. SANTIAGO. PASQUIER. ROUSSEAU. FREITAS. RAINHA. BERNALIER</p> <p>Absents excusés : GENESTE. BAUDOIN</p> <p>Absent : <i>Mme BERNALIER Elisa se retire et ne prend pas part au débat ni au vote</i></p> <p>M. GENESTE Jean-Pierre donne pouvoir à Mme MARRET Florence Mme BAUDOIN Bénédicte donne pouvoir à M. PASQUIER Bruno</p> <p>Secrétaire(s) : Florence MARRET</p>			
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et affichage au public</p> <p>le 24 JUIN 2022</p>			
<p>Accusé de réception en préfecture 003-210302629-20220617-22_02858-DE Date de télétransmission : 24/06/2022 Date de réception préfecture : 24/06/2022</p> <p>Liberté • Égalité • Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE</p>			

M. le maire transmet à chaque conseiller municipal la page 126 du powerpoint du COPIL du 7 juin 2022. Il met également à leur disposition un focus sur le département de l'Allier de l'analyse des enjeux relative au développement de l'éolien (zones de moindre enjeux), dressé par le préfet de région, et la carte à l'échelle du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher du développement éolien, dressée par la DREAL.

Munis de ces éléments, il propose au conseil municipal de débattre sur le sujet et d'émettre un avis exprimé par vote à bulletin secret.

Mme Elisa BERNALIER s'absente durant les débats et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ par 15 voix pour et trois voix contre que soit définie comme zone Aeol du PLUiH ce périmètre (ci-annexé) positionné au sud-est du lieu-dit Barassier à Saint-Victor,

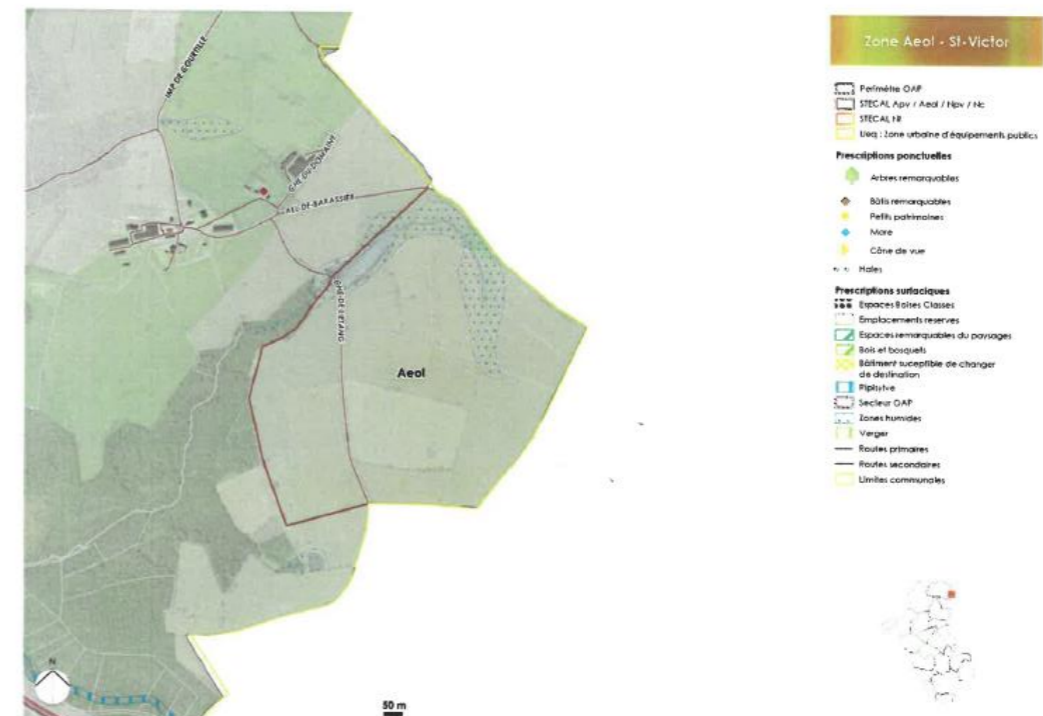
DEMANDE à M. le maire de transmettre cet avis favorable à Montluçon Communauté.

Pour extrait conforme,
Le 24 juin 2022

Le Maire,
Jean-Pierre GUERIN




Zone Aeol – Saint Victor



Département de l'Allier

Saint-Angel, le 22 juin 2023



MAIRIE
DE
SAINT-ANGEL

Madame, Monsieur,

Le dérèglement climatique devient une réalité tangible pour tous. Ce n'est plus l'affaire des autres et ailleurs. Nous sommes tous responsables de cette situation et pouvons tous participer aux solutions qui passent par une moindre consommation et par la recherche du meilleur choix pour notre mix énergétique. La commune a le devoir de s'engager sur ce chemin.

Saint-Angel, modestement, a déjà commencé par la maîtrise de ses consommations d'énergie (remplacement des ampoules des lampadaires, limitation de l'éclairage nocturne, réduction drastique des dépenses énergétiques à l'occasion de la rénovation de l'école et de l'ancienne mairie – respectivement divisées par 6 et 11). Au titre de l'intercommunalité, le projet de « biométhane » et le champ de panneaux photovoltaïques de la Croix de Fragnes participent également à des alternatives décentralisées de production d'énergie.

Aujourd'hui, si la production électrique nationale repose en grande partie sur le nucléaire, les énergies renouvelables sont indispensables au mix énergétique. Cela a été souligné par la dernière étude de l'opérateur public de distribution d'électricité RTE, par les experts du GIEC – Groupement Intergouvernemental sur le Climat à multiples reprises et renforcé par les récents événements internationaux. Le RTE et le gouvernement ont rappelé par ailleurs ce mois-ci que d'ici 2030, seule l'accélération du déploiement des parcs solaires et éoliens pourront permettre de répondre à nos besoins électriques grandissants.

La commune de Saint-Angel est identifiée comme une des zones propices à l'énergie éolienne et faisait l'objet de nombreux démarchages d'opérateurs. Le conseil municipal a donc décidé en octobre 2020 de s'engager dans la réflexion avec la sensibilisation et l'information des élus et la recherche du meilleur partenaire pour nous accompagner dans ces études. Dix-huit mois plus tard, en mai 2022, le conseil délibérait unanimement pour la poursuite de la conduite de ce projet (études nécessaires et pose du mât de mesure de vent). Ce projet est conduit dans la transparence, l'écoute et la concertation d'une part et, si celui-ci devait aboutir, les ressources financières serviraient exclusivement au développement économique de la commune pour un meilleur service aux habitants.

La communication et la concertation ne sont pas des sujets faciles. Elles sont souvent qualifiées de « trop », « pas assez », « trop tôt ou trop tard », « pas auprès du bon public », « avec le mauvais support », etc.. Aussi, nous souhaitons vous rappeler certaines étapes de notre communication, même si, pour certains, elle n'a pas été à la hauteur de leur attente.

En mai 2022, la publication de la délibération du conseil en a été le premier volet, après 18 mois de partage d'informations, de concertation au sein du conseil, de visites d'installations.

En octobre 2022, à l'initiative du Comité de Pilotage, un Comité de Suivi composé de 20 membres dont 12 habitants de Saint-Angel et Saint-Victor a été composé et s'est réuni trois fois. Ses objectifs sont l'échange en vue d'améliorer le projet, le partage d'information en vue de mieux en parler et la réflexion sur la meilleure utilisation de la ressource financière vers un projet de développement pour le confort de tous.

En décembre 2022, j'évoquais ce projet lors de ses vœux, et depuis ce début d'année, le site de la commune présente un espace dédié au projet « Auzelon » et aux attentes de cette démarche.

En février 2023, lors de la distribution du bulletin municipal, un journal de l'éolien était dans chaque boîte aux lettres des habitants de Saint-Angel (mais aussi de Saint-Victor concerné également par la zone d'étude). Une adresse email dédiée au projet a été ouverte (projet-eolien-auzelon@boralex.com). Une deuxième édition du journal est prévue à la rentrée. La presse a également fait écho de ce projet, par 3 publi-rédactionnels.

Comme tout sujet économiquement sensible, politiquement impliquant et entraînant le changement, le développement des énergies renouvelables, dont l'éolien, mobilise. Il comporte de nombreuses réalités, quelques rumeurs et fausses idées ainsi que des questions et des incertitudes.

En 2022, l'éolien a rapporté à l'État de quoi financer en majeure partie le bouclier tarifaire des usagers. Aussi, la commune, en prenant cette initiative veut également être « acteur » de cette recherche d'alternatives. Grâce aux ressources financières générées (si le projet éolien se fait), elle pourra apporter aux habitants de Saint-Angel son aide directe pour une meilleure qualité de vie et contribuer à une meilleure maîtrise de la facture énergétique des ménages.

Dès cette année, la ressource financière liée à l'installation du mât de mesure permet le financement de l'édition et la distribution de cette lettre, une campagne de thermographie infrarouge par drone (pour les bâtiments communaux et une première vague de logements pour les habitants de Saint-Angel le souhaitant - en privilégiant les « passoires thermiques ») et la mise en place en place d'un récupérateur d'eau de pluie sur l'école et les ateliers municipaux. D'autres opérations sont en réflexion pour utiliser les crédits issus de ce projet et seront discutées, comme le comité de pilotage s'y est engagé, au sein du comité de suivi.

Le format « réunion publique » n'a, à ce jour, par été retenu par le comité de pilotage (privant d'expression le participant - local venu s'informer au profit des initiés et des opposants - souvent venus d'ailleurs). Il a été préféré la mise en place d'outils d'échanges permettant une meilleure qualité d'expression.

Le conseil municipal, les membres du comité de pilotage et du comité de suivi sont des porteurs d'information. Ils sont les ambassadeurs du projet à travers leurs mots, leurs sensibilités, **n'hésitez pas à les solliciter.**

Enfin et surtout, la mairie est disponible pour organiser des rencontres d'échanges avec vous, comme nous l'avons déjà fait, il suffit d'en exprimer le souhait auprès de la mairie.

Le développement d'un projet éolien est long. Ce temps sera mis à profit afin de poursuivre cette communication si essentielle (le site de la commune, le journal de l'éolien, ces rencontres, ...).

Je vous remercie d'avoir pris le temps de cette lecture.

Cordialement

Le Maire



Olivier LABOUESSE

Mairie de SAINT-ANGEL (03170)

Mairie de SAINT-VICTOR (03410)

Mairie de VERNEIX (03190)

BORALEX
Au-delà
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Contact : projet-eolien-auzelon@boralex.com

Objet : Campagne de mesure du bruit de fond

Madame, Monsieur,

Nous tenons, par le présent courrier, à vous remercier d'avoir accepté l'installation d'un sonomètre sur votre terrain.

Cette campagne de mesure s'inscrit dans la batterie des études préalables et des concertations qui accompagne la réflexion des équipes municipales sur le projet d'implantation d'éoliennes sur les communes de SAINT-ANGEL et SAINT-VICTOR. Les conditions météorologiques favorables ont limité la campagne aux 15 jours initialement prévus. L'analyse des résultats permettra d'établir un état « zéro » du bruit de fonds en périphérie de la zone d'étude.

Les autres études (paysage, faune, flore, vent, ...) se poursuivent et le comité de suivi s'implique pour influencer pour une meilleure information de tous.

Dans l'espoir de n'avoir pas trop perturber votre quotidien par cette installation, nous restons à votre écoute.

Très cordialement

Les maires et le comité de pilotage

Olivier LABOUESSE, maire de SAINT-ANGEL

Jean-Pierre GUÉRIN, maire de SAINT-VICTOR

Lionnel BROCARD, maire de VERNEIX

Guy FABRE, pour le Comité de suivi



L'équipe de BORALEX

Damien BOULLY, responsable régional
Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté

BORALEX
ZAC des Acilloux
10 rue Hector Guimard
63800 COURNON D'AUVERGNE

Comité de pilotage 1

Date : 07/09/2022 de 18h à 19h30

Présents :

Guy Fabre
Olivier Garcez
Damien Granger
Damien Colle
Samy Essabar

1. Avancement du projet (études, mât de mesure, contacts propriétaires/exploitants, ...)

a) Installation du mât de mesure :

En cours actuellement, l'installation devrait durer du 05 Septembre au 09 Septembre au plus tard. C'est le premier élément visible du projet : une communication va être nécessaire :

- JDE ?
- Permanence d'information ?
- Presse ?
- Site internet ?
- Newsletter ?
- Affichage en mairie pour une première action rapide et efficace puis, ensuite communication via le financement participatif ?
- Panneau d'affichage sur le chemin qui passe devant ?

Prise de décision : La commune de Saint Angel va insérer un encart dans sa newsletter reçue par email sur la présence du mât. Ce même encart sera aussi présent sur le site internet de la commune ainsi qu'un affichage en Mairie et pourquoi pas un panneau le long du chemin qui longe la parcelle où est installé le mât. Ces actions devront arriver très rapidement, d'ici la fin de semaine prochaine.

La campagne de financement participatif prévue pour Mi-October engendrera aussi de la communication qui permettra de compléter.

Borex envisage de créer une page sur son site sur les projets en développement (dont celui de Saint Angel)

Guy Fabre nous transmet l'encart pour que nous le validions ensemble

Guy sollicite Isabelle pour adressage du RIB (les 2 baux – pour le mât et le LIDAR entre Borex, la commune et Mr Diot sont signés et les indemnités seront versées rapidement).

b) Les études sont en cours pour chacun des volets :

- Volet paysage : l'état initial est quasiment terminé. La présence sur site du bureau d'étude ENCIS devrait intervenir à l'automne/hiver afin de prendre les photos nécessaires pour les photomontages « à feuilles tombées »

Le comité de pilotage/comité de suivi pourra proposer des emplacements locaux qu'il juge importants pour la population afin d'avoir tous les photomontages pertinents pour le dossier

- Volet flore : Les passages du bureau d'études Pépin Hugonot (pour le compte de Corieaulys) est en cours.

Borex doit transmettre au BE la lettre de la commune qui légitime leur passage auprès des proprios et exploitants

- Volet faune : Le micro pour suivre l'activité des chiroptères en hauteur va être installé sur le mât de mesure durant le mois de septembre. Guy est en échange avec la personne d'EXEN qui a contacté les associations environnementales locales (en particulier pour la mobilisation de Mme Dion (membre de la LPO).
- Volet humain et physique : en cours

b) Contacts avec les proprio et exploitants pour les études :

Actuellement 8 propriétaires et exploitants ont donné leurs accords pour la réalisation des études environnementales sur St Angel et Saint Victor.

Les propriétaires "majoritaires" ont été rencontrés. [REDACTED], mais aussi avec le reste des propriétaires et exploitants situés un peu plus à "la marge" des zones d'étude.

M. [REDACTED] a confirmé qu'il souhaitait travailler avec Borex.

2. Les projets alentours (Blomard, Saint-Victor, ...)

Projet Borex en cours :

Blomard & St Bonnet de Four : Réponse à la demande de compléments de la DREAL en cours, prévue en début d'année prochaine. Campagne de financement participatif réussie sur ce projet en novembre dernier

Deux Chaises & Le Theil : Enquête publique à venir pour le mois de novembre 2022. Je ne peux que vous encourager à participer à cette enquête publique en donnant votre avis sur le projet. La crise énergétique actuelle dans laquelle nous sommes tous plongés devrait nous pousser à tous nous impliquer dans la réussite de ces projets de territoire. Il faut savoir que les opposants des projets éoliens participent aux enquêtes publiques des projets partout en France pour faire valoir leur opposition.

Chazemais : Réponse à la demande de compléments de la DREAL en cours, prévue pour la fin de l'année.

3. Mise en place et première réunion du comité de suivi (composition à débattre, dates à fixer, ordre du jour à proposer)

Comment déterminer la liste des personnes qui seront impliqués dans ce comité ?

Embarquer des gens pour qu'ils fassent l'interface entre le comité de pilotage et la population (association, riverains, élus des communes alentours...)

Établir la liste des participants : une douzaine de personnes « constructives » + le comité de pilotage

- Représentants de Verneix et St Victor : [REDACTED] (St Victor)
- Une personne au sein de la Com-Com : [REDACTED]
- Chargée de mission de l'agglo : [REDACTED]
- Acteur économique du territoire : commerçant ou artisan [REDACTED]
- Un ou deux agriculteur (parmi ceux qui ne seraient pas concernés par une implantation potentielle d'éolienne, pas forcément ? Peut être l'un et l'autre pour ouvrir le débat)
- 2 ou 3 membres d'asso (environnementale, patrimoine, sportif, comité des fêtes, amicale laïque...)
- 2 ou 3 administrés de Saint Angel (parents d'élèves ?)

A réfléchir sur les 2 derniers groupes : peut-être plus de représentants d'associations que de riverains afin de favoriser les retombées en termes de communication

La liste définitive sera arrêtée sous 3 semaines et première réunion du comité du suivi entre le 15 octobre et début novembre (la date du jeudi 27 octobre est avancée). Nous aurons à évoquer le lancement des études, le mât de mesure, la campagne de financement participatif entre autres.

Guy Fabre réfléchit aux acteurs qu'il souhaite associer à ce comité, en fonction aussi des personnes intéressées qui viennent spontanément vers la mairie pour s'informer suite à la communication faite ou sur le mât par exemple et en évitant d'avoir un comité d'opposants.

Boralex revient vers le comité de pilotage pour proposer des méthodes de choix des membres de ce comité.

Guy Fabre animateur/médiateur de ce comité ?

4. Financement participatif : choix de la plate-forme, calendrier, communication

- Plateforme :

Pour la première campagne de financement participatif, les élus du comité de pilotage préfèrent passer par LITA qui permet des retombées à hauteur de ce que Boralex avait promis (entre 4 à 6%), ils ont un doute sur le fait que Bluebees (à 2%) puisse réellement mobiliser des gens (même convaincus) au vu de l'augmentation des taux du livret A et des plans d'épargne.

Si l'adhésion est forte sur cette première campagne, alors Bluebees sera utilisé sur la deuxième (en fonction des évolutions des taux)

- Calendrier : Campagne entre Mi-Octobre - Mi-Novembre
- Communication : à définir en fonction de ce que propose Lita qui en général se charge de cette dernière (encart presse)
- Périmètre : St Angel, puis Communes Limitrophes et enfin tout le Département

Une question et un souhait : Est-ce que les plafonds peuvent être augmentés en fonction du périmètre ?

Exemple : plafond d'investissement de 5k€ pour les habitants de St Angel, 2k€ pour ceux des communes limitrophes, etc.

Boralex revient vers le comité de pilotage avec les informations sur la communication et pour valider le calendrier et les périmètres.

5. Présentation du Pacte des actionnaires

Boralex n'a pas encore de pacte d'actionnaire à présenter à Saint Angel, c'est un document juridique qui prend du temps à être rédigé et validé. Une première version devrait pouvoir être présentée d'ici la fin du mois de septembre.



La commune de Saint Angel a entre ses mains la PBE pour qu'ils puissent l'étudier

Echanges à venir sur la PBE dans les prochaines semaines pour une signature avant la validation de la commande de financement participatif (fin septembre)

6. Évènements majeurs à venir

Journée porte ouverte sur la commune de Quinssaines le 24 septembre ! Ne pas hésiter pas à coller l'affiche en Mairie et à transmettre des invitations.

Départ de Damien Colle de la société Boralex, il sera remplacé par Catherine Saignes sa responsable en attente de recrutement d'un remplaçant

Un poste de Développeur territorial est donc ouvert chez Boralex pour une personne qui pourrait être basée en Auvergne (Allier/ Puy de Dôme) pour être au plus près de nos projets et territoires.

Toute personne compétente dans le monde du foncier, de l'agriculture (SAFER, Chambre d'agriculture...) ou ayant un profil pouvant correspondre peut utilement joindre Damien Bouilly pour plus d'informations sur le poste.

7. Prochains comités de pilotage/suivi (dates, sujets)

Le 20/10 18h00 est arrêté pour le comité de pilotage

Le 27/10 19h00 pour le comité de suivi (avec une convocation début octobre)

Dates validées par les membres du comité

Comité de pilotage 2

Date : 20/10/2022 de 18h à 19h30

Présents :

Guy Fabre
Olivier Garcez
Damien Bouilly
Catherine Saignes
Samy Essabar

Vocabulaire :

Comité de Pilotage : COPIL

Comité de Suivi : COSUI

1. Avancées sur le projet :

a) Les études sont en cours pour chacun des volets :

Pas d'avancée majeure depuis le COPIL1, les études sont en cours, les premiers états initiaux intermédiaires devraient intervenir pour début 2023 et printemps 2023. Celles sur les milieux physiques et humains sont terminées.

Le comité de pilotage/comité de suivi pourra indiquer les emplacements locaux qu'il juge importants pour la population afin que le dossier ne rate aucun point de vue important

b) Contacts avec les propriétaires et exploitants

Pas d'avancée depuis le dernier COPIL

Rencontre prévue avec [REDACTED] pour signer une PBE avec eux sur les parcelles [REDACTED] (à priori favorable)

2. Communication sur le projet :

Lors du COPIL1 nous avons commencé la réflexion sur une bonne communication sur le projet

Actions décidées :

- Boralex créera une page projet sur son site internet dans le même temps que le lancement de la campagne de financement participatif afin que les deux communications évoquent l'existence de l'autre. Le contenu qui se trouvera sur cette page concernera l'avancée du projet, les communications passées etc et le contenu pourra être complété par le COPIL et le COSUI. Le référencement est à soigner afin que le site arrive dans les premiers lors des recherches des internautes.
- Le COPIL envisage de créer un onglet sur le site internet de la commune dédié au projet éolien sur lequel on trouvera les informations importantes concernant le projet et le lien vers la page projet sur le site de Boralex
- Le COSUI sera moteur dans la façon de communiquer sur le projet : mettre ce point à l'ordre du jour.
- Boralex apportera de la documentation à laisser en mairie de St Angel afin de renseigner les personnes qui viendraient poser des questions en mairie.

3. Financement participatif : choix de la plate-forme, calendrier, communication

LITA a accepté de faire la campagne de financement participatif avec nous à condition d'avoir les deux campagnes : celle pendant la phase de développement puis celle pendant la phase de construction.

Pour la campagne en phase de développement :

- Montant de 150k€
- Début Mi-Novembre (à condition que la PBE ait pu être signée assez en amont)
- Communication : Quels types de communication propose LITA ?
- Périmètre de la campagne :
 - St Angel en priorité + les communes de St Victor et Verneix ? (commune limitrophes et « impactées » visuellement) possible d'avoir un bonus de 1% ?
 - Communes Limitrophes ou communes dans le rayon de l'EP ?
 - Communes de la comcom + Montluçon agglo ?

Autre question : Est-ce que les plafonds peuvent être augmenté en fonction du périmètre ?

Exemple : plafond d'investissement de 5k€ pour les habitants de St Angel, 2k€ pour ceux des communes limitrophes etc

Actions décidées :

- La commune s'engage à valider rapidement la PBE et la signer rapidement pour que le lancement de la campagne de financement participatif puisse se faire selon le calendrier visé
- Boralex revient vers le COPIL avec toutes les informations concernant cette campagne de financement participatif.

4. Questions sur la PBE et l'accord préliminaire de collaboration

a) Promesse de Bail Emphytéotique

La signature de la PBE donnera une garantie à Boralex qui pourra continuer à avancer des frais, aujourd'hui sans cette PBE Boralex n'a aucune sécurité au niveau de la maîtrise du foncier. La prochaine dépense sera le lancement de la campagne de financement participatif. De même, la signature de la convention de voirie, qui garantira l'utilisation des chemins de la commune à Boralex sera la seconde garantie importante.

b) Accord Préliminaire de Collaboration

Après la validation et la signature de la PBE et de la convention de voirie un Accord Préliminaire de Collaboration devra être signé par les deux parties. C'est le document qui place le cadre du futur pacte d'actionnaire. Il définit notamment le cadre du partenariat et cet accord cessera de s'appliquer dès la signature du pacte d'actionnaire.

Le pacte est à finaliser sous 18 mois (dépôt du dossier fin 2023).

Ordre actions pour valider notre partenariat :

1. Signature Promesse de Bail Emphytéotique & Convention de voirie
2. Signature de l'Accord Préliminaire de Collaboration
3. Création de la société de projet
4. Signature du pacte d'actionnaire

Actions décidées :

- La commune s'engage à revenir rapidement vers Boralex pour ses commentaires sur la PBE et la signer rapidement afin de pouvoir enchaîner sur les actions suivantes et de donner un peu plus de garanties à Boralex qui avance des frais sur le projet
- Boralex s'engage à revenir rapidement vers la commune concernant les questions sur cette PBE et cet accord préliminaire de collaboration
- Boralex doit revenir vers la commune avec la convention de voirie à signer rapidement également.

5. Préparation du comité de suivi numéro 1 : COSUI1

Date : 27/10/2022

Ce comité de suivi sera co-porté par Boralex et la commune de St Angel

Voir la charte (en annexe) du COSUI qui a été validée par le COPIL et qui liste les objectifs et rôles et responsabilités de chacun au sein du COSUI

Guy Fabre s'est occupé des invitations pour chaque participants :

- Gérard JARDOUX (Adjoint au maire de Verneix)
- Patrick BRAUD (Adjoint au maire de St Victor)
- Mathieu MICHARD (DGS - Commeny Montmarault Nérès Communauté)
- Fabrice FAURE (Animateur TEPOS – Montluçon Agglomération)
- Claude BONNET (SODEREP) - ABSENT
- Jean Claude LAMARQUE (Agriculteur)
- Alexandre GENEST (Agriculteur)
- Florence DION
- Stéphane LAURENT (Association de chasse)
- Aline BOULICAUD (Saint Angel - La Fayère)
- Guy MARTIN (Saint Angel - Le Bourg)
- Jean Yves DECABANE (Saint Angel - Le Jarrat)

Ordre du jour et animateur : élus du COPIL / Moment d'échange ouvert / Boralex

- Accueil
- Tour de table et ce que chacun attend de ce comité de Suivi
- Présentation de la charte avec le rôle et objectifs du comité (en recueillant l'accord des membres)
- Point d'actualité et historique du projet
- Vos questions, interrogations, sujets de discussion de chacun
- Où on en est (études, crowdfunding, ...)
- Atelier :

- Proposition de lieux importants pour prise de vue et à fort enjeux pour les locaux
- Enjeux faune & flore locale
- Comment communiquer ?

- Date du prochain comité de suivi : Samedi 1^{er} Avril en visite de Savernat
Un pot est à organiser chez Maria

6. Autres évènements

a) Enquête publique projet de Deux-Chaises & Le Theil à venir pour Novembre 2022 :

Retour d'expérience sur notre projet éolien de la forêt de Bauzon où nous avons obtenu près de 85% d'avis favorable contrairement à la moyenne des projets où nous recevons 80% d'avis défavorables. Ce score exceptionnel a été possible grâce au soutien d'un territoire Ardéchois où nous avons des parcs depuis longtemps et qui connaît donc l'éolien et le soutien et défends les objectifs régionaux de développement des ENR même si le projet n'est pas sur leur commune. Nécessité de lutter contre les anti-éolien qui viennent mettre des avis contre tous les projets sur le territoire

Actions décidées :

- Boralex fera passer l'avis d'ouverture de l'enquête publique de Deux Chaises & Le Theil au COPIL
- Les membres du COPIL se renseigneront sur le projet et le feront soutenir au maximum

b) Retour sur la Journée porte ouverte sur le Plateau de Savernat et Opposition

La journée portes ouvertes sur le Plateau de Savernat s'est globalement bien passée avec beaucoup de visiteurs intéressés, des montées en éoliennes possibles et des activités pour les plus jeunes.

Beaucoup de retombées dans la presse, notamment sur la présence des associations d'opposants qui se sont rendus sur place le jour des portes ouvertes : Allier Citoyens et Bourbon'Air.

Ces deux associations elles-mêmes ont écrit des articles sur cette journée contenant des attaques personnelles à des membres de Boralex et à des élus de Quinssaines. Ils sont de plus en plus actifs et possèdent le soutien du président du Département.

Une association d'opposants vient de se créer sur la commune de St Victor pour s'opposer au projet St Angel/St Victor : **NATUR'ALLIER**

Actions décidées :

- Soyons maître de la communication sur le projet de Saint Angel en faisant une veille active sur leurs publications et actions pour anticiper.

7. Prochains comités de pilotage/suivi (dates, sujets)

Le 23/03 17h30 pour le COPIL3

Le 01/04 18h00 pour le COSUI2

Comité de pilotage 3

Date : 11/01/2023 de 18h à 20h00

Présents :

Olivier Garcez
Damien Granger
Patrick BRAUD
Damien Bouilly
Léa Aubert
Lionel Charlat
Guy Fabre

Vocabulaire :

Comité de Pilotage : COPIL

Comité de Suivi : COSUI

1. Accueil de Léa AUBERT et Lionel CHARLAT de Boralex et de Patrick BRAUD adjoint de Saint-Victor

Tour de table pour la présentation :

- De Patrick BRAUD qui rejoint le COPIL afin d’être plus impliqué dans le déroulement du projet afin de pouvoir intégrer le jour venu la commune de Saint Victor avec la meilleure concordance des temps possible,
- De Léa AUBERT en remplacement de Samy ESSABAR, qui assurera la coordination locale du projet en tant que Cheffe de projet, travaille depuis 3 ans sur l’éolien.
- De Lionel CHARLAT, en remplacement de Damien COLLE, comme développeur territorial. A travaillé depuis plusieurs années sur la région de Montluçon pour Décathlon, basé à Cournon.

2. Point d'avancement des mesures, études, démarchages fonciers, signature de documents

- a. Sur les mesures de vent :

Les relevés se poursuivent

- b. Sur les mesures de bruit :

Des mesures de bruits vont être réalisés sur une période d’un mois (voir plus si les conditions météo ne sont pas réunies). Elles s’appuieront sur 19 points de mesures (liste des points et leur positionnement établis) – mise en place d’ici début février pour les prises de contact avec les riverains concernés → les sonomètres seraient installés à la mi-février si la météo est adaptée, sinon leur installation sera repoussée.

Léa nous adresse la liste des adresses - points de mesure

Il s’agira aux élus de mettre des noms derrière chaque adresse,

A définir qui prend contact avec qui (par les élus auprès de leur voisin)

Une petite note est rédigée par Boralex pour que chacun donne la bonne information aux dépositaires

- c. Sur le paysage

Pas de lieu particulier à communiquer pour la réalisation des prises de vue.

Communiquer les prises de vues prévues et la date.

- d. Sur les oiseaux et chiroptères :

Une note intermédiaire est rédigée (à faire suivre au COPIL). Février correspond à la période pré-nuptiale pour les oiseaux, l’hibernation des chiroptères se termine en mars.

Cette note intermédiaire permettra de prioriser le foncier.

- e. Foncier

Les contacts pour la signature des PBE privés se poursuivent. Il est important de rester sur un montant [REDACTED]. Bien que la négociation de ces baux relève du gré à gré, l’économie du projet et la sérénité des échanges futurs doivent reposer sur une certaine équité de traitement.

- f. Signature de conventions

Le PBE de Saint-Angel est signé. Les projets de convention de voirie pour les communes de Saint-Angel et Saint-Victor sont remis en séance, il reste à confirmer l’exhaustivité des voies susceptibles d’être concernées. Le chiffrage final dépendra des implantations et des voies empruntées.

3. Actualité de chacun sur le front du dossier :

- a. Les vœux des maires de Saint-Angel et Saint-Victor

Saint-Angel : vendredi 13 janvier. Le projet a été évoqué que très rapidement. Simplement pour dire où il en est.

Saint-Victor : la communication sur le projet dépendra surtout des questions posées.

- b. Délibération de la COM-COM sur projets

Le dernier vote de la COM-COM sur le projet de Deux chaises a été de 35 contre, 2 pour et 10 abstentions, ce qui est plutôt encourageant

- c. Enquête publique sur Deux-Chaises

1 commission avec plusieurs enquêteurs, rencontrée par Boralex avant l’enquête : plutôt bien conduite. Fin de consultation le 13 janvier, plus de 1 000 contributions venant de toute la France, très majoritairement négatives avec parfois du coupé-collé, du refus sans arguments.

- d. Conseil départemental

L’édito de M. RIBOULET en tant que président du conseil départemental concernait l’éolien alors que la grande majorité du document portait sur d’autres sujets.

- e. Activités d’Allier Citoyens

Ils font du démarchage sur le terrain, [REDACTED]

Ils essayent de mobiliser des habitants y compris au sein du comité de suivi.

- f. Échos de la presse

Pas toujours tendre car ce sont souvent les opposants qui s’expriment. Il pourrait être opportun que la commune sollicite la Montagne pour une expression du maire sur la démarche qu’une commune peut, en responsabilité, conduire sur sa commune.

Idée à soumettre à Olivier LABOUESSE.

Boralex a lancé une campagne d’information (publirédactionnel) dans La Montagne. Plusieurs sujets, par exemple un vrai/faux sur l’éolien et le photovoltaïque.

Léa va envoyer au COPIL les dates de parution et les sujets prévisionnels.

- g. Réactions diverses de la population riveraine

Il faut demander aux conseillers municipaux de faire remonter les rumeurs, questions ou réactions qu’ils peuvent entendre pour mieux y répondre.

Les sujets abordés pourraient ainsi alimenter les textes d’information (en particulier le publirédactionnel que Boralex a pu acheter dans la presse)

Il faudrait également demander aux conseillers municipaux de dire à leurs administrés que le canal d’information sur le sujet est le COPIL. L’adresse mail sur le projet pourra servir dans ce cadre.

- h. Votes de lois, décrets

Ces derniers textes pourraient impacter sur la chaîne de décision pour aller plus vite

i. Balisage circonstancié

La réflexion avance pour que l'éclairage nocturne des éoliennes soit conditionné par le passage d'avion. Des tests sont toujours en cours.

4. Points sur les mesures de communication et leur support

a. Journal de l'éolien

Présentation d'une maquette en 3 volets : introduire un volet sur la politique et le contexte énergétique, un autre sur le comité de suivi et la communication, réduire la place pour la présentation de Boralex

Distribution possible avec le bulletin municipal (possible pour Saint-Angel ce sera juste pour Saint Victor).

A soumettre maquette au COPIL puis présenté au COSUI

b. Plate-forme « nos riverains »

La plate-forme d'échange sera alimentée par des contributions d'administrateurs (Boralex et commune) qui valideront les contenus avant publication (3 cercles : COPIL, COSUI et les conseils municipaux) :

- 1^{er} cercle COPIL : chaque utilisateur sera modérateur : chacun pourra publier des informations sans restriction aux autres membres du groupe.
- 2^{ème} cercle COSUI : 1 élu modérateur (Guy) et 1 modérateur Boralex (Léa) qui valideront les publications des membres du COSUI qui seront auteurs et lecteurs
- 3^{ème} cercle conseils municipaux : 1 élu modérateur par conseil (Guy et Patrick) et 1 modérateur Boralex (Léa) qui pourront publier des informations à destination des élus. Ces derniers ne seront que lecteurs et ne pourront pas publier.

Possibilité pour les riverains de s'inscrire à l'application : ils pourront ainsi recevoir des informations sur le projet.

Mise en place courant janvier 2023.

Voir si besoin d'organiser une présentation de la plateforme au COPIL et au COSUI pour une bonne utilisation.

c. Plate-forme internet et newsletter

Reprise du journal sur le site de la commune

d. Adresse mail

A créer avec 2 ou trois destinataires (Boralex et commune – Léa et Guy) pour réponse aux demandes
Format retenu dans un premier temps :

projet-eolien-auzelon@boralex.com.

e. Page internet projet sur le site Boralex

Pas encore en place sur le site Boralex mais le sera rapidement, avant publication du journal de l'éolien.

f. Publiédactionnel

Réfléchir à nourrir cette page en fonction des sujets d'actualités

g. Affichage panneaux

Renouveler l'affichage avec les 3 pages du journal (à plastifier)

h. Financement participatif

Il faut 7 semaines avant de lancer la campagne : définir un préprojet à soumettre au COPIL d'ici fin de mois

Attention, il faut 7 semaines une fois que nous sommes bien lancés sur la préparation du financement participatif, mais il faut prévoir une période de préparation avant avec le prestataire afin d'être au clair sur l'opération qui sera lancée. Il faut éviter certaines périodes pour le lancer : ex vacances scolaires.

5. Préparation du comité de suivi du 25 janvier

L'intervention de l'ADEME ne sera pas possible

A rechercher auprès d'autres interlocuteurs comme :

- Les générateurs, personnes ressources créés pour épauler les communes dans leur réflexion (en place dans quelques régions)
- Les ALEC (SDE 03, ADHUME)
- AMORCE
- Des bureaux d'études
- Coopawatt
- Frédéric Bazzoli

Léa et Guy poursuivent leur recherche avec le risque de n'avoir personne pour le 25 janvier.

Alors la date sera repoussée sur une date compatible avec la disponibilité de l'intervenant

6. Prochains comités de pilotage/suivi (dates, sujets)

Le 23/03 17h30 pour le COPIL4

Le 01/04 18h00 pour le COSUI3 → **visite de Quissaines à préparer (Damien contacte le Maire).**

- Pas de retours de St-Angel, seules 2 visites sur le site depuis la création de leur page sur le projet éolien. La communication par Newsletter est fonctionnelle mais n'informe que les citoyens inscrits.
- La commune de St-Victor n'a pas encore créé de page, mais reste favorable au concept, avec un contenu identique à celui de St-Angel (à partager).
- **Modifier l'affiche sur le panneau d'affichage face à la mairie qui n'est plus d'actualité**

Publications dans la presse :

- ➔ Les publications Boralex (publirédactionnel) de la campagne de presse dans l'Allier / 4 parutions

Les petits + dans l'Allier :

- ✓ Exemple 2023 : [Dix-huit vélos et trottinettes pour les écoliers - Quinssaines \(03380\) \(lamontagne.fr\)](#)
- ✓ Exemple en 2022 : [Le parc éolien sensibilise les écoliers - Quinssaines \(03380\) \(lamontagne.fr\)](#)

Autre communication

Envisager un temps d'échange avec Boralex lors d'un prochain conseil municipal

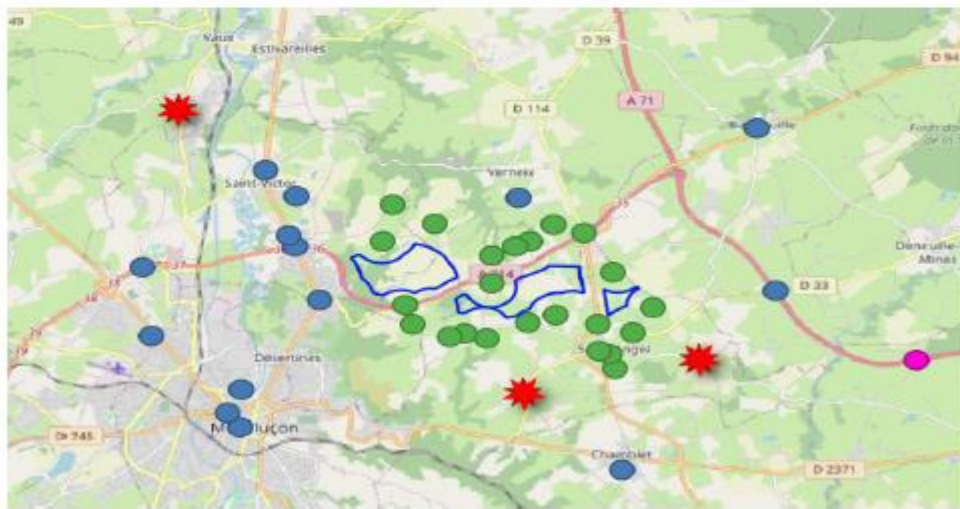
5. Visite du 1^{er} avril

Les étapes :

- ✓ 9h30 : COSUI à la mairie de Quinssaines pour la formation et les ateliers menés par Frédéric Bazzoli
- ✓ 11h30 : M. Nouhant et sa 1^{ère} adjointe (Maryse Montastier) arrivent avec l'équipe Boralex (Damien, Lionel, Charlotte).
- ✓ 12h : Restaurant tous ensemble (15€/personne et BLX complètera)
- ✓ 14h-15h : visite du parc du plateau de Savernat.

6. Etude paysagère

- ➔ Etat initial de l'environnement paysager reçu
- ➔ Nous avons reçu les points de vue mais on n'a pas encore la date de prise de photos



Les membres du COPIL recommandent d'ajouter 3 points de vue à la campagne :

- St-Angel : Hameaux de Les Theix, vers la D 456
- St-Angel : Hameau de Cussejat
- Saint-Victor : Vallée en face du bourg, à proximité du château d'eau (Pereguines).

Le bureau d'étude paysager ajoutera ces points lors de son passage sur site la semaine du 3 au 7 avril.

7. Campagne acoustique

- Lancement par le bureau d'étude GANTHA d'une campagne de mesure (mercredi 29 mars) : Pose des sonomètres chez les riverains, plus il y a de micro, mieux sera quantifié le risque de perte par bridage acoustique.
- Durée de la mesure approximativement 14 jours (selon la météo).

Prochaine étape : Un point avec le BE à la mi-campagne pour transmettre les données de vent et statuer sur les échantillons déjà récoltés.

A la fin de la campagne de mesures, le BE reviendra désinstaller les sonomètres et se chargera ensuite de faire un rapport d'état initial.



Il est prévu de faire un retour de ce suivi au membres du COPIL afin d'anticiper les prochaines actions.

8. Divers

Concernant le COSUI et les membres :

- Une personne s'en va (Claude Bonnet). Il est décidé de ne pas la remplacer pour le moment.
- Pour rappel, la charte est nominative. Il a été décidé de ne pas donner la possibilité aux membres du COSUI de donner délégation de pouvoir en cas d'absence.
- La charte est obsolète et devra être réactualisée avec ces nouveaux éléments (Guy).
- Comment on gère les éventuelles candidatures au COSUI ?
- Envisager d'ajouter 3 nouvelles personnes au COSUI : ajouter des administrés de St-Victor (M. Braud propose des noms)

Prochain COPIL prévu le 26 mai 2023 à la mairie de St-Victor à 17h30 (1h) suivi du Conseil municipal de St-Victor prévu à 18h30 (à reconfirmer)

Fin de réunion

Comité de pilotage 5

Date : 26/05/2023 (17h30 à 19h)

Présents : Patrick BRAUD, Olivier GARCEZ, Damien GRANGER, Guy FABRE, Damien BOULLY, Lionel CHARLAT, Charlotte VERDIER

1. Point d'actualité :

- **Loi d'accélération des énergies renouvelables** : Les modalités de mise en place des zones d'accélération/d'exclusion ne sont pas encore concordantes entre les différents syndicats (SER, FEE, etc.). Néanmoins la commune aurait le dernier mot. Elle consulterait l'EPCI et mettrait en place la concertation. Un sous-préfet référent serait l'interlocuteur de la zone (non défini pour l'instant).
Dès lors que les éléments seront clarifiés, Boralex enverra une note explicative. Il a toutefois été évoqué l'éventualité de faciliter les mesures d'accompagnement (ne contraignant plus le développeur à attendre la phase d'exploitation d'un parc pour accompagner financièrement le territoire).
- Boralex travaille depuis 3 ans avec l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) pour la mise en place d'un partenariat. Ce dernier a été contractualisé au mois dernier, duquel découle des thématiques de travail, notamment motiver une meilleure répartition des fiscalités de l'éolien.

2. Avancement du foncier

a. Conventions de voirie :

- Distribuées aux deux communes en janvier : [Rappel de l'importance de ces conventions pour le projet éolien.](#)

Pour Saint Angel, Guy a fait la relecture avec pour observation qu'il aurait été bon de ne faire qu'une convention (car une pour le domaine public et une pour le privé avec très peu de différence de rédaction). Dernière vérification confiée à Olivier pour l'identification des voies et leur exhaustivité.

Pour Saint-Victor, Patrick a fait suivre au DGS (attente de son retour)

b. Foncier : Point des fonciers signés et en cours

Les concertations sont en cours. Lionel en profite pour bien rappeler la démarche pour ce projet. L'objectif est de finaliser les contacts et les accords d'ici l'automne où commencera le design du projet qui s'appuiera sur les terrains sécurisés afin de définir l'implantation de moindre impact. Les 2/3 des propriétaires/exploitants du foncier a été approché. Lionel doit établir la liste des priorités avec les élus pour finir son tour de piste. Une distribution des livrets ADEME est effectuée lors des rencontres propriétaires afin que chacun soit bien informé sur éolien, les points fondamentaux techniques et permettre de répondre aux contrevérités.

Un tableau de suivi du foncier (zone/propriétaire/exploitant), avec le code couleur de l'état des négociations et des problèmes rencontrés est à disposition du COPIL.

[REDACTED]

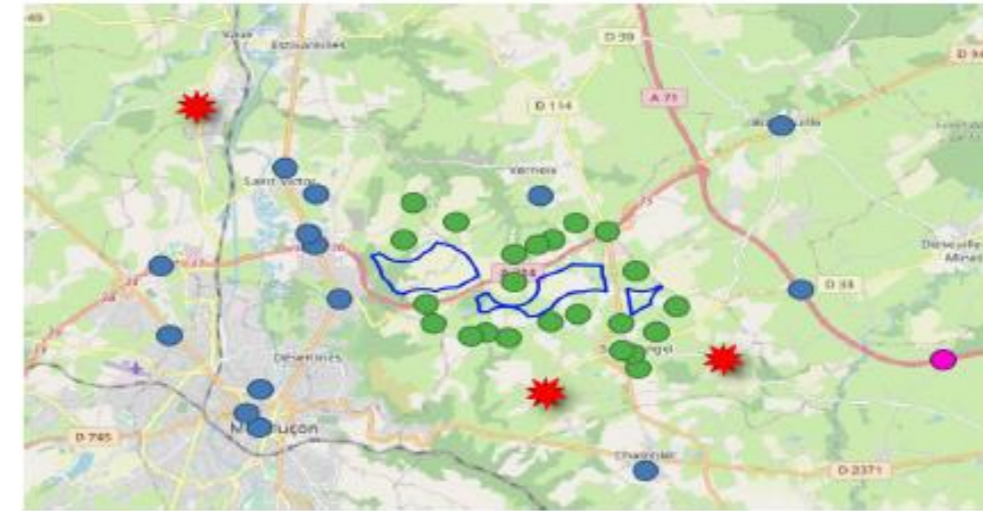
La maison abandonnée au lieu-dit de Treizevent n'est pas habitée. Lionel se rendra sur place avec photos à l'appui pour confirmer.

3. Avancement des études

Rappel du planning : Phase design prévue au mois de septembre.

a. Paysage

- Etat initial de l'environnement paysager relu
- Les prises de vues ont été réalisées et les 3 points supplémentaires ont été ajoutés



Il est convenu de transmettre l'EI paysager au COPIL dès relecture finalisée.

b. Acoustique

Le courrier de remerciement au nom des 3 communes et de Boralex est signé et sera distribué aux 15 habitations aillant accueilli le sonomètre dans la semaine du 29 mai.

Les premières conclusions sont commentées avec une approche de la « sensibilité » au bruit sur ces 15 localisations.

4. Point sur les mesures de communication et leur support

a. Journal de l'éolien

Les sujets du prochain journal qui sera édité sur la première quinzaine de septembre sont :

- Pourquoi chez nous ?
- Que rapporte le projet à la collectivité (et aux autres parties prenantes)
- Quelques réponses aux idées reçues (en particulier hauteur des mâts, béton, valeur de l'immobilier)
- Retombées écologiques du projet

Une première version sera envoyée par Boralex fin juin au COPIL.

Le JDE suivant portera quant à lui sur l'implantation prévisionnelle fin 2023.

b. Application 'Nos Riverains'

Il est opérationnel et en attente des adresses mails des élus de Saint-Victor (finalisées à l'issue de la réunion du conseil qui suit). Les élus de Saint-Victor ont tous donné leurs avais pour rejoindre le groupe.

N° d'ajout	Prénom	Nom	Adresse mail	Compte	modérateur	qui
1	Damien	BOULLY		OK	Oui	membre COPIL
2	Lionel	CHARLAT		OK	Oui	membre COPIL
3	Charlotte	VERDIER		OK	Oui	membre COPIL
4	Guy	FABRE		OK	Oui	membre COPIL
5	Olivier	GARCEZ		OK	Oui	membre COPIL
6	Damien	GRANGER		OK	Oui	membre COPIL
7	Patrick	BRAUD		OK	Oui	membre COPIL
8	Stéphane	LAURENT		Cité maison communale	non	membre COSUI
9	Alexandre	GENEST		Cité maison communale	non	membre COSUI
10	Aline	BOULICAUD		Cité maison communale	non	membre COSUI
11	Claude	BONNET		Cité maison communale	non	membre COSUI
12	Fabrice	FAURE		Cité maison communale	non	membre COSUI
13	Florence	DION		Cité maison communale	non	membre COSUI
14	Guy	MARTIN		Cité maison communale	non	membre COSUI
15	Gérard	JARDOUX		Cité maison communale	non	membre COSUI
16	Jean-Claude	LAMARQUE		Cité maison communale	non	membre COSUI
17	Jean-Yves	DECABANE		Cité maison communale	non	membre COSUI
18	Elisabeth	BIONDI		Cité maison communale	non	membre CM St-Angel
19	Katje	BISMARA		Cité maison communale	non	membre CM St-Angel
20	Serge	BOURSSANGE		Cité maison communale	non	membre CM St-Angel
21	Pascal	CHABOT		Cité maison communale	non	membre CM St-Angel
22	Sylvie	COUDERT		Cité maison communale	non	membre CM St-Angel
23	Georges	FLACHON		Cité maison communale	non	membre CM St-Angel
24	Armando	GOMES		Cité maison communale	non	membre CM St-Angel
25	Olivier	LABOUESSE		Cité maison communale	non	Maire St-Angel
26	Daniel	LAMARQUE		Cité maison communale	non	membre CM St-Angel
27	Nelly	MAUME		Cité maison communale	non	membre CM St-Angel
28	Isabelle	RICHARD		Cité maison communale	non	membre CM St-Angel
29	Christophe	VEYSSET		Cité maison communale	non	membre CM St-Angel

Les identifiants sont opérationnels et il est prévu de les communiquer de la façon suivante :

- M. Guy Fabre et M. Patrick Braud communiqueront sur les profils des élus de leurs communes respectives.
- Les identifiants des membres du COSUI seront communiqué lors du prochain COSUI.

Il est nécessaire de mettre en place au plus vite cette application afin de pouvoir démentir les « on dit » sur le territoire.

c. Lettre aux administrés

Les élus de Saint-Angel souhaitent mettre en place un courrier à destination des citoyens de la communes pour annoncer la position de la commune vis-à-vis du projet éolien. Il est proposé de router ce courrier sur le mois de juin.

Olivier Labouesse est OK, Guy se charge du premier jet avec un rappel de l’historique, des étapes, de l’implication de tous et des moyens de communication (en insistant sur l’organisation d’ateliers d’échanges sur inscription). Boralex sera en relecture sur ce courrier.

d. Communication de façon générale

Il est acté que toute communication doit être validée par le COPIL (avec un mail adressé aux membres du COPIL et l’attente d’au moins un « OK » des 3 parties (Saint-Angel, Saint-Victor et Boralex). Ex : page mairie de Saint-Angel, article nos riverains, un article intéressant, une actualité à partager, etc.

e. Site de la commune de Saint-Angel

Revoir le rédactionnel des pages internet des communes qui sera adapté et évolutif. Une première version sera transmise mi-juin par BORALEX pour validation par le COPIL.

Ajout des publiédactionnels La Montagne et JDE

f. Publications dans la presse

- ➔ Remerciements pour le temps passé dans la réalisation de ce publiédactionnel publié le 4 avril dans le journal la Montagne



Énergies renouvelables
3 questions à des élus qui ont choisi l'éolien

Olivier Labouesse et Guy Fabre sont élus (respectivement maire et conseiller municipal) des communes de Saint-Angel et Saint-Victor dans l'Allier. Ils développent, aux côtés de Boralex, un projet éolien sur leurs communes.

Pourquoi la commune se lance-t-elle vers les énergies renouvelables ?
Guy Fabre : Face à la crise énergétique, personne ne doit rester passif. Nous pouvons tous contribuer à réduire nos consommations et notre dépendance aux ressources extérieures. La commune, en s'appuyant sur ses ressources locales, peut apporter sa pierre à l'édifice. Les énergies renouvelables, et l'éolien, font partie de ces potentialités. Grâce aux montants liés à la production d'énergie la collectivité pourra agir sur les engagements de la France sur la scène européenne vis à vis du changement climatique mais aussi avoir un impact positif sur la facture énergétique de ses administrés.

Olivier Labouesse : Devant les nombreuses sollicitations des opérateurs après les élections municipales, il fallait qu'un élu s'imposait de près. J'ai demandé à Guy, élu du conseil, un tour sur les énergies en général, dont l'éolien. Le conseil a ensuite décidé (13 pour, 1 abstention) de poursuivre la réflexion sur cette énergie qui nous a conduit, 2 ans et demi après à la phase d'études.

Comment la commune s'implique-t-elle dans le développement de projet ?
OL : Pour impliquer au maximum la population, un comité de pilotage impliquant les communes sœurs et un comité de suivi composé d'une dizaine d'habitants ont été créés. Des outils d'information généraux et périodiques sont aussi en place (ateliers d'information, espace dédié sur le site de la commune, plate-forme d'échange, etc.). Le comité de pilotage et le comité de suivi ont pour rôle d'orienter notre réflexion et celle de Boralex, porteur du projet éolien.

OL : Le conseil municipal s'est engagé dans cette réflexion sous 2 conditions : que les études soient conduites avec transparence et concertation, et que les ressources financières liées au projet reviennent au développement économique de la commune et aux administrés. Le comité de suivi éclairera la municipalité en fonction de l'actualité et des thèmes sensibles.

Comment Boralex peut-elle accompagner-elle dans votre démarche ?
OL : Nous tenons à être proactif vis-à-vis des opérateurs énergétiques, plutôt que de subir leurs démarchages et ensuite agir sous contrainte lorsque le facture devient trop lourde.

BORALEX
18, rue Hector Guimard
63900 Courmenouille
04 78 53 41 70 - www.boralex.com

Les petits + dans l'Allier :

- ✓ JPO FEE 2023 parc de Savernat : Accueil de lycéens le 4 mai en correspondance avec le jour du dépassement de la France.
- ✓ JPO Parc de Savernat : accueil de l'école de Domérat suite à la demande d'une enseignante, prévu le 29 juin 2023
- ✓ Parution dans la semaine de l'Allier : Version PDF envoyée au membres du COPIL



5. COSUI

a. REX COSUI du 1er avril 2023

- Atelier transition énergétique
- Visite parc de Quinssaines

Les retours de l'animateurs sont satisfaisants, les participants étaient intéressés, quelques sujets qui ont entraînés à cause des réticences de certains et des questions posées.

b. Nouveaux membres

Il avait été évoqué l'ouverture des comités à des membres de Saint Victor.

Patrick Braud propose :

- Mathieu RAINHA – élu (imprimeur)

- Sébastien DEBROUCK – administré travaillant aux services techniques d'une commune de l'Allier
- Marc BOUTIN (à confirmer)

Mathieu RAINAH intégrerait également le COPIL

Il est proposé qu'une réunion de « mise à niveau » soit organisée avant le COSUI.

Les dates du 12, 13 ou 14 juin sont proposées : Guy proposera sur la base des mails transmis par Patrick.

c. Ordre du jour du prochain COSUI

Il est proposé pour le prochain Comité de Suivi dont la date est arrêtée au 22 juin 18h30, les sujets suivants :

- Présentation des nouveaux membres
- Retour sur le précédent COSUI du 1^{er} avril
- La charte d'engagement (actualisation et rappel des règles)
- Avancement des études et autres démarches
- Financement du projet (retour propriétaires, communes, habitants)
- Communication (Nos riverains, JDE, articles divers, ...)
- Divers

Une collation sera organisée chez Maria à l'issue de ce comité (20h30)

6. Divers

Opposition sur le projet : Lionel a pu apprendre via les rencontres de propriétaires fonciers que les rumeurs courent sur le fait que des éoliennes de 240 m sont envisagées. Les personnes susceptibles de reprendre ces fausses informations feraient partie du COSUI.

Il est discuté de retirer ces personnes du COSUI, on rappelle que l'objectif du COSUI est d'avoir un avis objectif sur le projet et d'avoir suffisamment de connaissances pour communiquer sur le sujet. Nous respectons l'avis de chacun mais ne souhaitons pas de fauteurs de trouble. Il est conclu que cela sera rappelé au prochain COSUI mais retirer un opposant du COSUI pourrait être mal perçu par les autres membres.

Rappel date du prochain COSUI : **Jeudi 22 juin 2023 à 18h30**

Date du prochain COPIL : **Jeudi 28 septembre 2023 à 18h30 à Saint-Angel**

Fin de réunion

Sujets à aborder au prochain COPIL :

- Financement participatif : Quelle période pour le fipart ?
- La crise de l'énergie et les offres commerciales sur l'électricité verte font bouger les lignes sur ce sujet.
- Autres communications ? Permanences ?

Comité de pilotage éolien n°6

Date : 28/09/2023 (18h30 à 20h)

Présents : Patrick BRAUD, Guy FABRE, Matthieu RAIHNA, Lionel CHARLAT, Charlotte VERDIER

Excusés : Damien BOULLY, Olivier GARCEZ

1. Point d'actualité

- **Loi d'accélération des énergies renouvelables** : Désormais que les modalités de mises en place des zones d'accélération du renouvelable (ZAR) sont clarifiées.
 - > **URGENT** : Boralex envoie une note explicative et un process afin que les élus de Saint-Angel et Saint-Victor puissent définir leurs zones d'accélération et envoyer à leurs EPCI les zonages sur lesquels ils ont délibéré. A noter que cela vient en doublons du travail effectué en amont du lancement du projet (zonage Néol pour le PLUIh de Montluçon par exemple) mais les deux éléments se distinguent. L'intérêt de passer le projet en ZAR est important dans la mesure où les décrets semblent suggérer une facilitation de l'instruction des projets situés en ZAR.
- **Le développement de l'éolien en Auvergne**
 - > Refus d'instruction de Cezens (Cantal) pour motif d'impact paysager trop important ;
 - > Rejet de la demande pour Deux-chaises (Allier) cause opposition importante (rappel : retournement de conseil du Theil + Association anti-éolien très mobilisées) alors même que la DREAL avait proposé un arrêté d'autorisation. La préfète semble très attentive aux besoins locaux ;
 - > Autorisation du renouvellement du parc éolien d'Ally Mercoeur (Haute-loire) : 19 éoliennes de 180m en remplacement de 26 éoliennes de 120m. Délai contradictoire de 15 jours à compter de cette semaine pour transmettre des observations ;
 - > Refus de la préfecture sur Bransat 1 cause hauteur de mât (240m) – mais un Bransat 2 en cours avec des mâts de 200 m ;
 - > Saint Nicolas des Biefs 2 en Cour Administrative d'Appel
 - > Noyant autorisé par la préfecture mais en Conseil d'Etat

2. Avancement du foncier

a. Conventions de voirie

Remerciement pour la signature des conventions de voiries. Prochaine prise de contact avec la commune de Verneix pour les chemins en mitoyenneté avec Saint-Angel et Saint-Victor.

b. Foncier : Point des fonciers signés et en cours

Présentation du foncier sécurisé en amont de la phase de design du projet et notamment des quelques fonciers bloquant restant.

3. Stratégie de concertation

a. Journal de l'éolien n°2

Distribué la semaine prochaine sur les 2 communes.

b. Application 'Nos Riverains'

Pas de retour spécifique par suite des premières publications. Guy et Patrick vérifieront que l'application est bien en fonction chez tous les élus.

De façon générale pas de réactions ou commentaires ou questionnements du terrain (y compris lors des réunions de quartiers sur Saint-Victor).

Proposition prochaine publication : [Bilan Prévisionnel 2023-2035 : RTE éclaire les défis de la grande bascule vers une société décarbonée | RTE \(rte-france.com\)](#) : le sujet n'a pas été abordé en COPIL et la validation sera sollicitée par mail indépendant.

c. Réflexion sur la concertation

Il est décidé la réalisation d'un GRID par Boralex retraçant [REDACTED] prochain COPIL permettra de définir ensemble qui prendra contact. Une première esquisse sera transmise au COPIL durant le mois d'octobre et sera complétée et détaillée par les membres du COPIL. Un support de présentation « Carte d'identité du projet » sera également réalisé.

En parallèle, plusieurs demandes auprès de la DREAL vont être effectuées :

- Une demande de présentation au conseil à émergence de la DREAL (déjà effectuée par BORALEX en juillet, une relance est prévue) qui a pour objectif de la DREAL valide la bonne connaissance du projet éolien.
- Une demande de cadrage préalable va être envoyée à la DREAL pour venir présenter le projet et dans la mesure du possible, un représentant de chaque commune se joindra à nous. Il a été proposé que lors de cette rencontre ce soient les élus (1 par commune) qui présentent le projet avec les compléments techniques de Boralex.

Un courrier rédigé sera transmis au COPIL en amont de cette sollicitation afin de le valider ensemble.

4. Prochain COPIL / COSUI

Date du prochain COPIL : 13 novembre ou 14 novembre (à définir en fonction d'Olivier Garcez) à Prévoir 2 heures car beaucoup de sujets. A Saint Victor.

Sujets du prochain COPIL :

- Résultats des état initiaux (prévoir de les imprimer) et partage des réflexions sur les variantes
- Finalisation du GRID et planification des différentes rencontres.
- Premières esquisses de retombées financières pour la commune

Date du prochain COSUI : 28 novembre 2023

5. Divers

a. Comment intégrer Verneix à la réflexion ?

Boralex va organiser une intervention en conseil municipal de Verneix, en mobilisant éventuellement l'intervention des élus des 2 communes, sans attendre la finalisation des études. Les aborder avec le sujet des conventions de voirie peut être une bonne approche – proposer des dates

b. Les actions de concertation de Boralex en AuRA

Damien Bouilly a rencontré la DREAL AuRA pour discuter des difficultés rencontrées en phase d'instruction et mieux appréhender leurs blocages : Auzelon va être proposée comme « projet test » pour présenter notre façon d'étudier les possibilités d'implantation.

Date du prochain COPIL : A définir entre les 13 et 14 novembre


Comité de pilotage éolien n°7

Date : 14/11/2023 (18h à 20h15)

Présents : Patrick BRAUD, Guy FABRE, Matthieu RAIHNA, Damien BOULLY, Olivier GARCEZ, Lionel CHARLAT, Charlotte VERDIER

Excusés : /

1. Point d'actualité

- **Le développement de l'éolien en Auvergne**
 - ✓ Nouvelle inspectrice ICPE de l'Allier (prise de poste en octobre 2023) : Mme Alberti, rencontrée 2 fois par Charlotte
 - **Loi d'accélération des énergies renouvelables** : il est important que nous puissions acter ensemble les zones du projet en s'appuyant sur le dernier mail envoyé le 11 octobre avec les éléments permettant de mieux comprendre les étapes de cette loi et la formalisation cartographique.
Lionel a informé les élus par mail des nécessités de création de zones d'accélération.
 - ✓ Saint-Angel : RDV prévu le mardi 28 novembre 17 heures en mairie.
 - ✓ Saint Victor : Patrick indique que cela a été évoqué la semaine dernière avec les Elus
Lionel et Patrick effectuent un nouveau point semaine prochaine.
- ➔ **Il a été convenu que Lionel pouvait créer les zones du projet sur le portail cartographique**
<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-en>
- **Rencontre de Verneix** 
 - ✓ Présentation du projet en quelques lignes par BLX : Ils ne semblent pas être au fait de l'actualité et pensaient que le projet n'en était qu'aux prémices malgré qu'un membre du CM de Verneix soit au comité de suivi.
 - ✓ Proposition de venir le présenter en CM mais ils préfèrent attendre qu'une implantation soit travaillée.
 - ✓ Convention de voiries sur les chemins en mitoyenneté : Ils vont y réfléchir en CM
 - ✓ Un chemin n'a pas été intégré sur la convention de voirie contractualisée avec St-Angel et devra faire l'objet d'une modification.
 - ➔ **Validé en COPIL de transmettre les prochains journaux de l'éolien aux élus de Verneix (Guy s'en occupera)**
 - Les courriers pour création de société de projet ont été reçus par les communes, des RDV seront planifiés prochainement afin de clarifier les divers questionnements sur les potentielles volontés de prise de part au capital.
 - Il y aurait des échos comme quoi certains développeurs achètent les parcelles ou les propriétaires foncier sont défavorable à l'éolien. Ce n'est pas le cas de Boralex.
 - Patrick soulève que le neveu d'un opposant national majeur l'a questionné sur le projet (sans pour autant marquer son opposition personnelle aux éoliennes) , il avait notamment des inquiétudes sur les effets stroboscopiques. Quelques éléments de réponses ici : [Eolien et santé | Éolise \(eolise.fr\)](#)
 - ➔ **Le sujet peut être soulevé lors du prochain JDE**

2. Concertation territoriale

A. Présentation du GRID (partagé par mail) (GRID mis à jour suite au COPIL)

A noter que l'ensemble des rendez-vous qui pourront être programmés doivent se faire en présence de Boralex et d'au moins 1 élu membre du COPIL.

B. Réunion de cadrage officiel avec la DREAL
Boralex a fait part à la DREAL du souhait des élus de participer à la réunion de cadrage. Lionel Labeille (Chef de l'unité départementale DREAL) nous a recommandé de faire une demande officielle.

Le dossier est en cours de préparation. En parallèle, Boralex a rédigé un courrier officiel pour proposition au COPIL, à noter que c'est un courrier « réglementaire » et que peu de modifications sont possibles. Il y sera néanmoins mentionné le « portage politique » par les 2 conseils.

3. Présentation des états initiaux

Cartes de synthèse et recommandations disponible sur le support de présentation en annexe. Rappel sur la confidentialité des données présentées.

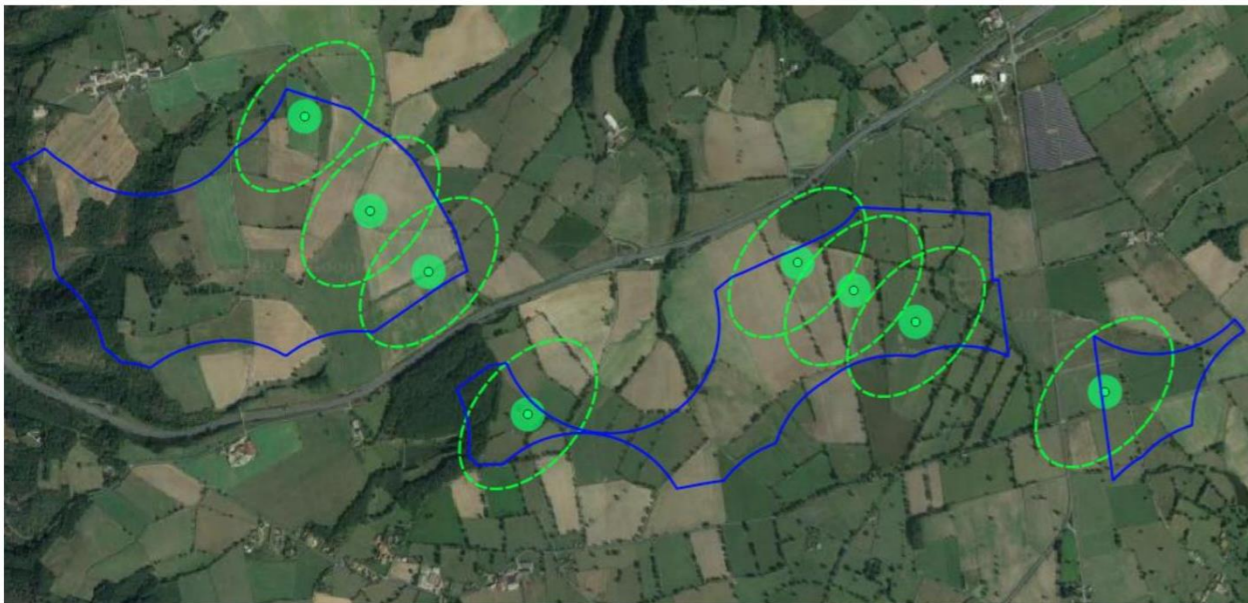
Explication concernant les données de vent : cf mail envoyé

Questionnements sur les faisceaux hertziens : un mail sera envoyé dès que je disposerai des informations.

4. Réflexion sur les variantes

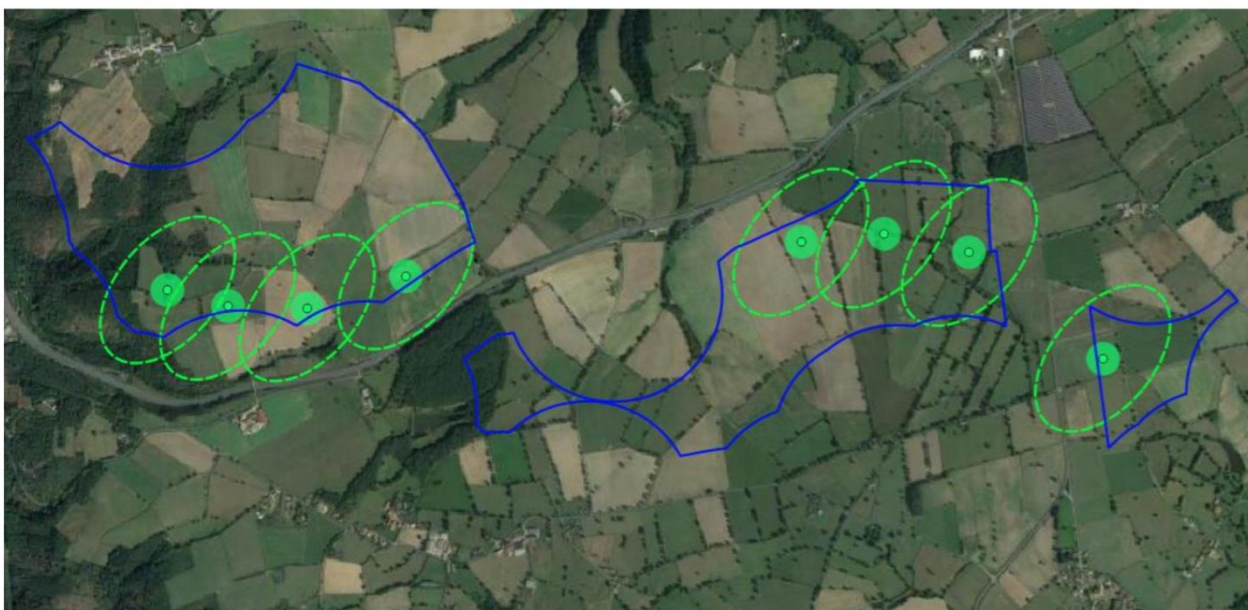
Un atelier ludique a été mené avec des supports cartographique retraçant les divers enjeux et sensibilités de l'état initial. L'objectif est de déplacer les icones éoliennes directement sur les supports afin d'identifier les variantes possibles. A l'issue de l'atelier, deux orientations se sont dessinées et les élus ont individuellement donné leur ressenti sur chacune d'elle.

Variante 1 :



Préférence de [] pour la variante 1 car elle représente moins d'enjeu paysager vis-à-vis du rebord de St Victor. Également, ils n'ont pas soulevé d'inquiétude vis-à-vis du fait qu'une éolienne serait isolée de l'autre côté de l'autoroute. Il reste toutefois important d'étudier la faisabilité technique de cette implantation et notamment contrôler la cohérence avec l'étude de danger.

Variante 2 :



Préférence de [] pour la variante 2 car longe l'autoroute en vue aérienne.

Les deux variantes finales retenues par le COPIL sont volontairement maximisante afin de laisser la possibilité aux riverains et aux bureaux d'étude la possibilité de donner leur analyse. Le projet final retenu serait plutôt un projet à 6 ou 7 éoliennes.

Il est également retenu à minima sur les variantes qui seront présentées en COSUI :

- Une éolienne sur Saint Victor et une sur chacune des 2 parcelles communales de Saint Angel
- Un rappel du projet initial à 10 voire 12 éoliennes à 240 m, représentant un optimal économique mais ramener à 8 ou 9 à moins de 200 m par les 2 collectivités
- Une volonté du COPIL de s'éloigner de 100m supplémentaire aux habitations par rapport à la réglementation qui impose 500m

Le COPIL sera consulté par la suite pour la sélection des points de vue pour les variantes.

5. Prochain COSUI

Date du prochain COSUI : 28 novembre 2023

Objectif : Présentation des orientations de variantes selon les propositions suivantes évoquées en COPIL

Il est convenu de dire que le COPIL a décidé :

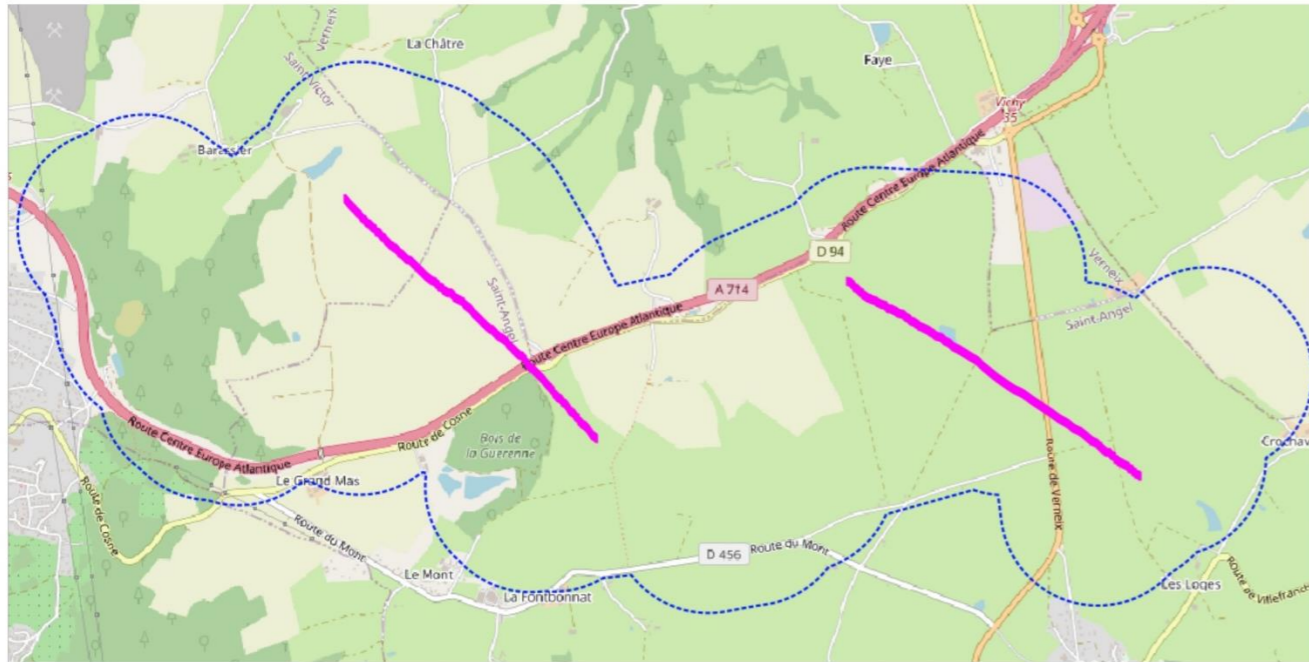
- Un projet d'éoliennes à 200 m maximum
- 9 éoliennes max
- 1 éolienne à St Victor
- 1 éolienne sur les parcelles communales de St Angel

Stratégie :

- Leurs présenter les orientations validées par le COPIL et les inviter à se positionner. Les consulter sur leur avis d'avoir une éolienne de chaque côté de l'autoroute.
- Rester sur des orientations de lignes d'éolienne afin de focaliser le lecteur sur une analyse globale et non cibler d'éventuels propriétaires. En ce sens, les fonds de carte ne feront pas apparaître de cadastre.
- Les simulations paysagères en photomontages seront tirées de leur expression et leur avis sera recueilli.

Ces images sont indicatives et seront retravaillées pour le COSUI :





Il faudrait prévoir un JDE pour chaque membre du COSUI qui ne font pas tous parti des habitants des communes d’implantation.

+ Petit pot de convivialité à la fin de la séance

Date du prochain COPIL : **A définir prochainement**

Fin de réunion

Comité de pilotage éolien n°8

Date : 07/03/2024 (18h à 19h30)

Présents : Patrick BRAUD, Guy FABRE, Matthieu RAIHNA, Olivier GARCEZ, Lionel CHARLAT, Charlotte VERDIER

Excusés : /

1. Point d’actualité

- Damien Bouilly est remplacé par François Palmier, Responsable Régional Auvergne-Rhône-Alpes. La Bourgogne Franche Comté sera gérée par l’homologue de François. Ce remaniement des équipes permettra au RR d’avoir plus de temps à consacrer aux équipes et aux projets.

- Loi d’accélération des énergies renouvelables :

- Il n’y a pas de date officielle de validation des zonages (initialement prévu pour T1 2024).
- Mise en place du registre par St Angel et terminé le 6 mars. Quelques participations peu pertinentes et uniquement en lien avec le projet éolien.

- Rencontre de Verneix [REDACTED]

- Prochain JDE envoyé aux habitants de Verneix également si nous avons des photomontages.
- Ne souhaite pas signer les conventions de voiries tant que le projet n’est pas suffisamment avancé (= quand nous aurons une autorisation) mais il est d’accord pour signer une **attestation d’engagement**.
- A priori ne se représente pas en 2026.

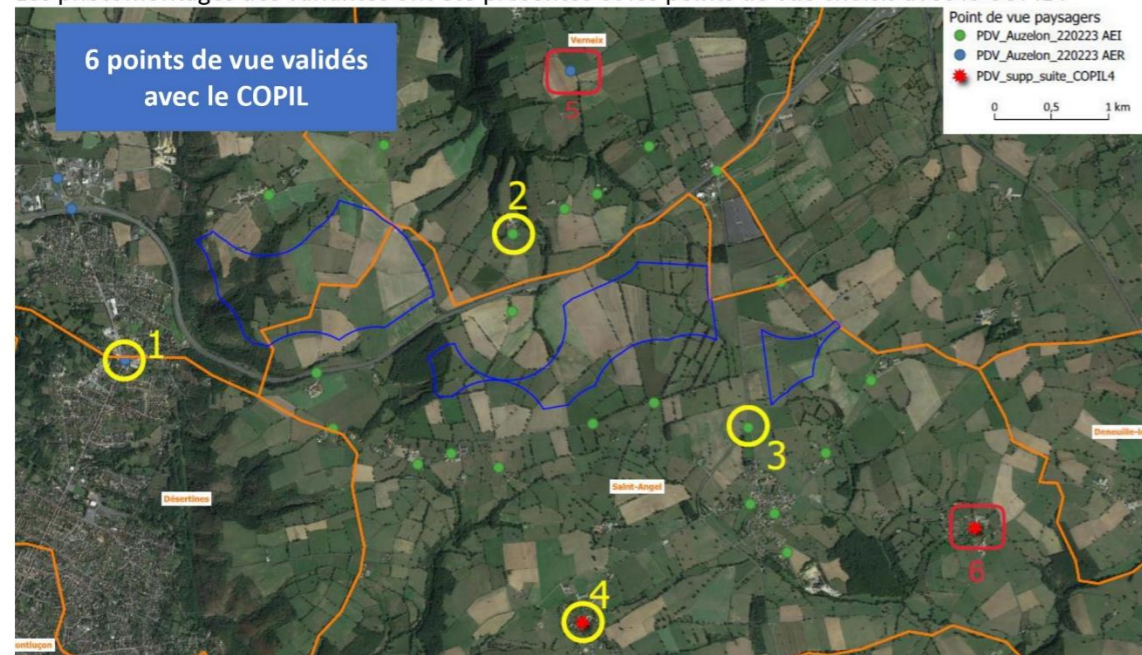
2. Le projet éolien

A. Rappel du choix des variantes

Par suite de la décision du COPIL lors du précédent rendez-vous d’avoir deux variantes maximisâtes à 8 éoliennes, Boralex a procédé à la commande des photomontages sur les variantes retenues, puis à la réunion de variante avec l’ensemble des bureaux d’études et des experts Boralex. Cette réunion a pour objectif d’accompagner Boralex dans la finalisation des implantations, en mettant en évidences certains enjeux et en qualifiant au mieux l’implantation finale.

C'est la variante 1 qui se dessine comme la variante d'implantation qui représenterait le parti d'aménagement le plus pertinent au regard de l'ensemble des contraintes (techniques, acoustiques, paysagères, environnementales, économiques, etc.) tel qu'évoqué dans le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres.

Les photomontages des variantes ont été présentés et les points de vue choisis avec le COPIL :



B. L'implantation finale du projet

L'implantation finale du projet étant finalisée et présentée en comité de pilotage, les prochaines étapes sont les suivantes :

- Réalisation des sondages pédologiques pour déterminer si les implantations sont en « zone humide » (ceci est une caractérisation hydromorphique du sol qui se précise par la réalisation de prélèvement par tarière et d'identification de caractères humides dits « rédoxiques »).
- Réalisation d'une étude d'accès pour établir l'arrivée du convoi exceptionnel en phase construction (étude de soutènement des ponts, largeur des voies, etc.)
- La partie « impacts & mesures » du dossier d'étude d'impact sur l'environnement
- Les pièces justificatives du dossier de demande d'Autorisation Environnementale (entre autres : Etude de Danger, résumé non technique, etc.)

Les sondages pédologiques ont été reçus entre temps : L'ensemble des implantations sont en zone humide. Le bureau d'étude précise que ce sont des classifications des sols qui sont binaire (Zone humide ou non humide). L'ensemble de la zone d'étude semble concerné. Il ne sera donc pas possible de procéder à des « mesures d'évitement ». Il est donc prévu de lancer dès que possible un Dossier Loi sur l'Eau et une étude de fonctionnalité des zones humides. Il sera nécessaire de faire de la **compensation** de zone humide. C'est un point de vigilance à considérer à juste titre mais qui ne sera pas de nature à décaler la date prévisionnelle de dépôt du dossier, la préfecture sera informée que le dossier loi sur l'eau sera déposé dans un second temps.

Cet élément peut aussi donner des moyens d'échanges avec les propriétaires n'ayant pas eu de mât : il ou ils pourrai(en)t ainsi obtenir des compensations financière pour destiner une surface à la reconstitution de cette zone humide « compensée ».

C. Point sur l'urbanisme

Projet de PLUi de Commentry Montmarault Neris

- Phase de consultation des communes terminée

- Non éligible en l'état à cause d'une mention de limitation de hauteur spécifique aux éoliennes. La commune de Saint-Angel a délibéré favorablement au projet de PLUi sous réserve du retrait de cette mention.
- Date d'EP non déterminée, dans les mois à venir.
- Date d'approbation non déterminée

Projet de PLUi de Montluçon Communauté

- Éligible sous conditions (évitement des zones humides du SAGE sinon construction impossible)
- Enquête publique prévue du 15 avril 2024 au 31 mai 2024
- Date d'approbation : T3 2024

Le dépôt étant prévu pour cet été, ce sera le document d'urbanisme en vigueur au moment du dépôt qui fait foi pour l'instruction. Il est donc primordial d'être compatible avec les deux PLU de Saint-Angel et Saint-Victor.

PLU de Saint-Angel : **PROJET EOLIEN COMPATIBLE**

- Le PLU autorise « les constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectifs ».
- Il est toutefois précisé que « la hauteur des constructions ne pourra pas excéder 12m ». Les aérogénérateurs ne sont pas considérés comme des bâtiments. Aussi, les règles relatives à la hauteur des constructions et installations, dont le respect est assuré, à l'occasion de la délivrance du permis de construire, en vertu des articles L. 421-1 et L. 421-6 du code de l'urbanisme, ne sont pas opposables à l'autorisation d'exploiter, peu important à cet égard la circonstance qu'elles figurent dans une partie du règlement du plan local d'urbanisme relative à la nature de l'occupation et de l'utilisation des sols.

PLU de Saint-Victor : **PROJET EOLIEN COMPATIBLE**

- Le PLU autorise « les constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectifs ».

D. Récapitulatif du foncier

→ RÉCAPITULATIF SUR LE FONCIER

Propriétaires ayant signé une PBE	Ayant une ou plusieurs éoliennes	Surface du foncier (signé uniquement) en hectare	Pourcentage de la zone d'étude sécurisée
	Oui	55,4	38%
	Oui	26,5	18%
	Oui	16,5	11%
	Oui	15,6	11%
	Non	12	8%
	Non	6,9	5%
	Non	5,6	4%
	Non	5,5	4%
	TOTAL	144	100%

- ✓ Répartition cohérente en ratio à la surface d'étude sécurisée
- ✓ Une éolienne sur le foncier communal de Saint-Angel
- ✓ Une éolienne sur la commune de Saint-Victor

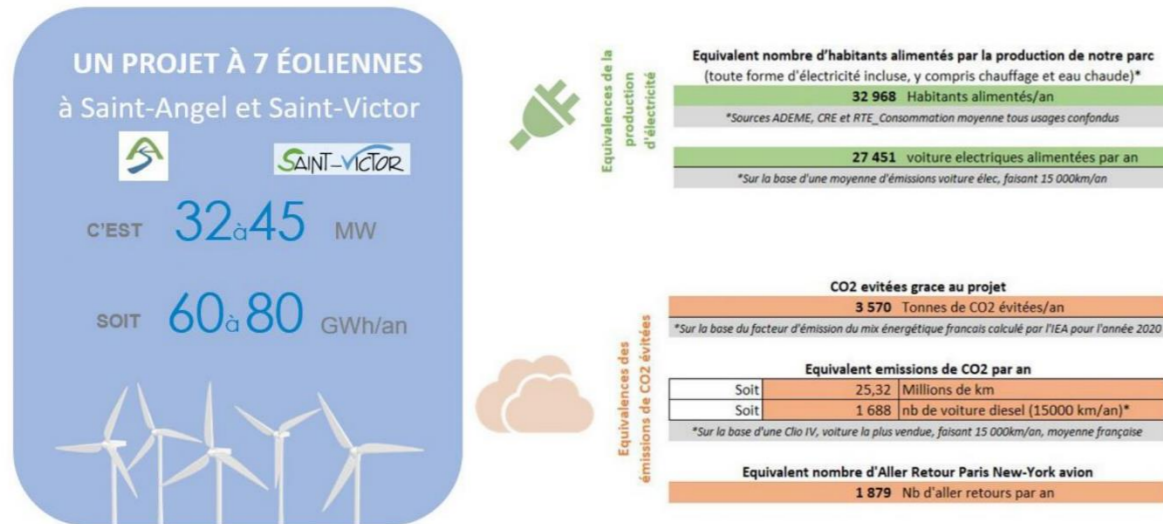
A venir : Prise de RDV Propriétaires/Exploitants pour présenter l'implantation finale du projet.

L'ensemble des propriétaires ayant signés vont être à nouveau rencontré pour présenter l'implantation. Ceux ayant une éolienne seront consulté quant aux contraintes des éventuelles

implantation sur leurs activités agricoles (drainage, traverses, etc.). L'ensemble des contraintes agricoles mises en évidence, Boralex pourra procéder à la finalisation des plans.

E. Retombées écologiques du projet

RETOMBÉES ÉCOLOGIQUES



3. Concertation territoriale / Communication

A. GRID

Les rencontres n'ont pas encore eu lieu, il a été décidé qu'il était préférable d'attendre d'avoir une implantation finale et des photomontages pour rencontrer les acteurs du territoire pour éviter de cause de la frustration, la phase pré-dépôt (avant l'été) semble ainsi plus appropriée.

Réunion de cadrage officiel avec la DREAL : Pré-dossier finalisé et envoyé début février à la DREAL.

Retour de la DREAL entre temps :

- La préfecture ne souhaite pas rencontrer les porteurs de projet. Boralex a précisé que la demande de cadrage découlait aussi d'une volonté des élus
- Les services biodiversité (pôle nature environnement) et paysage de la DREAL ont émis des premiers avis qui permettent d'anticiper avant le dépôt. Les avis sont en train d'être analysés par les bureaux d'étude et l'ensemble des recommandations seront prise en compte dans le dossier. Il est demandé la réalisation d'un passage complémentaire pour évaluer plus spécifiquement la fonctionnalité des nids de Milan Noirs. Cette nouvelle phase de terrain est en cours de contractualisation avec les bureaux d'études naturalistes.

B. Nos Riverains

Il a été décidé d'arrêter le contrat avec Nos Riverains. L'application est non fonctionnelle (peu d'inscrit, peu de publications). Il est préféré un placement du budget communication dans un publi-rédactionnel.

Proposition du COPIL : Prendre contact avec Centre France pour expliquer notre souhait d'avoir (en complément des publi-rédactionnels) un article dans le journal pour présenter les actions de concertation du comité de pilotage du projet éolien d'Auzelon

C. Opposition : Comment lutter ?

OPPOSITION

Le CAC au salon des Patrimoines Bourbonnais - Allier Citoyen

Allier Citoyen
Préserveons le Bourbonnais des nuisances de l'éolien

Ce salon a été une occasion unique pour les associations membres du CAC d'échanger avec de nombreuses personnes, venues de tout le département, sur les projets éoliens en cours. Les Montluçonnais ont été particulièrement sensibles aux photomontages du projet de St Angel / St Victor de 4 éoliennes de 200m, très visibles du centre ville.

Le CAC au salon des Patrimoines Bourbonnais

Le Collectif Allier Citoyens pour la 2ème année consécutive, a participé au salon des Patrimoines Bourbonnais qui s'est tenu ce weekend au centre Athanor à Montluçon. Malgré une météo pluvieuse, plus de 4700 visiteurs se sont pressés dans les allées. Encore une grande réussite pour l'organisation de PBPA qui enregistre une fréquentation en hausse de 18% par rapport à la précédente édition.

Le prochain publi-rédactionnel aura pour objectif de contrecarrer le photomontage pris depuis Montluçon fait par des opposants et présenté en Salon des Patrimoine Montluçonnais début mars.

De nouvelles prises de vues depuis ce point de vue ont déjà été réalisées par Boralex.

D. Prochain JDE

Sujets à aborder :

- Préciser les modalités de mesure de vent pour limiter l'idée reçue comme quoi il n'y a pas de vent dans l'allier
- Un encart sur le démantèlement
- Les photomontages
- L'approche économique du projet
- Retombées écologiques (mettre le détail des calculs)

Date d'envoi prévisionnel : fin avril (après le COSUI)

Rappel du dernier CR : Il faudrait prévoir un JDE pour chaque membre du COSUI qui ne font pas tous parti des habitants des communes d'implantation.

4. Prochain COSUI

Date du prochain COSUI : à programmer : arrêtée au 30 avril depuis

Objectif : Présentation des photomontages

Stratégie : A REDEFINIR

- Reparler de la charte, présenter l'article de Allier Citoyens
- Présentation des photomontages de l'implantation finale
- Présentation de l'orientation du parc (pas d'implantation précise)
+ Petit pot de convivialité à la fin de la séance

Date du prochain COPIL : A définir prochainement

Comité de pilotage éolien n°9

Date : 30/07/2024 (18h à 19h30)

Présents : Patrick BRAUD, Guy FABRE, Matthieu RAIHNA, Olivier GARCEZ, Lionel CHARLAT, Charlotte VERDIER

Excusés :
RAS

1. Point d'actualité

- **PLUi** : Les deux PLUi sont en cours de finalisation. Le projet éolien est désormais éligible aux prescriptions. Pour celui de la CCNMC et grâce à la mobilisation de Saint-Angel et France renouvelable lors de la phase d'EP, la limitation de hauteur des éoliennes à 12 m a été supprimée.
- **Loi d'accélération des énergies renouvelables** :
 - Il n'y a pas de date officielle de validation des zonages mais les deux communes ont fait les démarches (registre + délibération). **Il est nécessaire de finaliser le processus en géolocalisant les parcelles via le portail cartographique mis en place par la préfecture.**

2. Le projet éolien (cf support de présentation)

LE PROJET ÉOLIEN

Les zones humides

Campagne de sondages pédologiques réalisée en mai : **L'ensemble du plateau est classé zone humide**
→ Réalisation d'une étude de fonctionnalité des zones humide (Bureau d'étude écostratégie)



Diminution au maximum de l'emprise au sol
→ Légère modification des plans



LE PROJET ÉOLIEN

Le Milan Noir



Autorisation environnementale - volet « espèces protégées »
AVIS SUR DOSSIER transmis par UD CAP

Une attention particulière sera portée à la prise en compte du Milan noir, nicheur sur le site (inventaires complémentaires à réaliser, mesures à prévoir en conséquence) et des chiroptères (éviter de sécher à enjeux : bridage ambitieux et correctement justifié).
S'il subsiste un risque suffisamment caractérisé sur au moins une espèce protégée, une demande de dérogation à la protection des espèces devra être intégrée au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement au futur dossier de demande d'autorisation environnementale

En résumé

11 nouveaux nids identifiés
→ 3 éoliennes implantées à moins de 500 m des nids

Ethymologie de l'espèce :

- Rapace migrateur (présent en France de mars à septembre)
- Opportuniste

Statuts de protection :

- Liste rouge France : LC
 - Liste rouge Auvergne (maj 2024) : LC
- **Tendance stable**

Statut de conservation INPN	
Statut	Préoccupation
EX	EW
CR	EN
VU	NT
LC	NE

LE PROJET ÉOLIEN
Le Milan Noir

Quelques solutions envisagées

- Modification de l’implantation → Enjeux de concertation trop importants
- Inventaires annuels + bridages → Incertitude trop importante
- Systèmes de détection

OUI MAIS système fonctionnel à partir de 400 m de distance

OUI MAIS à condition de réaliser une demande de Dérogation Espèces Protégées (DEP)
(Procédure administrative complémentaire à la DAE)

Type de demande de dérogation
La destruction, l’abandon, ou la dégradation de sites de reproduction ou d’aires de repos d’oiseaux d’espèces animales protégées

Deux conditions cumulatives pour pouvoir solliciter une DEP :

- Il n’existe pas d’autre solution satisfaisante pour réaliser le projet,
- La dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état favorable, des populations concernées dans leur aire de répartition naturelle.

Un avis simple du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) ou du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) est sollicité par le préfet durant l’instruction.

Pourquoi ce choix ?
→ Grosse présence sur le secteur
→ Faibles enjeux de protection en France et dans l’Auvergne
→ DREAL de + en + favorable aux DEP
→ Éviter une demande de complément certaine

Timeline :

- Juin : Inventaires complémentaires Milan noir
- Septembre : RDV DREAL, DDT
- Novembre : EZH - Sondages complémentaires
- Décembre : Rendu EZH, DEP, Envoi RNT
- Janvier 2025 : Dépôt du dossier

3. Concertation territoriale / Communication

A. GRID

Les rencontres n’ont pas encore eu lieu, il a été décidé qu’il était préférable d’attendre d’avoir une implantation finale et des photomontages pour rencontrer les acteurs du territoire. **Boralex se mobilisera sur ces rencontres au second semestre.**

B. Conseils municipaux

C’est réglementaire, le résumé non technique est envoyé en courrier recommandé ou déposé en mairie à toutes les communes à 6km autour du projet éolien (13 ou 14 communes). **Boralex souhaite proposer aux élus une rencontre ou une intervention en conseil municipal à chaque commune concernée. Le COPIL propose qu’un élu de Saint Angel et/ou Saint Victor soit chaque fois présent pour présenter le projet avec Boralex.**

C. JDE/publireportage

Le JDE sera distribué première quinzaine de septembre, par les élus à Saint Victor et via Médiapost à Saint Angel (une attestation de mandat entre la commune et Boralex permettra à Mediapost d’effectuer la distribution dans les boîtes aux lettres « stop pub »).

Boralex a contractualisé avec centre France la publication d’un publiereportage sur une pleine page dans l’édition Montluçon de La Montagne et nous souhaitons présenter le projet d’Auzelon.

Le COPIL propose que soient abordés les sujets suivants :

- Citations des élus
- Communication et concertation exemplaire sur le projet, « portage » politique
- L’ensemble des études qui sont menées sur le site éolien
- L’objectif est de distinguer le projet par rapport aux autres.

Il est décidé que Boralex proposera une rédaction au COPIL avant de l’envoyer à centre France qui pourra ensuite agencer l’article.

Pour la photo illustrant le publiéréditionnel, il est proposé de reprendre celle du JDE (parcours pédagogique de Quinssaines) ou le photomontage réalisé pour contrecarrer l’opposition (depuis Montluçon CROUS)

Le sommet de l’Elevage étant suivi de la foire de Montluçon jusqu’au 13 octobre, et les vacances démarrant le 20. **Il semble pertinent d’espérer une publication entre le 15 et le 19 octobre.**

D. Prochain COSUI

Il est décidé de ne pas programmer de prochain COSUI dans le dernier semestre car peu d’éléments communicables. **Un mail en septembre sera proposé au COPIL pour envoi aux membres du COSUI pour les tenir au courant de l’avancement des études.**

Date du prochain COPIL : **A définir prochainement**

Fin de réunion

Information sur le projet éolien Auzelon

Guy Fabre <fabre6903@gmail.com>
À : Alexandre GENEST; Aline BOULICAUD; Claude BONNET; Damien GRANGER; Fabrice FAURE; Florence DION; Guy MARTIN; Gérard JARDOUX; Jean Claude LAMARQUE; +5 autres
Cc : Olivier GARCEZ; Patrick BRAUD; Charlotte Verdier; Lionel Charlat; Mathieu RAINHA; Guy Fabre

Répondre Répondre à tous Transférer ven. 15/11/2024 15:03

ATTENTION courriel externe / WARNING external email

Bonjour à tous,

Nous espérons que votre rentrée après cette période estivale s’est bien passée. Depuis le compte rendu de notre dernière réunion du comité de suivi, vous avez dû recevoir le 3ème numéro du journal de l’éolien. La majorité des points abordés dans ce troisième volet avaient été choisis et validés lors de ce dernier comité de suivi (choix d’implantation, photomontages, chiffres clés, ombres portées, valeur immobilière).

Lors de notre dernière rencontre, vous aviez exprimé le souhait d’avoir un photomontage supplémentaire depuis le rond-point de Commeny, en venant de Chamblet. Cet élément a été intégré dans le carnet de photomontages.

Par ailleurs, un publiéréditionnel réalisé par le Comité de Pilotage, est paru le 19 octobre dans le journal "La Montagne". Cet article permettra à chacun de mieux comprendre les choix et les enjeux de ce projet.

En parallèle, le dossier est en cours de finalisation. Tous les services de l’État ont été rencontrés en octobre pour présenter le projet et effectuer une visite de site. Le planning présenté lors des différentes réunions passées reste d’actualité, il y aura un léger report sur le 1er trimestre 2025.

Nous avions prévu une nouvelle réunion en octobre 2024. À ce jour, n’ayant pas d’informations complémentaires concernant le projet Auzelon et susceptibles d’être débattues, nous vous proposons de nous retrouver début 2025.

Nous restons à votre écoute et à votre disposition comme d’habitude.

Cordialement,

Pour le comité de pilotage

Guy FABRE

Comité de pilotage éolien n°10

Date : 09/01/2025 (18h30 à 20h15)

Présents : Patrick BRAUD, Guy FABRE, Matthieu RAIHNA, Olivier GARCEZ, Lionel CHARLAT, François PALMIER, Charlotte VERDIER

Invités : Olivier LABOUESSE (Maire de Saint-Angel), Jean-Pierre GUERIN (Maire de Saint-Victor)

Excusés : /

Pièces annexes : Support de présentation POWERPOINT

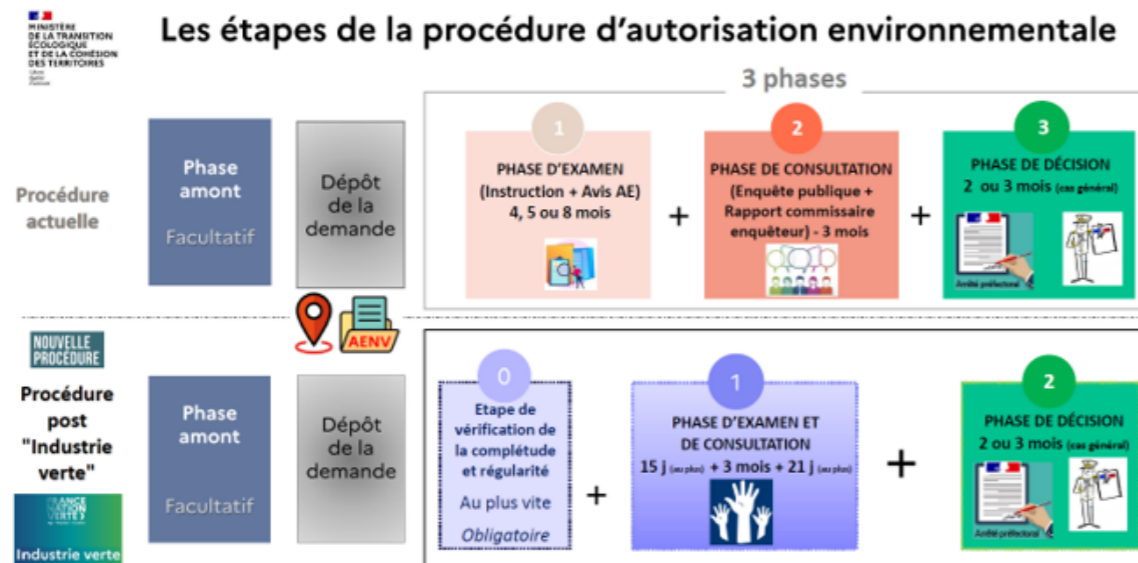
1. Point d’actualité

Etat d’avancement des projets éoliens dans l’Allier :

- ✓ Blomard et St-Bonnet de Four (Boralex) : Conclusions de l’enquête publique (300 contributions)
- ✓ Les Brandes sur la commune de Chazemais (Boralex) : Rejet d’instruction (motif : proximité espèce protégée cigogne noire) après trois phases de complément, recours actuel porté par BORALEX
- ✓ Bransat : Autorisation de la préfecture (plus de 1 300 contributions lors de l’enquête publique close le 5 juillet 2024)
- ✓ Busset-Arrones : avancé : refus (non-conformité à PLUi et construction sans autorisation).
- ✓ Liernolles-Montcombroux : refus (site classé en proximité, opposition des collectivités d’accueil, raccordement électrique incertain)

Loi d’accélération des énergies renouvelables : Les propositions de zones d’accélération sont actuellement examinées par les autorités compétentes et les zones sont validées et publiées au cours du premier trimestre 2025. Certains départements ont déjà initié la publication sur [le portail national cartographique](#).

Réforme de la procédure d’autorisation environnementale (Loi industrie verte - 23 octobre 2024) dont l’objectif est l’accélération de l’instruction du DDAE et la modernisation de la participation du public. On réécrit comme principale modification 2 réunions publiques, l’une à réaliser dans les 15j du lancement puis une autre dans les 15 derniers jours.



Avancement des PLUi : Les deux PLUi ont été validés sur le dernier trimestre 2024 et le projet éolien d’Auzelon est en conformité avec els documents d’urbanismes en vigueur.

Changement du préfet de l’Allier annoncée le 8 janvier, prévu pour le 27 janvier. Le remplaçant est Christophe Noël du [Payrat](#), directeur de cabinet du préfet d’Ile de France depuis octobre 2022.

2. Communications récentes avec les services de l’Etat

- ✓ **Conférence Énergies renouvelables de la DREAL** Auvergne-Rhône-Alpes le 19 décembre 2024 : Table ronde éolien – France Renouvelable est invité pour **témoigner des bonnes pratiques** en termes de concertation territoriale (env. 15 min). C’est le projet éolien d’Auzelon qui a retenu l’attention de France Renouvelables. Intervention de Guy Fabre, élu de Saint-Angel pour témoigner sur les méthodes mises en place. Intervention enrichissante pour les convives. La conférence était à l’attention des collectivités territoriales et salariés (Vichy communauté, SDE 03, etc.), des salariés de la DREAL (Inspectrice ICPE 03, responsable pôle paysage), élus, ENEDIS, RTE, etc.
- ✓ **Rencontre DREAL/BORALEX le 24 septembre 2024** : Présentation de la stratégie milan noir
 - Validation verbale de la stratégie DEP (dérogation espèce protégée uniquement Milan Noir + SDA)
 - Besoin impératif d’avoir les conventions et les mesures très bien définies au moment du dépôt

Objectif de la mesure : Perdurer la population d’oiseau malgré la présence des éoliennes

Modalités :

- Soit trouver une zone favorable (haie existante à maintenir)
- Soit trouver une zone défavorable et la transformer (haie existante à améliorer)

Avantage : Coupler cette mesure avec les mesures de replantation de haies et masques de visibilité du volet paysager



Il y aurait besoin de requalifier 5 km de haies sur un secteur éloigné d’au moins 1 km des éoliennes.

- ✓ **Rencontre DDT/BORALEX le 16 octobre 2024** : présentation stratégie zones humides (rdv sur site)
 - Validation verbale de la stratégie ZH (zones humide)
 - Besoin impératif d’avoir les conventions et les mesures très bien définies au moment du dépôt



La compensation porterait sur 3,6 Ha à faire passer de zone de culture en zone de prairie (suppression ou condamnation de drainages)

3. Communications récentes avec le public

- ✓ Distribution du JDE n°3 en septembre : Pas de retours particuliers coté BORALEX ou coté élus
- ✓ PubliRédactionnel La Montagne en octobre « Le point sur un projet éolien dans l’Allier » (à gauche ci-dessous)
- ✓ Article de presse La Montagne en décembre « Des géants d’acier qui sèment la division » (à droite ci-dessous) : Le journaliste a recueilli les témoignages de BORALEX, des élus et des riverains opposés au projet. Bien que l’article contienne quelques erreurs factuelles (notamment sur le nombre d’éoliennes), il présente les différents points de vue sans parti pris majeur. Toutefois, le titre et l’image choisis reflètent une certaine idée de controverse.

Il est prévu la **mise à jour des sites internet** dès lors que le projet sera déposé en préfecture.

Le point sur un projet éolien dans l’Allier

AUZELON

Le projet éolien d’Auzelon a été voté en 2020 par les élus de la commune de Saint-Angel qui ont souhaité promouvoir la mise en adéquation des opportunités énergétiques. Durant 2 ans, ils sont restés en compétence sur le sujet pour mieux maîtriser tous les enjeux de cette zone favorable au développement de l’énergie éolienne. Engagés fermement pour la transition énergétique, toutes les étapes sont menées en concertation avec les administrés. Soixante, Laurent de Dupuis a candidaté, est en charge du projet et fait le point sur l’avancement du projet.

Énergie éolienne est une énergie renouvelable qui ne nécessite aucun carburant, n’émet pas de CO2 et offre de surcroît une contribution à la lutte contre le changement climatique grâce à une production éolienne écolo et compétitive.

Pour cela, l’implantation d’un parc éolien ne se fait pas à la légère. Le choix de site doit être accompagné d’une étude préalable de faisabilité qui doit être accompagnée d’une concertation avec les riverains. Le projet éolien d’Auzelon est un projet qui a été étudié pendant plus de deux ans. Les élus de Saint-Angel et de Saint-Victor ont travaillé ensemble pour définir un cadre de concertation et de concertation. Les élus de Saint-Angel et de Saint-Victor ont travaillé ensemble pour définir un cadre de concertation et de concertation. Les élus de Saint-Angel et de Saint-Victor ont travaillé ensemble pour définir un cadre de concertation et de concertation.

“ Le projet est issu d’une concertation entre de nombreux acteurs ”

Les membres du comité de pilotage et du comité de suivi sont des porteurs d’information.

Un projet basé sur la concertation et la concertation

Après de nombreux échanges et concertations, les élus de Saint-Angel et de Saint-Victor ont travaillé ensemble pour définir un cadre de concertation et de concertation. Les élus de Saint-Angel et de Saint-Victor ont travaillé ensemble pour définir un cadre de concertation et de concertation.

Un chiffre

70

C’est le nombre de projets éoliens, à divers stades plus ou moins avancés en cours dans le département de l’Allier, selon le Collectif Allier citoyens qui milite contre l’implantation des éoliennes dans le Bourbonnais.

QUAND DES ÉLUS DISENT NON À UN PROJET DE PARC ÉOLIEN

ÉNERGIE Les communes de Saint-Angel et Saint-Victor pourraient voir un parc éolien sortir de terre en 2026

Des géants d’acier qui sèment la division

Le projet éolien d’Auzelon a été voté en 2020 par les élus de la commune de Saint-Angel qui ont souhaité promouvoir la mise en adéquation des opportunités énergétiques. Durant 2 ans, ils sont restés en compétence sur le sujet pour mieux maîtriser tous les enjeux de cette zone favorable au développement de l’énergie éolienne. Engagés fermement pour la transition énergétique, toutes les étapes sont menées en concertation avec les administrés. Soixante, Laurent de Dupuis a candidaté, est en charge du projet et fait le point sur l’avancement du projet.

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

Vous avez des questions sur le projet éolien d’Auzelon ? N’hésitez pas à nous rejoindre par vos élus municipaux et plus particulièrement du comité de pilotage du projet éolien d’Auzelon. Vous pouvez nous contacter par email : projet-éolien-auzelon@boralex.com

Trois candidats sur le tapis pour s’en garder qu’un : Boralex

Maire de Saint-Angel de puis 2014, Olivier La Montagne a été élu maire de Saint-Angel en 2020. Dans un premier temps, le permis de construire du projet éolien d’Auzelon a été déposé le 10/04/2020 en préfecture de l’Allier. L’instruction générale a été envoyée le 10/04/2020. Une enquête publique a été organisée le 10/04/2020. Les administrés ont été consultés le 10/04/2020. Le permis de construire a été délivré le 10/04/2020.

Boralex en terrain connu dans l’Allier

Boralex est une entreprise française spécialisée dans la production d’énergie éolienne. Elle a été créée en 2008 et est aujourd’hui l’un des leaders français du secteur. Boralex a déjà installé plusieurs parcs éoliens en France et à l’étranger. Elle est actuellement en train de développer de nouveaux projets en France et à l’étranger.

4. Installer un dialogue territorial

Le dossier est en cours de finalisation pour un dépôt en préfecture prévu début 2025. Il est essentiel de maintenir un dialogue territorial durable et de favoriser une bonne compréhension du projet au sein de l’Allier. Dans cette optique, les équipes de Boralex ont récemment rencontré plusieurs acteurs locaux, détaillés dans le tableau ci-dessous. La plupart de ces élus ont également été approchés par les représentants des communes de Saint-Angel et Saint-Victor. Parallèlement, il est crucial de poursuivre les échanges lors des diverses rencontres avec d’autres élus du territoire, notamment à l’occasion de manifestations, de réunions ou de cérémonies de vœux.

Bruno Rojouan	Sénateur de l’Allier	Rencontré le 5/12/2024
---------------	----------------------	------------------------

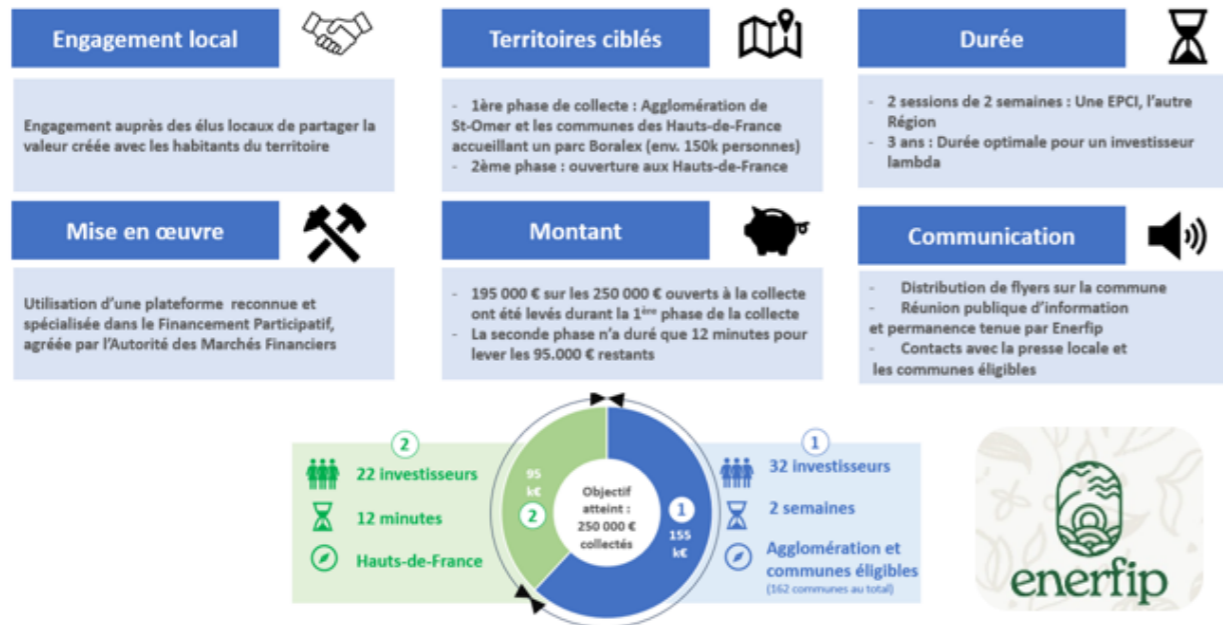
Volonté de participer à un COPIEL

Boralex a adressé ses vœux à tous les propriétaires rencontrés (conventionnés ou non).

5. Le financement participatif

Le financement participatif, réfléchi dès le départ avec le comité de pilotage, offre aux riverains une opportunité de s’impliquer dans le projet éolien. Reporté d’un commun accord, cette option est jugée plus pertinente aujourd’hui, une fois le projet déposé en préfecture, lorsque son implantation devient concrète. De plus, les taux peu attractifs des plateformes au lancement du projet avaient influencé ce choix. Cela est à nouveau à l’ordre du jour. Boralex présente comme exemple Helfaut (62), projet comparable à Auzelon, ayant fait l’objet d’un financement participatif :

Helfaut : Un exemple réussi



A l’issue de la discussion, le scénario suivant est proposé :

- Ok pour la plateforme [Enerfip](#)
- Somme : Env. 250k€
- Déclinaison territoriale proposée :
 - 15 jrs pour les 3 communes de Saint-Angel, Saint-Victor et Verneix → [REDACTED]
 - 7 jrs pour les deux EPCI de Montluçon Agglomération et de Commentry Montmarault Neris [REDACTED]
 - 7 jrs pour le département de l’Allier [REDACTED]
- Délai : 3 ans
- [REDACTED]

Discussions en cours avec l’équipe finance afin de valider/invalidier ces hypothèses.

6. Conseils municipaux à venir

Pour Saint Victor (invitation de Boralex le 7/2)

Pour Saint Angel (pas de présentation complémentaire mais délibération sur Investissement participatif et échange sur financement participatif – le 30 janvier

Liste des communes concernées par l’enquête publique :

insee	nom
03301	Vaux
03217	Saint-Angel
03052	Chamblet
03195	Néris-les-Bains
03111	Estivareilles
03098	Désertines
03262	Saint-Victor
03185	Montluçon
03305	Verneix
03104	Doyet
03097	Deneuille-les-Mines
03031	Bizeneuille
03101	Domérat

Il est proposé d’écrire un courrier cosigné par les maires de St-Angel et St-Victor à envoyer aux communes afin de proposer de venir présenter le projet en conseil municipal. Ce courrier pourrait être envoyé avec le résumé non technique (pièce du dossier devant être envoyé à toutes les communes 1 mois avant le dépôt). La présence d’élus portant le projet est importante. Guy est volontaire pour accompagner Boralex dans ces présentations.

7. Prochain COSUI

Date du prochain COSUI : 20 février 2025 18h30

Le remplacement de M. FAURE est à solliciter auprès du CA de Montluçon (Guy)

Ordre du jour :

- Financement participatif
- Dépôt et nvl procédure
- Déroulement de la consultation du public

8. Préparation du prochain COPIL

On valide la présence de M. ROJOUAN au prochain COPIL. Peut être cela serait l’occasion de convier M. BROCARD également.

Ordre du jour :

- Financement participatif
- Dépôt et nouvelle procédure
- Déroulement de la consultation du public
- Impression de quelques pièces du dossier (carnet de photomontage par exemple)

Date du prochain COPIL : jeudi 3 avril ou jeudi 17 avril 2025 (A RECONFIRMER avec M. ROJOUAN et M. BROCARD)

Fin de réunion

République Française Département ALLIER	Envoyé en préfecture le 03/02/2025 Reçu en préfecture le 03/02/2025 Publié le ID : 003-210302170-20250130-DEL20250130_003-DE
---	---

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ANGEL

DEL20250130_003

Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13 dont 2 pouvoirs

Date de la convocation : 21/01/2025 - date d'affichage :

RÉUNION DU 30 janvier 2025

Le 30 janvier 2025 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier LABOUESSE, Maire.

Présents : Olivier LABOUESSE, Isabelle PEYRONNET, Olivier GARCEZ, Christophe VEYSSET, Elisabeth BIONDI, Serge BOUSSANGE, Pascal CHABOT, Guy FABRE, Damien GRANGER, Daniel LAMARQUE, Nelly MAUME

Excusé(s) : Sylvie COUDERT, Armando GOMES, Georges FLACHON

Pouvoir(s) : Sylvie COUDERT à Olivier LABOUESSE ; Georges FLACHON à Pascal CHABOT

Absent(s) : Katie BISMARA

Mme Elisabeth BIONDI a été nommée secrétaire

..*.*.*

FINANCES – projet éolien
Investissement participatif de la commune dans le projet éolien

Afin de contribuer à répondre aux enjeux liés à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique et, notamment dans le cadre d'un projet éolien développé sur la commune,

Considérant que le projet prend forme, que le contour de son dimensionnement s'affine, la Société de Projet (SPV) est constituée,

Considérant la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a créé un article L.294-1-III bis du code de l'énergie qui dispose :

« III bis.-Les associés ou les actionnaires souhaitant constituer l'une des sociétés mentionnées aux I ou II du présent article en informent le maire de la commune d'implantation du ou des projets et le président de l'établissement public de coopération intercommunale d'implantation du ou des projets, au plus tard deux mois avant la signature des statuts, afin de leur permettre de proposer une offre de participation au capital mentionnée aux mêmes I et II.

[...]

La constitution ou la vente mentionnée aux deux premiers alinéas du présent III bis peut intervenir avant l'expiration du délai de deux mois mentionné aux mêmes deux premiers alinéas lorsque la commune d'implantation du ou des projets ou l'établissement public de coopération intercommunale d'implantation du ou des projets a fait connaître sa décision de ne pas présenter d'offre. Le silence de la commune ou de l'établissement, à l'expiration d'un délai de deux mois, vaut refus de la demande. »

Considérant que le projet est composé de 7 mats de 4,5 à 6,6MW sur la zone avec 6 sur Saint-Angel dont 1 sur le foncier communal et 1 sur Saint-Victor,

La Société de Projet (SPV) étant constituée, la commune choisit d'entrer au capital social de la société.

Le montage financier lors de cette phase constituera les prémices de la constitution du capital de la société lorsque le projet sera purgé de tout recours (TRB – Ready To Bild).

Lors du passage en phase d'exploitation il s'agira de choisir entre 2 formules :


Envoyé en préfecture le 03/02/2025 Reçu en préfecture le 03/02/2025 Publié le ID : 003-210302170-20250130-DEL20250130_003-DE

- Le maintien dans la société en phase d'exploitation entraînant un investissement lourd (recours à l'emprunt et des risques financiers importants) (formule longue durée).
- La sortie de la société avec le rachat des parts (formule courte durée)

Après discussion, le Conseil municipal, avec 10 voix pour et 3 abstentions

- o **DONNE** un avis favorable à la prise de participation de la commune dans le capital social de la société SPV Auzelon,
- o **DONNE** un avis favorable au Scénario 2 (court terme) qui permettra, si le projet éolien aboutit, à un avis favorable de la DAE et un arrêté d'exploitation, à la commune de sortir du capital de la société avec un rachat de ses parts par la société Boralex,
- o **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer l'ensemble des documents nécessaires à la prise de part de la société de projet et à la négociation de sortie à l'issue de la phase de développement.
- o **S'ENGAGE** à inscrire le projet au budget primitif 2025 (imputation sur la section d'investissement – chapitre 27 : Autres immobilisations financières – art. 271 : Titres immobilisés (droits de propriétés)
- o **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet.

Pour extrait conforme
SAINT-ANGEL le 31 janvier 2025
Le maire
Olivier LABOUESSE



Mairie de VERNEIX
1 place de la Mairie
03190 VERNEIX
TEL : 04.70.07.82.47
Mail : mairie-verneix@wanadoo.fr
Site : www.verneix.fr

Verneix le 6 MAI 2024

BORALEX
ZAC des Acilloux
10 rue Hector Guimard
63800 COURNON D'AUVERGNE

Madame, Monsieur,



Je fais suite à nos divers échanges concernant le projet d'implantation d'éoliennes sur la Commune de Saint Angel.


Concernant votre demande de convention d'utilisation de la voie communale mitoyenne avec la Commune de Saint Angel, je ne puis m'engager à ce stade de l'étude du projet.

Par contre, je vous informe qu'en cas de validation du projet des services de l'Etat et de l'obtention du Permis de construire purgé de tout recours, la Commune signera la convention.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire
Lionel BROCARD



 SAINT-ANGEL
SAINT-VICTOR

BORALEX
ZAC des Acilloux
10 rue Hector Guimard
63 380 Cournon-d'Auvergne

A Cournon-d'Auvergne, Le 21 janvier 2025

Contact : projet-eolien-auzelon@boralex.com / 06 46 36 18 13

Objet : Proposition de présentation du projet éolien d'Auzelon

Madame, Monsieur le Maire,

Dans le cadre du dépôt en préfecture de la demande d'Autorisation Environnementale relative au projet éolien d'Auzelon porté par la société Boralex sur les communes de Saint-Angel et Saint-Victor, nous souhaitons vous proposer de venir à votre rencontre afin de vous présenter les principales caractéristiques de ce projet et d'échanger sur vos interrogations et attentes.

Selon votre convenance, cela pourrait prendre la forme d'une réunion de travail ou d'une présentation lors d'un conseil municipal. Un élu des communes concernées sera présent aux côtés de BORALEX pour enrichir les échanges et apporter son regard sur l'implication des communes ainsi que sur l'importance de l'information et de la concertation, dont cette proposition fait partie intégrante.





Nous restons à votre disposition pour convenir d'une date de réunion (et de la forme que vous souhaitez lui donner) selon vos disponibilités et celles de votre conseil municipal.

Dans l'attente de votre retour, veuillez trouver sous ce pli les trois premiers numéros des *journaux de l'éolien* qui vous permettront d'avoir une vision claire et synthétique du projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Cordialement,


Les Maires
Olivier LABOUESSE, Maire de Saint-Angel
Jean Pierre GUERIN, Maire de Saint-Victor



L'équipe de Boralex
Charlotte VERDIER, Cheffe de projets
Lionel CHARLAT, Développeur territorial

BORALEX
ZAC des Acilloux
10 rue Hector Guimard
63800 COURNON D'AUVERGNE

Au-delà
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES





Projet éolien d’Auzelon

Communes de Saint-Angel et Saint-Victor (03)

Compte-rendu du comité de projet

2 avril 2025



Préambule

Le comité de projet s’est tenu au sein de la salle municipale de la commune de Saint-Angel le 2 avril 2025 à 18h00 et s’est achevé à 19h30.

A ce comité ont été invités :

- le Maire et membres du comité de pilotage de la commune de Saint-Angel
- le Maire et membres du comité de pilotage de la commune de Saint-Victor
- les Maires et/ou représentants des communes voisines (Vaux, Domérat, Estivareilles, Verneix, Bizeneuille, Deneuille-les-Mines, Doyet, Chamblet, Nérès-les-Bains, Montluçon, Désertines)
- le Président et/ou un représentant de la communauté de communes de Commeny-Montmarault-Neris
- le Président et/ou un représentant de la communauté de communes de Montluçon Communauté
- un représentant de RTE et/ou Enedis
- Le sous-préfet de Montluçon et/ou un représentant de la sous-préfecture de Montluçon

La feuille de présence ci-dessous notifie la présence de 10 élus.

Comité de projet du projet éolien d'auzelon à Saint-Angel et Saint-Victor			
Feuille de présence (02 avril 2025)			
N°	Nom et prénom	Collectivité et/ou fonction	Signature
1	JARDON Gabriel	VERNEIX	
2	LEPÉLIER St. Joseph	ESTIVAREILLES Adjointe	
3	CHANIER Alain	CHAMBLET	
4	COLLIARD Gabriel	Maire de Bizeneuille	
5	VARGA Christophe	Enedis	
6	Glorot Stéphanie	Montluçon Communauté	
7	GUERIN Jean-Pierre	Saint St Victor	
8	LADOUÈSSE Olivier	ST ANGELO	
9	BRAUD Patrice	St Victor	
10	François PAMIER	Boralex	
11	Guy FABRE	St Angel	
12	Guy CHARLOT	Boralex	
13			
14			

Excusés : M. Claude RIBOULET (Président de l’EPCI CMNC03), M. Jérôme DUCHALET (Maire de Vaux)

En complément, du côté du porteur de projet Boralex, étaient présents :

- Madame Charlotte VERDIER, cheffe de projets
- Monsieur Lionel CHARLAT, développeur territorial
- Monsieur François PALMIER, responsable développement Auvergne-Rhône-Alpes

Ce comité de projet est régi par le décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie et le décret d'application, Art. R. 211-10.

Cette loi relative à l'accélération des énergies renouvelables, précise la mise en place d'un comité de projet pour tout projet situé en dehors des zones d'accélération. Bien que les communes de Saint-Angel et Saint-Victor aient exprimé leur volonté de classer le site éolien d'Auzelon en zone d'accélération, cette demande n'avait pas encore été validée par le Préfet au moment de la réunion.

Dans une logique de transparence et afin de renforcer les démarches de concertation déjà engagées, Boralex a fait le choix de constituer un comité de projet en amont du dépôt officiel en préfecture.

Dans ce cadre réglementaire, les points suivants ont été abordés à l'ordre du jour :

- Présentation du porteur de projet Boralex
- Objectifs en matière d'énergies renouvelables et choix du site
- Historique du projet et actions de communication
- Présentation du projet éolien d'Auzelon (étude, localisation, choix d'implantation, planification)
- Retombées attendues pour les riverains

S'en est suivi une phase d'échanges, de questions et réponses entre les différents interlocuteurs présents au comité.

Observations du comité de projet

1 – Présentation de Boralex

Boralex est un acteur majeur des énergies renouvelables en France, avec 1,2 GW d'actifs en exploitation et 2 GW en développement. Implantée depuis plus de 20 ans, l'entreprise agit sur toute la chaîne de valeur, avec une forte présence régionale, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes.



Cette section n'a pas appelé de remarque de l'auditoire.

2 – Naissance du projet

Les membres du comité ont pu apprécier la réflexion menée par les élus de Saint-Angel, puis de Saint-Victor par la suite, avant d'aboutir au lancement d'un projet éolien sur leur territoire.



Cette section n'a pas appelé de remarque de l'auditoire.

3 – Concertation et communication

Les membres du comité ont pu apprécier les actions de communication et de concertation locales qui ont été menées sur le territoire depuis le lancement du projet. On distingue la création de 2 comités aux rôles distincts :

- Un comité de pilotage, dit COPIL, composé d'élus de Saint-Angel et de Saint-Victor et de deux membres de Boralex décidant des orientations du projet et des actions à mener
- Un comité de suivi, dit COSUI, composé d'acteurs locaux et citoyens des communes, permettant une large diffusion des avancées du projet et des réflexions menées par le COPIL

Des publiédactionnels dans les journaux locaux et des journaux de l'éolien distribués dans les boîtes aux lettres ont permis également de contribuer à la bonne diffusion des informations à un large public.



Cette section n'a pas appelé de remarque de l'auditoire.

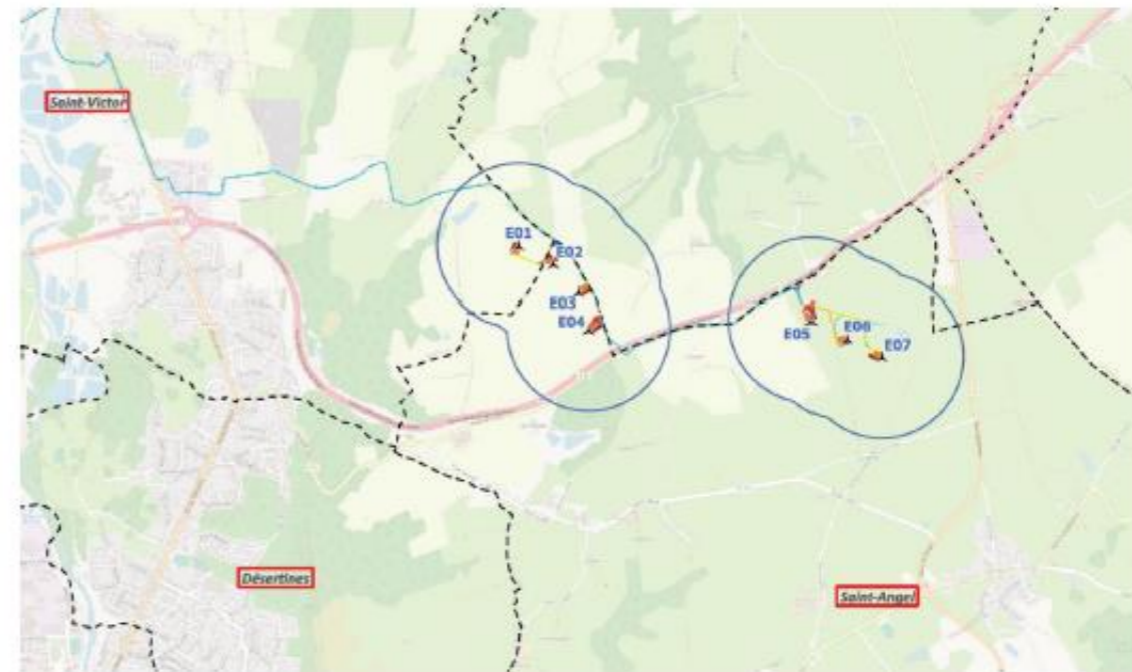
4 – Le développement d'un projet éolien

Des études de terrain et bibliographiques approfondies ont été conduites pendant plus d'un an par des bureaux d'études indépendants, reconnus pour leur expertise. Ces travaux ont permis d'identifier les sensibilités et enjeux spécifiques du site. L'analyse croisée de l'ensemble des contraintes a conduit à la définition progressive d'implantations, jusqu'à aboutir à une configuration de moindre impact global.

Depuis le lancement du projet jusqu'au dépôt des demandes d'Autorisation Environnementale en préfecture, le développement du parc éolien d'Auzelon s'est appuyé sur une concertation étroite avec le comité de pilotage. Cette phase de conception a notamment inclus un atelier pédagogique destiné à favoriser une appropriation des enjeux liés à l'implantation. Certains risques ont été identifiés et intégrés dans les choix finaux (par exemple, le risque d'isolement d'une éolienne de l'autre côté de la RD39). Les membres du comité de pilotage ont également pu poser des conditions spécifiques, telles que le respect d'une distance minimale de 600 mètres entre les éoliennes et les habitations, au-delà du seuil réglementaire de 500 mètres.

Cette section n'a pas appelé de remarque ou recommandations de l'auditoire.

5 – Le projet éolien d'Auzelon en chiffres



Le projet éolien d'Auzelon, tel qu'il a été conçu, est un projet de 7 éoliennes (6 à Saint-Angel et 1 à Saint-Victor), d'une puissance installée totale de 30 à 45 MWc :

- Il permettra la production d'une électricité verte pour environ 35 000 habitants, soit l'équivalent de la population de Montluçon.
- C'est aussi environ 3300 tonnes de CO2 qui sont évitées par an grâce à la production d'électricité décarbonée qui vient remplacer les énergies fossiles.
- Un raccordement probable au poste source de Saint-Victor est prévu.
- Les zonages d'urbanismes applicables au site éolien sont la zone Aéol du PLUiH de Montluçon Communauté pour l'éolienne 1 et la zone A (rubrique installations de production d'EnR) du PLUi de Commentry-Montmarault-Néris pour les éoliennes 2 à 7.

L'auditoire a noté que la différence de puissance installée entre les différents modèles d'éolienne est notable et à un impact sur les retombées économiques.

Boralex a expliqué que, lors de la phase de développement, le choix des turbines repose davantage sur des gabarits que sur des modèles spécifiques. En effet, les fabricants actualisent régulièrement leurs catalogues, rendant incertaine la disponibilité de certains modèles au moment de la construction. C'est pourquoi plusieurs options sont envisagées en amont, afin de conserver une marge de manœuvre au moment du choix définitif. Depuis le lancement du projet, le gabarit le plus probable, et mentionné dans les échanges avec le territoire, correspond à une turbine de 200 mètres en bout de pale pour une puissance unitaire de 5 MW. Cela a ainsi été précisé dans le dossier à la suite du comité de projet.

Cette section n'a pas appelé d'autres remarques ou recommandations de l'auditoire.

6 – Retombées pour les acteurs locaux

Le projet éolien d’Auzelon générera des retombées économiques significatives pour les collectivités, estimées à environ 375 000 € par an, à répartir entre les parties concernées. À cela s’ajoute le partage de capital avec la commune de Saint-Angel.

Afin de partager la valeur également avec les citoyens, un financement participatif est prévu au printemps 2025, avec priorité aux habitants de Saint-Angel, Saint-Victor et Verneix.

La commune de Saint Angel s’est engagée à mobiliser la totalité des retombées financières du projet (estimé à ce jour à environ 150k k€/an sur la durée d’exploitation de 30 ans) à des actions en faveur de la transition écologique (en particulier dans des programmes d’aides aux foyers de Saint-Angel pour réduire leur facture d’énergie ou d’eau). Ces programmes seront débattus au sein du comité de suivi qui perdurera tout au long du projet.

Par ailleurs, Boralex réaffirme son engagement territorial en phase d’exploitation, notamment à travers des actions de mécénat et de parrainage en faveur des collectivités et associations locales, à l’image de ce qui est mis en œuvre chaque année sur le parc du plateau de Savernat (Quinssaines, Lamais, Saint-Martinien).

L’auditoire a particulièrement apprécié la volonté de la commune de Saint-Angel de faire perdurer le comité de suivi et d’investir les bénéfices économiques dans des initiatives de transition écologiques.

7 – Les photomontages

Les photomontages présentés à l’auditoire ont permis d’apprécier au mieux les différentes visibilités du parc depuis différents points de vue :

- 3 des photomontages présentés ont été partagés aux citoyens de Saint-Angel, Saint-Victor et Verneix lors de la distribution du dernier journal de l’éolien(n°3) en septembre 2024 :
 - Depuis le pont sur le Cher à Montluçon
 - Depuis la RD39 en sortie du bourg de Saint-Angel
 - Depuis la route au sud du bourg de Verneix, après le cimetière
- 2 photomontages en vue « éloignée »
 - Depuis le nord de Nérès-les-Bains
 - Depuis les abords de la N145 au sud-ouest de Montluçon
- 2 photomontages en vue « rapprochée »
 - Depuis le Crous à Montluçon
 - Depuis la D37 entre Commentry et Chamblet
- 2 photomontages en vue « immédiate »
 - Depuis la zone d’activité de Désertines
 - Depuis Crochavant, lieu-dit à l’Est de Saint-Angel

Cette section n’a pas appelé d’autres remarques ou recommandations de l’auditoire.

Conclusion

Boralex privilégie une vision et une relation à long terme par son activité de développeur, constructeur, exploitant de sites de production d’énergies renouvelables. L’ancrage territorial et la transparence sont au cœur de nos engagements. C’est dans cet esprit que les équipes de développement et de maintenance restent pleinement disponibles pour dialoguer avec les parties prenantes du territoire et construire des solutions visant à réduire au maximum les éventuels impacts locaux du projet.

L’équipe projet tient à remercier les participants ayant pu se rendre disponible à ce comité et espère avoir répondu de manière satisfaisante aux remarques exprimées.

Le développement des énergies renouvelables est une nécessité pour répondre à l’urgence climatique et pour que la France dispose d’une ressource en énergie alternative, locale et indépendante.

Conscients que tout projet peut soulever des questions et susciter des préoccupations, Boralex et les élus de Saint-Angel et Saint-Victor, à travers le comité de pilotage, se tiennent à disposition des élus et réitèrent ici leur proposition de rencontre en réunion de travail ou conseil municipal/communautaire pour présenter le projet éolien d’Auzelon.

Cette disponibilité du comité de pilotage à quiconque souhaiterait des informations complémentaires ou une demande de réunions est affichée depuis 3 ans dans chacune des communications autour du projet éolien d’Auzelon.

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES®



Pour recevoir les supports de communication autour du projet, veuillez contacter :
LE COMITÉ DE PILOTAGE à l’adresse mail suivante : projet-eolien-auzelon@boralex.com

ou

Lionel CHARLAT
Développeur territorial
06 07 80 28 22

lionel.charlat@boralex.com

Charlotte VERDIER
Chef de projets
06 46 36 18 13

charlotte.verdier@boralex.com

VENT & ACOUSTIQUE

MESURES DE VENT

Un mât de mesures de vent a été installé sur la zone d'études en septembre 2022. Il a été installé au nord du bourg de Saint-Angel, au lieu-dit « Les Brandes de la Fayère ». Cet emplacement au centre de la zone d'études, permettra une estimation précise du gisement éolien de l'ensemble du site. Il restera en place pour une durée minimale de deux ans. Du haut de ses 104 mètres, le mât de mesures de vent fonctionne grâce à une alimentation électrique assurée par des panneaux photovoltaïques. Des capteurs installés à différentes hauteurs vont réaliser des mesures météorologiques. Le mât de mesures aura également un rôle dans les études écologiques du site puisqu'il va récolter, grâce à un micro, des données sur l'activité des chiroptères.



Ci-contre : exemple de mât de mesures utilisé pour le développement du parc éolien du Plateau de Savernat (03, Allier)

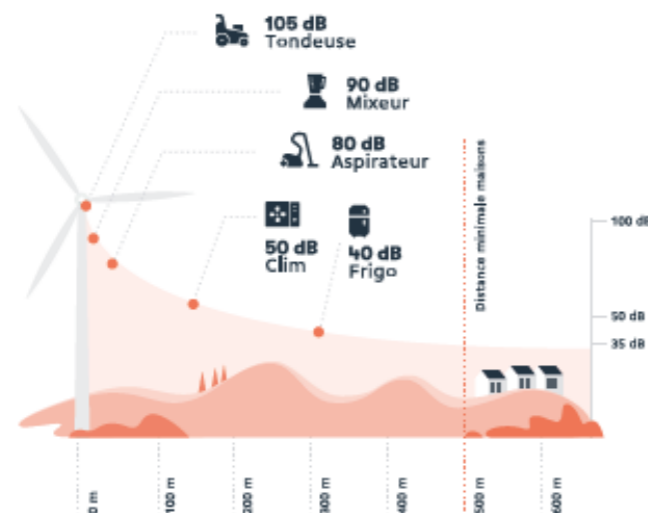
ZOOM SUR L'ACOUSTIQUE

Chaque projet éolien doit faire l'objet d'une étude acoustique. Celle-ci a pour but de concevoir un projet respectant strictement la réglementation en vigueur. L'étude acoustique dure environ 1 mois et se déroulera entre les mois de février et avril 2023.

L'installation de sonomètres autour de la zone d'études sur une vingtaine de sites permet la réalisation de mesures *in situ* afin de réaliser un état des lieux minutieux de l'environnement sonore, autrement dit un « état zéro ». Ces mesures permettront de modéliser l'impact acoustique du parc éolien et, ainsi, d'effectuer les réglages nécessaires sur les éoliennes afin que les émissions sonores soient maîtrisées et respectent la réglementation en vigueur.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La réglementation principale pour les éoliennes, comprenant les règles et devoir sur les émissions sonores, est fixée par l'Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité d'origine éolienne.



BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

DEPUIS 20 ANS, BORALEX INVESTIT DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ENR EN FRANCE

Développement, construction et exploitation de sites de production d'énergie renouvelable

68 PARCS ÉOLIENS 4 PARCS SOLAIRES 1 ACTIF DE STOCKAGE

PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE

+1GW



+ de 1 million d'habitants français alimentés en énergie verte chaque année

1^{ER} PRODUCTEUR INDÉPENDANT ÉOLIEN TERRESTRE DE FRANCE

Implantation au plus près des sites : Blendecques (62), Abbeville (80), Lille (59), Paris (75), Verrrières (10), Ménatréols-sous-Vatan (36), Lyon (69), Cournon-d'Auvergne (63), Chaspuzac (43), Marseille (13), Avignonnet-Lauragais (31), Haute-Goulaine (44) et Bordeaux (33).



260 Employé(e)s

GÉNÉRALITÉS

Aujourd'hui, si notre approvisionnement électrique repose en grande partie sur le nucléaire, les énergies renouvelables, éolien et solaire en tête, sont indispensables au mix énergétique. Cela a été souligné par RTE, par le GIEC à multiples reprises et par l'État en lien avec les enjeux énergétiques critiques du moment. Les experts rappellent qu'il est indispensable d'accélérer le déploiement des ENR en multipliant à minima par 2,5 la puissance de l'éolien terrestre.

Nous devrions aujourd'hui avoir 23% d'énergie issue du renouvelable dans le mix, nous ne sommes qu'à 19% actuellement. La France sur le plan européen est régulièrement condamnée pour ses retards.

Le Président du Syndicat des Énergies Renouvelables a annoncé fin 2022 que les énergies renouvelables étaient devenues sources de profits pour l'État. Ce dernier estime qu'elles pourraient rapporter 31 milliards d'euros à l'État en 2022 et 2023. L'éolien est devenu compétitif et ses versements à l'État ont pour grande partie financé le bouclier tarifaire dont les particuliers bénéficient. Dans ce contexte, les énergies renouvelables prouvent leur rôle positif sur la facture énergétique des ménages.

Les énergies renouvelables, essentielles par nature, sont désormais nécessaires. Seules les énergies renouvelables sont capables de rapprocher la production de la consommation, de remettre l'énergie dans le quotidien des français. Le tout charbon, le tout nucléaire relèvent de notre passé énergétique, l'avenir sera un « cocktail » judicieusement dosé de renouvelables (hydraulique, solaire PV, éolien, bioressources,...) de nucléaire ainsi que d'énergie économisée et mieux maîtrisée (réduisant notre consommation et notre facture).

Parce que l'éolien est un sujet vaste sur lequel il peut paraître parfois difficile d'informer, nous vous invitons à visiter le site www.info-eolien.fr pour tout savoir sur l'énergie produite à partir du vent.



Boralex S.A.S.
10 rue Hector Guimard
ZAC des Acilloux 63800
Cournon-d'Auvergne



Photos non contractuelles
Imprimé sur du papier 100 % recyclé
Publication : © Boralex SAS

BORALEX

Le Journal de l'Éolien

COMMUNES DE SAINT-ANGEL ET DE SAINT-VICTOR

FÉVRIER 2023 - NUMÉRO 1



PARC ÉOLIEN AUZELON

Depuis 2020, face aux multiples sollicitations des opérateurs énergétiques, dans le cadre des planifications locales de production d'énergie renouvelable et au sein d'une zone éolienne favorable, la commune de Saint-Angel a souhaité porter cette réflexion au sein du conseil municipal. Durant deux ans, la connaissance des élus s'est consolidée par l'audition des opérateurs consultés, la visite de parcs éoliens, des échanges avec les élus porteurs de projet, les discussions avec les communes voisines pour aboutir à une délibération qui s'appuyait sur trois principes :

- Poursuivre la réflexion par la conduite d'études (vent, bruit, faune, flore, paysage)
- Mettre en place la concertation via un comité de pilotage, intégrant la commune de Saint-Victor elle-même fortement engagée dans le projet, et un comité de suivi d'une quinzaine de personnes constitué en majorité de riverains
- Réfléchir à l'utilisation des ressources financières du projet au profit du confort de tous et du développement économique de la commune

Dans ce premier journal de l'éolien, nous vous présenterons les intentions du projet et le résultat de nos premiers échanges avec vos élus locaux et les parties prenantes. Ce journal est issu d'une démarche volontaire de la part du Comité de pilotage et de Boralex qui souhaitent communiquer et informer les populations concernées par le projet en toute transparence et objectivité.

PROJET ÉOLIEN

LES PREMIERS PAS

Le projet éolien d'Auzelon est issu d'une démarche, initiée en 2020 par les élus de la commune de Saint-Angel qui ont conduit un appel à projet auprès des opérateurs énergétiques, ont recueillis des avis auprès des élus et collectivités voisines, ont réalisé des visites et se sont ainsi appropriés le sujet avant de se rapprocher de la commune voisine de Saint-Victor.

Comme les intentions locales pour le soutien au développement d'un site de production d'énergie renouvelable ont été palpables dès les premiers échanges, la société Boralex, retenue pour l'étude du projet, a poursuivi le travail par la rencontre des propriétaires et des exploitants agricoles des terrains de la zone d'études, ainsi que par la pré-analyse des sensibilités locales. La concertation avec les élus des deux communes s'est également poursuivie. Ces derniers ont pu visiter le parc éolien du Plateau de Savemat, exploité par Boralex sur la commune de Quinssaines depuis 2016. Ils ont ainsi pu rencontrer Monsieur Francis Nouhant, maire de la commune, et découvrir son expérience de l'éolien.

Suite à la délibération favorable prise par le conseil municipal de Saint-Angel en mai 2022, les équipes de Boralex, avec le support de bureaux d'études spécialisés et indépendants, ont pu initier les expertises réglementaires. Parmi celles-ci, nous trouvons notamment :

- **Une étude environnementale** : qui consiste en une analyse du territoire sur un cycle biologique complet (environ une année) portant sur la faune et la flore du site et de ses alentours. Elle permettra d'identifier, par exemple, les habitats naturels sensibles ou encore les espèces d'oiseaux et de chauves-souris afin de mettre en place les mesures de protections adaptées.

- **Une étude paysagère** : un bureau d'études spécialisé en paysage va évaluer les composantes du territoire et les sensibilités locales. Cette évaluation lui permettra d'émettre plusieurs recommandations et implantations permettant d'améliorer la lisibilité du parc éolien sur le territoire
- **Une étude acoustique** : qui permettra d'analyser les effets acoustiques du futur parc éolien afin de choisir un type d'éoliennes approprié et d'adapter l'activité des éoliennes en conséquence dans le respect des réglementations.
- **Une étude technique globale** : qui permet de déterminer les possibilités de raccordement électrique, le gisement en vent, mais également la nature des sols et les possibilités d'accès au futur site. Autrement dit, tous les aspects techniques qui permettront la réalisation d'un projet adéquat.

A ce jour, la faisabilité du projet doit encore être prouvée il est donc trop tôt pour évoquer le nombre d'éoliennes ainsi que leurs emplacements.

COMMUNICATION À VENIR

Lors des prochains numéros du Journal de l'Éolien, nous pourrions aborder les sujets qui font l'actualité du projet avec notamment les études environnementales du projet et le cycle de vie d'une éolienne, la place de l'éolien dans le mix énergétique, les chiffres du projet (dimensionnement, production électrique et nombre de foyers alimentés), les résultats des études, etc.

UN PROJET DE TERRITOIRE

Dès 2020, les communes de Saint-Angel et Saint-Victor, installées sur des territoires propices à l'exploitation d'un parc éolien, ont souhaité prendre part à la réflexion et à la construction d'un projet d'énergie renouvelable. Ceci s'est tout d'abord matérialisé par la montée en compétence des élus sur les atouts et les enjeux de l'énergie éolienne, puis par le choix du développeur qui prendra en charge ce développement.

Afin de construire ce projet en pleine concertation entre les deux communes, un comité de pilotage a été créé. Il réunit des élus de Saint-Angel et Saint-Victor, et la société Boralex. Le comité de pilotage se réunit régulièrement, tous les 2 mois environ.

Ce projet est un projet de territoire et conformément à la volonté des élus - comme rappelé dans leur délibération - un comité de suivi a été créé. Il intègre un collectif d'acteurs du territoire. Il s'agit d'élus des communes de Saint-Angel, Saint-Victor et Verneix, et majoritairement de riverains qui connaissent leur territoire. Ce collectif se pose également en ambassadeur auprès des autres citoyens quant aux avancées du projet éolien et de ses retombées économiques et financières. Le comité de suivi se réunira 3 à 4 fois par an.

Ce journal d'information est une première étape dans la communication auprès du grand public. D'autres outils permettront de largement informer le tout un chacun sur les avancées du projet (adresse email, espace dédié sur le site de la commune et celui de Boralex, affichage public, etc.). La communication se poursuivra tout au long de la vie du projet. Le comité de suivi sera force de proposition pour améliorer la communication.

CHRONOLOGIE

2020

Sollicitations d'opérateurs éoliens auprès des communes de Saint-Angel et Saint-Victor. La commune de Saint-Angel lance un appel à manifestations d'intérêts et rencontre différents développeurs éoliens pour mieux comprendre les enjeux autour de cette énergie et de mesurer les retombées économiques pour la collectivité.

2021

Les élus de Saint-Angel visitent le parc éolien du Plateau de Savemat (commune de Quinssaines). Boralex candidate à l'appel à manifestation. La commune de Saint-Angel délibère favorablement pour la poursuite de l'étude du projet. Plusieurs rencontres entre Boralex, le conseil municipal et un collège d'élus pilotes sont organisées.

2022

Saint-Angel fait le choix de développer son projet éolien avec Boralex. Cette dernière présente le projet au conseil municipal de Saint-Victor. Les élus de Saint-Victor visitent le parc éolien de Savemat sur la commune de Quinssaines et délibèrent favorablement à la poursuite de la réflexion sur un projet éolien. Rencontres entre Boralex et les acteurs fonciers du site d'étude. Lancement de l'étude environnementale et de l'étude paysagère, et installation du mât de mesures de vent.

PLANNING PRÉVISIONNEL

2023

Hiver - printemps : Distribution du Journal de l'éolien N°1. Réalisation de l'étude acoustique. Réception des premiers résultats d'études.
Automne - Hiver : Fin des études de faisabilité. Définition de l'implantation du projet

2024

Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale & début de l'instruction par les services de l'État.



Ci-dessous : cartographie de la zone d'étude du projet éolien



À VOTRE ÉCOUTE

Vous avez des questions sur le projet éolien ? N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus municipaux et plus particulièrement du comité de pilotage du projet éolien constitué d'élus des communes de Saint-Angel et de Saint-Victor, ainsi que d'experts de l'entreprise Boralex, via l'adresse suivante : projet-eolien-auzelon@boralex.com

Vous pouvez également consulter le site internet de la commune de Saint-Angel et la page dédiée au projet sur le site internet de Boralex rubrique Sites et Projets.

CONTRIBUTIONS POUR LE TERRITOIRE

Boralex et la commune souhaitent s'inscrire dans une démarche territoriale avec la proposition de la mise en place d'un financement participatif citoyen dans le projet éolien d'Auzelon. Les citoyens locaux auront la possibilité de participer au financement des études du projet afin de contribuer concrètement à l'autonomie du territoire et à la transition énergétique.



QUELQUES IDÉES RECUES

QUELLE FIN DE VIE POUR UNE ÉOLIENNE ?



90 % D'UNE ÉOLIENNE EST RECYCLABLE

L'acier et le béton, le cuivre et l'aluminium sont recyclables à 100 %. Les pales, constituées de composite associant résine/fibres de verre/carbone, sont difficilement recyclables mais sont valorisables (combustible en cimenterie, l'incorporer dans des produits BTP, etc.).

Les premières pales recyclables sont en service depuis l'été 2022 en Allemagne. Cette nouvelle technologie de pale est entièrement recyclable. Concernant le démantèlement de la fondation en béton et la remise en état du terrain, la réglementation prévoit « l'excavation de la totalité des fondations, jusqu'à la base de leur semelle à l'exception des éventuels pieux ».

Le démantèlement du parc éolien en fin d'exploitation est donc total, même si la société d'exploitation n'existe plus. En effet, un fond de garantie est constitué pour palier à cette éventualité.

Sources : Le recyclage des éoliennes - Info éolien (info-eolien.fr).

LES ÉOLIENNES NE TOURNENT PAS TOUT LE TEMPS ?



UNE ÉOLIENNE TOURNE EN MOYENNE 85 % DU TEMPS

Pendant sa période de fonctionnement, une éolienne tourne à différentes vitesses en fonction de la force plus ou moins importante du vent. En un an, elle produit autant d'électricité que si elle avait tourné 25 % du temps à puissance maximale en moyenne (ce chiffre est de 26,35 % en 2020). C'est ce qu'on appelle le taux de charge.

Avec l'évolution des technologies, le taux de charge des éoliennes terrestres s'approche de 30 %. Quant à l'éolien en mer, il pourrait atteindre plus de 60 %.

Une éolienne produit dès 10 km/h de vent. En revanche, un vent trop fort (+ 90 km/h) peut entraîner son arrêt (limiter la casse et les risques). Ces arrêts pour cause de vents forts sont peu fréquents et sont automatisés : ils ne dépassent pas 10 jours par an et par éolienne.

L'arrêt majeur des éoliennes concerne les plans de bridages pour respecter les réglementations acoustiques ou pour limiter les impacts sur les animaux volants.

A noter que si l'éolienne que vous regardez ne tourne pas, elle est peut-être en maintenance. Cette indisponibilité ne représente que 1,5 % du temps, soit environ 5 jours par an.

Dans l'objectif de palier à la variabilité des éoliennes, les divers financements associés sont basés sur la puissance installée, les ressources sont versées même si les machines sont arrêtées.

Sources : Le défi éolien en 10 questions – ADEME – Janvier 2023.

DEPUIS 20 ANS, BORALEX INVESTIT DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ENR* EN FRANCE

*Énergies renouvelables

Développement, construction et exploitation de sites de production d'énergie renouvelable

68 PARCS ÉOLIENS 5 PARCS SOLAIRES 2 ACTIFS DE STOCKAGE



1 million de Français alimentés en énergie verte chaque année

PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE **1.2 GW**

1^{ER} PRODUCTEUR INDÉPENDANT ÉOLIEN TERRESTRE DE FRANCE

EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PUISSANCE INSTALLÉE EN EXPLOITATION

136 MW

1 PARC SOLAIRE 5 PARCS ÉOLIENS



3 agences de maintenance et développement :
• Cournon-d'Auvergne (63),
• Chaspuzac (43),
• Lyon (69).

90 salarié(e)s



Le développement du projet éolien est assuré par les équipes de Cournon-d'Auvergne, au plus proche de la zone d'étude. Une fois construit, la maintenance sera également effectuée par les techniciens basés à Cournon.

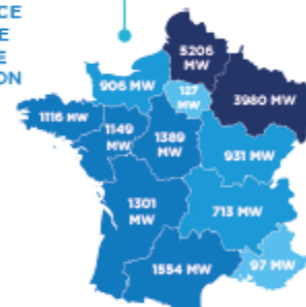
L'AURA ET SES OBJECTIFS ÉNERGÉTIQUES

Aujourd'hui, si notre approvisionnement électrique repose en grande partie sur le nucléaire, les énergies renouvelables, notamment l'éolien, sont indispensables au mix énergétique. Cela a été souligné à multiples reprises par RTE, le GIEC, l'Etat, en lien avec les enjeux énergétiques critiques du moment.

En région, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET prévoit 2500 MW de puissance installée pour l'éolien terrestre à horizon 2030.

Il est donc nécessaire d'autoriser + de 200 MW d'éolien par an pour atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables.

PUISSANCE ÉOLIENNE INSTALLÉE PAR RÉGION FIN 2021



Boralex S.A.S.
10 rue Hector Guimard
ZAC des Aciloux 63 800
COURNON D'AUVERGNE

boralex.com
f t i n @boralexfr

Photos non contractuelles
Imprimé sur du papier 100 % recyclé
Publication : © Boralex SAS

BORALEX



Le Journal de l'Éolien

SAINTE-VICTOR

SEPTEMBRE 2023 - NUMÉRO 2



PARC ÉOLIEN D'AUZELON UN PROJET DE TERRITOIRE À SAINT-ANGEL ET SAINT-VICTOR

Vous le savez, les études de faisabilité d'un parc éolien sont en cours depuis l'été 2022 sur les communes de Saint-Angel et Saint-Victor. Les communes ont fait part de leur volonté de développer un site de production d'énergie éolienne et d'engager cette réflexion avec Boralex.

Afin de construire un projet en concertation avec le territoire, un comité de pilotage a été créé. Il réunit des élus de Saint-Angel et Saint-Victor et la société Boralex. Le comité de pilotage se réunit tous les deux mois pour décider ensemble des grands axes du projet.

Un comité de suivi regroupant une quinzaine d'habitants du secteur concerné par le projet, favorable ou non, permet au comité de pilotage de remonter les demandes d'information des habitants et de communiquer sur la transition énergétique. Ce comité se réunit tous les semestres.

Dans ce second journal de l'éolien, seront développées des idées reçues qui nous remontent du territoire. Ce journal est issu d'une démarche volontaire de la part du Comité de Pilotage du projet qui souhaite communiquer et informer les populations concernées par le projet en toute transparence et objectivité.

LE MOT DES ÉLUS

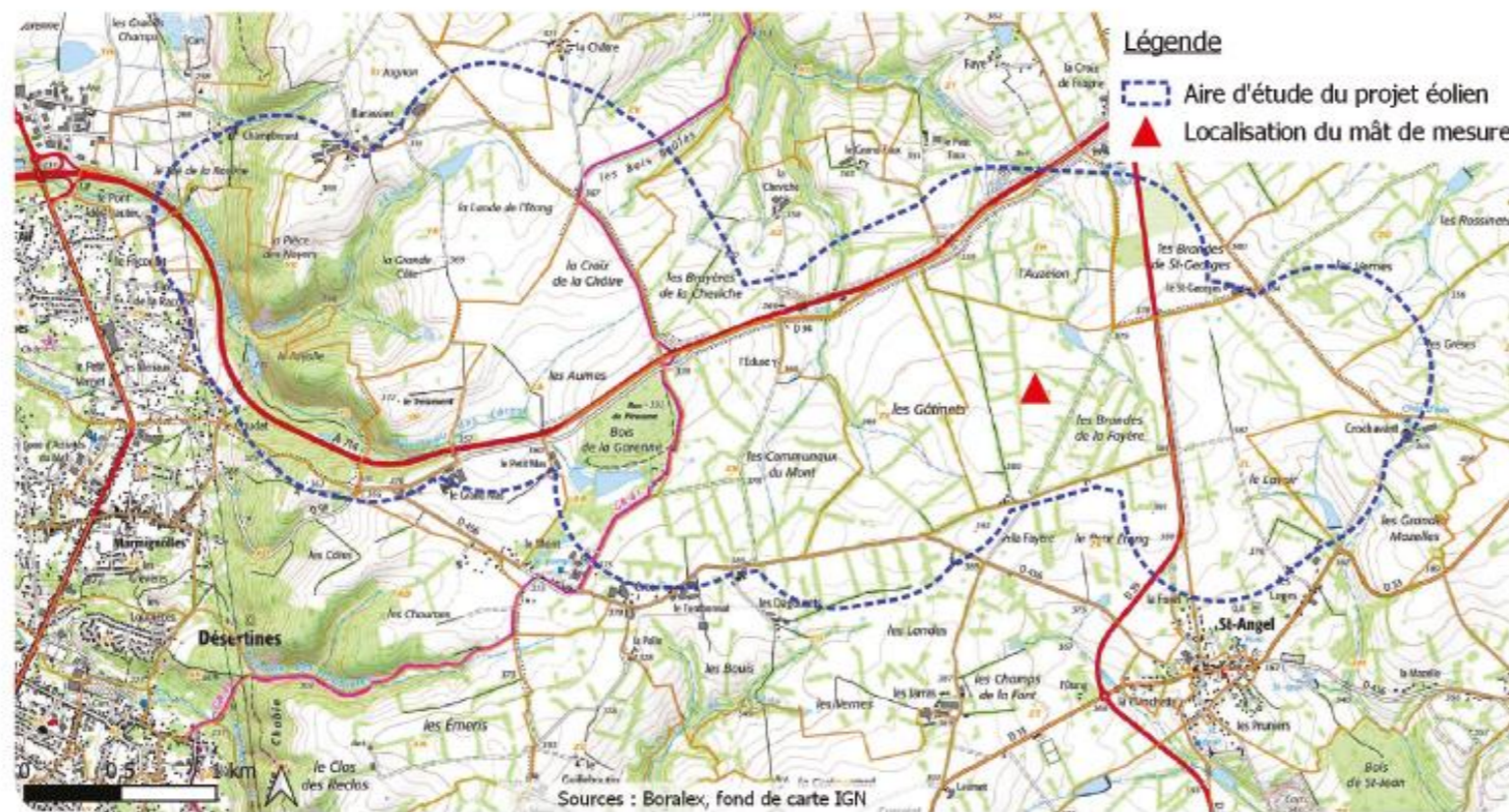
Il est bon de rappeler que les membres du comité de pilotage et du comité de suivi sont des porteurs d'information. Ils sont les ambassadeurs du projet à travers leurs mots, leurs sensibilités. Egalement, la mairie est disponible pour organiser des rencontres avec vous.

N'hésitez pas à en exprimer le souhait et à nous solliciter (Inscription en mairie de Saint-Angel).

LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET ÉOLIEN



* Communication et concertation avec le comité de suivi tout au long du projet.



LE PROJET EN CHIFFRES

À l'issue des études de faisabilité, réalisées par des bureaux d'études indépendants, nous aurons une bonne visibilité des sensibilités et enjeux du territoire. L'ensemble des contraintes seront prises en compte dans l'élaboration de l'implantation prévisionnelle.

Cette phase de design sera étudiée en concertation avec le comité de pilotage et les bureaux d'étude pour aboutir au parti d'aménagement le plus pertinent au regard de l'ensemble des contraintes techniques, acoustiques, paysagères, environnementales et économiques.

Dans l'attente de ces données plus précises, les grandes lignes du projet ont déjà été abordées avec le comité de pilotage :

- Hauteur maximale des éoliennes fixée avec les collectivités : **200 m** bout de pôle
- Emprise au sol d'une éolienne : **2 000 m²**
- Nombre d'éoliennes envisagées : **5 à 8 éoliennes** (sur les 2 communes)
- Nombre de poste de livraison : **2 à 3**
- Puissance unitaire des éoliennes : **4 à 6 MW**

POUR UN SCÉNARIO MOYEN DE 7 ÉOLIENNES DE 4,5 MW :

- Équivalent consommation : **33 000 habitants alimentés/an** (Toute forme d'électricité incluse, y compris chauffage et eau chaude)
- Équivalent carbone : **3 570 tonnes de CO₂ évitées/an** (sur la base du mix énergétique français)

Sources : ADEME, CRE, RTE

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans l'Allier, une éolienne de 5 MW comme il est envisagé de les installer sur le projet éolien d'Auzelon, produirait jusqu'à 10 GWh/an, soit l'équivalent de production d'un parc photovoltaïque de 8 hectares.

COMMUNICATION À VENIR

Lors du prochain numéro du Journal de l'Éolien, nous pourrions vous présenter l'implantation prévisionnelle des éoliennes et les chiffres du projet retenus ainsi que les prochaines étapes du déroulement du projet.

À VOTRE ÉCOUTE !

Vous avez des questions vis-à-vis du projet éolien ? N'hésitez pas à vous rapprocher des élus municipaux ou via l'adresse mail suivante : projet-eolien-auzelon@boralex.com



COMMENT SONT IMPLANTÉES LES ÉOLIENNES ?

L'ensemble des contraintes techniques, acoustiques, paysagères, environnementales et économiques identifiées ont été prises en compte dans l'élaboration de l'implantation des éoliennes.

Quelques exemples de nos considérations :



Éloignement des enjeux floristiques et faunistiques forts et très forts. Pas de défrichement et réutilisation maximale des pistes existantes.



Plan de bridage acoustique adapté et éloignement minimal aux habitations de 660 m (La Fayère).

OMBRES PORTÉES

Vrai ou faux ? L'ombre portée générée par le passage des pales des éoliennes dans les rayons du soleil (lorsqu'il est bas) provoque des effets stroboscopiques.

Faux ! La vitesse de mouvement des pales est trop faible pour causer des troubles visuels. Toutefois, la réglementation française impose un éloignement minimal des éoliennes aux habitations de 500 m. Cela afin de limiter une gêne potentielle. En complément du respect de la réglementation, une étude d'ombre portée est menée dans le cadre du projet éolien d'Auzelon. Elle sera en libre accès lors de l'enquête publique.

Les études d'ombres portées ne prennent pas en considération divers facteurs externes tels que les haies paysagères, les fenêtres face aux éoliennes, les conditions d'ensoleillement, la probabilité ou encore l'orientation du vent. Dans le cadre du projet d'Auzelon, l'étude menée par Boralex indique une durée d'exposition aux ombres portées probable maximale de 30h/an pour les habitations les plus concernées (au nord du parc).

VALEUR IMMOBILIÈRE

La présence d'un parc éolien ne modifie pas les caractéristiques objectives qui font la valeur d'un bien immobilier (taille, situation, accessibilité, attractivité locale).

Les variations de la valeur de l'immobilier dépendent des services proposés par la commune (écoles, associations, services publics, etc). Les retombées économiques d'un parc éolien permettent, au contraire, l'amélioration de services existants ou encore la création de nouvelles offres, à destination des habitants*.

Malgré une perte démographique générale dans l'Allier, la ville de Guinssaines enregistre une augmentation de son nombre d'habitants avec une hausse +0,76 %**.

*Étude menée par l'ADEME en mai 2022, qui n'identifie de corrélation entre la présence d'un parc éolien et la dépréciation immobilière.
**Article publié dans la Montagne le 02/01/2024.

DEPUIS PLUS DE 20 ANS, BORALEX INVESTIT DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ENR* EN FRANCE

*Énergies renouvelables

Développement, construction et exploitation de sites de production d'énergie renouvelable

72 PARCS ÉOLIENS 5 PARCS SOLAIRES 2 ACTIFS DE STOCKAGE

PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE

1,25 GW



1,4 million de français alimentés chaque année en énergie verte

1^{ER} PRODUCTEUR INDÉPENDANT ÉOLIEN TERRESTRE DE FRANCE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PUISSANCE INSTALLÉE EN EXPLOITATION

136 MW

3 agences et bases de maintenance : Courmon-d'Auvergne (63) Chagnuzac (43) et Lyon (69)

90 forces vives

5 parcs éoliens 1 parc solaire



Le développement du projet éolien est assuré par les équipes de Courmon-d'Auvergne, au plus proche de la zone d'étude. Une fois construit, la maintenance sera également effectuée par les techniciens basés à Courmon.

LA LOI D'ACCÉLÉRATION DES ENR

Promulguée le 10 mars 2023, cette loi vise à planifier et déployer les énergies renouvelables sur les territoires. Elle implique une collaboration avec les élus locaux afin de définir des zones dédiées au développement des ENR, avec pour objectif de simplifier les procédures d'autorisation des projets.

Proposition de reformulation : Les communes de Saint-Angel et Saint-Victor, après consultation du public, ont ainsi procédé au passage en zone d'accélération du site éolien d'Auzelon.

À VOTRE ÉCOUTE

Ce journal est issu d'une démarche volontaire de la part du Comité de Pilotage du projet qui souhaite communiquer et informer les populations concernées en toute transparence et objectivité.

Vous avez des questions sur le projet éolien ?

N'hésitez pas à vous rapprocher des élus municipaux qui peuvent organiser des rencontres (Inscription auprès du secrétariat de la commune de Saint-Angel) ou à nous écrire via l'adresse mail suivante : projet-eolien-auzelon@boralex.com

Boralex S.A.S.
10 rue Hector Guimard
ZAC des Acloux 63 800
COURNON-D'AUVERGNE



Imprimé sur du papier 100% recyclé
Publication © Boralex SAS

BORALEX



Le Journal de l'éolien



JUILLET 2024 / NUMÉRO 3



PARC ÉOLIEN D'AUZELON Un projet de territoire

Les études de terrain, réalisées par des bureaux d'études indépendants, sont arrivées à leur terme et permettent aujourd'hui de confirmer la faisabilité d'un projet éolien sur la zone d'étude.

La phase de design a été étudiée en concertation avec le Comité de Pilotage qui réunit des élus de Saint-Angel et Saint-Victor et la société Boralex. Un comité de suivi regroupant une vingtaine d'habitants et acteurs du territoire permet de faire remonter au comité de pilotage des demandes d'information des habitants et ainsi de communiquer au mieux sur le projet.

Dans ce troisième Journal de l'Éolien, seront présentés les premiers photomontages du projet. De nouveaux clichés seront communiqués ultérieurement et s'ajouteront à un carnet qui sera disponible lors de l'enquête publique du projet, attendue dans les prochains mois.

Prochaine étape du projet : dépôt des demandes d'autorisations environnementales en préfecture à l'automne 2024.

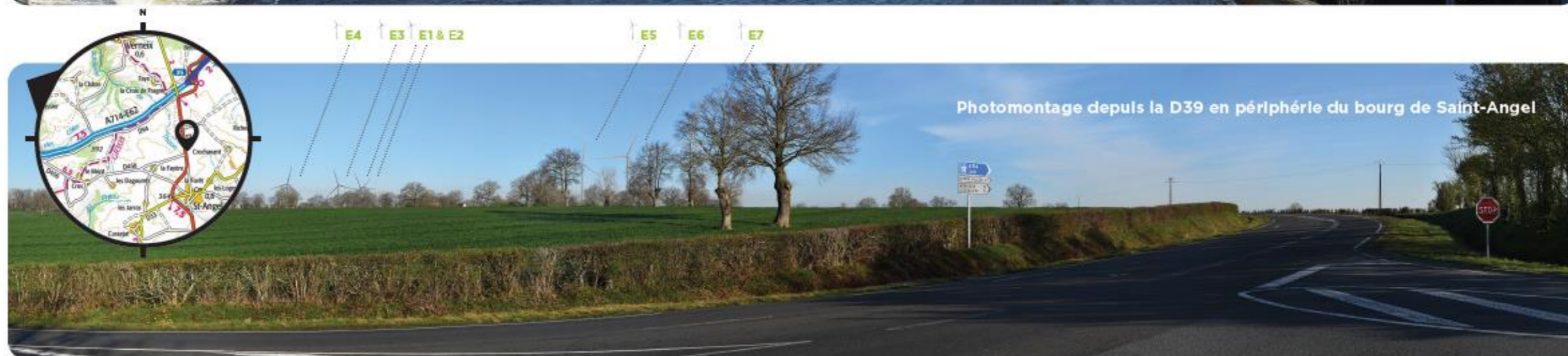
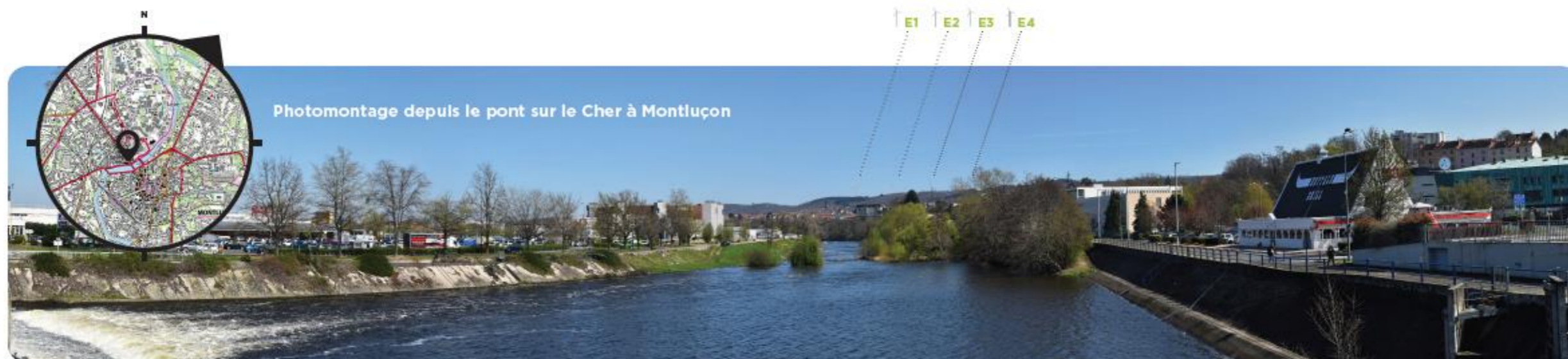


7 éoliennes de 200 mètres en bout de pale et à plus de 650 mètres des premières habitations (la réglementation impose un éloignement de 500m)

Entre 4.5 et 6.5 MW de puissance installées, soit : 33 000 habitants alimentés/an (toute forme d'électricité comprise).

3 570 tonnes de CO2 évitées/an (sur la base du mix énergétique français).

Sources : ADEME, CRE, RTE



Les photomontages ci-dessus ont été réalisés depuis différentes distances et à des emplacements stratégiques du territoire (visibilité de la zone d'étude, végétation clairsemée, etc.). Ces prises de vues traduisent la vision humaine réelle à 120° (focale réglementaire de 50 mm). De plus, les photomontages orientent les rotors des éoliennes face à la prise de vue pour maximiser le visuel, ce qui ne sera pas nécessairement le cas.

Charte du Comité de Suivi du projet éolien de Saint-Angel – Saint-Victor

Objet : Définir les objectifs et le rôle du Comité de Suivi du Projet Éolien

Date : 20 mai 2023 – v2)

1. Contexte

Notre pays fait aujourd’hui face à une double menace, le dérèglement climatique et un risque de rupture d’approvisionnement énergétique dès l’hiver prochain. Les effets du dérèglement climatique sont d’ores et déjà perceptibles sur l’ensemble des territoires où ils constituent une préoccupation croissante pour la population. A cela s’ajoute les conséquences géopolitiques de la guerre en Ukraine qui nous montrent que la souveraineté énergétique de la France est à risque.

L’accélération du développement des énergies renouvelables est un levier efficace permettant d’avoir des capacités supplémentaires de production d’énergie décarbonée dès les prochains hivers notamment. Cela permettrait de réduire notre consommation d’énergies fossiles et contribuerait ainsi à la lutte contre le changement climatique et à notre indépendance énergétique.

Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) adoptée en 2015, la France s’est fixée des objectifs pour le développement des systèmes d’énergies renouvelables. Elle prévoit de porter la part des énergies renouvelables à 32 % en 2030 et l’éolien occupe une place importante dans ces ambitions. Les déclinaisons régionales de ces objectifs se font à travers le Schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires (SRADDET) et indiquent que la région Auvergne - Rhône Alpes est en retard sur ses prévisions.

2. Projet éolien de Saint-Angel

Soucieux de participer à cette transition énergétique, la commune de Saint-Angel met en place une démarche de co-développement de projet avec la société Boralex.

En effet, la commune de Saint-Angel souhaite mettre à profit la partie Nord de son territoire où se trouve une zone dénuée de contrainte rédhibitoire pour le développement d’un projet éolien et qui a toute sa pertinence pour y implanter une ferme de 5 à 7 mâts. Un tel projet pourrait permettre d’alimenter en électricité près de 12 000 foyers et faire ainsi un pas de plus dans le développement des énergies renouvelables dans le département de l’Allier et du mixte énergétique français.

Conscients que le développement d’un projet éolien nécessite communication et concertation, la commune de Saint Angel et Boralex ont décidé de mettre en place un comité de suivi du projet afin d’échanger avec des personnes représentants le territoire.

3. Objectifs, rôle et activités du Comité de Suivi du projet

a. Objectifs

L’objectif de la création de ce comité de suivi est d’améliorer la qualité de ce projet de développement du territoire communal par plusieurs biais.

Tout d’abord, il permettra, au travers des différents échanges qui auront lieu pendant les réunions de concertation de favoriser la communication directe sur le projet auprès d’acteurs variés du territoire et ainsi de donner une vision transparente de l’avancée du projet à tous. Ce comité sera informé de l’évolution des études conduites dans le cadre de ce projet ainsi que de l’actualité du marché de cette énergie et des évolutions des techniques, réglementations, financements et des projets du territoire (Allier principalement).

Ce comité de suivi aura pour but, durant cette période d’études (18 mois), d’éclairer le comité de pilotage (constitué d’élus issus du conseil) et d’assurer ainsi l’interface entre le comité de pilotage et la population.

Aussi, ces échanges permettront aussi de mieux identifier et prendre en compte les enjeux liés à l’environnement social, naturel et paysager de territoire dans les études faisabilité et ainsi d’améliorer la

conception du projet.

Enfin, les discussions autour du projet et des différentes mesures proposées permettront d’alimenter le programme de développement économique de la collectivité lié aux retombées du projet.

b. Organisateur / Pilote

- Charlotte VERDIER, Ingénieur Chef de Projets de la société Boralex
- Guy FABRE, élu de la commune de ST Angel

c. Liste des participants/acteurs :

A l’initiative du comité de pilotage, une liste d’une vingtaine de membres a été constituée pour ce comité de suivi. Elle est constituée de personnes volontaires et de personnes sollicitées pour leur rôle au sein des communes limitrophes, de la Communauté de Commune de Commentry Montmarault Neris Communauté, de Montluçon agglomération ou au sein du tissu associatif et économique du territoire.

Cette liste pourra être modifiée et les membres entrants ou sortants seront proposés par le comité de pilotage.

Les membres siègent à titre individuel et ne peuvent se faire représenter.

- Charlotte VERDIER (Boralex)
- Damien BOULLY (Boralex)
- Lionel CHARLAT (Boralex)
- Olivier GARCEZ (adjoint au maire de Saint Angel)
- Damien GRANGER (élu de Saint Angel)
- Guy FABRE (élu de Saint Angel)
- Gérard JARDOUX (Adjoint au maire de Verneix)
- Patrick BRAUD (Adjoint au maire de Saint Victor)
- Mathieu RAINHA (élu de Saint-Victor)
- Mathieu MICHARD (DGS - Commentry Montmarault Neris Communauté)
- Fabrice FAURE (Animateur TEPOS – Montluçon Agglomération)
- Marc BOUTIN (Saint Victor)
- Sébastien DEROUCK (Saint Victor)
- Jean Claude LAMARQUE (Agriculteur)
- Alexandre GENEST (Agriculteur)
- Florence DION (Saint-Angel – Bois Saint Jean)
- Stéphane LAURENT (Association de chasse)
- Aline BOULICAUD (Saint Angel - La Fayère)
- Guy MARTIN (Saint Angel - Le Bourg)
- Jean Yves DECABANE (Saint Angel – La Fayère)

d. Fréquence des réunions

Les réunions du comité de suivi se tiendront à l’initiative du comité de pilotage une à trois fois dans l’année en fonction de l’avancée du projet éolien. Sur proposition du comité de pilotage et si l’actualité le demande, le comité pourra être réuni.

4. Engagement du participant

En signant cette charte, je soussigné m’engage à contribuer et favoriser le bon déroulement de l’ensemble des comités de suivi en participant aux échanges de façon constructive, en partageant le temps de parole et en respectant l’avis des autres membres du comité.

Contact mail :

Contact téléphonique :

Date et signature

Comité de suivi éolien

Date : 27/10/2022 de 18h30 à 20h15

Présents :

Aline BOULICAUD
Alexandre GENEST
Mathieu MICHARD
Damien BOUILLY

Jean Yves DECABANE
Gérard JARDOUX
Olivier GARCEZ
Samy ESSABAR

Guy MARTIN
Patrick BRAUD
Damien GRANGER
Guy FABRE

Vocabulaire :

Comité de Pilotage : COPIL

Comité de Suivi : COSUI

1. Accueil

Remerciement aux participants pour leur présence

Excuses de Florence DION, testée positive au COVID et Claude BONNET en déplacement en Angleterre.

Le thème de ce comité : c’est un lieu et un temps d’échange sur le sujet de l’éolien

Les objectifs de ce comité sont :

- Le partage en vue d’améliorer le projet en éclairant le comité de pilotage
- La réflexion sur la meilleure utilisation de la ressource financière pour un projet de développement économique pour le confort de tous.

2. Tour de table et ce que chacun attend de ce comité de suivi

- Damien GRANGER : entendre les avis et attentes de chacun et échanger sur les retombées
- Damien BOULLY : en tant que responsable de région, apporter l’expertise sur le sujet et partager les expériences acquises. Séduit par la démarche de Saint Angel avec la convocation de 7 opérateurs en janvier 2021 devant le conseil pour répondre à leurs questions.
- Samy ESSABAR : assurer le copilotage de ces travaux aux côtés de la mairie, veiller au bon fonctionnement du comité
- Mathieu MICHARD : également résident de la commune et apporter des éléments de réponses sur le positionnement de la COM-COM sous l’angle technique
- Aline BOULICAUD : résidente de la commune depuis aout 2021 et alertée par le panneau et le mât. Saisir opportunité de ce comité pour apprendre et partager avec les autres et les voisins, mieux cerner les avantages et inconvénients. « *Si je peux servir d’ambassadeur pour mieux en parler* »
- Guy MARTIN : passé professionnel dans la production hydraulique durant 20 ans donc sensible à ce sujet énergie. Mieux connaître le sujet, le déroulement du projet, ...
- Olivier GARCEZ : dès qu’on est élu, on est assailli par les promoteurs et sur le précédent mandat, on avait voté contre. Avec l’arrivée de Guy qui avait de l’expérience, des connaissances sur le sujet, le dossier a été repris sous un autre angle en étant acteur du projet. Durant 2 ans il a apporté des éclairages au conseil qui s’est impliqué sur le sujet et a souhaité poursuivre la réflexion, mieux initié, informé.
- Alexandre GENEST : souhait d’être mieux informé, n’a pas d’avis affirmé sur le sujet, mais des idées à partager, à confronter aux autres avis.

- Gérard JARDOUX : administré de la commune voisine du Verneix, qui aura probablement plus de visibilité sur le futur parc éolien que Saint Victor. Il y a eu, voici quelques années un projet sur la commune qui a rencontré l’opposition de la population et qui avait amené la commune à le rejeter. Habite à proximité du contournement autoroutier et du mât et son épouse possède des terrains sur Saint Angel.
- Patrick BRAUD : administré et élu sur Saint Victor, il a en exemple la démarche de Saint Angel. Si un projet voit le jour sur Saint Angel, ils en auront les inconvénients sans les avantages. Le conseil a délibéré pour positionner le territoire concerné en zone Éole (16 votes pour, 3 contre et 1 abstention). « *Dans le contexte énergétique actuel, si on peut être maître de son sort plutôt que subir ...* »
- Jean Yves DECABANE : travaille dans le secteur gazier. Habite en proximité de la zone (sa maison doit être la construction la plus proche du mât). « *Je viens voir comment on va être mangé.* »
- Guy FABRE : en tant que membre du comité de pilotage avec Olivier GARCEZ et Damien GRANGER et aux côtés de Samy ESSABAR et Damien BOULLY, souhaite élargir le travail d’échanges et d’information conduit durant 2 ans au sein du conseil, à ce comité. Ce dernier devant nourrir le travail du comité de pilotage et mieux informer ainsi leur proches, amis, voisins, collègues, ...

3. Présentation de la charte avec le rôle et objectifs du comité (en recueillant l’accord des membres)

Rappel du contenu de la charte.

Il y avait 2 ou 3 petites erreurs corrigées (Florence DION est présente en tant que simple résidente et non comme « LPO » ; Jean Yves DECABANE réside sur « la Fayère ») dans la version sur table et qui sera transmise à chacun pour signature.

Attente que chacun retourne ce document signé (à ce jour, l’ont fait : Jean Yves DECABANE, Alexandre GENEST, Guy MARTIN, Gérard JARDOUX et moi-même)

4. Historique du projet et points d’actualité

a. Depuis plusieurs années :

- Des sollicitations d’opérateurs sur les EnR (photovoltaïque, éolien, méthanisation)
- Pas de suite données par le conseil – peu ou pas suffisamment informé

En 2020, une nouvelle vague de sollicitations d’opérateurs,

Un nouveau conseil et un actualité énergie différente : le maire confiait à Guy FABRE la mission d’une réflexion sur un projet éolien.

Il en acceptais le mandat en insistant sur 2 points :

- Qu’un travail soit conduit auprès du conseil municipal pour l’informer, lui apporter l’éclairage le plus complet sur le sujet en vue d’aboutir à ce qu’il soit initié, unanimement convaincu et volontaire pour donner une suite au projet
- Que la ressource financière soit intégralement dédiée à un programme économique sur la commune afin de « livrer » au mieux le projet auprès des tiers (administrés, riverains, communes voisines)

b. Premier volet du mandat : dynamique collective et unanimité

Deux ans : un calendrier tenu et l’objectif atteint

- Octobre 2020 : mandat de réflexion

- Novembre : présélection des opérateurs
- 13/01/2021 : Réunion de 7 opérateurs devant le conseil
- 13/03/2021 et 11/04/2021 : Visite de 2 sites Quinssaines et Saint Nicolas de Biefs
- 22-23/07/2021 : audition de 4 opérateurs
- 24/11/2021 : présentation de la démarche devant la Commission DD de la COM-COM
- 25/11/2021 : audition de Boralex et Abo-Wind
- 08/02/2022 : choix de Boralex
- 07/04/2022 : ultime présentation du projet de Boralex devant le conseil
- 05/05/2022 : délibération du conseil

Préambule :

Au regard de la facture énergétique pesant sur les budgets de chaque foyer, du contexte actuel de l’énergie et de l’urgence climatique, de l’opportunité locale de développement d’énergie éolienne, le conseil municipal après 18 mois de réflexion interne afin de mûrir ce projet en son sein, souhaite réfléchir pour participer à cette actualité :

- Par la conduite d’études locales sur la faisabilité d’un tel projet
- Par la réflexion à mener pour utiliser cette ressource financière potentielle à :
 - aider chaque foyer de Saint Angel sur sa facture énergie,
 - alimenter un programme de développement économique (au service des habitants pour une amélioration du cadre de vie, ...)

Le conseil municipal décide :

- De poursuivre sa réflexion sur un projet de ferme éolienne sur son territoire
- De conduire les études nécessaires pour affiner la faisabilité de ce projet
- De confier au maire le mandat de négocier avec les propriétaires et exploitants concernés, les droits d’accès de ces bureaux d’études
- De constituer un comité de pilotage pour accompagner cette réflexion avec Boralex
- De s’entourer d’un comité de suivi.

- Septembre 2022 : Conduite des études, mise en place du mât
- 07/09/2022 : premier comité de pilotage
- 27/10/2022 : Mise en place de ce comité de suivi

b. Une actualité énergie qui s’est densifiée

- Un contexte énergétique international et des perspectives nationales :
 - Différents rapports GIEC, RTE, PPE) positionnent l’éolien dans le mix énergétique de 2050

- GIEC : confirme l’urgence d’agir pour le climat, l’homme et la protection des espèces
- RTE : « Futurs énergétiques 2050, les scénarios de mix de production à l’étude permettant d’atteindre la neutralité carbone à l’horizon 2050 » - octobre 2021

Sur la souveraineté énergétique et la maîtrise des coûts du mix électrique : le scénario RTE le plus nucléarisé possible (50% du mix) demande néanmoins une multiplication par 2.5 de l’éolien et par 7 du solaire afin de répondre aux besoins électriques français à horizon 2050

Enseignement 18 de l’étude : « quel que soit le scénario choisi, il y a urgence à se mobiliser » et « il est nécessaire, en toute hypothèse, de faciliter et d’accélérer par tous les moyens possibles l’installation de modes de production d’électricité bas-carbone »

Jurisprudence : le développement de l’éolien comme « raison d’intérêt public majeur » repris

- PPE : à horizon 2028 : 33,2 GW à 34,7 GW pour l’éolien terrestre (contre 18,5 GW au 30/09/2021)
- SRADDET en région – le Schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires fixe à horizon 2030 : 2 500 MW pour l’éolien terrestre (contre 713 MW fin 2021) / autorisation de + de 200 MW éolien / an nécessaire

- Un marché de l’énergie « favorable » aux EnR et l’éolien (remboursement à l’Etat, rendement financier des sociétés de projet)
- Le poids politique de l’écologie
- Une Loi relatif à l’accélération de la production d’énergies renouvelables : 09/2022 : Le déploiement massif des énergies renouvelables est essentiel pour amplifier notre lutte contre le dérèglement climatique et diminuer notre dépendance aux produits énergétiques importés qui représentent deux tiers de notre consommation énergétique.
- Un pouvoir d’achat des ménages dépendant de cette énergie chère (durablement ?) qui diminue.

5. Vos questions, commentaires

AB : comment le financement peut profiter aux habitants ?

La Commission de Régulation de l’Electricité achète le courant auprès des opérateurs-producteurs par appels d’offre : ainsi est fixé le prix contractuel. Si le prix de vente sur le marché est au-dessus du prix de rachat, la différence est pour l’Etat : c’est ainsi que sur 2022, cette différence a permis de constituer le bouclier tarifaire (8 milliard d’euros). Comme cela a été évoqué, le deuxième sujet d’échange de ce comité portera sur cette redistribution des ressources financières vers les habitants.

AB : comment la commune va-t-elle toucher de l’argent ?

Trois ressources : la fiscalité (taxe foncière et impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux) – à partager entre la commune, la communauté de commune et le Département ; le foncier (à partager entre le propriétaire et l’exploitant) et les « produits » de la vente d’électricité lorsque la commune intègre la société de projet.

MM : il y a des cadres locaux à l’échelle des intercommunalités qui fixe des objectifs comme le PCAET (plan Climat Air, Energie et Territoire) avec 250 Ha de PV en projet sur la com-com de Montmarault-Commentry-Neris et qui donne des contraintes comme le PLUI (plan local d’urbanisme intercommunal)

JYD : l’énergie éolienne est très intermittente !

L’ensemble des projections énergétiques affirment la nécessité du mixte énergétique : le plus défavorable au EnR lui donnant toutefois 50% du productible.

En outre pour une même production, le PV demandera 8 à 10 fois plus de surface impactée et une surface très peu exploitable d’un point de vue agricole. Nous aurons besoin de toutes les sources de production d’électricité décarbonée pour se passer des énergies fossiles

GJ : l’éolien peut il être implanté sur des terrains drainés ?

Sans soucis, de plus la majorité des terrains accueillant des éoliennes sont agricoles et souvent drainés.

MM : la communauté de communes n’est pas à ce jour favorable aux éoliennes

AB : quand est-il à la fin du contrat d’exploitation ?

Les premiers parcs installés arrivent à cette échéance et la question de leur remplacement se pose. Très souvent le progrès technologique des machines fait que le remplacement se fait avec des éoliennes plus performantes et les communes s’inscrivent dans le renouvellement et non le démantèlement (les machines remplacées trouvent souvent une deuxième vie dans d’autres pays). En cas de démantèlement, un fonds de garantie qui est constitué par l’opérateur (obligation légale de l’arrêté) permet de financer l’intégralité du « retour à l’état zéro » si toutefois ce dernier était en faillite.

AG : quelle est la prise en compte des nappes phréatiques ?

Les études techniques préalables permettent d’identifier ces problématiques et faire en sorte que les zones d’implantations n’aient aucun impact.

6. Où en est-on ? (Études, crowdfunding, ...)

• Pour les études

La majorité des propriétaires de la zones d’étude ont donné leur accord pour le passage des Bureaux d’Etudes.

Quatre bureaux d’études interviendront sur les 12 mois à venir (faune-flore, paysage, milieu humain-milieu physique et acoustique). Les notions de vents dominants et de paysage peuvent fortement modifier les distances et les implantations, d’où la délicatesse d’établir des plans théoriques à ce stade.

Le bridage des éoliennes intervient pour réduire voire arrêter la rotation lorsqu’il y a trop de vent et pour en limiter éventuellement le bruit : un plan de bridage sera établi conformément à la réglementation

L’ensemble des études devraient être terminés pour septembre 2023.

• Pour le financement participatif

Un programme de Crowdfunding a été mis en place sur Blomard : le fonds a été constitué en 15 jours

Cet emprunt est ouvert à tous avec une durée de 2 à 5 ans et un rendement financièrement très intéressant.

La commune a validé 2 campagnes dont la première de 150 k€ pour le financement du mât de mesure. La plate-forme LiTA a accepté de faire cette campagne de financement participatif avec :

- Montant de 150k€
- Fin novembre/début décembre
- Périmètre de la campagne : St Angel en priorité + les communes de St Victor et Verneix, puis communes limitrophes et enfin communes de la com-com + Montluçon aggro.

7. Temps d’échanges

a. Propositions de lieux importants pour prise de vues ou à forts enjeux

Il est important d’identifier des lieux/points de vue qui permettront de visualiser comment on voit le parc (en courbe, en saccadé, de près, de loin). Certes, ces lieux peuvent être des habitations (les vôtres ou d’autres) mais également des points sensibles des habitations.

AB : j’angoisse quand je passe à proximité, dessous mais je trouve cela beau de loin dans le paysage.

Il s’agira de réaliser des photomontages depuis des lieux de vie proche mais il en faudra aussi sur des lieux plus lointains

b. Comment communiquer ?

Boralex créera une page projet sur son site internet dans le même temps que le lancement de la campagne de financement participatif afin que les deux communications évoquent l’existence de l’autre. Le contenu qui se trouvera sur cette page concernera l’avancée du projet, les communications passées etc. et le contenu pourra être complété par le COPIL et le COSUI.

Le COPIL envisage de créer un onglet sur le site internet de la commune dédié au projet éolien sur lequel on trouvera les informations importantes concernant le projet et le lien vers la page projet sur le site dédié à Saint Angel de Boralex.

Le COPIL a souhaité que le comité de suivi soit moteur dans la façon de communiquer sur le projet

AB : une campagne d’affichage sur le panneau sur la place de la mairie pourrait reprendre ces informations

MM : non aux réunions publiques qui par expérience mobilisent les ultra (contre ou pour) mais pas le public visé, c’est-à-dire 95 % de la population.

8. Pour le prochain comité (sujets, date, horaires)

Il est proposé de réfléchir et faire remonter auprès du comité :

- Les points sensibles pour établir des références de points de vue par exemple
- Des propositions de sujets ou supports de communication
- Des thèmes pour nourrir l’ordre du jour de notre prochaine rencontre
- Des questions qui pourraient vous être rapportées en tant qu’ambassadeur de ce comité (vous avez ce double rôle de transmettre les informations échangées dans ce comité mais également de recueillir des autres des questionnements)

Date du prochain comité de suivi :

Samedi 1^{er} avril matin (9h00) en visite du parc éolien de Savernat (Quinssaines)

Il est demandé par le comité :

- Avec le compte-rendu, de joindre le compte-rendu de la réunion des opérateurs du 13/01/2021, où des réponses ont été données à de nombreuses questions posées par les élus
- D’adresser le document « vrai/faux du ministère de l’écologie »
- Qu’il soit organisé une autre réunion courant janvier

Comité de suivi éolien

Date : 25/01/2023 de 18h30 à 20h15

2^{ème} COSUI

Présents :

Aline BOULICAUD	Florence DION	Stéphane LAURENT	Guy MARTIN
Fabrice FAURE	Gérard JARDOUX	Patrick BRAUD	Olivier GARCEZ
Damien GRANGER	Guy FABRE		

Excusés :

Jean Yves DECABANE Alexandre GENEST Mathieu MICHARD Claude BONNET
L'équipe de Boralex n'avait pas prévu de participer à cette réunion afin de laisser un temps de libre-échange entre un expert énergie et les membres du comité.

Vocabulaire :

Comité de Pilotage : COPIL

Comité de Suivi : COSUI

1. Accueil

Remerciement aux participants pour leur présence

Excuses de Mathieu MICHARD en réunion COM-COM, de Jean Yves DECABANNE, retenu professionnellement sur Lyon, de Claude BONNET en déplacement sur Paris et d'Alexandre GENEST retenu par son travail.

Deux personnes, justifiant leur présence par l'absence de Jean Yves DECABANNE et Alexandre GENEST, demandent à assister à la réunion.

Guy FABRE rappelle que ce comité a été constitué par des personnes ayant nommément accepté de participer à ce comité, dans le respect d'un acte d'engagement et qu'il n'est pas prévu qu'il y ait des remplaçants.

D'autre part, Il n'a pas été averti par les 2 membres cités de cette sollicitation (ni directement par Philippe PERCHE et Denis JARDOUX, ici présents).

En accord avec le comité, devant le fait accompli et à titre exceptionnel, ces deux personnes sont invitées à s'asseoir et il leur est rappelé les règles de participation à ce comité.

Cette réunion était à priori organisée autour du thème du contexte énergétique et de la place des renouvelables dans le mixte énergétique français. Devant l'indisponibilité de l'intervenant pressenti (bureau d'étude expert sur ces sujets de politique énergétique) le comité de pilotage, souhaitant maintenir ces temps d'échanges, a proposé de conduire cette réunion autour de 2 sujets : un point d'information sur l'avancement des études et un échange autour des supports et contenus de communication envisagés.

2. Tour de table

Afin de compléter la présentation des membres qui n'avaient pu se libérer lors du premier comité, un tour de table est proposé :

- Aline BOULICAUD : résidente de la commune depuis aout 2021 et riveraine de la zone,
- Guy MARTIN : habitant du bourg, passé professionnel dans la production hydraulique durant 20 ans donc sensible à ce sujet énergie.
- Florence DION : résidente de Saint Angel et intéressée par ces sujets, les connaissant très peu,

- Stéphane LAURENT : habite le bourg et adhérent de la société de chasse concernée par la zone,
- Gérard JARDOUX : administré et élu de la commune voisine du Verneix, habite à proximité du contournement autoroutier et du mât,
- Patrick BRAUD : administré et élu sur Saint Victor, le conseil a délibéré pour positionner le territoire concerné en zone Éole,
- Fabrice FAURE : chargé de mission de la communauté d'agglomération de Montluçon impliquée dans des projets de production de renouvelables au titre du PCAET,
- Olivier GARCEZ : adjoint au sein du conseil municipale de Saint Angel impliqué depuis 2 ans et qui a souhaité poursuivre la réflexion, mieux initié, informé.
- Damien GRANGER : nouvel élu sur Saint Angel, habite depuis 3 ans sur la commune
- Guy FABRE : élu de Saint Angel, membre du comité de pilotage et animateur de ce comité au côté d'Olivier, Damien et de l'équipe de Boralex avec le souhait d'élargir le travail d'échanges et d'information conduit durant 2 ans au sein du conseil, à ce comité. Ce dernier comité et leurs membres devant nourrir le travail du comité de pilotage et assurer un rôle d'ambassadeur de ces sujets pour mieux informer leur proches, amis, voisins, collègues, ...

3. Point d'avancement des études

a. Mesures de vent :

Les relevés se poursuivent. Le mât est installé depuis octobre et sur une durée de 2 ans. De plus le site est équipé de moyens d'observation de la faune avicole.

b. Sur les mesures de bruit :

Des mesures de bruits vont être réalisés sur une période d'un mois (voir plus si les conditions météo ne sont pas réunies). Elles s'appuieront sur 19 points de mesures (liste des points et leur positionnement établis) – mise en place d'ici début février pour les prises de contact avec les riverains concernés : les sonomètres seraient installés à la mi-février si la météo est adaptée, sinon leur installation sera repoussée. Les contacts sont pris dans les quinze jours (sur les communes de Verneix, Saint Victor et Saint-Angel) pour l'information des habitants concernés.

Il est exposé qu'une campagne d'études acoustiques est en cours sur le 2ème parc de Quinssaines. Ces analyses s'inscrivent dans le cadre des obligations réglementaires de l'exploitant qui est de maintenir le niveau sonore au niveau des propriétés bâties inférieur à 35 décibels (dBA). Si ce n'est le cas, l'éolienne concernée doit être programmée (bridage) pour que cette limite soit respectée.

c. Sur le paysage (BE ENCIS)

Pas de lieu particulier communiqué, à ce jour, pour la réalisation des prises de vue. Il est à nouveau fait appel à chacun afin qu'il fasse remonter des « point de vue » potentiels, pour les modélisations futures.

d. Sur les oiseaux et chiroptères (BE EXEN) :

Une note intermédiaire est en cours de rédaction et sera transmise au COPIL. Février correspond à la période pré-nuptiale pour les oiseaux, l'hibernation des chiroptères se termine en mars. Cette note intermédiaire permettra de prioriser les démarchages sur le foncier.

4. Echange autour de la communication

Il est rappelé l'importance de la communication afin que le plus grand nombre d'administrés des communes concernées (Saint-Angel, Saint-Victor et Verneix principalement) ait accès à de l'information sur le projet (sa genèse, son déroulé, son contexte, ses perspectives, ses lieux d'échanges et de concertations).

A cette occasion il est fait mention au contexte de l'énergie sur la zone :

- Des objectifs de part des renouvelables dans le mixte énergétique national qui n'est pas atteint (19 au lieu de 23% - toutes EnR confrontées et en moyenne annuelle) et qui vaut des pénalités à la France,
- Des scénarii de RTE sur 2030 et 2050,
- Du contexte international qui pèse sur l'autonomie énergétique,
- L'existence d'une planification et programmation énergétique à 2030, presque atteint et 2050 sur les territoires concernées (SRADET, PCAET), donnant des objectifs sur les EnR,
- L'intégration des conflits d'usage (énergie/alimentation) dans les choix énergie (Une éolienne produit la même énergie que 3Ha à 5 Ha de PV avec la conséquence sur l'impact sur la surface agricole et potentiellement les interdits PAC)

a. Journal de l'éolien

Présentation d'une maquette en 3 volets : introduire un volet sur la politique et le contexte énergétique, un autre sur le comité de suivi et sur la communication.

La distribution est envisagée sous les 10 jours avec le bulletin municipal (possible pour Saint-Angel, à voir sur Saint Victor). Pour Verneix, à voir les modalités de distribution.

Pour les 3 communes, des exemplaires seront à disposition dans les mairies.

b. Plate-forme « nos riverains »

La plate-forme d'échange sera alimentée par des contribution d'administrateurs (Boralex et commune) qui valideront les contenus avant publication (3 cercles d'utilisateurs : COPIL, COSUI et les conseils municipaux).

Cette plate-forme est à comparer à des plates-formes existantes sur les communes (Intramuros ou Panneau-Pocket).

c. Plate-forme internet et newsletter

Reprise du journal sur le site de la commune qui définira un espace dédié à l'éolien.

d. Adresse électronique

Une adresse électronique sera créée pour permettre de répondre aux questions des administrés (administration COPIL).

e. Page internet projet sur le site Boralex

Une information dédiée au projet Auzelon est en place sur le site.

f. Publiédactionnel

Réfléchir à nourrir cette page en fonction des sujets d'actualités

g. Affichage panneaux

Renouveler l'affichage avec les 3 pages du journal (à plastifier)

h. Financement participatif

Il faut 7 semaines avant de lancer la campagne : Le préprojet est en construction et doit être soumis au COPIL d'ici fin de mois de janvier.

i. Communication directe par les membres du COSUI

Il est rappelé le rôle essentiel de chaque membre du COSUI comme ambassadeur de ce qui est échangé au sein du comité. Cette information partagée est essentielle pour améliorer le niveau moyen de connaissance de la population et éviter ainsi les non-sens, les rumeurs, les fake-news.

De même tout retour de sa part sur ce qu'il entend ou échange sur ce sujet est important pour améliorer, compléter et qualifier cette même information qui sera ensuite partagée et retournée.

5. Prochains comités

Les différents sujets avancés :

- Réel avantages financiers pour la commune (la fiscalité, le foncier, les voiries, ...)
- Les retombées pour les habitants, pour la commune, la notion d'équité,
- L'énergie produite et l'injection sur le réseau, contribution à l'autonomie locale,

Il est rappelé que le sujet des retombées pour la commune et les riverains fait partie des objectifs de travail du COSUI : cela sera abordé dans un deuxième temps, une fois le dimensionnement précisé (nous n'en sommes pas encore là)

Le principe de la prochaine réunion axée sur le contexte énergie avec l'intervention d'un prestataire externe sous une forme interactive (et non le cours magistral) est validé sur la période du 1^{er} au 15 mars.

La date du samedi 1^{er} avril matin (9h30 devant la mairie de Quinssaines) pour la visite du parc éolien de Savernat (Quinssaines) avec un échange avec les élus validée. Un covoiturage sera organisé

Comité de suivi éolien

Date : 22/06/2023 de 18h30 à 20h20

4^{ème} COSUI

Présents :

Aline BOULICAUD	Florence DION	Jean-Yves DECABANE	Fabrice FAURE
Gérard JARDOUX	Patrick BRAUD	Marc BOUTIN	Damien GRANGER
Guy FABRE	Mathieu MICHARD	Mathieu RAINHA	Sébastien DEROUCK
Lionel CHARLAT	Charlotte VERDIER	Jean-Claude LAMARQUE	

Excusés :

Stéphane LAURENT, Guy MARTIN, Alexandre GENEST, Damien BOULLY et Olivier GARCEZ

Vocabulaire :

Comité de Pilotage : COPIL

Comité de Suivi : COSUI

1. Accueil

Remerciement aux participants pour leur présence. Afin que les trois membres qui ont été conviés à rejoindre le comité puissent se présenter, un tour de table est proposé.

2. Retour sur le précédent comité de suivi

Atelier transition énergétique :

- Retours globalement positifs, parfois un peu technique. Quelques remarques sur le fait que l'atelier « manuel » était compliqué à réaliser.
- L'intention de vulgarisation a été pointée, même si marche est haute et que le temps est compté.
- Remarque sur le fait que c'était axés sur les besoins en énergie électrique, mais c'était l'objet de la rencontre et bien dans l'actualité.

Visite site :

- Pour des questions de sécurité, l'équipe Boralex a arrêté l'éolienne sous laquelle s'est déroulée la présentation, cela rendait la perception du bruit difficile.

3. Charte du Comité de Suivi

Mise à jour et distribution : Il est rappelé le rôle essentiel de chaque membre du COSUI comme ambassadeur de ce qui est échangé au sein du comité. Cette information partagée est essentielle pour améliorer le niveau moyen de connaissance de la population et éviter ainsi les non-sens, les rumeurs, les fake-news. De même tout retour de sa part sur ce qu'il entend ou échange sur ce sujet est important pour améliorer, compléter et qualifier cette même information qui sera ensuite partagée et retournée.

→ Merci de bien penser à nous rendre le coupon signé si cela n'a pas été fait au moment de la réunion (il en manquait 4 à l'issue de la réunion)

Questionnements sur les rumeurs d'un projet éolien à Chamblet : Il est confirmé que ce projet n'est pas porté par Boralex et qu'il n'est en rien à rapprocher de celui de Saint-Angle Saint-Victor.

De même des interrogations sur les projets de Hydes, Saint-Priest en Murat

4. Loi d'accélération

Il est expliqué que le maire garde la main sur les décisions pour sa commune. Il est relevé, dans le cas de la communauté de commune de Montmarault Commentry, qu'un travail de cartographie des zones propices avait été réalisé en amont de la Loi ZAE nR et adopté par tous les maires. Il va donc être proposé aux élus des communes de signer un document comme quoi ils maintiennent le zonage établi plutôt que de travailler sur un nouveau zonage.

Le projet éolien d'Auzelon se situe dans les zones éoliennes du zonage établi par l'ECPI.

Pour la communauté d'Agglomération de Montluçon, la collectivité de Saint Victor a inscrit le projet en zone Éole.

Ainsi pour le projet Auzelon, les 2 communes étant acteurs de la démarche, cette loi interfère peu sur la dynamique.

Pour d'autres collectivités, moins avancées et qui ne se sont pas prononcées, elles pourraient se porter candidates et créer la confusion.

5. Point d'avancement des études

a. Sur les mesures de bruit

Un courrier de remerciement signé des 3 maires concernés par l'étude a été distribué aux personnes qui ont reçu un sonomètre chez eux pour la campagne de mesures acoustiques.

Cela établi un état zéro du bruit de fond. Une extrapolation sera faite lorsque les positionnements et les caractéristiques des éoliennes seront arrêtés.

b. Sur le paysage (BE ENCIS)

3 prises de vues supplémentaires ont été ajoutées suite aux échanges précédents.

Explications sur le déroulement des études paysagères, les photomontages ne seront réalisés qu'au moment où une implantation finale aura été élaborée.

c. Sur la faune et flore (BE EXEN)

Poursuite des études durant l'été.

d. Milieu physique et humain (BE ENCIS)

Au même titre que les autres analyses du territoire, l'étude d'impact comprend une étude du milieu physique et humain. Les points suivants sont étudiés :

- Situation géographique, démographie et habitat, activités économiques, réseau et équipements, patrimoine, risque technologique, etc.
- Consommation et sources d'énergies actuelles, qualité de l'air, etc.

Lorsque l'implantation sera finalisée, le bureau d'étude externe reprendra tous les points étudiés et mesurera le niveau d'impact sur chaque enjeu. Des mesures pourront alors être ajoutées pour réduire, éviter, compenser lesdits impacts (avec déplacement et/ou bridage des éoliennes).

Il est souligné l'importance de la dimension humaine/sociale. A ce titre les impacts seront d'autant plus sérieux que les personnes pourront s'exprimer, être entendues. (Voir point suivant sur la communication)

6. Echange autour de la communication

Il est égrené les différents communications en place et à venir :

- Délibérations
- Vœux du maire
- Publi-rédactionnels dans La Montagne et la Semaine de l'Allier,
- Les espaces dédiés sur les sites de Boralex et de la commune de Saint-Angel
- Ce comité de suivi

Il est rappelé l’importance de la communication afin que le plus grand nombre d’administrés des communes concernées (Saint-Angel, Saint-Victor et Verneix principalement) ait accès à de l’information sur le projet (sa genèse, son déroulé, son contexte, ses perspectives, ses lieux d’échanges et de concertations).

A cette occasion il est précisé que le COPIL a décidé de ne pas proposer de réunion publique dans le panel des méthodes de concertation possibles. Il est expliqué qu’une réunion publique ne permet pas la communication la plus optimale sur le projet, prive les personnes ayant des questions au profits des opposants ou des sympathisants.

Les membres du COPIL sont conscients que les habitants souhaiteraient exprimer leurs inquiétudes et c’est pourquoi des réunions en groupe de travail (max 3 ou 4) peuvent être organisées par les élus de Saint-Angel. Un groupe de travail sous ce format a déjà eu lieu. Les habitants de Verneix et Saint-Victor peuvent également solliciter Saint-Angel pour participer à ces groupes de travail.

A Saint-Victor, lors des réunions de quartiers, Patrick BRAUD et Mathieu RAINHA se met à disposition des personnes.

a. Journal de l’éolien

Un second journal de l’éolien est prévu pour la rentrée en septembre 2023. Il est demandé aux membres du COSUI quels sujets pourraient être mis en évidence.

Plusieurs propositions de sujets :

- Hauteur des éoliennes, gabarit, puissance, production, ...
- Aménagements (taille plateforme, voiries), chemins
- Expliquer pourquoi elles sont parfois arrêtées
- Expliquer le taux de charge → comparaison possible avec le parc de Quinssaines
- Comparatif avec autre énergie renouvelable (PV)

Pour rappel, le JDE sera validé avec le COPIL avant publication.

b. Plate-forme « nos riverains »

La plate-forme d’échange sera alimentée par des contribution d’administrateurs (membres du COPIL) qui valideront les contenus avant publication.

Un mail avec le mot de passe a été envoyé à chaque membre du COSUI, n’hésitez pas à revenir vers le COPIL si vous avez des difficultés à vous connecter.

c. Financement participatif

Il a été vu avec le COPIL que la proposition de financement participatif se déroulerait plutôt après un le dépôt du dossier en préfecture. Le retour d’expérience de Boralex montre que les participants sont plus nombreux à ce stade d’avancement du projet et que les habitants locaux visualisent mieux les possibilités de participations.

7. Prochains comités

Prochaine date au mois d’octobre, après réception des état initiaux.

Comité de suivi éolien

Date : 21/11/2023 de 18h30 à 20h30

3^{ème} COSUI

Présents :

Aline BOULICAUD, Florence DION, Jean-Yves DECABANE, Fabrice FAURE, Patrick BRAUD, Marc BOUTIN, Damien GRANGER, Guy FABRE, Mathieu MICHARD, Mathieu RAINHA, Sébastien DEROUCK, Jean-Claude LAMARQUE, Olivier GARCEZ, Lionel CHARLAT, Charlotte VERDIER

Excusés :

Guy MARTIN, Gérard JARDOUX et Damien BOULLY

Absents : Stéphane LAURENT et Alexandre GENEST

1. Accueil

Remerciement aux participants pour leur présence.

2. Actualités

Définition des zones d’accélération dans le cadre de la loi d’accélération : rappel des grands principes

- Retour sur le calendrier et la méthode à suivre par les Communes
- Intervention de M. Faure sur le processus d’identification des zones d’accélération de Montluçon Communauté et les communes de l’agglomération : Travail de sélection effectué en 2022 et indetification de secteurs propices qui vont être passés en zone d’accélération sans concertation car déjà faites dans le cadre que ce travail.

Le comité de suivi est informé que le site éolien va être passé en zone d’accélération.

Mode de concertation prévu :

Il est égrené les différentes communications en place :

- Délibérations du conseil
- Vœux du maire
- Lettre aux administrés sur Saint-Angel et Saint-Victor les invitant à se manifester,
- Publi-rédactionnels dans La Montagne et la Semaine de l’Allier,
- Les espaces dédiés sur les sites de Boralex et de la commune de Saint-Angel
- Ce comité de suivi
- Le Journal de l’éolien
- Réunions en groupe de travail (max 3 ou 4) en mairie

Il est rappelé que sur tous les supports de communication et d’information, il est indiqué qu’un rendez-vous peut être pris pour répondre à toute question (seules trois personnes se sont manifestées).

[Demande d’un participant de disposer d’une forme de débat public ou de registre en mairie pour recueillir l’avis des populations.](#)

Guy rappelle qu'il avait été décidé lors du dernier COPIL de ne pas proposer de réunion publique dans le panel des méthodes de concertation possibles. La proposition de mise en place d'un registre va être étudiée en COPIL et un retour sera fait au plus vite aux membres du COSUI.

Plateforme « nos riverains » : Rappel de son usage et de la dernière publication en Aout 2023 qui portait sur les Fiches ADEME. Une nouvelle publication prévue en décembre.

Rappel : Un mail avec le mot de passe a été envoyé à chaque membre du COSUI, n'hésitez pas à revenir vers le COPIL si vous avez des difficultés à vous connecter.

Vidéos sur youtube : [\(5\) Les éoliennes : la transition dans le vent - YouTube](#)

Rencontre de M. le maire de Verneix et ses adjoints : Charlotte et Lionel ont rencontré M Brocard et ses adjoints dont M. Jardoux, membre du COSUI, avec pour objectif un échange sur le projet, son état d'avancement et répondre aux questions de la commune.

3. Journal de l'éolien septembre 2023

Plusieurs propositions de sujets lors du dernier comité de suivi ont été avancées :

- Le projet en chiffre (avec des données sur l'Allier, AURA, la France)
- Expliquer pourquoi elles sont parfois arrêtées
- Expliquer le taux de charge, la productivité,
- Comparatif avec autre énergie renouvelable (PV)

Pour le prochain JDE, plusieurs sujets ont été évoqués :

- Loi d'accélération / zones d'accélération
- Les retombées économiques pour les communes (fiscalité, chemins d'accès, etc.)
- Effet stroboscopique
- Production annuelle France, comparatif avec Quinssaines (montrer que l'éolien dans l'Allier produit)
- ADEME : études sur les impacts immobilier/ fonciers
- Implantation et photomontages : Aménagements (taille, plateforme, voiries, chemins)

4. Avancement projet

Nous sommes en phase de conception de l'implantation.

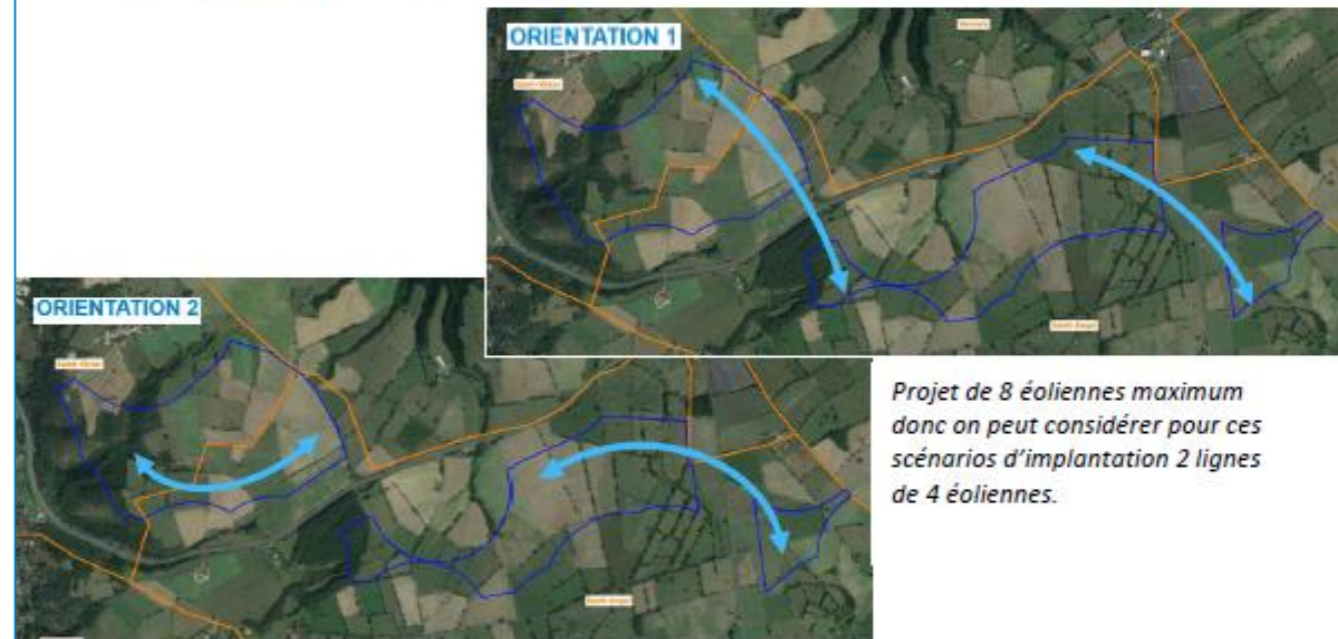
Nous avons présenté en COPIL l'ensemble des contraintes à la suite de la réception de tous les états initiaux :

- Présence d'oiseaux, nids, migration
- Habitats d'amphibiens, insectes
- Présence de chauve-souris
- Flore patrimoniale et habitats d'intérêt communautaire
- Secteurs d'intérêt paysager, patrimoniaux
- Relief
- Maitrise foncière
- Acoustique
- Servitudes diverses

La superposition des contraintes démontre des zones d'ouvertures permettant la faisabilité d'un projet éolien.

Des variantes seront élaborées en concertation avec le COPIL, les bureaux d'étude, la DREAL et les experts en interne chez Boralex. Le projet révèle un potentiel pour l'implantation de maximum 12 éoliennes, cela a été discuté en comité de pilotage. Les parties prenantes ont conjointement reprecisé le cadre du projet, c'est à dire maximum 8 éoliennes et de 200m de hauteur en bout de pale. Il a par ailleurs été défini la volonté des élus d'avoir à minima, 1 à 2 éoliennes à Saint-Victor et sur les parcelles communales de Saint-Angel.

Des positionnements d'éolienne ont été retenus par le COPIL. Aujourd'hui sont présentées au COSUI des orientations du parc à privilégier au regard des enjeux identifiés par le COPIL. L'objectif est de mieux appréhender le point de vue du territoire pour évaluer l'ensemble des sensibilités du projet.



Vigilances remarquées par les membres du COSUI :

- 1 éolienne sur le secteur ouest risque de se détacher fortement du parc, d'être plus visible depuis St-Angel
- 1 éolienne paraît en surplomb depuis St-Victor sur l'orientation 2
- L'orientation 2, parallèle à l'autoroute est généralement préférée des services de l'état pour l'impact acoustique moindre. Il faut toutefois évaluer l'impact visuel de cette orientation.

L'ensemble des remarques seront considérées par le COPIL lors du visionnage des photomontages.

Pour la réalisation des photomontages, il est prévu 3 à 4 photomontages par variantes. Aussi, il est important de déterminer les bons points de vue (lieu de vie, etc.). Plusieurs secteurs sont proposés :

- Lotissement des Mériots à St-Victor
- Depuis le contournement de St-Angel, sortie du bourg.
- Lieu de vie type Le Corret, Chatelard (St-Angel)
- Depuis le croisement Chamblet/Croisement (intersection des chasseurs),
- Un site sur Verneix

Il est précisé dans les échanges qu'il y a deux approches « paysage » : par ceux qui traversent notre région et ceux qui quotidiennement séjournent sur nos 2 communes ou parcourent ce secteur. Ces différents points de vue seront examinés et arbitrés en COPIL et proposés au bureau d'études.

5. Les retombées économiques

Ensemble des retombées économiques possible du projet pour les communes :

- Indemnisation pour l’utilisation des voiries communales
- Loyer si la commune dispose de foncier communal
- Prise de part au capital du projet
- Fiscalité (CFE, IFR, etc.),
- Alimentation du poste source

Concernant la commune de St-Angel, une retombée complémentaire associée au mât de mesure sur la parcelle communale permet aux élus de St-Angel d’envisager d’ores et déjà une retombée pour les habitants. Il est prévu pour le T1 2024 l’installation d’une cuve de récupération des eaux pluviales de 20m3 permettant aux employés municipaux d’arroser les espaces verts communaux durant toute l’année et même en période de restriction. Le volume correspond à la quantité d’eau utilisée annuellement par la commune pour l’arrosage. En parallèle, une prestation de détection par drone infrarouge des déperditions thermiques des habitations va être contractualisée.

Saint-Victor ne disposera de retombées économiques que lorsque le parc sera construit. La perspective d’utiliser les retombées dans le même intérêt que St-Angel est toutefois leur objectif, même s’il n’a pas encore été débattu au sein du conseil.

6. Prochain comité

Prochaine date au mois de février 2024

Comité de suivi éolien – compte-rendu

Date : 30/04/2024 de 18h30 à 20h00

6^{ème} COSUI

Présents :

Aline BOULICAUD, Florence DION, Jean-Yves DECABANE, Fabrice FAURE, Patrick BRAUD, Gérard JARDOUX, Guy MARTIN, Mathieu RAINHA, Sébastien DEROUCK, Olivier GARCEZ, Lionel CHARLAT, Charlotte VERDIER et Guy FABRE

Excusés :

Marc BOUTIN, Damien GRANGER, Mathieu MICHARD et Alexandre GENEST

Absents : Stéphane LAURENT et Jean-Claude LAMARQUE

1. Accueil

Remerciement aux participants pour leur présence et partage des informations pour les personnes excusées.

2. Actualités

- Annulation d’arrêtés sur le protocole de mesure acoustique des parcs éoliens.

La décision du Conseil d’Etat du 8 mars 2024 porte sur un vice de forme : le public n’a pas été consulté avant que les arrêtés soient pris. Néanmoins cette décision n’impacte pas les conditions d’exploitation des parcs autorisés, ni les études menées pour les projets en cours contrairement au communiqué de presse de la Fédération Environnement Durable et 15 associations (adressé à toutes les mairies). Ce sont les protocoles de 2011 (norme NF-S 31-114) qui s’appliquent durant le laps de temps nécessaire à reprendre les arrêtés.

Il est rappelé au comité que l’analyse de l’impact acoustique du parc d’Auzelon est étudiée suivant les normes en vigueur et le sera également à l’avenir (cette actualisation est importante car l’instruction de la DREAL s’appuie toujours sur le cadre réglementaire en vigueur).

- Arrêt du financement public des projets éoliens par la Région AURA

Il est rappelé que le fond OSER est dédié à soutenir les collectivités souhaitant investir dans les énergies renouvelables. Il ne permettra plus à ces collectivités d’emprunter des fonds d’état pour leurs projets éoliens (à ce jour très peu de collectivités pouvaient y faire appel pour ce type de projet car il fallait avant tout être maître d’ouvrage ou au capital des sociétés maître-d’ouvrage). Les opérateurs comme Boralex disposent de fonds privés et n’ont aucun financement de la Région pour développer et financer les projets d’énergies renouvelables.

Si Saint-Angel souhaite éventuellement prendre part au capital, tel un investisseur, les fonds pourront toujours être empruntés auprès des banques.

Cet article de la Montagne, rappelle justement que les collectivités (communes, communautés de communes, Conseil Départementaux ou Régions peuvent utilement faire appel à ce fonds pour financer les projets photovoltaïques sur leurs bâtiments (en particulier les écoles, collèges et lycées).

Un des participants mentionne que la position du Président de la Région Rhône-Alpes est à rapprocher de celle du Président du Conseil Départemental qui s'oppose à tout projet éolien.

Lionel, s'appuyant sur ses nombreux contacts avec les positionnements politiques sur ce sujet, rappelle que les avis demeurent partagés dès qu'on aborde le mixte énergétique français.

- Photos montage à la mode fake news

Un photomontage a été réalisé par une association locale d'opposants, distribué largement et divulgué au salon des patrimoines Bourbonnais en mars 2024. Il était bon de s'appuyer sur les règles de géométrie pour réaliser un photomontage par le bureau d'étude paysager sur la base du scénario d'implantation travaillé en concertation avec les experts et le comité de pilotage du projet éolien.

De plus les format « presse » des images ci-dessous trahit la réalité de la « vraie » vue avec notre champs visuel. La dernière image donne le format réel « vue humaine à 120 °C retenu dans l'élaboration de photo-montages.



Guy Fabre profite de cette mauvaise exploitation de l'image pour rappeler aux membres du comité la charte qu'ils ont signés pour leur participation à ce comité de suivi.

Il est de la responsabilité de chacun de diffuser largement les éléments des comptes-rendus (ou pas) – notion d'ambassadeur du projet.

Toutefois, si un des membres ne partage pas certains des éléments diffusés, il n'a pas en déformer le contenu pour servir sa sensibilité. De plus, en la matière, les informations échangées lors du dernier comité laissait une grande latitude sur les implantations finales des mâts.

Le photomontage réalisé prenait les hypothèses les plus négatives sur l'implantation, négligeait l'effet de masque des reliefs et utilisait de façon très libre la géométrie et le théorème de Thalès.

- 2ème rencontre de M. le maire de Verneix

Charlotte et Lionel ont rencontré M Brocard à nouveau, avec pour objectif une information suivie sur le projet, complétant ainsi le retour de son adjoint, Gérard JARDOUX, membre du COSUI.

1. Zones EnR dans le cadre de la loi d'accélération

Ce point a été omis lors de la réunion, mais un retour sur ce sujet était d'autant plus important que la tenue d'un registre en commune sur ce sujet avait été proposé par un représentant du comité.

Le registre a été ouvert durant 6 semaines (25 janvier au 6 mars 2024) et a recueilli 3 commentaires s'opposant au projet éolien et 3 projets de PV sur hangar agricole.

Le conseil municipal a délibéré, actant la concertation autour de ce registre, retenant les projets identifiés. L'ensemble des zones de développement d'énergie renouvelable (le projet éolien et les 3 toitures photovoltaïques) a été remonté en préfecture (avec en annexe le registre de concertation).

3. Avancement projet

Nous sommes en phase de bouclage du dossier avant transmission en préfecture conception de l'implantation.

Toutes les différentes études (dont la petite dernière sur la pédologie des sols d'implantation) sont réalisées avec toutes les contraintes à prendre en compte (faune, flore, relief, maîtrise foncière, acoustique, servitudes, intérêts patrimoniaux et paysagers).

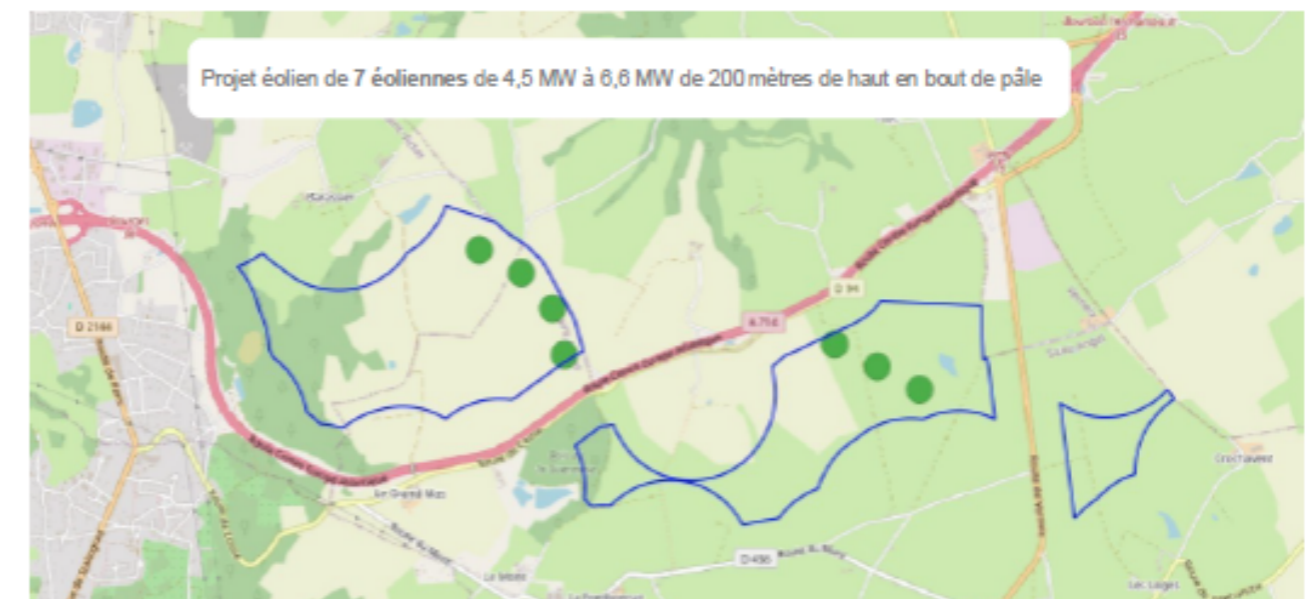
Les variantes d'implantation ont été élaborées en concertation avec le COPIL, les bureaux d'étude, la DREAL et les experts en interne chez Boralex. Le cadrage rappeler lors du dernier COSUI (maximum 8 éoliennes maximum de 200m de hauteur en bout de pale, 1 à 2 éoliennes à Saint-Victor et sur les parcelles communales de Saint-Angel) est respecté.

Les photomontages ont permis d'éliminer une éolienne (la plus à l'est, sur le 2^{ème} foncier communal) et de déplacer le plus à l'est possible, l'éolienne de Saint Victor pour éviter l'effet de surplomb : ces 2 points étaient ressortis du dernier COSUI et ont ainsi été suivi d'effet.

Enfin l'éloignement maximal vis-à-vis des riverains les plus proches (Verneix et Saint Angel) à été une des clés majeure du COPIL.

Ainsi la maison la plus proche sur Saint Angel sur la Fayère est à plus de 650 m (500 m réglementaire).

Nous sommes donc avec un projet à 7 éoliennes dont une à Saint Victor et une sur le foncier communal de Saint-Angel.



4. Présentation des photomontages

Une quarantaine de photomontage sont en réalisation. Ils se répartissent dans trois zones :

- Moins de 2 kms,
- 8 kms,
- 20 kms.

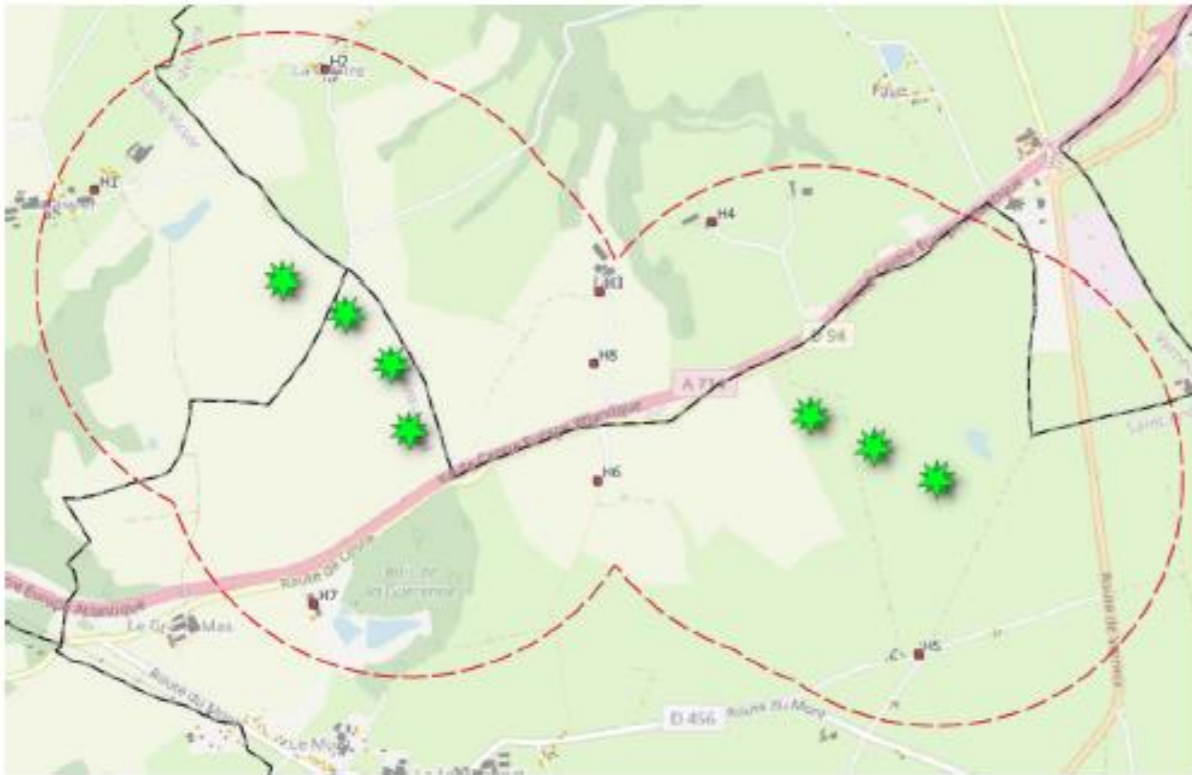
10 sont ici présentés. Il est précisé que ces photos sont prises avec une focale de 50 mm et à 120°C de rayon de vue (vision humaine). Ce format est reconnu par l'administration.

De plus l'équipe projet a aucun intérêt à présenter le projet sous les angles le moins impactant pour le paysage, les services d'instruction de la préfecture leur demanderait ainsi de reformater le dossier.

Les propositions de points de vue du dernier COSUI ont été toutes retenues par le bureau d'étude.

Vigilances remarquées par les membres du COSUI :

- Il est demandé de livrer la distance de la plus proche habitation sur Verneix (La Cheviche)



Distances aux habitations les plus proches, à noter que ce sont des approximations, les éoliennes pouvant être légèrement déplacés lors du travail d'évitement des enjeux :

- H1 : 850m
- H2 : 870m
- H3 : 896m
- H4 : 877m
- H5 : de 650m à 715m selon les habitations de La Fayère
- H6 : 795m
- H7 : 815m
- H8 : 789m

- Il faudrait ajouter un photomontage depuis le rond-point de l'entrée de Commentry (en venant de Chamblet),

- A quelques mètres près, le point de vue peut être différent (il est rappelé que lors de ces prises de vue, le photographe ne connaissait pas les implantations précises)

L'ensemble de ces remarques sera traité avec le bureau d'étude paysager.

- Les pales d'éoliennes paraissent plus fines : la représentation est fidèle et conforme aux profilés des modèles sur le marché.

En effet, il sera détaillé dans le volet paysager du dossier administratif les modèles de turbines retenus. Les rotors des modèles d'aujourd'hui sont importants, en revanche les pales d'éoliennes sont de plus en plus fines. De ce fait, les nouvelles générations d'éoliennes paraissent plus fines dans leur globalité que les anciennes générations.

Il est également important de noter que les photomontages sont simulés avec des rotor d'éoliennes en vue de face afin d'avoir l'emprise visuelle maximale sur le projet éolien. Il est à noter que leurs orientations dépendent du vent et que, vues du Nord ou du Sud, elles seront souvent de profil (avec une visibilité plus faible) – les vents dominants étant SW-NE. L'effet de masque des reliefs et de la végétation est très lisible grâce aux filigrammes des éoliennes sur toute leur hauteur- en violet) : ainsi, la majorité des éoliennes est masquée par le relief sur la vue de Saint-Victor/Désertines,

5. Communication

Pour le prochain Journal de l'Eolien, nous reprendrons les propositions de sujets échangées lors du dernier comité de suivi, à savoir :

- Le projet en chiffre (avec des données sur l'Allier, AURA, la France)
- Expliquer pourquoi elles sont parfois arrêtées
- Expliquer le taux de charge, la productivité,
- Comparatif avec autre énergie renouvelable (PV)
- Loi d'accélération / zones d'accélération

1. Les retombées économiques pour les communes (fiscalité, chemins d'accès, etc.)
2. Effet stroboscopique
3. Production annuelle France, comparatif avec Quinssaines (montrer que l'éolien dans l'Allier produit)
4. ADEME : études sur les impacts immobilier/ fonciers
5. Implantation et photomontages : Aménagements (taille, plateforme, voiries, chemins)

Nous allons également reprendre un ou deux visuels issus des photomontages.

Une distribution sur la commune de Verneix est prévue pour ce troisième journal.

6. Les retombées économiques

Pour rappel l'ensemble des retombées économiques possible du projet pour la commune est rappelé :

- 6.1. Ancrage local : suivant les possibilités de mécénats de Boralex
 - Accompagnement d'associations locales,
 - Participation à des événements,
 - Création de parcours de randonnée,
 - Partenariat pédagogique avec les écoles,
 - Financement participatif

6.2. Retombées fiscales : revenus fixes quelle que soit la production d’électricité

- IFR (20% commune, 50% EPCI, 30% DEPT) répartition négociable
- Taxe foncière (32%) revue chaque année

6.3. Indemnisation pour l’utilisation des voiries communales : revenus fixes quelle que soit la production d’électricité

- Utilisation des chemins communaux (construction/exploitation),
- Raccordement au poste source

6.4. Loyer sur le « foncier » si la commune dispose de terrains communaux

- Un terrain communal sur Saint Angel

6.5. Eventuellement prise de part au capital du projet : ce revenu est lié à la production d’électricité

- Investissement dans la construction et l’exploitation du parc éolien
- Suivant entrée ou non au capital

Concernant la commune de St-Angel, la retombée complémentaire associée au mât de mesure sur la parcelle communale a permis aux élus de St-Angel de voter :

- L’installation d’une cuve de récupération des eaux pluviales de 20 m3 permettant aux employés municipaux d’arroser les espaces verts communaux durant toute l’année et même en période de restriction.
- Une campagne de sensibilisation grâce à la détection infrarouge par drone des déperditions thermiques sur une cinquantaine d’habitations pour les administrés l’ayant souhaité. Une réunion prévue le 21 mai permettra au bureau d’étude de restituer les résultats, de répondre aux questions et de mieux envisager la suite (diagnostic thermique, travaux).

Saint-Victor ne disposera de retombées économiques que lorsque le parc sera construit. La perspective d’utiliser les retombées dans le même intérêt que St-Angel est toutefois leur objectif, même s’il n’a pas encore été débattu au sein du conseil.

Il est rappelé, à nouveau, que l’information est essentielle sur tous les supports de communication et d’information. Il est indiqué qu’un rendez-vous peut toujours être pris pour répondre à toute question (seules trois personnes se sont manifestées).

6.6. Usages potentiels des retombées économiques

Les retombées globales pour Saint Angel sont aujourd’hui estimées à 150 000 € par an (fixes, sur 30 ans et indépendantes de la production d’énergie).

- Aide au diagnostic thermique : 1 000 € (une campagne de 50 diagnostics coûterait 50 k€)
- Chèque énergie sur présentation d’un programme de travaux sur l’énergie avec 50 % max plafonné à : 4 k€ (30 chèques 120 k€)
- Aide aux récupérateurs d’eau : 400 € (50 aides pour 20 k€)
- Travaux « énergies » sur la mairie suite au diagnostic : 20 à 50 k€
- Chèque électricité pour ceux qui prennent un abonnement « vert » : 500 € (20 chèques pour 10 k€)
- Chèques Véhicules Electriques (VE) 5 k€ (10 chèques 50 k€)

7. Retombées écologiques

- Un projet de 7 éoliennes sur Saint-Angel et Saint-Victor, c’est 32 à 45 MW, soit 60 à 80 GWh/an
- 33 000 habitants alimentés par an (Source : Données de l’ADEME - consommation moyenne Française de 4650 kWh/an par foyer (tous usages confondus), composition de 2,2 habitants par foyers)

- 2 653 T CO2 évitées par an (Source : Données des facteurs d’émission (FE) fournis par l’ADEME - Calcul : $Prod\ annuelle \times (FE\ mix\ FR - FE\ moyen\ de\ prod\ EnR) = Emissions\ évitées\ (kgCO2e/an) : 70\ 000\ 000 \times (52 - 14,1) = 2\ 653\ 000\ 000$)
- Soit env. 1 400 aller-retours Paris/New-York par an (Source : Données des facteurs d’émission fournis par l’ADEME, A/R Paris/NY consommant 1,9T de CO2)
- C’est aussi équivalent à la production d’un parc solaire sur une emprise de 50 hectares, construit en 2032 - le parc solaire de Verneix, construit en 2012, fait 9 hectares.

8. Prochain comité

Prochaine date au mois d’octobre 2024

Comité de suivi éolien – compte-rendu

Date : 20/02/2025 de 18h30 à 20h00
7^{ème} COSUI

Présents :

Aline BOULICAUD, Florence DION, Marc BOUTIN, Jean-Claude LAMARQUE, Philippe PERCHE, Stéphane LAURENT, Gérard JARDOUX, Guy MARTIN, Mathieu RAINHA, Sébastien DEROUCK, Alexandre GENEST, Olivier GARCEZ, Lionel CHARLAT, Charlotte VERDIER et Guy FABRE

Excusés :

Damien GRANGER, Mathieu MICHARD, Jean-Yves DECABANE (remplacé par M PERCHE) à caractère exceptionnel, Patrick BRAUD

1. Accueil

Remerciement aux participants pour leur présence et partage des informations pour les personnes excusées. Philippe PERCHE ayant rempli son « engagement du participant » est invité à participer au comité à titre exceptionnel et en remplacement de Jean Yves DECABANE.

2. Actualités

- Point sur l'éolien dans l'Allier

Bransat : Projet autorisé par la préfecture

Blomard et St-Bonnet de Four : enquête publique terminée

Audes : Enquête publique en cours

Busset-Arrones, Liernolles-Montcombroux et Chazemais : Rejeté sur divers motifs

Les deux PLUi ont été approuvés sur le dernier trimestre 2024 :

DOCUMENTS D'URBANISME

Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) COMMENTRY MONTMARSAULT NERIS COMMUNAUTE, dont la dernière procédure a été approuvée le 02/10/2024.

DOCUMENTS D'URBANISME

Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) MONTLUCON COMMUNAUTE

approuvé le 25 novembre 2024

(Source : Géoportail de l'urbanisme)

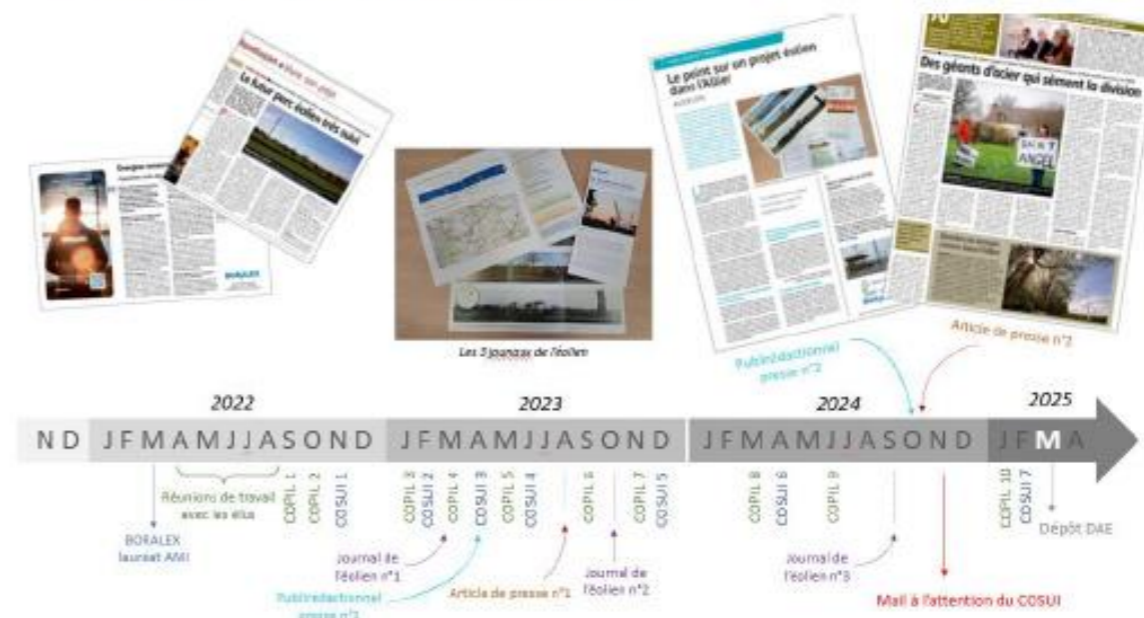
Le projet éolien d'Auzelon est en conformité avec les documents d'urbanisme. A titre indicatif, des recours juridiques sont possibles dans les 2 mois après la date d'approbation. Aucun recours n'est connu sur ces deux documents à ce jour.

- Vote de la communauté de communes de Commentry-Montmarault-Neris sur les projets éoliens de son territoire

Il est bien confirmé que le projet Auzelon, contrairement à celui de Blomard, n'a pas fait encore l'objet d'un vote au sein du conseil communautaire.

3. Avancement projet et dépôts

- Récapitulatif concertation & communication



Rappel de tous les éléments qui ont permis d'informer, de communiquer, et d'échanger depuis la délibération favorable du conseil municipal de Saint-Angel en 2022 sur la volonté de développer un projet éolien.

Tour de table afin de demander si les membres du COSUI avait eu connaissance des dernières publications : dernier JDE n° 3 en septembre et des 2 articles de presse parus en octobre 2024. La distribution du JDE n°3 a été réalisée sur 3 communes : Saint-Angel, Saint-Victor et Verneix comme cela avait été proposé lors du dernier COSUI et comme il en avait été convenu lors des rencontres de Charlotte/Lionel avec M Brocard (Maire).

Le publirédactionnel du mois d'octobre 2024 n'ayant pas été visualisé par tout le monde, il est consultable en page suivante.



- **Les dernières études**

Comme indiqué par Guy dans le mail 15/11/2024. Tous les services de l'État ont été rencontrés en octobre pour présenter le projet et effectuer une visite de site.

Le décalage du planning de dépôt, initialement prévu pour septembre 2024, est dû à la rédaction de rapports d'analyses complémentaires sur la thématique « rapaces » et « zones humides ».

RENCONTRE DDT – PRÉSENTATION DES ZONE HUMIDE (rdv sur site)
OCTOBRE 2024

Carottage à l'été 2024 :



Sols caractéristiques de « zones humides » identifiés sur critères pédologiques uniquement

Nécessaire de définir une compensation adaptée à l'emprise au sol affectée, de l'ordre de 4 hectares pour l'ensemble du projet et de ces aménagements.

RENCONTRE DREAL – PRÉSENTATION DES ENJEUX RAPACES
24 SEPTEMBRE 2024



Présence de nombreux rapaces (milan noir) à proximité du site éolien (aire d'étude immédiate) → ENJEU A CONSIDERER

- **Les prochaines étapes**

- Un courrier signé des Maires de Saint-Angel et Saint-Victor a été remis à toutes les communes concernées par l'enquête publique en main propre ou dans la boîte aux lettres de chaque mairie (11 collectivités dans un périmètre de 6 kms). L'objectif étant de privilégier un temps d'échange avec chaque Maire et le conseil municipal en présentant le projet AUZELON avant le comité de projet et la prise de délibération.
- Réalisation d'un comité de projet réglementaire en présence des communes concernées par l'enquête publique et les communautés de communes. (présence non obligatoire, chaque commune et EPCI concerné recevront une invitation en lettre recommandée).
- Dépôt de la demande d'autorisation environnementale DAE dans les semaines à venir

4 Instruction et enquête publique

Voici quelques points clés de cette réforme :

- **Parallélisation des phases d'examen et de consultation** : L'instruction du dossier par les services de l'État, les consultations obligatoires et la participation du public sont désormais menées de concert dès le dépôt d'un dossier complet
- **Modernisation de la consultation du public** : La nouvelle procédure hybride combine la participation du public par voie électronique et l'enquête publique, sous la conduite d'un commissaire-enquêteur ou d'une commission d'enquête.

- **Réduction des délais d'instruction** : Les avis des services experts de l'État, des instances consultatives, des collectivités locales et du public sont recueillis en parallèle, réduisant ainsi la durée des étapes administratives de trois mois
- **Participation élargie du public** : Le public peut désormais participer pendant trois mois dès le début de la procédure, avec accès à l'ensemble des avis émis et aux réponses apportées par le porteur de projet

RÉFORME DE LA PROCÉDURE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
LOI INDUSTRIE VERTE - 23 OCTOBRE 2024

OBJECTIF : Accélération de l'instruction du DDAE, Modernisation de la participation du public

Principales modifications :

- ☑ 3 mois de consultation du public simultané
- ☑ 2 réunions publiques : dans les 15j du lancement et les 15 derniers jours



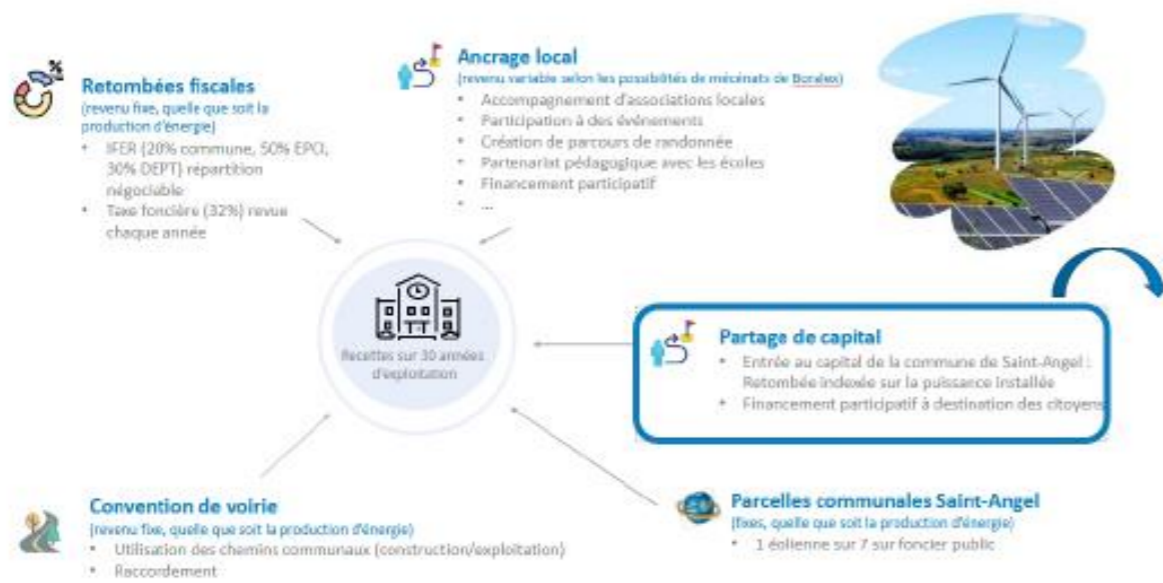
Il reste à éclaircir quelques points :

- Poursuite de la concertation/communication durant cette phase,
- Tenue de COSUI,
- Modalités de déroulement de l'enquête (permanence des commissaires enquêteurs, fréquence dans les communes concernées et les périphériques, ...)
- Modalités du déroulement des réunions publiques.

4. Retombées financières

Les perspectives financières et retombées économiques pour les communes et citoyens sont rappelées :

La commune de Saint-Angel a récemment délibéré en faveur de l'entrée au capital de la société de projet en phase développement. Elle envisage un rachat de ses parts par Boralex au moment de la construction car même si cet investissement serait rentabilisé par les ressources de la vente d'électricité, la prise de risque demeure et n'a pas été souhaitée par le conseil.

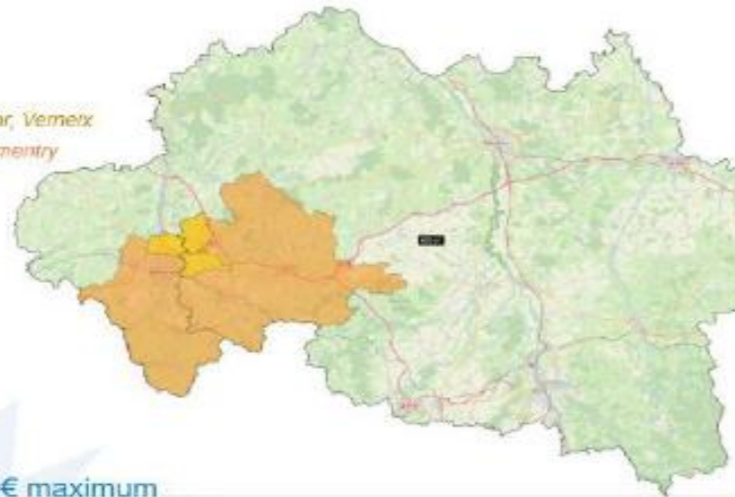


Il est rappelé que les ressources financières du projet (environ 150k€/an sur 30 ans), comme cela a été le cas sur les premières recettes, seront exclusivement dédiées à des programmes énergie et environnement (en particulier concernant la réduction des factures énergie des administrés).

Une campagne de financement participatif est prévue avant l'été. Un modèle de campagne est proposé aux membres du COSUI pour affiner la demande :

3 phases (Campagne de 1 mois) :

- Phase 1 (15 jours) :** Saint-Angel, Saint-Victor, Vermeix
- Phase 2 (7 jours) :** CA Montluçon, CC Commenry
- Phase 3 (7 jours) :** Département de l'Allier



- Investissement de 5000€ maximum
- Fonds bloqués pendant 3 ans
- Possibilité d'intérêts annuels d'environ 7% (dégressif en fonction des phases)

Enerfip est une plateforme de financement participatif dédiée aux énergies renouvelables. Depuis 10 ans, elle permet aux investisseurs de soutenir des projets de transition énergétique en France et en Europe.

Il est rappelé que cet investissement participatif est remboursé à court terme (3 ans) avec un intérêt fixe et garanti (7% dans l'exemple et celui étant arrêté lors de la signature du contrat).

Les principaux points soulevés lors de nos échanges :

- Il semblerait pertinent d'envisager une augmentation des plafonds de participation, quitte à opter pour un taux moins attractif.
- Un lancement de la campagne en avril 2025 semble être le timing le plus approprié.
- Concernant la communication sur le territoire. L'équipe de Boralex s'informe afin d'adapter au mieux la méthode de communication d'Enerfip au contexte local

5. Prochain comité

Pas de date programmée pour l'instant, vous serez tenus informés.

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

boralex.com

